

(N° 84)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1905.

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1903,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112

1903

(1)

..

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1903	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1903	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1903.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1903	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1903	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1903	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1902.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1902	28— 42
Budget de l'exercice 1902. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	48— 67
Recettes. Développement, par nature de perception et par article du budget	69—105
— — — — — par province, des recouvrements effectués	107—123
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	127—161
Dépenses. Développement des paiements effectués, par année et par article du budget	165—297
Comparaison des dépenses de l'exercice 1902, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	298
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1901 inclusivement	299—511
Résultat général du budget de l'exercice 1902	513
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1902.	314
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1903.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1903.	316—319
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1903	320
Budget de l'exercice 1903. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1904.	322—325
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1904	326—341
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1898 à 1902.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1898 à 1902	344—346
Exercice périmé de 1898. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	347—351
Exercices en cours d'apurement de 1899 à 1902. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	353—369

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1903.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1903	372
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1903, les opérations de l'année 1903 et la situation au 1 ^{er} janvier 1904	374—394

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1903.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1903	394—413
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1903	415—419



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1903 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1903, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le compte définitif du budget de l'exercice 1902, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1903, époque de sa clôture; B, le compte provisoire du budget de l'exercice 1903, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1904; C, le compte des opérations sur les exercices clos, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1898 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1899 à 1902.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1903, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1903, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1904.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1903, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1905

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1905, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics ; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1902.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1903, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1902, s'élevaient à fr.	20,445,902 02
Pendant l'année 1903, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de	5,453,121 01
De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1902 atteignaient.	25,899,023 03
Les recettes opérées en 1903 ayant été de	22,510,806 87
Une somme de fr.	3,388,216 16
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1902.	

Exercice 1903.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1903, se sont élevés à	fr. 630,173,901 55
Les recouvrements effectués en 1903 ont été de	614,077,130 73
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1904, il restait à recouvrer	fr. 16,096,770 82
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1902.

Suivant le compte de l'année 1902, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1902, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1903, à	fr. 60,728,983 39
De cette dernière date au 31 octobre 1903, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	175,711,496 45
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1902 s'élevaient, en définitive, à	236,440,479 84
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	234,746,841 66
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,693,638 18
	<hr/> <hr/>

Exercice 1903.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1903, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1903, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 451,385,988 55
Les paiements effectués et justifiés sont de	397,814,312 59
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1904, à	fr. 53,571,675 96
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1898 à 1901, étaient de fr.	782,360 82
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 782,360 82

REPORT. fr. 782,360 82

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1902; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,693,638 18

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 2,475,999 »

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1903, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,828,333 60

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1904, à fr. 647,665 40

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1899 fr.	61,630 14
— 1900	110,317 01
— 1901	93,735 33
— 1902	381,982 92
SOMME ÉGALE. fr.	647,665 40

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1903, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à 8,433,701,911 francs.

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,975,734,400 59
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	364,238,784 09
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	6,093,728,726 32
ENSEMBLE. fr.	8,433,701,911 »

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1903, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 8,544,371,038 18 c^t,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,969,290,122 08
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	557,316,769 21
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	6,217,764,146 89
ENSEMBLE	fr. 8,544,371,038 18

RÉSUMÉ

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1903, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1902, mon-
taient à fr. 2,123,485,173 15

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 93,959,507 55	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,784,449,059 50	
Mandats et autres pièces acquittées. }	En portefeuille chez les comptables.	94,880,409 61
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	150,196,196 49
	Fr. 2,123,485,173 15	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1903, se sont élevées à fr. 9,070,289,848 60 c^t.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1902 . fr. 22,510,806 87	} 636,587,937 60
	{ de 1903 . . 614,077,130 73	
Opérations de Trésorerie	8,433,701,911 »	
ENSEMBLE.	fr. 11,193,775,021 75	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1903, s'élèvent à fr. 9,178,760,526 03 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	$\left\{ \begin{array}{l} \text{de 1902 . fr. 234,746,841 66} \\ \text{de 1903 . . 397,814,312 59} \\ \text{clos. . . . 1,828,333 60} \end{array} \right\}$	634,589,487 85		
			Opérations de Trésorerie.	8,544,371,038 18

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 9,178,760,526 03

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1903,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 99,978,736 98	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,666,249,564 50	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	99,962,438 29
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	148,823,755 93
		<u>2,015,014,495 72</u>
SOMME ÉGALE	<u>fr. 11,193,775,021 75</u>	

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1903.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNEE 1903



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1903.

Numéraire en caisse	fr.	93,950,507 55
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,784,449,059 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 94,880,409 61
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	150,196,196 49
		2,123,485,175 15

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1902.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1902.	MODIFICATIONS apportées, en 1902, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1902.	SOMMES restant à RECOURIR à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	5,593,700 21	4,188,500 07	•	7,782,350 28	7,457,318 61	525,031 07
Péages	5,556,516 43	754,925 31	•	6,291,441 74	6,241,895 76	49,545 98
Capitaux et revenus	5,765,815 68	155,461 20	•	5,921,274 88	4,556,370 90	1,384,903 89
Remboursements	1,662,817 72	550,717 02	•	1,995,534 74	1,626,497 59	367,037 15
	16,578,908 04	5,409,695 60	•	21,988,601 64	19,862,082 95	2,126,518 69
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	163,220 27	•	•	163,220 27	1,107 •	162,115 27
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	1,951 70	•	•	1,951 70	•	1,951 70
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	400,000 •	•	•	400,000 •	•	400,000 •
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	20,055 88	•	•	20,055 88	11,155 88	8,900 •
Prix de vente des terrains situés à Ostende cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Quatrième annuité	862,198 93	•	•	862,198 93	173,466 45	688,732 50
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	45,950 20	45,427 41	•	89,386 61	89,386 61	•
Somme destinée à assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la société anonyme des chemins de fer de l'Entre-Sambre et Meuse, dont le remboursement n'a pu être effectué. (Article 6 de la loi du 9 Mai 1898).	2,373,608 •	•	•	2,373,608 •	2,373,608 •	•
		5,455,121 01	•			
	20,445,902 02	5,455,121 01		23,899,023 03	22,510,800 87	3,588,216 16

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1903.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DEPENSES. — EXERCICE 1902.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1903. (du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1903.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1903.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1899 à 1901) et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	41,584 58	1,204,445 12	1,224,202 00	21,734 80	.
Dépenses propres à l'exercice	58,527,562 62	174,507,053 53	231,562,071 55	1,471,644 62	.
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902. . .	2,159,856 19	.	1,959,577 43	200,258 76	.
	60,728,983 39	175,711,496 45		1,603,638 18	.
	236,440,479 84		234,746,841 66	1,603,638 18	

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1905.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1905.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1905.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1904, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	227,171,356 90	223,437,348 27	3,734,008 63
Péages	251,008,810 41	240,811,754 95	4,257,055 48
Capitaux et revenus	20,570,580 07	14,595,580 90	5,975,019 17
Remboursements	12,490,990 91	11,854,050 23	636,940 68
	511,501,738 29	496,698,714 55	14,603,023 96
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900	92,711 65	45,584 65	47,327 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	350,750 84	166,261 28	184,489 56
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	191,350 01	179,209 74	12,140 27
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant.) Cinquième annuité.	1,269,850 92	215,049 80	1,049,790 03
Prix de vente de biens de cures. (Immeuble set rentes)	2,775 »	2,775 »	»
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wendenne	25,031 25	25,031 25	»
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	1,951 70	1,951 70	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,555 84	1,555 84	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	400,000 »	200,000 »	200,000 »
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1902, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	200,000 »	200,000 »	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	250 12	250 12	»
Remboursement de seize actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	32,000 »	32,000 »	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 125,924,200 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1905. — Solde recouvré en 1905.)	108,705,570 72	108,705,570 72	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 10 septembre 1905. — Partie rattachée à 1905.)	7,577,596 23	7,577,596 23	»
	630,173,901 55	614,077,150 75	16,096,770 82

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1903.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DEPENSES. — EXERCICE 1903

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1903.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1903.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1904, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1899 à 1902) et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	536,819 22	213,561 01	123,058 21
Dépenses propres à l'exercice	334,023,771 29	285,400,936 17	50,622,835 12
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour	117,025,598 04	114,199,815 41	2,825,782 63
	451,585,988 55	397,814,312 59	55,571,675 96

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

IV. B. Conformément à l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr. 1,247,615,757 10	} 1,975,754,400 59
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette 719,815,750 06	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes 8,504,915 45	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique. 206,489,550 91	} 504,258,784 09
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^e limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique 22,699,235 18	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique. °	
	Produit des émissions de bons du Trésor. 75,050,000 °	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets		6,095,728,736 52
		8,435,701,911 °

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1903.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1898.	} Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	1,486 55	}	16,538 67
		Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1903		
— 1899. . .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1903	12,450 73	1,177 16	13,607 89
— 1900. . .	Idem	75,825 97	"	75,825 97
— 1901. . .	Idem	594,782 80	15,923 01	410,705 81
— 1902. . .	Idem	1,301,215 .	10,440 26	1,311,655 26
				1,828,353 60

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	} Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	1,242,306,457 50	}	1,969,290,122 08	
		Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.			719,244,206 29
		Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes			7,759,458 29
Service de la dette publique.	} Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	287,578,909 57	}	357,316,769 21	
		Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^o limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique			22,824,859 64
		Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.			"
		Remboursements de bons du Trésor.			67,115,000 "
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.				6,217,764,146 89	
				8,544,371,038 18	

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1902 fr.	22,510,806 87	} 636,587,937 60
	— 1903	614,077,130 75	
<i>Opérations de Trésorerie</i>			8,433,701,911 »
TOTAL DES RECETTES fr.			9,070,289,848 00
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1905.			2,195,485,173 15
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			11,195,775,021 75

DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1903.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1904.

Numéraire en caisse		99,078,756 08
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,666,240,564 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	60,062,438 20
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	148,823,755 05
		248,786,194 24
		2,015,014,495 72

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1903.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.	Exercice 1902 fr.	234,746,841 66	} 654,380,487 85
	— 1903	397,814,512 59	
	Exercices clos	1,828,333 60	
Opérations de Trésorerie.		8,544,371,038 18	
	TOTAL DES DÉPENSES fr.	9,178,760,526 03	
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1904.	2,015,014,495 72	
	TOTAL GÉNÉRAL fr.	11,193,775,021 75	

Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,

G. VAN CUTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
C^{te}. DE SMET DE NAEYER.

(2)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

PENDANT L'ANNÉE 1903.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des Postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.			
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1902	7,155,002 40	1,553,727 78	4,517,594 85	1,088,716 28	•
— — 1905	162,085,209 67	68,686,465 91	216,828,410 21	27,002,966 52	5,279,818 12
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	62,089,176 80	4,814,351 88	9,657,352 89	901,446,753 51	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compt- bles qui en ont opéré la recette.	32,522,055 52	12,506,259 01	81,717,851 44	588,021,840 17	41,585 32
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	21,955,162 30	11,546,113 •	259,363,135 18	325,026,991 75	•
TOTAL DES RECETTES. fr.	285,766,606 87	98,906,897 58	572,086,344 57	1,842,587,268 05	5,321,403 44

faïtes par l'administration des finances pendant l'année 1903.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration les PRINCES.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
88,725 57	266,071 45	.	.	.	7,860,066 76	904	22,510,806 87
599,651 02	559,772 46	.	.	.	133,127,764 67	127,092 55	614,077,130 73
.	269,402,484 04	205,657 89	1,247,615,757 10
440,764 65	.	4,658,545 80	124,828 17	.	.	.	719,815,730 06
.	8,504,915 45	.	8,504,915 43
.	75,050,000	289,188,784 09	564,258,784 09
.	.	.	.	5,692,083,526 48	410,756,828 14	1,573,055,169 38	6,093,728,726 32
929,119 02	805,845 89	4,658,545 80	124,828 17	5,692,083,526 48	904,482,057 04	1,662,557 607 71	9,070,289,848 60

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, domanans et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et des TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1902-1905).	28,601,059 04	5,827,429 67	84,531,065 86	18,853,664 31	2,801 51	•	•	•
b. Opérations sur les budgets clos.	•	•	•	•	•	•	•	•
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	5,443,542 59	•	4,858,504 06	188,658,657 47	•	•	•	•
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	51,663,865 12	15,167,051 02	81,710,225 79	587,474,075 28	41,274 75	427,422 18	•	4,638,605 88
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	•	•	325,142 06	46,475 65	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	220,114,355 55	79,951,480 67	400,800,262 16	1,040,612,360 48	5,273,418 55	488,354 39	801,058 51	•
TOTAL DES PAYEMENTS.	fr. 285,822,800 08	98,045,041 56	572,205,799 93	1,838,613,040 17	5,317,494 77	915,776 57	801,058 51	4,638,605 88

faits par l'administration des finances pendant l'année 1903.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCE résultant du mouvement, pendant l'an- née 1903, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1903.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Régularisés de ven- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Depenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
	383,826,488 41	541,185 16	•	105,997,470 72	628,161,744 68	4,599,409 57		632,561,154 25
	1,813,281 46	"	•	15,052 14	1,828,333 60	•	•	1,828,333 60
	61,866,219 38	784 67	•	981,558,226 50	1,242,545,954 47	•	39,476 97	1,242,306,457 50
120,810 29	"	"	•	"	710,244,206 20	"	"	710,244,206 20
	7,701,275 92	"	•	214 67	8,073,108 28	"	533,649 99	7,750,458 29
	48,867,205 24	269,590,428 55	•	59,903,340 15	558,160,973 92	"	844,204 71	357,516,769 21
	48,074,119 20	2,982,076,467 85	904,482,057 04	535,083,505 53	6,217,764,146 89	"	•	6,217,764,146 89
	552,148,589 61	3,252,008,866 21				4,399,409 57	1,217,531 67	
120,810 29	3,804,157,455 82		904,482,057 04	1,667,557,607 71	9,175,578,446 13	3,182,077 90		9,178,760,526 03

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1905.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FONDUS effectués pendant l'année 1905.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	55,526,705 06	.	.	285,766,606 87
— de l'enregistrement et des domaines	3,002,360 07	.	.	98,906,897 58
Comptables de l'administration des chemins de fer	8,866,614 80	»	»	572,086,544 57
— — des postes et télégraphes	47,955,415 03	.	.	1,842,587,268 03
— — de la marine	204,626 59	»	.	5,521,403 44
— — des prisons	178,515 56	»	.	929,119 02
— des établissements et services régis par l'État	1,820 18	.	.	805,845 89
— — de bienfaisance et d'aliénés	107,614 77	»	.	4,638,545 80
— du ministère de l'agriculture, etc.	25,211 45	.	.	124,828 17
Caissier de l'État	1,853,940,742 47	.	.	5,092,083,326 48
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	»	.	.	904,482,057 04
{ Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	43,479,341 59	150,196,196 49	1,662,557,607 71
	1,929,809,635 07	43,479,341 59	150,196,196 49	9,070,289,848 60

et des paiements faits par l'administration des finances pendant l'année 1903

TOTAL au 31 décembre 1903.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1903.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1904.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
321,293,511 95	285,822,800 08	"	"	55,470,511 85	
101,909,257 65	98,945,941 56	"	"	2,963,316 29	
580,952,959 46	572,205,709 93	"	"	8,747,159 53	
1,890,542,683 06	1,835,613,040 17	"	"	54,929,642 89	
5,526,030 03	5,317,494 77	"	"	208,535 26	
1,107,634 58	915,776 57	"	"	191,858 01	
807,673 07	801,058 51	"	"	6,614 56	
4,746,160 57	4,658,605 88	"	"	107,554 69	
150,039 62	120,810 29	"	"	29,229 33	
5,526,024,068 95	3,804,157,455 82	"	"	1,721,866,613 13	
904,482,057 04	904,482,057 04	"	"	"	
1,856,233,145 79	1,662,357,607 71	148,823,755 95	41,669,704 25	"	
	9,175,578,448 13				
	a) 3,182,077 90				a) La somme de fr. 3,182,077 90 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1903 sur les paiements faits pendant la même année.
11,193,775,021 75	9,178,760,526 05	148,823,755 95	41,669,704 25	1,824,521,055 54	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1902 a eu lieu le 31 octobre 1903.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1903, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1902.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1902 au 31 octobre 1903).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1902 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1901, à fr. 489,040,050 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 475,384,794 41
et pour les dépenses exceptionnelles, à 15,783,730 15

TOTAL. fr. 491,368,524 56

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	TOTAL.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	
Dette publique	24 avril 1902.	133,976,480 11	"	133,976,480 11
Dotations	21 mai 1902.	5,244,679 34	"	5,244,679 34
Justice	23 id.	25,912,600 "	910,000 "	26,822,600 "
Affaires Étrangères	24 avril 1902.	3,283,088 "	"	3,283,088 "
Intérieur et Instruction publique.	24 mai 1902.	29,088,171 "	2,885,779 10	31,973,950 10
Agriculture	21 id.	12,251,951 25	279,304 80	12,531,256 05
Industrie et Travail	30 id.	16,273,800 "	175,000 "	16,448,800 "
Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	26 id.	160,262,494 "	65,000 "	160,327,494 "
Guerre	24 id.	49,205,370 72	7,067,066 25	56,272,436 97
Corps de la Gendarmerie	24 id.	6,299,439 99	1,364,980 "	7,664,419 99
Finances et Travaux publics	21 id.	31,729,820 "	3,036,000 "	34,765,820 "
Non-Valeurs et Remboursements.	26 avril 1902.	2,076,000 "	"	2,076,000 "
ENSEMBLE. fr.		475,384,794 41	15,783,730 15	491,368,524 56

Les Budgets de l'exercice 1902 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr. 2,328,474 56

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	8,816,560 72	1,906,920 "	10,723,480 72
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1899, 1900 et 1901, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité	166,010 08	1,594,296 18	1,560,306 26
	8,982,570 80	3,501,225 18	12,283,795 98
En vertu de l'article 6 de la loi du 12 août 1903, une somme de 12,100 francs a été transférée du service ordinaire aux dépenses exceptionnelles	- 12,100 "	+ 12,100 "	.
ENSEMBLE. fr.	8,970,470 80	3,513,325 18	12,283,795 98

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 489,040,050	»
Dépenses .	{ Service ordinaire fr. 484,553,265 21	} 503,652,320 34
	{ Dépenses exceptionnelles. 19,097,055 33	
EXCÉDENT DE DÉPENSES fr.		14,612,270 34

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1902 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut. fr.	28,000	»
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	175,000	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	250,000	»
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 4° annuité	540,000	»
A REPORTER. fr.	993,000	»

REPORT . . . fr. 995,000 .

Produit de la négociation d'un capital nominal de 54,772,000 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 1^{er} août 1901. — Solde recouvré en 1902) 30,850,752 77

Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,880,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.) 61,598,738 18

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902 — Partie rattachée à 1902.) . . . 14,153,292 44

ENSEMBLE . . . fr. 107,595,783 39

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1902 :

1^o A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1900. — Art. 5 de la loi du 10 mai 1900 fr. 26,334,996 57

b) de l'exercice 1901. — Art. 5 de la loi du 24 août 1901 58,303,163 22

84,638,159 79

2^o A titre de crédits nouveaux :

Loi du 24 mai 1902	{	Art. 1 ^{er} fr. 140,750,100 »	} 156,430,467 58
		— 2 680,367 58	
Loi du 28 juillet 1902. — Art. 5.		8,000,000 »	
Loi du 24 octobre 1902. — Article unique.		7,000,000 »	

TOTAL fr. 241,068,627 37

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 241,068,627 37
on place les ressources extraordinaires 107,595,783 39

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 133,472,843 98

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 489,040,050	
— extraordinaires	107,595,783	39
	<hr/>	596,635,833 39
Services ordinaires	fr. 503,652,320	54
— extraordinaires	241,068,627	37
	<hr/>	744,720,947 91
Soit un excédent de crédits de	fr.	<u>148,085,114 52</u>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 596,635,833 39

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 631,138,276 24

Les recouvrements opérés n'ont été que de . . . 627,750,060 08

Il est resté à recouvrer fr. 5,388,216 16

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surseance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT		TOTAL DES DROITS restant à RECOURRER
		A recouvrer à charge des COMPTABLES	A recouvrer à charge des REDEVABLES	
RESSOURCES ORDINAIRES				
<i>Impôts</i>	Contribut' directes, douanes et accises	"	149,593 90	149,593 90
	Enregistrement et domaines.	127,174 52	48,263 45	175,437 77
<i>Peages</i>	Enregistrement et domaines.	"	1 75	1 75
	Chemins de fer, etc	"	49,544 23	49,544 23
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	6,157 20	32,246 46	38,403 66
	Prisons	161 28	962 28	1,123 56
	Trésorerie générale, etc	980 33	1,344,396 34	1,345,376 67
<i>Remboursements</i>	Enregistrement et domaines.	783 25	98,397 90	99,181 13
	Prisons	"	"	"
	Trésorerie générale, etc	291 18	267,564 84	267,856 02
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES				
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	"	162,113 27	162,113 27
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes	3 83	"	8,896 17	8,900 "
Prix de vente des terrains situés a Ostende, cédés a M North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 4 ^e annuité	"	"	688,732 50	688,732 50
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	1,051 70	1,051 70
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	"	"	400,000 "	400,000 "
TOTAUX.	fr. 135,551 37	"	3,252,664 79	5,388,216 16
			<u>3,252,664 79</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 596,635,833 39
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 627,750,060 08

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 31,114,226 69

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCEDENT	
		DES EVALUATIONS sur les recettes	DES RECETTES sur les évaluations
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	"	1,637,499 61
	{ Enregistrement et domaines	"	4,507,604 91
<i>Peages</i>	{ Enregistrement et domaines	"	273,988 98
	{ Chemins de fer, etc	"	6,762,204 90
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	"	190,066 60
	{ Chemins de fer, etc	82,076 48	"
	{ Prisons.	"	91,698 26
	{ Trésorerie générale, etc	7,974 92	"
<i>Remboursements</i>	{ Contributions	"	142,515 34
	{ Enregistrement et domaines	"	143,025 77
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc	"	1,606,583 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
	Produit d'alienations extraordinaires d'immeubles.	"	107,039 61
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	67,374 48
	Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M North (Convention-loi des 8 mars-9 mai 1898) 4 ^e annuité	350,506 54	"
	Remboursement d'avances faites par l'Etat, pour la construction d'égoûts à Wenduyne	"	21,026 75
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	3,507 05
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	"	1,335 84
	Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	"	200,000 "
	Quote part de l'Etat dans le dividende attribué, pour l'exercice 1901 aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	"	250,000 "
	Fonds d'amortissement demeures sans emploi	"	292 80
	Remboursement de dix actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	"	26,000 "
	Somme destinée à former le capital d'une rente de fr 547 au bénéfice du Duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'Etat	"	115 60
	Prix de la session des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Furnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach et de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle (Art VI, de la Convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898)	"	13,000,000 "
	Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900	"	80,386 01
	Somme destinée à assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre Sambre et Meuse, dont le remboursement n'a pu être effectué (Art 6 de la loi du 9 mai 1898)	"	2,375,608 "
		440,647 94	31,354,874 63
	Soit . . . fr.		31,114,226 69

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1902 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 503,652,320 54

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1902 montent à fr. 501,089,847 79

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 499,596,468 37

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,493,379 42

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1907, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 503,652,320 54 c^o) et les dépenses liquidées (fr. 501,089,847 79 c^o) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 2,562,472 75

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 6,255,044 92 c^o pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 6,255,044 92

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 8,817,517 67

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère de la Guerre fr.	207 41	
— des finances, etc.	15,393 44	
	<hr/>	15,600 85

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1901 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . . fr.	337 »	
— de la guerre	2,166 93	
Corps de la gendarmerie	4,697 90	
Ministère des finances, etc.	3,300 61	
	<hr/>	10,502 44

c. Sur les crédits propres à l'exercice 1902 :

Dette publique. fr.	325,474 18		
Dotations	} Sénat.	2,314 90	
		} Chambre des représentants	88 36
			} Cour des comptes
Ministère de la justice	336,262 14		
— des affaires étrangères	26,709 20		
— de l'intérieur, etc.	800,698 73		
— de l'agriculture	400,305 55		
— de l'industrie, etc.	155,193 87		
— des chemins de fer, etc.	387,332 20		
— de la guerre	1,649,799 69		
Corps de la gendarmerie	25,705 41		
Ministère des finances, etc.	2,492,886 36		
Non-valeurs et remboursements	78,978 68		
	<hr/>	6,391,159 67	

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 6,417,262 96

REPORT. fr. 6,417,262 96

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1903, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1899 :

Ministère des finances, etc. fr.	10,718 08	
	<hr/>	10,718 08

b. Crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère des affaires étrangères fr.	43,097 05	
— de l'agriculture, etc.	4,285 »	
— des finances, etc.	7,747 73	
	<hr/>	25,129 78

c. Crédits transférés de l'exercice 1904 :

Ministère de l'agriculture	557 50	
— des chemins de fer, etc.	2,623 33	
— de la guerre	77,376 53	
— des finances, etc.	5,842 64	
	<hr/>	86,400 »

d. Crédits transférés de l'exercice 1902 :

Ministère de la justice fr.	155,322 46	
— des affaires étrangères	53,400 »	
— de l'intérieur, etc.	22,794 10	
— de l'agriculture	924 27	
— des chemins de fer, etc.	85,587 69	
— de la guerre	1,231,695 43	
Corps de la gendarmerie	213,709 94	
Ministère des finances, etc.	514,572 96	
	<hr/>	2,278,006 85

Montant des crédits transférés à l'exercice 1903, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 2,400,254 71

ENSEMBLE. fr. 8,817,517 67

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1902 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. **241,068,627 37**

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1900. fr.	26,334,996 57
— — — 1901. .	58,303,163 22
Crédits votés dans le cours de l'exercice	156,430,467 58
	<hr/>
	Fr. 241,068,627 37
	<hr/> <hr/>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1902 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de **114,266,228 42**

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1903, époque de la clôture de l'exercice, sont de **114,065,969 66**

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. **200,258 76**

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1902. **114,266,228 42**

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. **126,802,398 95**

qui a été transféré à l'exercice 1903, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 1902, à concurrence de **117,051,982 45**

Le surplus, soit fr. **9,750,416 50**
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1902 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	499,596,468 37	} 613,662,438 03
Services extraordinaires.	114,065,969 66	
		<hr/>

A REPORTER. fr. **613,662,438 03**

REPORT. fr. 613,662,438 03

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,493,379 42	}	1,693,658 18
Services extraordinaires.	200,258 76		

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 615,356,076 21

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1900 fr.	13,600 85
		— — 1901	10,302 44
		Crédits de l'exercice 1902	6,391,139 67
			<hr/>
			6,417,262 96
Services extraordinaires. — (Art. 3 de la loi du 10 mai 1900 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)			9,750,416 50

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 16,167,679 46

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1903 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1899. fr.	10,718 08	}	2,400,254 71
— — 1900.	23,129 78		
— — 1901.	86,400 »		
Crédits de l'exercice 1902	2,278,006 85		

b. Services extraordinaires (art. 7 de la loi du 24 mai 1902) 117,051,982 43

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1903. fr. 119,452,237 16

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 750,973,992 83

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à 744,720,947 91

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1902, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 6,253,044 92

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1902 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 504,305,186 51
Dépenses	501,089,847 79
	EXCÉDENT DE RECETTES (boni) . . . fr. 3,215,338 72

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 123,444,873 57
Dépenses	114,266,228 42
	EXCÉDENT DE RECETTES. . . fr. 9,178,645 15

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires fr. 504,305,186 51	} 627,750,060 08
		— extraordinaires 123,444,873 57	
Dépenses	{	Services ordinaires fr. 501,089,847 79	} 615,356,076 21
		— extraordinaires 114,266,228 42	
Excédent de recettes pour 1902 fr.			12,393,983 87

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1901, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 87,063,777 93

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1902, se chiffre par un excédent de dépenses de fr. 74,669,794 06

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1902, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1902 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 148,085,114 52

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de recettes de fr. 12,393,983 87 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 16,167,679 46

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 6,255,044 92

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 9,912,634 54

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1903, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité 2,400,254 71

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 7 de la loi du 24 mai 1902 117,051,982 45

Fr. 129,364,871 70

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 31,114,226 69

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1902 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 160,479,098 39

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 12,393,983 87

§ 5

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1901 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1902, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1901 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces septante et un exercices (ceux de 1830 à 1899 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 14,740,477,119 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales.	145,104,385 55
2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget	292,463,984 27
3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales.	2,463,195,515 34
Elles s'élèvent donc, en définitive, à.	17,641,241,004 35

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 14,846,438,132 48

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à.	593,063,450 48
2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires.	72,572,998 25
3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci	3,008,082,315 32

A REPORTER. fr. 18,520,156,896 53 17,641,241,004 35

REPORT. . . fr. 18,520,156,896 53 17,641,241,004 35

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1902 a eu lieu en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,560,306 26

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 18,518,596,590 27

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 877,355,585 92

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 18,129,168,408 69 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 487,927,404 34

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 18,216,232,186 62 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 302,364,403 65

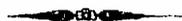
Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 790,291,807 99

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 87,063,777 93

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1902, comme résultat final des exercices précédents.



COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LIT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises
— B.		Enregistrement et domaines
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc.
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines
— H.		Chemins de fer, postes, etc.
— I.	REBOURSEMENTS	Prisons
— J.		Trésorerie générale, etc.
— K.	REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.
— L.		Enregistrement et domaines
— L ^{bis} .	REBOURSEMENTS	Prisons
— M.		Trésorerie générale, etc.
TOTAUX fr.		489,040,050 .
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 .
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		175,000 .
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.		250,000 .
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 4 ^e annuité		540,000 .
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wendenyne		•
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		•
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		•
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		•
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1901, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles		•
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.		•
Remboursement de dix actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo.		•
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 5.47 au bénéfice du Duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État		•
A REPORTER fr.		993,000 .

L'EXERCICE 1902.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATES à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET
	En 1902.	En 1903.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS	EXCÉDENT des RECOURVREMENTS.	
175,457,559 51	168,196,647 95	7,091,297 66	175,287,945 61	149,595 00	•	1,637,499 61	175,287,945 61
63,516,042 68	62,974,585 96	566,020 95	63,540,604 91	175,457 77	•	4,507,604 91	63,540,604 91
2,578,990 75	1,745,404 55	635,584 63	2,578,988 98	1 75	•	275,988 98	2,578,988 98
258,601,979 15	252,940,125 77	5,606,511 15	258,552,454 90	49,544 25	•	6,702,204 90	258,552,454 90
5,215,470 26	3,071,071 56	105,995 04	3,175,066 60	38,405 66	•	190,066 60	3,175,066 60
252,925 52	252,925 52	•	252,925 52	•	82,076 48	•	252,925 52
445,521 82	555,474 89	88,725 57	444,198 26	1,125 56	•	91,098 26	444,198 26
15,669,201 75	9,980,172 50	4,545,052 58	14,525,825 08	1,545,576 07	7,974 92	•	14,525,825 08
952,515 54	888,810 60	43,704 74	952,515 54	•	•	142,515 54	952,515 54
770,206 90	408,627 92	262,397 85	671,025 77	99,181 15	•	143,025 77	671,025 77
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
5,210,529 56	5,622,278 51	1,520,595 •	4,942,675 54	267,856 02	•	1,606,585 54	4,942,675 54
506,451,705 20	484,443,105 56	19,862,082 95	504,505,186 51	2,126,518 69	90,051 40	15,555,187 91	504,505,186 51
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
504,152 88	540,932 61	1,107 •	542,059 61	162,115 27	•	167,039 61	542,059 61
326,274 48	506,218 60	11,155 88	317,574 48	8,900 •	•	67,374 48	317,374 48
876,155 96	15,937 05	175,466 43	189,405 46	688,732 50	350,596 54	•	189,405 46
21,026 75	21,026 75	•	21,026 75	•	•	21,026 75	21,026 75
5,458 75	3,507 05	•	5,507 05	1,951 70	•	3,507 05	5,507 05
1,555 84	1,555 84	•	1,555 84	•	•	1,555 84	1,555 84
600,000 •	200,000 •	•	200,000 •	400,000 •	•	200,000 •	200,000 •
250,000 •	250,000 •	•	250,000 •	•	•	250,000 •	250,000 •
292 80	292 80	•	292 80	•	•	292 80	292 80
26,000 •	26,000 •	•	26,000 •	•	•	26,000 •	26,000 •
115 60	115 60	•	115 60	•	•	115 60	115 60
2,640,795 04	1,195,566 26	185,729 31	1,579,095 57	1,261,607 47	350,596 54	736,692 11	1,579,095 57

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	993,000 »
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach et de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle. (Art. IV de la convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898)	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 54,772,000 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Solde recouvré en 1902.)	50,850,752 77
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,880,100 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	61,598,758 18
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902. — Partie rattachée à 1902	14,153,292 44
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'Etat à la suite des troubles de 1900.	»
Somme versée par les liquidateurs de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse, pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de ladite Société restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1902	»
TOTAUX fr.	107,595,783 59
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	489,040,050 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	596,635,833 59

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT Jéfinitif DU BUDGET.
	En 1902.	En 1903.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
2,640,793 04	1,195,566 26	185,729 31	1,579,095 57	1,261,697 47	350,596 54	756,692 11	1,570,095 57
13,000,000 »	13,000,000 »	»	13,000,000 »	»	»	13,000,000 »	13,000,000 »
50,850,752 77	50,850,752 77	»	50,850,752 77	»	»	»	50,850,752 77
61,598,738 18	61,598,738 18	»	61,598,738 18	»	»	»	61,598,738 18
14,153,292 44	14,153,292 44	»	14,153,292 44	»	»	»	14,153,292 44
89,386 61	»	89,386 61	89,386 61	»	»	89,386 61	89,386 61
2,373,608 »	»	2,373,608 »	2,373,608 »	»	»	2,373,608 »	2,373,608 »
124,706,571 04	120,706,149 65	2,648,723 92	125,444,873 57	1,261,697 47	350,596 54	16,199,686 72	125,444,873 57
506,431,705 20	484,443,103 56	19,862,082 95	504,505,186 51	2,126,518 69	90,051 40	15,355,187 91	504,505,186 51
631,158,276 24	605,239,253 21	22,510,806 87	627,750,060 08	5,388,216 16	440,647 94	51,554,874 63	627,750,060 08
					31,114,226 69		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1902.	En 1903.
	SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1899.						
Ministère de la Guerre	285 »	»	285 »	285 »	»	285 »
— des Finances et des Travaux publics . . .	»	53,215 49	53,215 49	22,407 41	»	22,407 41
	285 »	53,49	53,500 49	22,782 41	»	22,782 41
Exercice 1900.						
Ministère des Affaires Étrangères	»	13,097 05	13,097 05	»	»	»
— de l'Agriculture	4,859 45	1,284 28	6,125 71	1,838 71	»	1,838 71
— de la Guerre	»	54,664 98	54,664 98	54,457 57	»	52,727 57
— des Finances et des Travaux publics . . .	77,738 25	»	77,738 25	54,507 06	»	54,507 06
	82,597 66	69,026 31	151,623 97	110,895 34	»	89,165 34
Exercice 1901.						
Ministère de la Justice.	»	61,330 50	61,330 50	61,350 50	25,000 »	36,330 50
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	»	12,377 20	12,377 20	12,377 20	11,477 20	900 »
— de l'Agriculture.	10,062 18	36,781 69	47,743 87	47,186 57	47,186 37	»
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	7,404 10	»	7,404 10	4,445 77	»	4,445 77
— de la Guerre	25,909 55	912,139 56	938,048 01	858,505 45	48,392 57	810,110 48
Corps de la Gendarmerie	1,376 91	204,712 78	206,089 69	201,301 79	23,921 27	177,468 12
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	37,474 68	64,712 85	102,187 53	93,044 28	9,050 »	85,094 28
	85,127 42	1,292,054 58	1,375,181 80	1,278,279 56	165,927 41	1,112,347 15

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	sur ordonnances en circulation			sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1903, confor- mément à l'article 52 de la loi sur la comptabilité	
285 »	»	»	»	»	»	»	»	285 »	
22,497 41	»	»	10,718 08	»	»	»	10,718 08	22,497 41	
22,782 41	»	»	10,718 08	»	»	»	10,718 08	22,782 41	
»	»	»	13,097 05	»	»	»	13,097 05	»	
1,858 71	»	»	4,285 »	»	»	»	4,285 »	1,858 71	
52,727 57	21,750 »	»	207 41	»	»	207 41	»	54,457 57	
54,597 06	»	»	25,141 17	»	»	15,393 44	7,747 73	54,597 06	
89,163 34	21,750 »	»	40,730 63	»	»	15,600 85	25,129 78	110,893 34	
61,550 50	»	»	»	»	»	»	»	61,550 50	
12,377 20	»	»	»	»	»	»	»	12,377 20	
47,186 37	»	»	557 50	»	»	»	557 50	47,186 37	
4,443 77	»	»	2,960 33	»	»	337 »	2,623 33	4,443 77	
858,505 05	2 40	»	79,543 46	»	»	2,166 93	77,376 53	858,505 45	
201,389 39	2 40	»	4,697 90	»	»	4,697 90	»	201,391 79	
95,044 28	»	»	9,143 25	»	»	3,300 61	5,842 64	95,044 28	
1,278,274 56	4 80	»	96,902 44	»	»	10,502 44	86,400 »	1,278,279 36	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1902.	En 1903.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	133,076,481 84	•	133,076,481 84	136,506,545 78	108,426,526 64	20,914,815 35
	Liste civile	3,500,000 •	•	3,500,000 •	3,500,000 •	3,500,000 •	•
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 •	•	200,000 •	200,000 •	200,000 •	•
— O.	Dotations						
	Sénat	235,000 •	•	235,000 •	252,685 10	215,805 •	16,792 10
	Chambre des Représentants	1,136,070 54	•	1,136,070 54	1,135,990 98	1,120,188 10	15,802 88
	Cour des comptes	373,600 •	•	373,600 •	564,189 60	547,071 54	16,218 06
— P.	Ministère de la Justice	26,022,100 •	1,003,600 •	27,027,700 •	27,155,906 06	18,724,912 •	8,528,792 59
— Q.	— des Affaires Étrangères	5,403,070 25	53,400 •	5,457,370 23	5,377,270 05	2,309,358 49	495,302 51
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	29,110,115 97	4,452,608 10	33,571,722 07	33,070,705 90	25,887,765 52	6,805,800 42
— S.	— de l'Agriculture	12,401,108 66	279,304 80	12,680,413 46	12,279,185 64	10,031,210 59	2,048,484 64
— T.	— de l'Industrie et du Travail	16,333,232 54	187,100 •	16,520,352 54	16,566,544 47	15,577,107 78	952,299 77
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	164,985,385 66	65,000 •	165,050,385 66	164,861,298 05	61,767,556 56	103,005,340 54
— V.	— de la Guerre	49,337,444 77	7,067,066 25	56,405,111 02	53,523,615 90	4,897,020 40	40,245,396 87
— W.	Corps de la Gendarmerie	6,549,459 99	1,364,980 •	7,914,419 99	7,675,004 64	4,087,430 41	2,983,105 32
— X.	Ministère des Finances et des Travaux publics	54,940,280 35	3,227,100 •	58,167,380 35	55,599,924 92	10,113,458 75	25,154,599 26
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	2,076,000 •	•	2,076,000 •	4,141,228 61	536,899 35	3,602,311 42
		484,389,255 15	17,702,759 15	502,092,014 28	499,677,892 68	266,643,276 73	251,562,071 33

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT DES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1903, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	
156,541,341 99	55,003 70	•	325,474 18	2,745,338 12	2,745,338 12	325,474 18	•	156,396,345 78	
5,500,000 •	•	•	•	•	•	•	•	5,500,000 •	
200,000 •	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
232,685 10	•	•	2,514 90	•	•	2,514 90	•	232,685 10	
1,135,990 98	•	•	88 56	•	•	88 56	•	1,135,990 98	
364,189 60	•	•	9,410 40	•	•	9,410 40	•	364,189 60	
27,053,614 39	100,291 67	•	491,584 60	617,790 66	617,790 66	336,262 14	155,322 46	27,153,906 06	
3,302,640 80	74,629 25	•	80,109 20	•	•	26,709 20	53,400 •	3,377,270 05	
32,693,563 94	377,139 96	•	523,492 85	22,474 66	22,474 66	500,608 73	22,794 10	33,070,703 90	
12,079,695 03	199,488 61	•	401,220 82	•	•	400,305 55	924 27	12,279,183 64	
16,509,407 55	57,136 92	•	155,193 87	201,406 •	201,406 •	155,193 87	•	16,566,544 47	
164,772,896 90	88,401 15	•	472,919 89	283,832 28	283,832 28	387,532 20	85,587 69	164,861,298 05	
53,142,417 27	581,198 63	•	2,881,495 12	•	•	1,649,799 69	1,231,695 43	53,523,615 90	
7,670,535 73	4,468 91	•	239,415 35	•	•	25,703 41	213,709 94	7,875,004 64	
55,268,058 01	131,866 91	•	3,007,459 32	239,994 91	239,994 91	2,492,886 36	514,572 96	35,399,924 99	
4,139,210 77	2,018 84	•	78,978 68	2,144,208 29	2,144,208 29	78,978 68	•	4,141,229 61	
498,206,248 06	1,471,644 62	•	8,669,106 52	6,255,044 92	6,255,044 92	6,391,159 67	2,278,006 85	499,077,892 68	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux	Articles du Budget extraordinaire de 1902	Articles le Parlement royal du 24 août 1901	DESIGNATION DES SERVICES	CREDITS REPORTEES		CREDITS alloués par les lois de 21 mai 1901 et 21 juillet 1902	Total	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — BUDGETS courants et ordonnances au profit des Trésoriers de l'Etat
				le l'exercice 1900	le l'exercice 1901			
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique					
			<i>Service de l'Instruction publique</i>					
1	"	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	5,567 02	"		5,567 02	"
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr	5,567 02	"	"	5,567 02	"
			Ministère de l'Agriculture					
			<i>Laux et Forêts</i>					
2	"	2a	Terrains incultes domaniaux boisement	97,968 45	"	"	97,968 45	
2a	"	2b	Terrains incultes et bois domaniaux boisement assainissement création de chemins de vidange	"	100,000 "	"	97,968 45	50,846 42
2b	1		Id id	"	"	100,000 "	"	"
			TOTAUX fr	97,968 45	100,000	100,000	297,968 45	148,814 85
			<i>Voie vicinale</i>					
3		3	Voie vicinale travaux de construction	"	785,095 "	"	2,785,095 "	785,095 "
3a	2	"	Id id	"	"	2,000,000 "	2,785,095 "	1,755,005 "
			TOTAUX fr	"	785,095 "	2,000,000 "	2,785,095 "	2,556,098 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture fr	97,968 45	885,095	2,100,000	3,081,061 45	2,684,912 85
			Ministère des Finances et des Travaux publics					
			<i>Domaines</i>					
4	"	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	500,000	"	"	600,000 "	67,699 45
4a	9	"	Id id	"	"	500,000 "	600,000 "	"
			A REPORTER fr	500,000 "	"	500,000 "	600,000 "	67,699 45

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS <small>(restant à effectuer ou à justifier.)</small>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1902.	En 1905.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1902.	
•	•	•	•	•	3,567 02	3,567 02	•	•	
•	•	•	•	•	3,567 02	3,567 02	•	•	
97,968 45	•	97,968 45	•	•	•	•	•	97,968 45	
48,267 96	2,578 46	50,846 42	•	•	49,155 58	•	49,155 58	50,846 42	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
146,256 59	2,578 46	148,834 85	•	•	149,155 58	•	149,155 58	148,834 85	
785,005 •	•	785,005 •	•	•	•	•	•	785,005 •	
1,753,005 •	•	1,753,005 •	•	•	246,995 •	•	246,995 •	1,753,005 •	
2,536,008 •	•	2,536,008 •	•	•	246,995 •	•	246,995 •	2,536,008 •	
2,682,554 59	2,578 46	2,684,912 85	•	•	596,148 58	•	596,148 58	2,684,912 85	
67,699 45	•	67,699 45	•	•	252,300 55	252,300 55	•	67,699 45	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
67,699 45	•	67,699 45	•	•	552,300 55	252,300 55	300,000 •	67,699 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois les 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902	Total.	DÉPENSES résultant des services faits — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1900	de l'exercice 1901			
			REPORT . fr	300,000 »	»	300,000 »	600,000 »	67,609 45
5	•	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales	122,458 40	»	»	722,438 40	122,458 40
5a	•	5b	Id. id	»	300,000 »	»		
5b	10	•	Id. id	»	»	300,000 »	»	»
6	•	6a	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	»	300,000 »	»	600,000 »	34,535 96
6a	11	•	Id. id	»	»	300,000 »		
7	•	8	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du Grand Bois, d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit La Marchandise	»	13,561 50	»	13,561 50	200
8	•	9	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Jalhay et Sart lez-Spa.	»	4,925 15	»	4,925 15	»
9	•	10	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers — Travaux de voirie	85,000 »	»	»	85,000 »	»
10	•	13a	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	»	19,580 »	»	19,580 »	17,021 66
11	•	14a	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaarbeek, sur les communes de Laeken, de Schaarbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	»	100,000 »	»	100,000 »	50,660 52
			TOTAUX. . fr	507,458 40	738,066 65	900,000 »	2,145,505 05	297,740 13
			<i>Divers</i>					
•	•	•	Avances destinées à indemniser les distillateurs agricoles (<i>Credit non imitatif</i>) — Loi du 28 juillet 1902, <i>Moniteur</i> des 28-29, n° 209-210	»	»	8,000,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »
•	•	•	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-23 décembre, n° 356-357	»	»	7,000 000 »	7,000,000 »	»
			TOTAUX . fr	»	»	15,000,000 »	15,000,000 »	8,000,000
			<i>Travaux publics. — Routes et Bâtements civils.</i>					
12	•	15b	Routes et raccordements construction, redressement et amélioration Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	»	1,350,360 08	»	7,330,360 08	1,320,754 40
12a	12	•	Id. id	»	»	6,000,000 »		
			A REPORTER. . . fr.	»	1,350,360 08	6,000,000 »	7,330,360 08	5,495,757 90

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1902.	En 1903.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1902.	
67,699 45	•	67,699 45	•	•	552,500 55	252,300 55	300,000 •	67,699 45	
122,458 40	•	122,458 40	•	•	•	•	•	122,458 40	
12,905 51	11,680 85	24,584 14	•	•	275,415 86	•	275,415 86	24,584 14	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
54,555 96	•	54,555 96	•	•	265,464 04	•	265,464 04	54,555 96	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
200 •	•	200 •	•	•	13,561 50	•	13,561 50	200 •	
•	•	•	•	•	4,925 15	•	4,925 15	•	
•	•	•	•	•	85,000 •	85,000 •	•	•	
17,621 66	•	17,621 66	•	•	1,958 54	•	1,958 54	17,621 66	
25,503 73	5,156 79	30,660 52	•	•	60,539 48	•	60,539 48	30,660 52	
280,902 51	16,857 62	297,740 13	•	•	1,847,764 92	317,300 55	1,530,464 37	207,740 13	
8,000,000 •	•	8,000,000 •	•	•	•	•	•	8,000,000 •	
•	•	•	•	•	7,000,000 •	•	7,000,000 •	•	
8,000,000 •	•	8,000,000 •	•	•	7,000,000 •	•	7,000,000 •	8,000,000 •	
1,328,778 84	910 95	1,329,689 79	64 61	•	605 68	•	605 68	1,329,754 40	
5,856,155 42	322,975 05	4,159,130 47	6,873 03	•	1,853,996 50	•	1,853,996 50	4,100,003 50	
5,164,934 26	323,886 •	5,488,820 26	6,937 64	•	1,854,602 18	•	1,854,602 18	5,496,757 90	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux	Articles du budget et extra budgétaires	Articles de l'annuaire et du 14 août 1901	DESIGNATION DES SERVICES	CREDITS REPORTEES		CREDITS à louer par les lois des 25 mai 23 août et 23 octobre 1902	Total.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS et à l'Etat (les allocations ou par les rences les Etat)
				de l'exercice 1900	de l'exercice 1901			
			BUDGET fr	•	1,350,360 08	6,000,000	7,350,360 08	5,495,737 90
15	15		Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'Etat à Alost		•	151,000 •	151,000 •	101,625 •
14	14		Pont du Val Benoît sur la Meuse, à Liège remplacement des piles du pont.			200,000 •	200,000 •	•
15	•	19	Reconstruction du pont de Ghénée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage	200,000 •	•	•	200,000 •	•
16	15	•	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Lagnier (Liège) et la gare d'Anglem, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Oulthe	•	•	1,300,000	1,300,000 •	522,007 65
17	16	•	Mont des Arts — Expropriations et travaux Indemnité à la ville de Bruxelles	•	•	5,000,000 •	5,000,000 •	1,070,098 •
18	•	20a	École de médecine vétérinaire, travaux de construction	26,356 71	•	•	•	26,356 71
18a	•	20b	Id id	•	250,000 •	•	250,000 •	155,902 25
18b	17	•	École de médecine vétérinaire — Travaux de construction et de parachèvement	•	•	500,000 •	500,000 •	•
19	•	21	Sénat — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contigue du Ministère des Affaires étrangères	•	700,000 •	•	700,000 •	145,051 87
20	•	25a	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire — Travaux de conservation, parachèvement intérieur du rez de chaussée des pieds droits	•	150,000 •	•	150,000 •	85,154 95
21	•	24	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	•	1,981,862 15	•	1,981,862 15	75,108 28
			TOTAL fr	226,356 71	4,302,222 91	15,151,000 •	17,769,558 92	7,655,112 61
			<i>Travaux hydrauliques</i>					
22	•	25a	Meuse — Expropriations et travaux	454,773 17	•	•	•	433,749 92
22a	•	25b	Id id	•	700,000 •	•	700,000 •	•
22b	18	•	Id id	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
25	•	26a	Oulthe — Expropriations et travaux	1,658,854 05	•	•	•	744,197 65
25a	19	•	Id id	•	•	3,500,000 •	3,500,000 •	•
24	•	27a	Isenot — Expropriations et travaux	566,145 18	•	•	•	566,145 18
24a	•	27b	Id id	•	1,200,000 •	•	1,200,000 •	181,767 71
24b	22	•	Id id	•	•	2,000,000 •	2,000,000 •	•
25	•	28	Lys — Expropriations et travaux	297,810 70	•	•	•	5,000 •
25a	23	•	Id id	•	•	500,000 •	500,000 •	•
			A REPORTER fr	1,977,581 10	1,900,000 •	8,800,000 •	11,677,581 10	1,931,758 44

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CREDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1902	En 1905.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DÉPENSES	CREDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 7 de la loi du 26 mai 1902	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1902.	
5,164,934 26	525,886 .	5,488,820 26	6,957 64	»	1,854,602 18	•	1,854,602 18	5,495,757 90	
101,500 .	125 .	101,625 .	•	»	49,575 .	•	49,575 .	101,625 .	
»	»	»	•	»	200,000 .	•	200,000 .	•	
»	»	»	•	•	200,000 .	200,000 .	•	•	
521,982 90	24 75	522,007 65	•	•	777,992 55	•	777,992 55	522,007 65	
1,070,098 .	•	1,070,098 .	•	•	5,029,902 .	•	5,029,902 .	1,070,098 .	
26,536 71	•	26,536 71	•	•	•	•	•	26,536 71	
155,702 25	200 .	155,902 25	•	•	114,007 75	•	114,007 75	155,902 25	
»	•	»	•	•	500,000 .	•	500,000 .	•	
145,051 87	•	145,051 87	•	•	556,948 15	•	556,948 15	145,051 87	
85,154 95	•	85,154 95	•	•	46,865 05	•	46,865 05	85,154 95	
50,108 28	25,000 .	75,108 28	•	•	1,906,753 85	•	1,906,753 85	75,108 28	
7 296,939 22	549,255 75	7,646,174 97	6,957 64	•	10,116,446 31	200,000 .	9,916,446 31	7,655,112 61	
413,209 04	17,524 94	430,735 98	3,015 94	•	21,025 25	21,025 25	•	433,749 92	
»	•	»	•	•	700,000 .	•	700,000 .	•	
»	•	»	•	•	1,000,000 .	•	1,000,000 .	•	
740,584 74	3,612 89	744,197 63	•	•	914,656 42	914,656 42	•	744,197 63	
»	•	»	•	•	3,500,000 .	•	3,500,000 .	•	
565,596 45	2,546 75	566,145 18	•	•	•	•	•	566,145 18	
149,607 99	32,157 72	181,765 71	2 .	•	1,018,252 29	•	1,018,252 29	181,767 71	
»	•	»	•	•	2,000,000 .	•	2,000,000 .	•	
4,845 .	1,055 .	5,900 .	•	•	291,910 70	291,910 70	•	5,900 .	
•	•	•	•	•	500,000 .	•	500,000 .	•	
1,871,845 20	56,897 50	1,928,740 50	3,017 94	•	9,745,822 66	1,227,590 37	8,518,232 29	1,951,758 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 24 mai, 28 juill. et 24 octobre 1902.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.			
			REPORT. . . . fr.	2,977,581 10	1,900,000 »	6,800,000 »	11,677,581 10	1,931,758 44
26	•	20	Ruisseau de l'Espierres. — Frais d'études, expropriations et travaux	»	300,000 »	»	300,000 »	1,860 »
27	24	•	Rupel. — Expropriations et travaux	»	»	250,000 »	250,000 »	1,056 »
28	•	30	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	483,692 11	»	»	1,485,692 11	50,531 85
28a	26	•	Id. id.	»	»	1,000,000 »		
29	•	26	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	»	»	250,000 »	250,000 »	»
50	•	52	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	96,475 »	»	»	196,475 »	2,520 »
50a	27	•	Id. id.	»	»	100,000 »		
51	•	53	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	90,767 06	»	»	240,767 06	1,535 84
51a	29	•	Id. id.	»	»	150,000 »		
52	•	54b	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	»	2,909,715 06	»	10,909,715 06	2,009,715 06
52a	28	•	Id. id.	»	»	8,000,000 »		
55	•	55	Canal de Gand à Ostende. — Expropriations et travaux	»	500,000 »	»	500,000 »	1,000 »
54	•	56	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	412,073 13	»	»	2,362,073 15	412,073 13
54a	•	56a	Id. id.	»	950,000 »	»		
54b	21	•	Id. id.	»	»	1,000,000 »	»	»
55	•	57	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	978,542 42	»	»	6,978,542 42	978,542 42
55a	•	57a	Id. id.	»	2,500,000 »	»		
55b	53	•	Id. id.	»	»	3,500,000 »	»	20,910 29
56	•	58a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	2,987,128 51	»	»	7,987,128 51	1,185,765 33
56a	•	58b	Id. id.	»	2,000,000 »	»		
56b	20	•	Id. id.	»	»	3,000,000 »	»	5,000 »
57	•	59	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches	950,511 71	»	»	8,950,511 71	950,511 71
57a	•	59a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	3,500,000 »	»		
57b	51	•	Port d'Ostende. — Expropriation et travaux. Établissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Établissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	»	»	4,500,000 »	»	1,769,102 08
			A REPORTER. . . . fr.	8,976,571 04	14,559,715 06	28,550,000 »	52,086,286 10	13,254,803 15

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÉGLMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1902.	En 1905	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DEPENSES.	CRÉDITS à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art 7 de la loi du 26 mai 1902	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1902	
1,871,845 20	56,897 50	1,928,740 50	5,017 94	"	9,745,822 66	1,227,590 37	8,518,232 29	1,931,758 44	
1,705 "	155 "	1,860 "	"	"	208,140 "	"	298,140 "	1,860 "	
1,956 "	"	1,956 "	"	"	248,044 "	"	248,044 "	1,956 "	
29,237 50	1,294 55	50,531 85	"	"	455,160 26	455,160 26	"	50,531 85	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
"	"	"	"	"	250,000 "	"	250,000 "	"	
2,420 "	100 "	2,520 "	"	"	95,955 "	95,955 "	"	2,520 "	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
1,535 64	"	1,535 64	"	"	89,231 42	89,231 42	"	1,535 64	
"	"	"	"	"	150,000 "	"	150,000 "	"	
2,909,570 08	545 "	2,909,715 08	"	"	"	"	"	2,909,715 08	
589,212 80	2,093 99	591,506 79	"	"	7,608,693 21	"	7,608,693 21	301,506 79	
1,000 "	"	1,000 "	"	"	499,000 "	"	499,000 "	1,000 "	
412,075 15	"	412,075 15	"	"	"	"	"	412,075 15	
109,525 58	51,590 83	160,916 41	"	"	789,083 59	"	789,083 59	160,916 41	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
978,542 42	"	978,542 42	"	"	"	"	"	978,542 42	
2,492,417 50	7,582 50	2,500,000 "	"	"	"	"	"	2,500,000 "	
20,910 29	"	20,910 29	"	"	5,479,089 71	"	5,479,089 71	20,910 29	
1,148,471 05	57,291 40	1,185,763 53	"	"	1,801,565 18	1,801,565 18	"	1,185,763 53	
"	5,000 "	5,000 "	"	"	1,995,000 "	"	1,995,000 "	5,000 "	
"	"	"	"	"	3,000,000 "	"	3,000,000 "	"	
950,511 71	"	950,511 71	"	"	"	"	"	950,511 71	
1,616,901 08	152,072 "	1,768,973 08	129 "	"	1,730,897 92	"	1,730,897 92	1,769,102 08	
"	"	"	"	"	1,500,000 "	"	4,500,000 "	"	
12,937,455 69	514,222 57	15,251,656 21	5,140 94	"	38,831,482 93	3,605,302 23	35,166,180 72	13,254,805 15	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 21 mai, 28 Juill et 26 octobre 1902.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.			
			REPORT. . . . fr.	8,976,571 04	14,559,715 06	28,550,000	52,086,286 10	13,254,805 15
58	•	40a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs . . .	3,476,584 95	•	•	•	3,159,103 84
58a	•	40b	Id. id. . . .	•	3,000,000	•	•	•
58b	52	•	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs Honoraires . . .	•	•	3,000,000	9,476,584 95	•
59	•	41	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur . . .	2,759,167 98	•	•	•	2,759,167 98
59a	•	41a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	•	3,500,000	•	20,259,167 98	3,500,000
59b	50	•	Id. id. . . .	•	•	14,000,000	•	5,716,234 14
40	•	42a	Côtes. — Expropriations et travaux.	847,178 02	•	•	•	666,825 05
40a	•	42b	Id. id. . . .	•	1,000,000	•	1,847,178 02	•
			TOTAUX. . . . fr.	16,059,591 99	22,059,715 06	45,550,000	83,669,017 05	27,056,134 16
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	16,793,077 10	27,190,003 92	74,601,000	118,584,081 02	43,006,988 90
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.					
41	•	45a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,976,830 55	•	•	•	1,976,830 55
41a	•	45b	Id. id.	•	15,545,025 72	•	15,671,854 27	15,515,246 45
41b	3	•	Id. id.	•	•	30,150,000	•	8,906,923 97
42	•	44	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Eccloo à Gand	50,000	•	•	50,000	•
45	•	46a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	11,858 79	•	•	•	11,858 79
45a	•	46b	Id. id.	•	12,458,789 70	•	51,085,948 49	10,103,325 12
45b	4	•	Id. id.	•	•	38,615,300	•	29,096,400 54
			A REPORTER. . . . fr.	2,038,089 54	20,003,813 42	68,765,300	96,807,802 70	63,670,585 42

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1902.	En 1905.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905 en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1902.	
12,937,433 64	314,222 57	13,251,656 21	3,146 94	•	38,831,482 95	3,605,502 25	55,166,180 72	13,254,805 15	
3,157,096 69	2,007 15	3,159,103 84	•	•	317,281 11	317,281 11	•	3,159,103 84	
•	•	•	•	•	3,000,000 •	•	3,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	3,000,000 •	•	3,000,000 •	•	
2,759,167 98	•	2,759,167 98	•	•	•	•	•	2,759,167 98	
3,499,852 40	126 •	3,499,978 40	21 60	•	•	•	•	3,500,000 •	
3,485,712 65	250,521 49	3,716,254 14	•	•	10,285,765 86	•	10,285,765 86	3,716,254 14	
656,050 05	30,775 •	666,825 05	•	•	180,352 97	180,352 97	•	666,825 05	
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	
26,475,313 41	377,652 21	27,052,965 62	3,168 54	•	56,612,882 89	4,162,956 51	52,449,046 58	27,056,134 16	
42,033,155 14	943,735 58	42,906,880 72	10,106 18	•	75,577,004 12	4,680,236 86	70,896,857 26	43,006,986 90	
1,880,140 45	94,875 •	1,975,015 45	1,815 10	•	•	•	•	1,976,850 55	
13,240,545 74	87,751 40	13,528,277 14	186,969 31	•	29,777 27	•	29,777 27	13,515,246 45	
8,421,220 63	484,337 57	8,905,558 20	1,365 77	•	21,243,076 03	•	21,243,076 03	8,906,923 97	
•	•	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•	•	
11,858 79	•	11,858 79	•	•	•	•	•	11,858 79	
10,154,621 78	8,703 34	10,163,325 12	•	•	2,295,464 58	•	2,295,464 58	10,163,325 12	
28,850,928 44	236,472 10	29,096,400 54	•	•	9,518,899 46	•	9,518,899 46	29,096,400 54	
62,568,315 83	912,119 41	63,480,435 24	190,150 18	•	33,137,217 54	50,000 •	33,087,217 34	63,670,585 42	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 24 mai, 25 juil. et 24 octobre 1902.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.			
			REPORT. fr.	2,958,689 54	26,003,813 42	68,765,500	96,807,802 70	65,670,585 42
44	"	47	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	"	42,683 80	"	42,683 80	17,615
45	"	48a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	"	988,045 24	"	5,488,045 24	865,760 97
45a	5	"	Postes — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	"	"	2,500,000		
46	"	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2,382,264 68	"	"	9,692,264 68	1,577,202 54
46a	"	49b	Id. id.	"	2,682,600	"		
46b	6	"	Id. id.	"	"	4,627,400	"	"
47	"	50a	Marine	20,000	"	"	176,400	40,118 62
47a	7	"	Id.	"	"	156,400		
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	4,440,954 02	29,717,142 46	76,049,100	110,207,196 48	68,555,697 05
			Ministère de la Guerre.					
48	8	"	Nouvelle école militaire — Travaux de construction et de parachèvement	"	"	3,000,000	3,000,000	9,282
49	21	"	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	"	"	451,526 28	451,526 28	"
50	"	52	Fortifications d'Anvers	4,099,450	"	"	4,099,450	2,817 58
51	"	55	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	"	4,563 51	"	4,563 51	2,997 60
52	"	54	Achat de coupoles	"	448,097 57	"	448,097 57	"
55	"	55	Ligne avancée d'Anvers	"	54,225 72	"	54,225 72	"
54	22	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	"	"	248,841 50	248,841 50	203 52
55	"	57	Interruption des voies ferrées	"	6,037 24	"	6,037 24	5,351 14
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. fr.	4,999,450	512,925 84	3,680,567 58	9,192,721 42	20,631 64

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1902.	En 1903.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1903 en vertu de l'art 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS DEFINITIFS de l'exercice 1902.	
62,568,315 85	912,119 41	65,480,435 24	190,150 18	"	53,137,217 54	50,000	55,087,217 54	65,670,585 42	
17,615 "	"	17,615 "	"	"	25,068 80	"	25,068 80	17,615 "	
842,576 68	25,184 99	865,760 97	"	"	122,284 27	"	122,284 27	865,760 97	
150 "	"	150 "	"	"	2,499,850 "	"	2,499,850 "	150 "	
2,582,264 68	"	2,582,264 68	"	"	"	"	"	2,582,264 68	
1,499,819 25	77,380 69	1,577,199 94	2 40	"	1,105,597 66	"	1,105,597 66	1,577,202 54	
"	"	"	"	"	4,627,400 "	"	4,627,400 "	"	
"	"	"	"	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
40,118 62	"	40,118 62	"	"	116,281 58	"	116,281 58	40,118 62	
67,550,860 06	1,012,684 39	68,565,544 45	190,152 58	"	41,655,499 45	70,000	41,585,499 45	68,555,697 05	
9,017 "	265 "	9,282 "	"	"	2,990,718 "	"	2,990,718 "	9,282 "	
"	"	"	"	"	431,526 28	"	431,526 28	"	
2,495 58	324 "	2,817 58	"	"	4,996,612 62	4,996,612 62	"	2,817 58	
2,997 60	"	2,997 60	"	"	1,565 71	"	1,565 71	2,997 60	
"	"	"	"	"	448,097 57	"	448,097 57	"	
"	"	"	"	"	54,225 72	"	54,225 72	"	
205 52	"	205 52	"	"	248,637 78	"	248,637 78	205 52	
5,331 14	"	5,331 14	"	"	706 10	"	706 10	5,331 14	
20,042 64	580 "	20,631 64	"	"	9,172,089 78	4,996,612 62	4,176,477 16	20,631 64	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 26 mai, 23 juillet et 24 octobre 1902.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1900.	de l'exercice 1901.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	3,567 02	°	°	3,567 02	°
— — de l'Agriculture	97,968 45	885,003 °	2,100,000 °	5,081,061 45	2,684,912 85
— — des Finances et des Travaux publics. . .	16,793,077 10	27,190,003 92	74,601,000 °	118,584,081 02	43,006,986 00
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	4,440,954 02	29,717,142 46	76,049,100 °	110,207,196 48	68,553,697 03
— — de la Guerre	4,999,430 °	512,923 84	5,680,567 58	9,192,721 42	20,631 64
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	26,354,906 57	58,505,165 22	156,450,467 58	241,068,627 37	114,266,228 42

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1902.	En 1905.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1905, en vertu de l'art 7 de la loi du 26 mai 1902.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1902.	
					3,567 02	3,567 02			
2,682,534 39	2,578 46	2,684,912 85			396,148 58		396,148 58	2,684,012 85	
42,053,155 14	943,725 58	42,996,880 72	10,106 18		75,577,094 12	4,680,236 86	70,896,857 28	43,006,986 90	
67,550,860 06	1,012,684 50	68,563,544 45	190,152 58		41,653,499 45	70,000 00	41,583,499 45	68,553,697 03	
20,042 64	589 00	20,631 64			0,172,080 78	4,098,612 62	4,175,477 16	20,631 64	
112,100,592 23	1,959,577 43	114,065,969 66	200,258 76		126,802,398 95	0,750,416 50	117,051,982 45	114,266,228 42	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — PROJET constaté et ordonné au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1902.	En 1903.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1899	33,500 49	22,782 41	•	22,782 41
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1900	151,623 97	110,803 34	•	89,163 34
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1901	1,375,181 80	1,278,279 36	185,927 41	1,112,347 15
Dépenses propres à l'exercice.	502,092,014 28	490,877,892 08	266,045,276 73	231,562,071 35
	503,052,320 54	501,089,847 79	266,809,204 14	232,787,264 25
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902	241,068,627 37	114,266,228 42	112,106,302 23	1,959,577 43
	744,720,947 91	615,356,076 21	378,915,596 37	234,746,841 66
<i>Dépenses à l'exercice 1902 :</i>				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1901, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (État sub litt. Z.)	87,063,777 93	87,063,777 93		
	831,784,725 84	702,419,854 14		

CICE 1902 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS.	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CREDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1903, con- formément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art. 7 de la loi du 24 mai 1902.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1902.
Total.									
22,782 41	•	•	10,718 08	•	•	•	10,718 08	•	22,782 41
89,163 34	21,730 •	•	40,730 63	•	•	15,600 85	25,129 78	•	110,893 34
1,278,274 36	4 80	•	96,902 44	•	•	10,502 44	86,400 •	•	1,278,279 36
498,206,248 06	1,471,644 62	•	8,069,166 52	6,255,044 92	6,255,044 92	6,391,159 07	2,278,006 85	•	499,677,892 68
199,596,408 37	1,493,379 42	•	8,817,517 67	6,255,044 92	6,255,044 92	6,417,262 96	2,400,254 71	•	501,089,847 79
114,065,969 66	200,258 76	•	126,802,308 95	•	•	9,750,416 50	•	117,051,982 45	114,266,228 42
615,662,438 03	1,693,638 18	•	135,619,916 62	6,255,044 92	6,255,044 92	16,167,079 46	2,400,254 71	117,051,982 45	615,356,076 21
	1,693,638 18						135,619,916 62		
						129,364,871 70			
87,063,777 93									87,063,777 93
700,726,215 96									702,419,854 14

(62)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1902.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>	26,458,000	26,482,176 98	26,482,176 98	25,515,368 81
Principal	17,690,000			
15 centimes additionnels ordinaires	2,655,500			
<i>Personnel</i> } 20 id. id. extraordinaires	1,280,000	21,674,686 41	21,674,686 41	20,577,596 52
Frais d'expertise	5,500			
<i>Patentes</i>	7,500,000			
20 centimes additionnels	1,500,000	10,206,465 49	10,206,465 49	6,125,170 14
<i>Redevances sur les mines</i>	1,280,000			
25 centimes additionnels	520,000	1,744,376 55	1,744,376 55	1,725,487 89
<i>Droits d'entrée.</i>				
Eaux-de-vie étrangères		1,489,891 18		1,480,891 18
Bières		490,065 29		490,065 29
Vinaigres et acides acétiques		120,504 01		120,504 01
Sucres raffinés		206,620 87		206,620 87
Sirups et mélasses		53,770 36	41,808,228 59	53,770 36
Betteraves		85,148 17		85,148 17
Tabacs		4,850,995 16		4,850,995 16
Autres marchandises		54,502,257 35		54,502,257 35
Vins étrangers	5,070,000	5,093,182 75		5,092,017 03
Eaux-de-vie indigènes	42,724,140	45,157,371 18		44,224,977 87
Bières	15,050,000	12,501,769 14		12,501,667 74
Vinaigres { de bières	15,000	15,965 82		15,965 82
{ autres que de bières	42,250	54,797 89		54,797 89
<i>Accises</i>	16,250	61,900 23	71,650,508 65	61,852 26
Sucres de canne et de betterave	5,510,000	5,545,880 54		5,522,050 52
Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,150,000	952,868 16		952,868 16
Margarine	550,000	520,497 75		520,458 55
Tabacs étrangers	1,400,000	1,315,550 53		1,315,550 53
Id. indigènes	600,000	661,624 66		661,616 56
Frais d'essai des matières d'or et d'argent		495 06		495 06
Loyer de bâtiments		31,667 25		31,667 25
Extraits cadastraux		118,764 94		118,764 94
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		552,671		545,816
Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures		74,512 70		54,594 13
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		505 15		565 15
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>				
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	2,902,000	1,817 55		1,817 55
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,224 97	1,772,299 04	1,224 97
Recettes extraordinaires de toute nature		675,745 51		675,745 51
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		39,424		37,986
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures		60,576		60,576
Taxe sur les entrepôts particuliers pour tabacs		172		158
Produit des plaques pour automobiles		1,345		1,345
Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'État		265,579 92		265,579 92
Valeur des ustensiles rétrocedés à des distillateurs agricoles		147,940 21		147,940 21
TOTAUX. fr	173,050,446	175,437,559 51	175,437,559 51	168,196,047 95

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcroît ludéfinies.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mais à la charge des recouvreurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
906,808 17	26,482,176 98	26,482,176 98	44,176 98	
1,097,289 89	21,074,686 41	21,074,686 41	45,686 41	
1,171,295 35	10,296,465 40	10,296,465 49	1,296,465 49	
20,888 66	1,744,576 55	1,744,576 55	144,576 55	
"	1,489,891 18			
"	490,065 20			
"	120,504 01			
"	906,020 87	41,808,228 59		
"	53,770 56		1,547,577 61		
"	85,148 17			
"	4,850,095 16			
"	54,502,237 55			
265 72	5,095,182 75			
804,529 63	15,029,507 50		127,765 68	.	.	127,765 68	.		
101 40	12,301,769 14			
"	15,965 82			
"	34,797 89			
47 97	61,000 25	71,509,714 75	2,784,074 75	
"	5,522,050 32		21,830 22	.	.	21,830 22	.		
"	952,868 16			
39 20	520,497 75			
"	1,315,550 53			
8 10	661,624 66			
"	495 06			
"	31,667 23			
"	118,764 94			
8,855 "	552,671 "			
19,718 57	74,312 70			
"	565 15			
"	1,817 55	1,772,299 04	1,129,700 96		
"	1,224 97			
"	675,743 31			
1,438 "	39,424 "			
"	80,576 "			
14 "	172 "			
"	1,345 "			
"	265,579 92			
"	147,940 21			
7,091,297 66	175,287,945 61	175,287,945 61	149,593 00	.	.	149,593 00	2,677,278 57	4,314,778 18	
								1,637,499 61	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1902.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Enregistrement.</i> Actes civils publics		23,754,515 56		23,754,515 56
— sous seing privé		854,699 28		854,699 28
— judiciaires	25,000,000	953,258 99	26,611,570 01	933,258 99
— d'huissiers		1,106,565 18		1,106,565 18
Lettres de noblesse		2,520		2,520
Permis de changer de nom de famille		455		455
<i>Greffe.</i> Mise au rôle		258,877		258,877
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	1,000,000	780,831 68	1,045,511 68	780,831 68
Légalisations et recherches		5,805		5,805
<i>Hypothèques.</i> Droits d'inscription	4,200,000	558,154 61	4,616,557 48	558,154 61
Droits de transcription d'actes de mutation		4,258,202 87		4,258,202 87
<i>Successions.</i> Droits de succession		18,941,819 61		18,446,503 09
— de mutation par décès	17,100,000	346,854 55	22,228,088 44	358,663 45
— de mutation en ligne directe	2,500,000	2,551,063 23		2,547,540 53
— dus par les époux survivants	520,000	589,251 07		588,622 42
Formules pour actes de protêt				
Huissiers		133,505		133,505
Postes		76,650		76,650
Timbres fixes				
Passeports à l'intérieur				
Passeports à l'étranger		9,992		9,992
Permis de port d'armes de chasse		542,570		542,570
Permis de chasse au lévrier		455		455
<i>Débit.</i> Timbres proportionnels pour effets de commerce		510,027 60		510,027 60
Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger				
Payables en Belgique		318,479 91		318,479 91
— à l'étranger		18,952 67		18,952 67
Timbres adhésifs pour affiches		371,661 82		371,661 82
<i>Timbre.</i> Timbres de dimension	8,000,000	2,285,954 16	7,774,970 11	2,285,954 16
<i>Visa.</i> Timbres proportionnels		56,550 59		56,550 59
Timbres de dimension		49,725 09		49,725 09
Timbres fixes. Warrants		1,416		1,416
<i>Extraordinaire.</i> Timbres proportionnels				
Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.		1,093,852 75		1,093,852 75
Billets au porteur		304,815 49		304,815 49
Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.		971,156		971,156
Timbres de dimension				
Papiers blancs pour actes, etc.		590,042		589,200 25
Affiches		59,604 23		59,604 23
A REPORTER	57,920,000	62,277,177 72	62,277,177 72	61,708,757

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVIMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1905	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portés en surrésance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
•	25,754,515 56								
•	554,609 28								
•	955,238 99								
•	1,106,363 18	26,611,570 01	•	•	•	•	•	1,611,570 01	
•	2,320 •								
•	435 •								
•	258,877 •								
•	780,831 68	1,045,511 68	•	•	•	•	•	45,511 68	
•	5,805 •								
•	358,154 61								
•	4,258,202 87	4,616,337 48	•	•	•	•	•	416,337 48	
361,012 50	18,807,515 29								
117 80	558,781 25								
2,099 50	2,549,039 85	22,085,187 42	145,801 02	102,338 17	•	41,462 85	•	2,365,187 42	
628 65	389,251 07								
•	135,365 •								
•	76,650 •								
•	•								
•	9,992 •								
•	542,570 •								
•	455 •								
•	510,027 60								
•	318,479 91								
•	18,952 67								
•	371,661 82								
•	2,285,954 16	7,774,645 11	325 •	206 •	•	110 •	225,354 89	•	
•	56,330 39								
•	49,725 09								
•	1,416 •								
•	1,693,832 75								
•	304,815 49								
•	971,136 •								
456 75	389,717 •								
•	39,604 25								
364,314 70	62,135,051 70	62,133,051 70	144,126 02	102,544 17	•	41,581 85	225,354 89	4,438,406 50	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1902.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	57,920,000	62,277,177 72	62,277,177 72	61,708,757 »
<i>Naturalisations.</i> } Droits de naturalisation ordinaire.	13,000	10,500 »	14,500 »	10,500 »
— de grande naturalisation.		4,000 »		4,000 »
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> } Enregistrement.	350,000	110,140 71	410,718 87	110,140 71
Greffe.		•		•
Hypothèques		5,456 79		5,456 79
Successions		262,156 31		229,118 31
Timbre		34,985 06		34,985 06
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> } Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	550,000	812,253 39	813,646 09	812,253 39
		1,592 70		1,592 70
TOTAUX. fr	58,833,000	63,516,042 68	63,516,042 68	62,974,583 96

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1905	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
364,514 70	62,133,051 70	62,133,051 70	144,128 02	102,544 17	-	41,581 85	225,354 80	4,438,406 50	
"	10,500 "	14,500 "	"	"	"	"	"	1,500 "	
"	4,000 "	"	"	"	"	"	"	"	
"	110,140 71	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	3,458 79	379,407 12	51,311 75	24,630 15	"	6,681 60	"	29,407 12	
1,706 25	230,824 56	"	"	"	"	"	"	"	
"	34,985 08	"	"	"	"	"	"	"	
"	812,253 39	"	"	"	"	"	"	"	
"	"	815,646 09	"	"	"	"	"	263,646 09	
"	1,392 70	"	"	"	"	"	"	"	
368,020 95	63,340,604 91	63,340,604 91	175,437 77	127,174 32		48,263 45	225,354 80	4,733,959 80	
				175,437 77			4,507,604 91		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1902.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
		129,428 82		129,328 82
		156,014 75		152,759 27
		456,865 46		450,450 22
		4,417 65		4,172 .
		12,815 92		12,550 43
		27,224 16		26,319 46
		60,849 69		59,256 20
		151,246 59		130,310 12
		1,555 92		1,471 14
		150,648 .		149,058 18
		52,945 55		51,725 06
		50,426 50		20,609 05
		5,194 94		4,905 08
		9,161 72		8,701 98
		4,928 24		4,695 81
		59,565 05		57,110 75
	1,560,000 .	18,520 58	1,728,666 81	18,042 39
		2,156 04		2,156 04
		555 59		555 59
		1,516 75		1,451 12
		4,098 13		3,964 10
		56,498 84		55,444 57
		193,967 21		192,021 17
		4,588 70		4,588 70
		115,251 82		113,018 38
		61,454 90		58,890 24
		6,644 20		6,644 29
		1,884 89		1,884 89
		3,052 48		3,052 48
		115 16		115 16
		25,110 91		21,445 16
		210 40		210 40
	500,000 .	600,000 .	600,000 .	.
	45,000 .	50,325 92	50,325 92	46,866 50
TOTAUX fr.	2,105,000	2,378,990 75	2,378,990 75	1,745,404 35

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1905	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs				
100 .	129,428 82								
3,275 48	156,014 75								
6,406 24	456,865 46								
245 65	4,417 65								
265 49	12,815 92								
904 70	27,224 16								
1,615 49	60,849 69								
956 47	131,246 59								
84 78	1,555 92								
1,609 82	150,648 .								
1,218 27	52,943 35								
817 25	50,426 30								
291 86	5,194 94								
459 74	9,161 72								
254 45	4,928 24								
2,445 28	59,563 05								
477 99	18,520 38	1,728,665 06	1 75	.	.	1 75	.	168,665 06	
.	2,156 04								
.	553 39								
65 63	1,516 75								
154 05	4,098 15								
1,054 47	36,498 84								
1,946 04	195,967 21								
"	4,588 70								
1,313 44	115,231 82								
2,564 66	61,454 90								
"	6,644 20								
.	1,884 89								
"	3,052 48								
.	115 16								
3,666 "	25,109 16								
"	210 40								
600,000 "	600,000 "	600,000 "	"	"	"	"	"	100,000 .	
5,457 42	50,525 92	50,525 92	"	"	"	"	"	5,323 92	
635,684 63	2,378,988 98	2,378,988 98	1 75	"	"	1 75	"	273,988 98	
				1 75			273,988 98		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
<i>Chemins de fer</i>			
Voyageurs		68,710,503 68	
Bagages		1,988,651 29	
Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	204,370,000	137,291,502 10	210,611,082 89
Produits extraordinaires		3,640,645 82	
	204,370,000	210,611,082 89	210,611,082 89
Reste à recouvrer des années antérieures		126,627 59	126,627 59
TOTAUX fr.	204,370,000	210,737,710 28	210,737,710 28

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1902	En 1903,	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
206,090,705 51	4,517,594 85	.	210,608,300 36	2,782 53		6,238,300 36	
206,090,705 51	4,517,594 85	.	210,608,300 36	2,782 53	.	6,238,300 36	
107,812 97	.	.	107,812 97	18,814 42	.	107,812 97	
206,198,518 48	4,517,594 85	.	210,716,113 33	21,506 95	.	6,346,113 33	
						6,346,113 33	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Télégraphes et téléphones	10,000,000	9,964,299 01	9,964,299 01
Postes. { Taxes des correspondances en général	14,558,850	14,975,925 96	14,975,925 06
— sur les mandats et bons de poste	448,400	495,508 88	495,508 88
— sur les abonnements	60,000	58,421 49	58,421 49
— sur les effets de commerce	1,035,000	1,056,085 90	1,056,085 90
— sur les permis de pêche	8,000	6,480 70	6,480 70
TOTAUX fr.	15,910,230	16,590,222 93	16,590,222 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES:

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	En 1905.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
9,473,547 47	467,713 30	9,941,260 77	9,941,260 77	25,038 24	58,759 23	.	
14,350,015 92	621,002 98	14,971,016 92	14,971,016 92	(1) 4,909 04	.	612,186 92	(1) Il restait dû à la clôture de l'exercice, par divers offices étrangers à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 8,320 40 soit, après dé- duction faite des 41 % attri- bués au fonds communal, fr. 4,909 04.
493,308 88	"	493,308 88	493,308 88	"	"	44,908 88	
58,421 49	"	58,421 49	58,421 49	"	1,578 51	"	
1,056,085 90	"	1,056,085 90	1,056,085 90	"	"	21,085 90	
6,480 70	"	6,480 70	6,480 70	"	1,519 30	.	
15,064,310 91	621,002 98	16,585,313 89	16,585,313 89	4,909 04	3,097 81	678,181 70	
					673,083 89		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,400,000 •	1,208,887 62	1,208,887 62
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	110,000 »	100,859 29	100,859 29
TOTAUX fr.	1,510,000 •	1,309,746 91	1,309,746 91

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	En 1903.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
1,208,887 62	•	1,208,887 62	1,208,887 62	•	191,112 38	•	
100,859 29	•	100,859 29	100,859 29	•	9,140 71	•	
1,309,746 91	•	1,309,746 91	1,309,746 91	•	200,253 09	•	
					200,253 09		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1902.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		24,085 67		24,085 67	
{ Routes		28,351 23		28,351 07	
Produit d'autres aliénations d'immeubles		77,754 90		77,754 90	
Produits { des successions en déshérence		42,593 11		42,188 50	
	{ nets des épaves	160 »		160 »	
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,790 42		2,790 42	
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,623 80		1,623 80	
Prix de vente de biens vacants et sans maître		251 48		251 48	
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères.				
	— — de l'Agriculture	»		»	
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,808 24		2,808 24	
	— — des Finances et des Travaux publics	107,065 66		100,245 16	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors l'usage { de la Guerre	530,000 »	188,127 20	524,120 38	198,106 50
	{ de l'Industrie et du Travail	100 50		100 50	
	{ de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	126 20		126 20	
	{ de la Justice	12,290 88		11,287 29	
	{ de la Cour des comptes	»		»	
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		»		»
{ de créances ordinaires		»		»	
Rachat et transfert de ventes		1,350 41		1,350 41	
Transactions en matière domaniale		697 »		697 »	
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		14,639 26		14,582 51	
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		»		»	
Produit d'objets saisis et confisqués		7,401 78		7,401 78	
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,902 64		1,902 64	
A REPORTERfr.	530,000 »	524,120 38	524,120 38	514,374 07	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1903.	TOTAL.			AR FILLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des redevables.		à recourir sur les débiteurs.				
.	24,085 67								
1,440 16	28,351 23								
.	77,754 00								
35 "	42,223 50								
"	160 "								
"	2,790 42								
"	1,623 80								
"	251 48								
"	.								
"	.								
"	2,808 24								
6,820 50	107,065 06								
20 70	198,127 20	523,750 77	369 61	369 61	.	.	6,249 23	.	
"	100 50								
"	126 20								
1,003 59	12,290 88								
"	.								
"	.								
"	1,350 41								
"	697 "								
56 75	14,639 26								
"	.								
"	7,401 78								
"	1,002 64								
9,376 70	523,750 77	523,750 77	369 61	369 61	.	.	6,249 23	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1902.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
	REPORT fr.	530,000 »	524,120 38	524,120 38	514,374 07
Forêts	Prix de vente de coupes de bois		592,768 05		586,475 88
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.		103,227 25		103,211 25
	— d'objets saisis et confisqués		•		•
	— de glandée, panage, foins et herbages		200 »		200 »
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts		18,792 32		18,792 32
	— du droit de chasse.	725,000 »	28,184 59	706,752 44	24,545 55
	— — de pêche (baux et licences).		635 50		635 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		3,481 45		3,954 »
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		19,443 28		19,427 »	
Indemnités pour carbonisation.		•		•	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		21,477 79		18,923 72
	— de bâtiments		156,828 24		95,206 57
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		2,912 63		2,912 63
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.).		2,492 12		301 28
	Argent non réclamé.	110,000 »	3,566 86	264,442 02	3,366 86
	Aliénations d'immubles provenant d'emprises		27,206 56		27,206 54
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		14,756 14		14,756 14
	— d'objets non réclamés		24,992 52		24,957 52
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		10,409 36		10,409 36
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	11,349 55	
Produits des ventes d'objets divers			608 64		608 64
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.			100 30		100 30
Bénéfices de la fonderie de canons.			•		•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		30,000 »	15,702 »	53,210 49	15,612 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres			•		•
Section normale d'enseignement moyen pour filles			5,200 »		4,680 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles			250 »		350 »
À REPORTER. fr.		1,595,000 »	1,588,505 33	1,588,505 33	1,501,324 26

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1902.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1905.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		RÉSÉDENT des évaluations.	RÉSÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
9,576 70	523,750 77	523,750 77	369 61	369 61	.	.	6,249 23	.	
825 r	387,500 88								
16 r	103,227 25								
.	.								
"	200 "								
.	18,792 52								
5,658 40	28,181 75	761,262 41	5,470 03	.	.	5,470 03		36,262 41	
.	635 50								
547 45	3,481 45								
16 28	10,445 28								
.	.								
2,550 92	21,474 64								
51,025 36	146,231 93								
.	2,912 65								
1,677 38	2,068 66	253,419 10	11,022 92	3,520 24	.	7,502 68	.	143,419 10	
.	5,566 86								
" 02	27,206 56								
.	14,756 14								
35 .	24,992 52								
.	10,400 36								
.	11,349 55								
"	608 64								
"	100 50								
.	.	35,210 40	3,210 49	
90 .	15,702 .								
.	.								
590 .	3,200 .								
"	250 .								
70,318 51	1,571,642 77	1,571,642 77	16,862 56	3,889 85	.	12,972 71	6,249 23	182,892 .	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1902.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr	1,395,000	1,588,505 35	1,588,505 35	1,501,324 26
Produit des examens universitaires		57,265 50		57,265 50
— des examens et visa des diplômes		77,197 50		77,197 50
— des brevets d'invention		620,780 »		620,780 »
— du quart des salaires sur transcriptions		60,885 91		60,885 91
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		5 62		5 62
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		8,410 »		8,410 »
Restitutions volontaires.		»		»
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	830,000	355 »	852,371 71	355 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		»		»
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		59,746 38		59,746 38
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		1,067 25		1,067 25
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		908 33		908 33
De toute autre nature		752 22		752 22
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand		5,000 »		5,000 »
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		278,452 61		242,075 66
Domaine de Tervueren. { Fermages.		15,975 38		15,311 26
{ Vente d'arbres		7,852 96		7,852 96
{ Menus produits		4,485 »		4,485 »
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		54,450 05		33,077 13
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		32,921 72		32,916 72
{ Fermages de pêche et de chasse		9,230 77		9,230 77
Arrérages de rentes		378 95		194 67
Redevances pour concessions de prises d'eau		17,721 34		17,394 69
Abbaye de Villers Droits d'entrée		2,944 50		2,944 50
— Menus produits		346 »		346 »
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	760,000	»	772,595 22	»
— — de créances ordinaires		»		»
Produits de la calamine		»		»
— des sablières et mines (forêts exceptées)		253 21		253 21
Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		6,451 03		2,112 92
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		73,838 74		67,923 72
{ d'emprises		24,304 87		23,631 15
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		103,696 26		103,580 37
{ herbages, etc.		136,759 45		134,651 75
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		21,072 43		17,015 13
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		53 53		53 53
Loyer de matériel appartenant à l'État		524 38		524 38
TOTAUX. fr.	2,085,000	3,213,470 26	3,213,470 26	3,071,071 56

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1902.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
70,518 51	1,571,642 77	1,571,642 77	16,862 56	3,889 85	"	12,072 71	6,240 23	182,802	
"	57,205 50								
"	77,197 50								
"	620,780 "								
"	60,885 01								
"	5 62								
"	"								
"	8,410 "								
"	"								
"	335 "	852,371 71							
"	"								
"	39,746 38								
"	1,067 25								
"	"								
"	908 33								
"	752 22								
"	5,000 "								
17,306 45	260,282 11								
664 12	15,075 38								
"	7,852 96								
"	4,485 "								
1,341 42	34,418 55								
5 "	32,921 72								
"	9,230 77								
97 89	292 56								
526 65	17,721 34								
"	2,944 50								
"	546 "								
"	"	751,052 12	21,541 10	2,267 33	"	10,273 75	8,947 88		
"	"								
"	253 21								
4,149 40	6,262 32								
5,434 10	73,357 01								
120 80	23,751 05								
110 64	103,691 01								
142 70	134,704 45								
3,977 27	21,802 45								
"	53 35								
"	524 38								
103,905 04	3,175,066 00	3,175,066 60	38,403 66	6,137 20	"	32,246 46	15,197 11	205,263 71	
				38,403 66			100,066 60		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		24,131 42	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		26,044 .	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		9,428 .	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		25,679 76	
Postes. Services régis par l'État. — — au <i>Recueil des actes des sociétés mutualistes</i>	115,000 .	987 54	80,532 52
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,155 .	
— — au <i>Recueil des actes des unions professionnelles</i>		181 30	
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		592 .	
— — au <i>Recueil des documents parlementaires</i>		253 50	
Produit de la vente des permis de pêche	200,000 .	145,591 .	143,591 .
TOTAUX. fr.	515,000 .	232,925 52	232,925 52

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURNER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1902	En 1905	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
		24,151 42					
		26,944 .					
		9,428 .					
		25,679 76					
80,332 52	°	987 54	89,332 52	°	25,667 48		
		1,155 .					
		181 30					
		592 .					
		235 50					
145,591 .	°	145,591 .	145,591 .	°	56,409 .		
252,023 52	°	252,023 52	252,023 52	°	82,076 48		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	352,500	445,521 82	445,521 82

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1902.	En 1903.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
355,174 89	88,723 57	444,198 26	444,198 26	(1) 1,123 56	*	91,698 26	(1) Articles annulés. fr. 161 98 — reportés . 962 98 <hr/> fr. 1,123 56

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000	2,628,052 87	2,628,052 87
— des droits de chancellerie	10,800	10,557 20	10,557 20
— des actes des commissariats maritimes	160,000	166,040 56	166,040 56
— des droits de pilotage	3,400,000	3,572,325 27	3,572,325 27
— d'écluse	10,000	8,085 54	8,085 54
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	250,000	241,558 59	241,558 52
— des établissements de bienfaisance de l'État.	125,000	157,650 46	157,650 46
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000	103,550 78	103,550 78
Part réservée à l'État, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,200,000	2,260,432 75	2,260,432 75
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 5 ^e alinéa)	1,745,000	1,695,856 08	1,695,856 08
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,200,000	1,127,865	1,127,865
Dividende de 29,942 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	1,075,000	910,155	910,155
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	1,240,000	2,626,546 87	2,626,546 87
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000	180,786 85	180,786 85
Totaux. fr	14,331,800	15,669,201 75	15,669,201 75

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUES				RESIDU A LIQUIDER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1902	En 1903	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,628,052 87	"	2,628,052 87	2,628,052 87	"	26,947 15	"	
9,512 "	1,025 20	10,537 20	10,537 20	"	262 80	"	
166,040 56	"	166,040 56	166,040 56	"	"	6,040 56	
3,572,325 27	"	3,572,325 27	3,572,325 27	"	"	179,525 27	
8,085 54	"	8,085 54	8,085 54	"	1,916 46	"	
180,628 07	54,774 08	235,402 15	235,402 15	(1) 6,156 37	"	5,402 15	(1) Articles annulés. fr. 860 33 Id. reportés. . . 5,287 01 TOTAL. . . fr. 6,156 37
89,278 18	45,240 42	134,518 60	134,518 60	3,111 86	"	9,518 60	
84,215 45	10,138 35	103,353 78	103,353 78	(2) 177 "	"	3,355 78	(2) Articles annulés. fr. 111 " Id. reportés. . . 66 " TOTAL. . . fr. 177 "
1,109,383 75	1,151,049 "	2,260,432 75	2,260,432 75	"	"	60,462 75	
842,237 40	855,618 68	1,695,856 08	1,695,856 08	"	49,145 02	"	
"	1,127,865 "	1,127,865 "	1,127,865 "	"	72,155 "	"	
"	910,155 "	910,155 "	910,155 "	"	164,845 "	"	
1,290,415 43	"	1,290,415 43	1,290,415 43	1,335,931 44	"	50,415 43	
"	180,785 85	180,786 85	180,786 85	"	213 15	"	
9,980,172 50	4,343,652 58	14,323,825 08	14,323,825 08	1,345,376 07	315,463 46	307,488 54	
						7,974 92	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	600,000 *	149,704 *	682,678 31
— — communaux		532,969 31	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	100,000 *	249,842 03	249,842 03
TOTAUX fr.	790,000 *	932,515 34	932,515 34

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	En 1903.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
137,410 05	12,293 95	149,704	682,673 31	•	•	82,673 31	
505,057 49	27,931 82	532,989 31					
246,563 06	3,478 97	249,842 03	249,842 03	•	•	59,842 03	
888,810 60	43,704 74	932,515 34	932,515 34	•	•	142,515 34	
						142,515 34	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1902.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	»	»	»
	Actes de chargement de divers chefs . . .		1,292 41	115,456 12	1,292 41
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	510,000	69,453 63		19,002 50
	— divers		42,710 08		1,403 63
	Frais de poursuites et d'instances		206 92		206 92
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		1,497 10		1,474 52
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		5,758 67		5,758 67
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		»		»
	Ministère des Finances et des Travaux publics. Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		»		»
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,654 50		2,653 »
	Rétribution des surnuméraires		53,657 57		52,004 99
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,492 »		11,992 »
	Frais d'entretien de routes concédées.		»		»
	Restitution de droits		10 45		10 45
	Remboursements divers		7,211 25		6,460 87
	Ministère de la Guerre. { Restitution de droits		759 80		759 80
	{ Remboursements divers		603 20		603 20
	Ministère des Affaires Étrangères — Remboursements de sommes avancées par les consuls		»		»
	<i>Recouvrements d'avances sui- tes par les di- vers Départe- ments</i>		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique . . .	510,000	11,456 04
Remboursement de subsides		6,500 19			175 »
— de droits		»			»
Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		123,418 19			123,418 19
— en matière de simple police		150,152 66			150,152 66
— — de faillites		324 65			324 65
Ministère de la Justice. — militaire		1,759 96			1,759 96
Frais de poursuites en matière forestière . . .		9,751 08			9,563 31
Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		2,397 34			2,173 69
Restitution de droits		25 95			25 95
Ministère de l'Agriculture { Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		268,306 58			28,147 51
	Restitution de droits	»	»		
	Remboursements divers	»	»		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	86 70		48 »		
TOTAUX. fr.		528,000	770,206 90	770,206 90	408,627 92

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS		TOTAL	RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1905.	PAR NATURE de perception.			PAR ARTICLE du Budget	ARTICLES ajoutés et sommes portées en sus ou en moins au budget.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	
•	•							
•	1,292 41	25,804 59	87,651 55	32 96	•	87,598 57	•	7,804 59
•	19,002 50							
4,106 05	5,509 68							
•	206 92							
22 58	1,497 10							
•	3,758 67							
•	•							
•	•							
1 50	2,654 50							
21,652 51	55,657 30							
•	11,092 •							
•	•							
•	10 45							
0 58	6,461 25							
•	739 80							
•	603 20							
•	•							
•	11,456 04	645,221 18	11,549 60	750 27	•	10,709 33	•	155,221 18
•	175 •							
•	•							
•	•							
•	123,418 10							
•	150,152 66							
•	324 65							
•	1,759 06							
587 75	9,751 06							
223 65	2,397 34							
•	25 95							
235,984 93	204,132 44							
•	•							
•	•							
38 70	86 70							
202,597 85	671,025 77	671,025 77	99,181 15	783 23	•	98,597 90	•	145,025 77
				99,181 15				145,025 77

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 »	22,984 »	22,984 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1902.	En 1903.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 »	•	22,984 •	22,984 »	•	•	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	365,782 84	365,782 84
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	2,402,100 07	2,402,100 07
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	1,360 »	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	4,500 »	4,500 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	30,000 »	12,024 53	12,024 53
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la trésorerie	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,430 »	31,580 »	31,580 »
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	2,033,100 »	1,787,910 72	1,787,910 72
Établissements de bienfaisance	420,000 »	355,271 40	355,271 40
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »	20,000 »
TOTAUX. fr.	3,336,090 »	5,210,529 56	5,210,529 56

TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1902	En 1903	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
117,594 50	"	117,594 50	117,594 50	248,188 54	"	57,594 50	
2,402,100 07	"	2,402,100 07	2,402,100 07	"	"	1,902,100 07	
"	1,560 "	1,560 "	1,560 "	"	"	"	
4,500 "	"	4,500 "	4,500 "	"	5,700 "	"	
12,024 55	"	12,024 55	12,024 55	"	17,975 47	"	
250,000 "	"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	
31,580 "	"	31,580 "	31,580 "	"	"	150 "	
650,931 57	1,152,116 42	1,785,047 99	1,785,047 99	4,862 73	250,052 01	"	
105,548 07	146,918 58	540,466 65	540,466 65	(1) 14,804 75	70,555 55	"	(1) Articles annulés fr. 201 18 — reportés . 14,813 87
"	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"	"	"	TOTAL . . fr. 14,801 75
5,622,278 54	1,320,595 "	4,942,673 54	4,942,673 54	267,856 02	553,260 83	1,959,844 37	
						1,600,585 54	

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	15,564 62	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	31,554 98	
Restitutions anonymes	2,125 "	
Restitution de bourses d'études	31 50	
Restitution au Trésor de subsides alloués aux communes et demeurés sans emploi	4,689 49	
Restitution au Trésor de subsides alloués à des sociétés mutualistes et demeurés sans emploi	314 10	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	2,914 46	
Restitution au Trésor d'une partie du revenu du fonds communal proportionnellement aux remboursements de droits indûment perçus pendant l'année 1901	64,085 96	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	9,613 96	
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1902	11,714 25	
Reliquat, au 31 décembre 1901, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	162 85	
Somme restée disponible au 31 décembre 1901, sur le fonds des cautionnements des entrepreneurs défailiants, pour le service du Département de la Justice	9 89	
		142,778 12
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	651 53	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1901	18,651 50	
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	20,757 93	
Frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pendant l'année 1902	6,000 "	
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pendant l'année 1902	6,000 "	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1901	5,584 98	
Frais d'imprimés fournis en 1901-1902 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	75 30	
Remboursement par la Société des chemins de fer de la Flandre occidentale de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour l'année 1900	13,071 70	
Quote-part de la commune de Wetteren dans les frais de manœuvre du pont-tournant sur l'Escaut, pendant l'année 1901	900 "	
Première annuité due par la Compagnie des Wagons-Lits et des grands express internationaux du chef d'une provision de 500,000 francs avancée par l'État (Convention du 13 novembre 1901 art. 2, § 4.)	28,926 "	
		98,396 74
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, S A V O I R :		
Deute à 2 1/2 p. c. — Échéances de juillet 1896, janvier et juillet 1897	2,787 60	
— à 5 p. c., 1 ^{re} série. — Échéances de juillet 1896, janvier et juillet 1897	4,187 26	
— à 5 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1896 et mai 1897	25,589 88	
— à 5 p. c., 5 ^e série. — Échéances de février et août 1896 et février et août 1897	586 50	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéances de juillet 1896 et janvier 1897	125 "	
Servitudes militaires, 5 p. c. — Échéance du 15 avril 1897	676 60	
— — — Échéance du 1 ^{er} septembre 1897	981 60	
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 5 p. c., 2 ^e série, afférents aux échéances de mai et novembre 1902	0 02	
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1896, frappés de prescription	12,848 46	
		47,582 92
		288,757 78
A REPORTER fr.		288,757 78

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	
		288,757 78
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres sortis au tirage et présentés au remboursement, SAVOIR :		
Titres de la Caisse d'annuités dues par l'État. 35,051 50		
—	Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	570 "
—	— Liégeois-Limbourgeois	502 50
—	— de Tongres à Bilsen	97 50
—	— de Liège à Maastricht.	550 "
—	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	675 "
—	— de l'Est-belge	975 "
—	— d'Ecloo à Gand	187 50
Intérêts du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1901, bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau Grand Central belge. (Article IV de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898)		
		195,000 "
Intérêts à 5 p. c., courus du 1 ^{er} janvier 1902 jusqu'au jour du paiement, sur les différents acomptes payés par le Gouvernement des Pays-Bas, en acquit du prix de rachat des sections néerlandaises du réseau Grand Central belge. (Article IV de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898.)		
		42,885 75
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 54,558,864.64 à 5 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)		
		548,577 "
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 54,558,864.64 à 5 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901)		
		6 76
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 61,598,758.18 à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902)		
		454,521 25
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 61,598,758.18 à 5 p. c. (Arrêté royal du 18 février 1902.)		
		87 95
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 100,000,000 de francs, à 5 p. c. (Arrêté royal du 10 novembre 1902)		
		52,975 45
Valeur des billets de banque appartenant aux émissions antérieures à l'année 1869 et qui, jusqu'ici, n'ont pas été présentés au remboursement. (Art. 6 de la loi du 26 mars 1900)		
		964,910 "
Part revenant à l'État dans le boni du compte de l'année 1900, de l'atelier d'apprentissage supprimé de Lichtervelde		
		517 75
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		
		24 "
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 5 p. c., par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		
		2 06
		2,077,674 03
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expédition d'archives 545 65		
—	de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	142 90
—	— de catalogues du musée Wiertz	941 "
—	— de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	1,225 "
—	— de publications du musée d'histoire naturelle	205 54
—	— de livres pour le compte du bureau de la statistique générale	202 50
—	— de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail	1,517 15
—	— de publications du Ministère de la Justice	66 76
—	— de publications de la Commission royale des anciennes lois	100 05
—	— de publications de la Commission royale d'histoire	615 "
—	— du bulletin international des douanes	591 00
—	— de publications de l'Académie royale flamande	208 52
—	— de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1901	90 25
—	— de catalogues des musées royaux des arts décoratifs et industriels	2,404 "
—	— de cahiers des charges	153 "
—	— de feuillets du <i>Moniteur</i> à la Société des auteurs et compositeurs	155 "
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel :		
	Pour le Brésil	15,075 55
	Pour la Perse	7,675 51
	Pour le Grand-Duché de Luxembourg	605 08
Part de la Belgique dans les recettes effectuées, en 1901, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne		
		2,000 "
		35,667 50
		2,402,100 07
TOTAL. fr.		

(106)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,769,976 82	6,085,704 72	2,891,266 15
	Personnel	5,765,934 05	6,465,181 24	2,298,780 91
	Patentes	1,545,965 95	5,700,512 30	668,986 86
	Relevances sur les mines	»	»	»
<i>Douanes. Droits d'entréc.</i>	Eaux-de-vie étrangères	309,074 52	750,725 86	64,912 62
	Bières	184,429 55	175,700 20	12,484 07
	Vinaigres et acides acétiques	13,758 »	62,557 24	3,874 07
	Sucres raffinés	42,059 77	105,277 60	8,405 05
	Sirops et mélasses	4,079 06	54,505 41	181 24
	Betteraves	11,105 15	»	7,660 46
	Tabacs	2,859,649 06	589,742 17	154,105 54
	Autres marchandises	9,882,602 45	11,254,041 90	2,516,891 10
<i>Accises</i>	Vins étrangers	1,051,577 54	1,887,708 04	501,070 89
	Eaux-de-vie indigènes	11,561,150 24	7,981,284 57	5,098,750 76
	Bières	1,459,729 22	5,584,658 55	1,777,055 65
	Vinaigres { de bières	»	»	5,615 66
	{ autres que de bières	6,422 70	12,827 81	»
	Acide acétique	»	8,005 »	»
	Sucres étrangers	214,022 65	3,705 51	77 82
	Sucres de betterave indigènes	1,859,596 47	1,962,815 58	155,583 37
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	141,689 40	185,928 15	»
	Margarine	558,927 45	156,985 75	»
	Tabacs étrangers	765,941 66	162,526 59	41,097 56
	Tabacs indigènes	354 »	26,859 67	404,504 »
<i>Recettes diverses ou profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	»	495 06	»
	Loyers de bâtiments	3,840 »	4,500 »	1,870 »
	Extraits cadastraux	8,161 80	25,840 95	11,559 52
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	511,574 »	5,572 »	17,898 »
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	11,771 10	18,761 75	9,428 20
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine	565 15	»	»
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	281 45	104 58	69 96
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	»	»	»
	Recettes extraordinaires de toute nature	112,420 45	240,257 55	2,541 69
	Taxes d'ouverture des entrepôts particuliers	15,590 »	9,240 »	2,200 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	9,000 »	10,440 »	5,000 »
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	»	2 »	»
	Produit des plaques pour automobiles	158 »	420 »	94 »
	Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'État	19,204 75	16,892 »	46,479 »
	Valeur des ustensiles rétrocedés à des distillateurs agricoles	6,487 50	54,039 95	18,594 50
TOTAL fr.	59,025,670 77	45,317,021 68	16,504,705 05	

TES. DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
5,449,747 90	4,768,250 70	5,186,425 45	944,401 .	708,162 54	1,678,151 72	20,482,170 98	60,197,705 45
2,757,485 69	2,720,724 06	2,154,360 75	579,959 65	515,211 87	840,850 19	21,674,686 41	
945,540 17	1,444,522 68	1,427,517 01	123,227 29	115,188 11	527,405 12	10,296,465 49	
.	1,154,261 82	545,804 08	.	1,615 56	42,665 29	1,744,576 55	
41,722 10	174,702 90	101,650 80	11,441 47	9,909 74	44,871 17	1,489,891 18	41,808,228 59
7,045 15	15,149 99	65,672 14	6,958 71	26,947 80	1,677 70	490,065 29	
15,516 49	10,417 97	8,762 58	3,479 04	579 86	1,958 96	120,504 01	
5,802 97	51,755 66	5,114 84	117 15	5,591 50	2,557 45	206,620 87	
8,664 01	6,248 79	0 70	.	0 55	.	35,770 56	
62,107 46	879 75	525 00	2,955 75	5 06	20 64	85,148 17	
528 423 64	118,155 85	544,681 60	211,754 97	50,051 95	25,470 58	4,859,995 16	
2,788,450 .	1,449,595 89	4,384,222 69	667,540 02	1,185,528 44	595,764 88	54,502,257 55	
267,982 65	847,082 87	426,290 02	15,975 54	55,552 06	242,145 36	5,095,182 75	71,509,714 75
5,528,222 56	8,013,265 55	4,180,240 14	4,040,269 45	79,567 88	740,796 87	45,029,507 50	
2,127,466 65	2,569,925 00	596,545 65	255,042 01	150,400 05	401,147 70	12,501,769 14	
10,552 16	15,965 82	
.	.	15,547 58	.	.	.	54,797 89	
52,097 25	61,000 25	
5,828 05	221,695 85	
212,532 10	552,379 70	522,745 85	170,175 70	.	104,751 72	5,500,556 49	
625,250 65	952,868 16	
"	6,489 50	25,764 40	12,550 85	.	.	520,497 75	
145,599 74	51,289 25	95,924 81	57,411 89	15,560 51	6,598 54	1,513,550 75	
79,085 85	114,206 00	57 .	24 15	7,227 75	29,508 15	661,624 06	
.	405 06	
1,450 .	7,819 74	708 45	6,085 04	2,458 .	2,356 .	31,667 25	
15,985 50	19,800 70	19,094 07	5,425 50	7,241 40	9,655 90	118,764 94	
19,827	552,671 .	
8,286 85	11 662 65	10,240 70	1,500 95	799 85	1,854 65	74,512 70	
.	565 15	
162 24	188 91	944 61	.	6 .	.	1,817 55	
.	.	1,224 97	.	.	.	1,924 97	
2,654 47	11,284 20	500,676 25	3,091 19	327 36	2,850 57	673,745 31	
5,154 .	5,822 .	7,550 .	.	68 .	.	59,424	
5,000 .	15,456 .	7,800 .	5,000 .	.	8,880 .	60,576 .	
.	.	170	172 .	
121 .	119 .	540 .	20 .	18 .	49 .	1,545 .	
115,059 17	.	11,697 .	42,954 .	.	15,314 .	265,579 92	
21,065 55	15,580 41	9,599 .	11,140 50	.	10,515 .	147,940 21	
17,850,950 14	25,710,820 29	18,255,282 60	6,982,657 60	2,755,527 44	5,151,550 66	175,287,945 61	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement.	Actes civils publics	3,140,269 10	7,664,095 68	2,089,055 56	
	— sous seing privé	72,058 14	557,991 76	104,044 17	
	— judiciaires	151,752 23	548,468 33	47,485 48	
	— d'huissiers	161,801 05	391,950 76	75,732 64	
	Lettres de noblesse	•	2,320 •	•	
Greffe.	Permis de changer de nom de famille	145 •	145 •	•	
	Mise au rôle	32,103 •	106,598 50	11,172 •	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	105,010 90	260,580 15	49,014 18	
Hypothèques.	Légalisations et recherches	590 50	1,407 •	547 •	
	Droits d'inscription	56,431 34	112,899 11	26,946 34	
	Droits de transcription d'actes de mutation	582,178 24	1,316,640 60	432,978 75	
Successions.	Droits de succession	1,885,683 55	7,739,802 81	1,342,241 53	
	— de mutation par décès	8,925 68	65,262 36	78,281 32	
	— de mutation en ligne directe	277,756 22	655,292 34	282,938 51	
Débit	— dus par les époux survivants	45,122 85	110,324 24	24,734 40	
	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	14,925 •	56,050 •	7,325 •	
		{ Postes	5,425 •	10,000 •	4,750 •
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	•	•	•
		Passeports à l'étranger	928 •	3,752 •	232 •
Permis de port d'armes de chasse		44,050 •	91,490 •	59,340 •	
Permis de chasse au lévrier		55 •	55 •	385 •	
Timbre.	Timbres proportionnels pour effets de commerce	39,314 55	189,589 33	30,096 05	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	52,336 65	158,277 90	10,072 25	
		{ — à l'étranger	12,223 12	3,460 57	32 24
		{ pour affiches	58,021 80	127,261 79	30,872 02
	Timbres de dimension	237,271 55	666,120 75	164,169 10	
Visa	Timbres proportionnels	4,564 88	6,032 81	4,732 15	
	Timbres de dimension	4,391 80	11,704 73	4,782 19	
	Timbres fixes. — Warrants	643 25	737 50	•	
Extra-ordinaire	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables etc.	549,907 25	517,861 80	41,542 95	
		{ Billets au porteur	•	304,798 99	•
	Timbres de dimension. { Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	103,029 50	783,852 •	2,334 •	
		{ Papiers blancs pour actes, etc.	90,711 30	120,657 15	20,484 50
		{ Affiches	12,157 83	23,033 78	828 30
A REPORTER fr.		7,726,524 37	22,189,486 83	4,956,140 83	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de reception	PAR ARTICLE du budget
2,462,575 12	5,581,807 12	2,452,507 87	584,655 99	744,622 50	1,253,765 25	23,734,513 56	
61,415 91	93,141 03	61,402 02	16,500 46	50,657 81	57,649 98	854,690 28	
68,616 40	119,224 84	150,198 14	15,230 89	18,767 09	35,495 53	952,258 99	
109,765 50	160,604 85	105,227 52	19,589 56	24,292 69	66,508 65	1,106,565 18	26,611,570 01
"	"	"	"	"	"	2,520 "	
"	145 "	"	"	"	"	455 "	
17,715 50	56,499 "	54,549 "	5,795 "	5,618 50	10,828 50	258,877 "	
74,243 66	112,265 15	108,255 65	17,400 88	19,595 50	33,805 85	780,831 08	1,045,511 68
550 "	1,142 75	595 "	126 50	305 25	471 "	5,805 "	
29,101 08	58,444 61	42,949 78	7,451 43	6,339 87	17,480 85	558,134 61	4,616,537 48
459,588 52	591,855 02	422,549 10	109,567 31	128,537 10	214,710 34	4,258,202 87	
2,625,705 77	1,951,071 85	2,001,483 85	445,534 07	509,005 57	512,587 41	18,807,515 29	
10,028 10	79,034 50	21,254 81	40,648 05	12,505 22	15,241 19	558,781 25	22,085,187 42
322,576 25	353,155 95	359,379 87	70,591 20	70,690 32	157,060 97	2,549,659 85	
47,808 20	62,799 54	55,102 16	14,777 14	11,185 38	17,536 66	389,251 07	
10,800 "	19,525 "	16,225 "	1,600 "	2,115 "	5,000 "	153,565 "	
5,475 "	27,225 "	10,950 "	2,225 "	3,950 "	10,650 "	76,650 "	
"	"	"	"	"	"	"	
552 "	424 "	2,664 "	40 "	144 "	1,256 "	9,992 "	
56,925 "	118,580 "	72,695 "	23,765 "	41,950 "	73,815 "	542,570 "	
"	"	"	"	"	"	455 "	
41,578 60	91,828 90	77,835 95	7,954 45	8,246 20	23,583 55	510,027 60	
28,856 80	18,377 50	40,322 26	635 45	810 05	2,611 05	318,479 91	
522 34	1,179 02	1,251 34	23 54	42 51	197 99	18,952 67	
34,643 98	64,040 29	58,998 51	5,478 39	9,586 81	22,758 23	371,661 82	
233,479 90	404,597 91	273,656 90	77,998 80	94,924 65	153,734 60	2,285,934 16	7,774,645 11
5,597 "	9,907 10	21,698 90	1,438 75	1,061 25	1,297 55	56,550 30	
4,723 40	8,250 03	8,056 68	726 80	3,933 56	2,969 90	49,725 09	
22 25	"	13 "	"	"	"	1,416 "	
142,997 40	94,612 10	174,600 20	29,945 40	21,896 05	120,469 60	1,693,852 75	
"	"	16 50	"	"	"	304,815 49	
5,178 50	13,660 "	56,382 50	405 "	15 50	6,279 "	971,136 "	
45,071 95	29,186 60	43,793 65	3,911 20	938 65	25,942 10	389,717 "	
1,157 88	273 05	934 37	984 69	79 73	132 60	39,604 23	
6,854,115 87	7,905,989 67	6,622,049 53	1,487,601 15	1,591,615 16	2,801,519 20	62,133,051 70	62,133,051 70

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,726,524 57	22,189,486 85	4,956,149 85	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	2,750 "	5,000 "	250 "	
	Droits de grande naturalisation	1,000 "	2,000 "	"	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement	6,401 59	27,459 61	8,645 45	
	Gresse	"	"	"	
	Hypothèques	850 41	801 45	506 76	
	Successions	22,805 82	58,568 39	18,855 59	
	Timbre	2,220 "	10,674 76	5,779 52	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité.	100,916 45	192,151 06	94,194 48
		en partie.	"	156 48	46 20
TOTALS fr.		7,865,528 62	22,466,258 18	5,082,225 61	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
6,854,115 87	7,905,989 67	6,622,040 55	1,487,601 15	1,591,615 16	2,801,519 29	62,155,051 70	62,153,051 70
.	1,000 .	500 .	250 .	250 .	500 .	10,500 .	14,500 .
.	.	500 .	.	.	500 .	4,000 .	
18,814 76	21,400 39	10,466 80	5,806 61	6,183 29	4,982 23	110,140 71	370,407 12
.	
287 75	196 05	57 37	502 61	214 53	240 06	3,456 70	815,046 00
50,400 86	50,568 16	24,304 75	6,859 14	10,256 48	28,567 30	250,824 56	
5,224 08	4,625 88	5,585 09	935 65	1,351 74	2,590 54	34,985 06	815,046 00
85,528 91	184,115 06	77,402 90	15,475 24	21,050 25	43,620 46	812,255 39	
86 92	1,028 66	57 20	0 50	4 75	25 90	1,302 70	
6,094,259 15	8,160,721 87	6,738,723 71	1,515,437 90	1,651,106 .	2,882,543 87	65,340,604 91	65,340,604 91

PÉAGES. — ENREGISTRÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	•	•	•
	Maestricht à Bois-le-Duc.	•	•	•
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	276,815 87	•	•
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	•	•	•
	— vers Hasselt.	9,557 65	•	•
	— vers Turnhout	27,224 16	•	•
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	60,840 60	•	•
	Sambre	•	•	•
	Canal du Centre.	•	•	•
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	•	52,665 43	•
	Mons à Condé	•	•	•
	Pommerœul à Antoing	•	•	•
	Dérivation de { Deynze à Schiplonck	•	•	•
	la Lys . . . { Schiplonck à Balgerhoeke.	•	•	•
	Rouiers à la Lys.	•	•	4,928 24
	Gand à Ostende.	•	•	9,700 81
	Plassendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	•	•	18,520 58
	Moervaert	•	•	•
	Furnes à Bergues	•	•	535 59
	Petite Nèthe (canalisée)	1,516 75	•	•
	Bossuyt	•	•	4,098 15
	Gand à Terneuzen	•	•	•
	Meuse.	•	•	•
	Ourthe	•	•	•
	Escaut.	•	•	856 57
	Lys.	•	•	32,250 88
	Yser	•	•	6,644 29
	Ypres à l'Yser	•	•	1,884 89
	Loo	•	•	5,052 48
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	•	•	55 19
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.	2,527 •	10 •	210 •
	Redevances de sociétés nautiques	210 40	•	•
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	600,000 •	•	•
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	•	•	50,525 92
	TOTAUX fr.	978,301 52	52,675 43	152,858 97

Rivières
et canaux.Droits
de navigation
de ponts,
d'écluses, etc.

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
		67,292 25	62,158 50			129,428 82	
			156,014 75			156,014 75	
			160,040 59			456,865 46	
			4,417 65			4,417 65	
			3,456 27			12,813 92	
						27,224 16	
						60,840 60	
	94,256 74				36,989 85	131,246 59	
	1,555 92					1,555 92	
	97,982 57					150,648 »	
	32,943 33					32,943 33	
	50,426 30					50,426 30	
5,194 04						5,194 04	
9,161 72						9,161 72	
						4,928 24	
49,862 22						50,565 05	
						18,520 38	1,728,665 06
2,150 04						2,156 04	
						355 30	
						1,516 75	
						4,098 13	
56,498 84						56,498 84	
		95,193 28				103,967 21	
		4,588 70			100,773 95	4,588 70	
50,418 27	85,057 18					115,231 82	
29,204 02						61,454 90	
						6,644 29	
						1,884 80	
						3,052 48	
59 97						115 16	
3,802 58	720 67	12,503 »	808 40		4,927 42	25,109 16	
						210 40	
						600,000 »	600,000 »
						50,323 92	50,323 92
160,358 60	541,842 71	177,377 21	580,883 54		142,691 20	2,378,988 98	2,378,988 98

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	12,800 98	59 »	577 50
	Routes	1,254 13	9,958 45	5,467 67
Produit d'autres aliénations d'immeubles		20,788 79	40,152 70	11 43
Produits	des successions en déshérence	7,803 25	23,369 42	»
	nets des épaves.	»	»	160 »
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		»	525 88	429 22
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.) .		»	1,623 60	»
Prix de vente de biens vacants et sans maître		»	»	»
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères .	»	»	»
	— — de l'Agriculture.	»	»	»
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	»	1,100 24	498 »
	— — des Finances et des Travaux publics	8,279 40	44,684 85	55,258 75
	— — de la Guerre	35,523 10	64,086 20	16,085 »
	— — de l'Industrie et du Travail	»	100 50	»
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.	»	28 »	»
	— — de la Justice	550 16	1,157 27	1,247 41
	— — de la Cour des comptes	»	»	»
	Remboursement	du fonds de l'industrie nationale	»	»
de capitaux	de créances ordinaires.	»	»	»
Rachat et transfert de rentes.		»	»	»
Transactions en matière domaniale		»	»	697 »
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		107 38	9,745 60	831 95
Refournement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) .		»	»	»
Produit d'objets saisis et confisqués		1,499 55	2,040 08	207 05
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		»	»	»
À REPORTER fr.		88,736 74	109,921 83	67,538 06

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
726 »	3,220 39	1,544 60	944 »	288 20	3,835 »	24,085 67	
5,949 87	1,512 68	2,724 63	864 50	845 92	4,693 58	28,331 23	
1,502 30	164 80	14,772 08	548 92	13 68	•	77,754 90	
885 34	987 »	8,400 04	751 28	•	27 17	42,223 50	
•	•	•	•	•	•	160 »	
0 50	21 39	1,443 15	278 80	91 50	•	2,790 42	
•	•	•	0 20	•	•	1,623 80	
•	•	143 68	•	•	107 80	251 48	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	1,120 »	•	•	•	2,808 24	
7,180 98	645 15	3,507 36	793 45	76 80	8,640 04	107,065 66	
18,295 15	28,052 30	15,171 75	3,568 90	1,321 50	10,525 30	108,127 20	523,750 77
•	•	•	•	•	•	100 50	
•	•	•	•	98 20	•	126 20	
2,403 30	1,115 81	610 78	827 38	2,758 11	1,640 66	12,290 88	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	1,350 41	•	•	1,350 41	
•	•	•	•	•	•	607 »	
1,027 78	1,348 89	1,093 04	166 39	20 81	251 58	14,659 26	
•	•	•	•	•	•	•	
404 99	1,084 15	1,202 95	82 33	69 05	120 75	7,401 78	
•	•	1,902 64	•	•	•	1,902 64	
35,475 31	38,852 34	31,636 06	10,176 38	5,870 47	35,821 68	523,750 77	523,750 77

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	Report. . . fr.	88,756 74	190,921 85	57,558 96	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	•	315,031 •	•	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage.	•	54,865 25	10,878 60	
	— d'objets saisis et confisqués	•	•	•	
	— de glandée, panage, foins et herbages	•	•	•	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	•	17,521 57	34 •	
	— du droit de chasse	5 •	•	150 •	
	— — de pêche (baux et licences)	•	490 50	•	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	•	•	•	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	•	12,754 53	•	
	Indemnités pour carbonisation.	•	•	•	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	3,682 97	4,755 42	98 72	
	Location de bâtiments	1,295 •	138,535 15	•	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	•	924 50	•	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	•	•	•	
	Argent non réclamé	•	5,566 86	•	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	6,724 14	2,040 50	670 50	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	2,687 75	6,078 75	395 •	
	— d'objets non réclamés	1,348 93	19,579 •	•	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	554 •	5,452 69	•	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	•	11,349 55
Produit des ventes d'objets divers			•	608 64	•
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 50 juillet 1889		•	58 •	5 10	
Bénéfices de la fonderie de canons.		•	•	•	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 •	2,058 •	1,488 •	
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		•	•	•	
Section normale d'enseignement moyen pour filles	•	5,200 •	•		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	•	250 •	•		
	A REPORTER . . . fr.	105,946 53	801,317 72	71,278 88	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
55,475 51	58,852 54	51,656 60	10,176 58	5,570 47	35,821 68	595,750 77	523,750 77
"	500 "	45,209 90	"	182,180 "	43,479 98	587,500 88	
"	"	14,998 75	"	22,154 90	531 75	103,227 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	75 "	"	125 "	"	200 "	
"	"	1,051 20	"	205 55	"	18,702 32	
"	1,200 "	4,840 75	105 "	17,731 "	4,150 "	28,181 73	761,262 41
"	"	50 "	"	115 "	"	655 50	
"	"	72 50	"	2,898 02	510 05	3,481 45	
"	"	11 "	"	6,589 50	108 25	10,445 28	
"	"	"	"	"	"	"	
1,205 62	6,262 91	1,006 80	211 05	1,017 08	2,055 98	21,474 64	
1,080 "	2,217 50	1,062 50	2,242 "	"	"	146,251 95	
69 65	1,068 66	78 75	256 20	135 80	579 07	2,912 03	
"	557 41	1,688 83	"	"	22 42	2,068 66	
"	"	"	"	"	"	3,560 86	253,419 10
157 "	7,581 05	3,102 69	25 "	1,661 60	3,265 28	27,208 56	
3,510 64	1,925 "	"	"	60 "	299 "	14,756 14	
1,059 "	2,654 80	"	2 19	202 25	566 35	24,992 52	
953 "	42 "	2,240 67	"	96 "	1,091 "	10,409 56	
"	"	"	"	"	"	11,349 55	
"	"	"	"	"	"	608 64	
"	37 20	"	"	"	"	100 50	
"	"	"	"	"	"	"	
1,788 "	2,646 "	2,052 "	1,256 "	1,350 "	2,172 "	15,702 "	53,210 49
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,200 "	
"	"	"	"	"	"	250 "	
45,058 42	65,345 47	129,788 07	14,255 82	242,093 07	96,850 79	1,571,642 77	1,571,642 77

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Report. fr.		105,946 55	801,517 72	71,278 88
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produit des examens universitaires.	2,105 *	18,500 *	500 *
	— — et visa des diplômes.	2,008 50	43,226 50	889 .
	— des brevets d'invention	3,940 *	528,150 *	2,240 *
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,955 89	15,008 48	6,078 47
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	.	.	5 *
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1,180 *	5,150 *	250 *
	Restitutions volontaires	"	"	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	150 *	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3,992 35	4,486 69	6,758 72
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	558 48	"	"
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"	"
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"	"
De toute autre nature	"	752 22	"	
Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'ana- lyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand.	"	"	"	
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	155,856 78	42,629 59	59,525 98	
Domaine de Tervueren. {	Fermages	"	15,975 38	"
	Vente d'arbres.	"	7,852 96	"
	Menus produits.	"	4,485 *	"
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	18,550 10	6,000 95	54 70
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,045 *	567 61	"
	Fermages de pêche et de chasse	7,205 82	296 10	"
Arrérages de rentes	"	122 80	"	
Redevances pour concessions de prises d'eau	"	4,548 48	5,691 04	
Abbaye de Villers. {	Produit des droits d'entrée	"	2,944 50	"
	Menus produits	"	346 *	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	"	"
Produits de la calamine.	"	"	"	
— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"	
Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	"	"	"	
Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	8,842 59	2,889 78	15,659 14
	Routes	40 50	150 25	12,397 12
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	13,628 30	7,592 71	9,086 92
	Routes	2,791 02	29,596 51	15,156 13
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	2,445 *	1,405 *	650 55	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	"	"	"	
Loyer de matériel appartenant à l'État	"	"	"	
TOTAL. fr.		325,975 64	1,543,341 21	201,990 65

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
45,038 42	65,545 47	129,738 07	14,255 82	242,005 07	96,050 79	1,571,042 77	1,571,042 77
2,044 50	550 »	2,552 »	125 »	750 »	10,537 »	57,263 50	
8,924 »	2,545 »	14,250 »	516 »	620 »	4,420 50	77,107 50	
3,500 »	14,520 »	65,040 »	290 »	470 »	2,850 »	620,780 »	
7,493 12	10,516 06	6,895 21	2,047 47	5,006 81	5,906 40	60,885 91	
»	1 »	1 62	»	»	»	5 62	
»	»	»	»	»	»	»	
440 »	600 »	650 »	20 »	10 »	150 »	8,410 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	200 »	»	»	5 »	355 »	852,371 71
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
4,068 01	15,116 49	1,995 71	1,020 68	5,069 80	1,259 95	59,746 58	
522 58	181 05	11 46	15 88	»	»	1,067 25	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	908 35	»	»	»	908 35	
»	»	»	»	»	»	752 22	
5,000 »	»	»	»	»	»	5,000 »	
2,726 40	8,952 49	0,894 »	44 »	42 »	810 87	260,282 11	
»	»	»	»	»	»	15,975 58	
»	»	»	»	»	»	7,852 96	
»	»	»	»	»	»	4,485 »	
7,591 76	71 50	1,478 49	159 »	»	952 07	54,418 55	
5,706 54	4,522 07	651 05	12,845 85	»	5 »	52,921 72	
1,529 85	201 »	»	»	»	»	9,250 77	
»	19 05	25 »	125 71	»	»	292 36	
42 50	7,567 29	»	5 »	»	2,207 25	17,721 54	
»	»	»	»	»	»	2,944 50	
»	»	»	»	»	»	546 »	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	249 12	»	4 09	»	255 21	
»	1,864 90	4,159 45	»	»	257 97	6,262 52	
8,212 69	19,078 75	15,851 19	5,568 35	5 »	5,470 16	75,557 91	
257 89	4,009 75	5,555 43	254 64	551 29	1,911 10	25,751 95	
40,706 50	19,595 69	2,450 25	4,025 84	»	604 80	105,691 01	
24,697 68	18,555 62	10,776 57	14,980 04	6,088 49	11,465 59	154,794 45	
5,880 80	1,495 57	5,786 25	2,592 78	1,572 70	2,558 »	21,892 45	
»	55 55	»	»	»	»	55 55	
22 50	»	235 70	»	»	260 18	524 38	
170,005 54	193,256 06	275,091 50	56,565 54	258,965 25	143,868 01	3,175,066 60	3,175,066 60

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
Frais de perception des centimes provinciaux	12,675 03	39,244 96	15,588 03
— — communaux	76,903 57	148,005 55	58,055 15
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	58,552 86	57,492 77	23,206 09
TOTAUX fr.	128,110 96	244,805 08	96,847 87

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de reception	PAR ARTICLE du budget.
11,818 90	44,751 08	12,840 92	3,556 50	3,766 01	3,454 08	140,701	682,673 31
48,092 82	80,611 19	66,069 25	13,929 78	12,869 85	27,474 37	532,969 31	
26,580 05	24,054 36	69,843 02	4,437 50	1,496 34	4,418 64	249,842 03	249,842 03
86,202 67	140,397 53	149,659 19	21,923 87	18,133 08	37,347 09	952,515 34	952,515 34

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•	•	
	Actes de chargement de divers chefs	51 67	1,020 69	7 75	
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	•	1 61	•	
	— divers	•	550 •	•	
	Frais de poursuites et d'instances	115 42	48 45	28 51	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	1,488 10	•	
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	21 90	1,515 35	110 02	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•	•	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	•	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	208 50	1,121 •	146 50	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Rétributions des surnuméraires	16,345 01	12,152 50	1,740 00	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 •	1,000 •	1,675 •	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Frais d'entretien de routes concédées	•	•	•	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Restitution de droits	•	10 45	•	
	Ministère des Finances et des Travaux publics. } Remboursements divers	•	5,781 97	6 •	
	Ministère de la Guerre. } Restitution de droits	•	•	•	
	Ministère de la Guerre. } Remboursements divers	•	605 20	•	
Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	•	•	•		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. } Frais de justice en matière de garde civique	1,602 96	4,517 80	561 09	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. } Remboursement de subsides	•	•	•	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. } Restitution de bourses d'études	•	•	•	
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. } — de droits	•	•	•	
	Ministère de la Justice. }	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	8,010 02	56,265 62	10,556 78
		— en matière de simple police	15,566 69	50,025 34	16,065 81
		— en matière de faillites	22 50	275 80	•
		— militaire	40 65	1,214 35	8 60
		Frais de poursuites en matière forestière	•	9,751 00	•
	Ministère de la Justice. }	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	179 92	551 07	355 42
		Restitution de droits	18 10	•	•
		Ministère de l'Agriculture. } Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,378 91	6,438 41	1,704 82
	Ministère de l'Agriculture. } Restitution de droits	•	•	•	
	Ministère de l'Agriculture. } Remboursements divers	•	•	•	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	•	•	•	
TOTAUX fr.		51,352 25	114,317 45	52,850 88	

GISTREMENT ET DOMAINES.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1902.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	"	"	
204 52	3 "	"	5 "	"	"	1,202 41	25,804 59
"	"	"	15,900 18	125 61	4,917 10	19,002 50	
825 24	556 62	1,586 78	1,980 37	"	224 67	5,509 68	
"	1 20	"	"	12 "	1 56	206 92	
"	"	5 "	"	4 "	"	1,407 10	
120 06	505 06	1,154 74	50 84	61 12	129 78	5,758 67	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
212 "	577 "	324 "	32 "	42 50	101 "	2,054 50	
6,856 48	8,541 68	4,581 60	1,072 31	1,044 11	1,323 21	55,057 30	
1,470 "	3,047 "	4,500 "	"	"	200 "	11,092 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	10 45	
"	"	673 28	"	"	"	6,461 25	
"	"	"	759 80	"	"	759 80	
"	"	"	"	"	"	605 20	
"	"	"	"	"	"	"	
286 02	2,784 52	1,187 52	26 22	281 78	408 13	11,456 04	645,221 18
175 "	"	"	"	"	"	175 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
15,846 51	24,189 21	16,101 07	2,758 83	4,200 78	6,728 77	123,418 19	
15,806 45	34,001 84	23,008 02	4,154 72	3,482 55	9,140 54	150,152 66	
"	28 35	"	"	"	"	324 65	
225 65	70 17	78 25	64 04	"	58 25	1,759 96	
"	"	"	"	"	"	9,751 06	
506 32	284 13	301 75	99 85	69 45	48 53	2,507 34	
"	"	"	7 85	"	"	25 95	
3,150 02	29,058 34	25,137 55	13,214 26	94,917 70	82,081 44	204,152 44	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	86 70	86 70	
41,665 87	103,297 02	79,651 06	38,120 27	104,320 49	105,449 48	671,025 77	671,025 77

(126)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1902.	1901.
Foncier	fr.	26,482,176 08	26,200,004 54
Personnel		21,674,686 41	21,540,650 98
Patentes		10,296,465 49	9,501,884 55
Redevances sur les mines.		1,744,576 55	3,205,545 22
Douanes. — Droits d'entrée	Eaux-de-vie étrangères.	1,489,891 18	2,261,700 56
	Bières	490,065 29	495,597 88
	Vinaigres et acides acétiques.	120,504 01	154,912 85
	Sucres raffinés	206,620 87	527,221 77
	Sirops et mélasses	53,770 56	86,010 78
		Betteraves	85,148 17
	Tabacs	4,859,995 16	5,075,525 44
	Autres marchandises	34,502,257 55	34,002,810 61
Accises	Vins étrangers	5,095,182 75	5,100,842 94
	Eaux-de-vie indigènes	45,029,507 50	47,785,509 55
	Bières.	12,501,769 14	13,391,067 06
	Vinaigres } de bières	15,965 82	14,283 97
		autres que de bières	34,797 89
	Acide acétique	61,900 23	27,654 02
	Sucres étrangers.	921,605 85	185,550 59
	Sucres de betterave indigènes	5,500,356 49	5,184,541 02
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	952,868 16	974,549 03
	Margarine	520,497 75	540,917 25
Tabacs étrangers	1,515,550 55	1,567,911 66	
Tabacs indigènes	661,624 66	657,772 84	
Recettes diverses.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	495 06	645 44
	Loyers de bâtiments	31,667 25	32,951 89
	Extraits cadastraux.	118,764 04	114,942 82
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	552,671 .	517,601 .
	Taxes de vérification et de rajustage de poids et mesures	74,312 70	69,599 85
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,817 55	1,144 27
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,224 97	1,212 18
	Recettes extraordinaires de toute nature	675,745 31	2,456,093 83
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	39,424 .	43,560 .
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	60,576 .	56,565 50
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	172 .	188 .
	Produit des plaques pour automobiles	1,545 .	963 .
	Produit de la vente des appareils de distillerie repris par l'Etat	265,579 92	„
	Valeur des ustensiles rétrocedés à des distillateurs agricoles	147,940 21	„
TOTAUX	fr.	175,287,945 61	179,124,202 12

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
282,172 04	.	Accroissement normal provenant de l'imposition des nouvelles constructions.
554,055 45	.	Idem. Idem
794,579 14	.	Augmentation résultant surtout des bénéfices réalisés en 1902 par les sociétés anonymes.
.	1,461,168 67	La prospérité exceptionnelle constatée en 1900 dans l'industrie minière ne s'est pas maintenue en 1901.
.	771,818 58	Différence sans cause déterminée.
.	5,554 59	Idem.
.	54,408 84	Idem.
.	120,600 00	Idem.
.	52,240 42	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits.
.	58,528 55	Différence sans cause déterminée.
.	215,552 28	Idem.
499,426 74	.	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial; elle porte principalement sur les produits suivants : bois, tissus de coton, citrons, lonte brute, habillements, etc.
.	7,660 19	
.	2,756,001 85	La différence a pour causes : 1° une diminution de la production survenue ensuite de la renonciation par un grand nombre de distillateurs agricoles à l'exercice de leur industrie; 2° une augmentation de la quantité d'alcool utilisée pour des usages industriels avec décharge des droits.
.	1,089,298 82	La diminution résulte en grande partie de l'application de l'article 5 de la loi budgétaire du 31 décembre 1900 subordonnant l'octroi d'un crédit pour le paiement de l'accise sur les bières à l'obligation de fournir une caution suffisante. Un grand nombre de brasseurs n'ayant pas satisfait à cette obligation dès le début de la mise en vigueur de la dite loi, ont dû acquitter au comptant en 1901, des droits qui, payés à terme de crédit, n'auraient été perçus qu'en 1902; d'autre part certains de ces assujettis ayant plus tard obtenu l'ouverture d'un crédit moyennant caution, n'ont payé qu'en 1905 des droits qui, s'ils avaient été acquittés au comptant, auraient été versés en 1902.
1,681 85	.	
.	11,920 17	Diminution due à l'extension de la fabrication du vinaigre à l'aide d'alcool.
54,246 21	.	L'augmentation résulte de l'accroissement de la fabrication d'acide acétique bon goût destiné à la consommation humaine.
58,145 24	.	Les augmentations ci-contre résultent de l'application de l'article 6, § 1 ^{er} , de la loi du 6 janvier 1902, en vertu duquel le produit minimum des droits d'entrée et d'accise sur les sucres et des droits d'entrée sur les betteraves, les sirops et les mélasses, a été fixé à 9,000,000 de francs, alors qu'en 1901 il se s'élevait qu'à 6,000,000 de francs.
2,115,815 47	.	La diminution résulte d'une production moins forte de glucoses, qui est parallèle à une extension de la fabrication et de l'emploi en Belgique du sucre interverti.
.	21,480 87	Diminution peu importante dont il n'est pas possible de déterminer la cause.
.	20,419 50	La diminution des recettes sur les tabacs étrangers provient d'une consommation plus forte de tabacs indigènes.
3,851 82	.	
.	150 58	Différence sans cause déterminée.
.	1,264 66	Diminution provenant de l'occupation de certains bâtiments.
5,822 12	.	Augmentation due au nombre sans cesse croissant des demandes d'extraits cadastraux.
55,070 .	.	Différence sans cause déterminée.
4,712 85	.	Augmentation du nombre des opérations de vérification et de rajustage des poids et mesures.
.	.	
675 28	.	Augmentation due au nombre plus grand d'erreurs de perception découvertes en 1902.
12 79	.	
.	1,760,350 52	En 1901 on a perçu exceptionnellement un droit de patente de 2,200,000 francs dû par la société anonyme du Grand-Central belge et qui avait été admis en non valeur en 1898.
.	4,156 .	Différence sans cause déterminée.
4,210 50	.	Augmentation due à l'extension normale de la fabrication.
.	16 .	
582 .	.	Augmentation à attribuer au nombre plus grand d'automobiles déclarés pendant l'année 1902.
265,579 92	.	
147,940 21	.	Recettes effectuées en exécution de la loi du 28 juillet 1902.
4,566,576 21	8,402,592 72	
— 3,836,516 51		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1902.	1901.	
Enregistrement	Actes civils publics	23,754,515 56	22,202,557 42	
	— sous seing privé	834,699 28	801,576 78	
	— judiciaires	935,258 09	863,388 06	
	— d'huissiers	1,106,565 18	1,104,819 72	
	Lettres de noblesse	2,520 "	870 "	
	Permis de changer de nom de famille	455 "	870 "	
Greffes	Mise au rôle	258,877 "	257,065 80	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	780,851 68	757,719 04	
	Légalisations et recherches	5,805 "	5,709 05	
Hypothèques	Droits d'inscription	358,134 61	352,258 01	
	— de transcription d'actes de mutation	4,258,202 87	5,044,837 59	
Successions	Droits de succession	18,807,515 20	21,059,411 05	
	— de mutation par décès	358,781 25	485,005 54	
	— de mutation en ligne directe	2,540,039 83	2,711,215 09	
	— dus par les époux survivants	389,251 07	402,609 29	
	Formules pour actes de protêts. { Huissiers	155,565 "	120,525 "	
	{ Postes	76,050 "	53,599 "	
Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	"	"	
	Passeports à l'étranger	0,092 "	12,496 "	
	Permis de port d'armes de chasse	542,570 "	542,815 "	
	Permis de chasse au lévrier	455 "	490 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	510,027 60	558,085 04	
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	518,479 91	518,550 55	
	{ — à l'étranger	18,952 67	15,063 88	
	Timbres adhésifs pour affiches	571,661 82	586,016 02	
	Timbres de dimension	2,285,954 16	2,293,856 65	
Timbre.	Visa	Timbres proportionnels	56,350 59	107,016 67
		Timbres de dimension	49,725 09	45,890 46
	Timbres fixes. — Warrants	1,416 "	752 50	
Extraordinaire	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,695,852 75	1,775,658 05	
		Billets au porteur	304,815 49	293,890 81
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	971,156 "	1,094,267 80
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	389,717 "	402,987 50	
	{ Affiches	39,004 23	57,250 18	
A REPORTER . . . fr.		62,155,051 70	63,659,160 25	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,441,976 14	•	
55,522 50	•	
40,850 95	•	
1,545 46	•	
1,450 •	•	
•	455 •	Plus value provenant du mouvement ascensionnel des transactions, mouvement qui, après un léger ralentissement en 1901, s'est de nouveau accentué en 1902. Ainsi, les actes notariés, à eux seuls, accusent une augmentation de 12,132 (254,528 en 1902 contre 242,596 en 1901).
1,811 20	•	
45,112 64	•	
95 95	•	
25,896 60	•	
315,565 28	•	
•	2,851,895 76	
•	146,224 11	Diminution à toutes les rubriques.
•	161,575 26	Les causes en ont été expliquées à l'exercice précédent : l'année 1901 était exceptionnelle; l'année 1902 s'est rapprochée de la moyenne.
•	15,358 22	
15,040 •	•	
25,051 •	•	
•	•	
•	2,504 •	
•	245 •	
•	55 •	
•	28,958 54	
149 56	•	
5,868 79	•	
•	14,584 20	Différences peu marquantes, sauf pour trois postes : Visa : Timbres proportionnels; Timbre extraordinaire : Effets négociables, etc., et Actions de société, etc.
•	7,922 49	La diminution a été déjà signalée l'an dernier : le nombre des contrats de société et, par suite, des actions et obligations soumises au timbrage, est en décroissance depuis 1899.
•	50,686 28	
5,854 65	•	
665 50	•	
•	81,805 50	
10,924 68	•	
•	125,151 80	
•	13,270 50	
2,568 05	•	
1,970,522 71	3,496,431 26	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1902.	1901.	
REPORT. fr.		62,155,051 70	63,659,160 25	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire	10,500 »	6,250 »	
	Droits de grande naturalisation	4,000 »	5,000 »	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement.	110,140 71	110,594 49	
	Grefte.	»	7 55	
	Hypothèques	3,456 79	3,126 80	
	Successions	250,824 56	246,403 76	
	Timbre	34,983 06	44,754 75	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	812,233 39	571,671 47
		en partie	1,592 70	968 55
TOTAUX. fr.		63,340,604 91	64,648,917 68	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,970,522 71	5,406,431 26	
4,250 "	"	} Produits aléatoires.
1,000 "	"	
"	455 78	
"	7 55	} Différences peu appréciables.
320 95	"	
"	15,579 90	
"	9,740 69	
257,581 92	"	
424 15	"	} Les recouvrements de 1901 avaient été influencés par l'arrêté général de grâce du 1 ^{er} octobre 1900; ceux de 1902 sont en rapport avec le nombre, toujours croissant, des condamnations pécuniaires prononcées par les tribunaux répressifs.
3,215,908 71	3,522,221 48	
1,508,512 77		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1902.	1901.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	129,428 82	110,811 60
	Maestricht à Bois-le-Duc.	156,014 75	158,223 44
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	456,865 46	411,995 72
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,417 05	4,034 85
	{ vers Hasselt	12,815 92	14,811 02
	{ vers Turnhout	27,224 16	24,476 06
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	60,849 69	55,745 92
	Sambre.	131,246 59	117,422 09
	Canal du Centre	1,555 92	1,798 06
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	150,048 .	175,100 09
	Mons à Conlé.	52,945 55	56,454 42
	Pommerœul à Antoing	50,426 50	31,427 64
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,184 94	4,245 91
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	9,161 72	8,265 72
	Roulers à la Lys	4,028 24	4,665 17
	Gand à Ostende	59,565 05	52,581 63
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	18,520 58	20,819 19
	Moervaert	2,156 04	1,058 74
	Furnes à Bergues.	555 59	508 45
	Petite Nèthe (canalisée).	1,516 75	1,750 78
	Bossuyt	4,008 13	5,854 14
	Gand à Terneuzen.	56,498 84	54,495 14
	Meuse	193,967 21	159,579 16
	Ourthe	4,588 70	4,419 19
	Escaut	115,251 82	115,962 16
	Lys	61,454 90	53,581 75
	Yser.	6,844 29	5,848 06
	Ypres à l'Yser	1,884 89	1,902 51
	Loos	5,052 48	2,505 08
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	115 16	88 79
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	25,109 16	26,924 10
	Redevances de sociétés nautiques.	210 40	196 80
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	600,000 .	600,000 .
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieupoort. — Droits de quais et de bassin.	50,523 92	49,965 96
	TOTAUX. fr.	2,578,988 98	2,273,742 24

Rivières
et canaux.Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
18,617 22	"	
17,791 51	"	
24,869 74	"	
582 80	"	
"	1,997 70	
2,748 10	"	
7,105 77	"	
15,824 50	"	
"	243 04	
"	24,452 09	
"	5,511 09	
"	1,001 34	
949 05	"	
898 "	"	
265 07	"	
6,981 40	"	
"	2,298 81	
197 50	"	Produits soumis à des influences diverses. L'augmentation constatée à l'exercice 1902 est attribuée surtout à la diminution de la durée des chômages.
"	175 06	
"	245 05	
265 99	"	
2,005 70	"	
54,588 05	"	
169 51	"	
"	750 54	
8,075 15	"	
795 65	"	
"	17 42	
747 40	"	
26 57	"	
"	1,814 94	
15 60	"	
"	"	
419 96	"	
141,731 60	56,484 86	
105,246 74		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1902.	1901.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	68,710,505 68	67,209,065 68
	Bagages	1,968,651 29	1,990,919 85
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	157,288,519 57	150,418,011 54
	Produits extraordinaires	2,640,645 82	5,419,551 09
	TOTAUX. fr.	210,608,500 56	205,057,545 96
Recouvré sur années antérieures		107,812 97	77,406 27
	TOTAUX. fr.	210,716,115 55	205,114,952 25

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS	EN MOINS.	
1,501,440	*	Cette différence résulte de l'augmentation du trafic en général et, notamment, du plus grand nombre d'abonnements délivrés en 1902.
*	22,288 56	Ensemble du trafic.
6,870,508 25	*	Recrudescence du trafic et nombreux transports de charbon pour la France, par suite de grèves dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais en octobre et novembre 1902
*	778,905 27	Décompte du matériel.
8,371,948 25	801,195 85	
50,406 70	*	
8,402,354 95	801,195 85	
7,601,161 10		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Télégraphes et téléphones	9,941,260 77	9,680,004 56
Postes. { Taxe des correspondances en général.	14,971,016 92	14,585,192 68
{ Taxe sur les mandats et bons de poste	495,508 88	472,598 67
{ Taxe sur les abonnements	58,421 49	58,914 54
{ Taxe sur les effets de commerce	1,056,085 90	1,038,584 .
{ Taxe sur les permis de pêche	6,480 70	6,150 50
TOTAUX. fr.	16,585,315 89	15,959,220 59

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
261,256 41	°	Augmentation due au développement du service téléphonique.
587,824 24	°	Accroissement normal.
20,910 21	°	Idem.
°	493 05	Sans explications.
17,501 90	°	Accroissement normal.
350 20	°	Idem.
626,586 55	493 05	
626,093 50		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,208,887 62	1,254,357 30
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	100,850 29	101,135 14
TOTAUX. fr.	1,509,746 91	1,555,492 44

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	45,469 68	Il y a eu en 1902 une différence en moins de 5,696 passagers comparativement à 1901.
.	275 85	Sans explications.
.	45,745 53	
45,745 53		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1902.	1901.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	24,085 67	40,818 75
	Routes	28,351 23	26,384 35
Produits d'autres aliénations d'immeubles		77,784 00	18,253 21
Produits	des successions en déshérence	42,223 50	63,251 74
	nets des épaves	160 »	46 00
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,700 42	1,578 24
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,625 80	2,500 »
Prix de vente de biens vacants et sans maître		251 48	»
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	»	556 »
	— — de l'Agriculture	»	351 50
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,808 24	4,789 76
	— — des Finances et des Travaux publics	107,065 66	155,614 51
	— — de la Guerre	198,127 20	186,338 28
	— — de l'Industrie et du Travail	100 50	»
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	126 20	583 45
	— — de la Justice	12,290 88	24,486 11
	— — de la Cour des comptes	»	»
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	»
	de créances ordinaires	»	»
Rachat et transfert de rentes		1,350 41	»
Transactions en matière domaniale		607 »	150 »
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		14,639 26	25,872 97
Refournissement pour moins-value de mobilier (baes et bateaux)		»	»
Produits d'objets saisis et confisqués		7,401 78	14,205 33
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		1,002 64	1,410 53
Part de l'État dans l'encaisse disponible du polder d'Austruwael		»	9,458 46
A REPORTER fr.		523,760 77	674,548 96

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS	EN MOINS	
	16,755 06	
1,066 88	"	
59,501 69	"	
"	21,028 24	
115 01	"	
1,412 18	"	
"	766 20	
251 48	"	
"	556 "	
"	551 50	
"	1,981 52	
"	46,548 65	Produits accidentels ou variables. On ne saurait préciser les causes des différences
11,788 92	"	
100 50	"	
"	457 25	
"	12,195 25	
"	"	
"	"	
"	"	
1,550 41	"	
547 "	"	
"	11,253 71	
"	"	
"	0,805 55	
485 11	"	
"	9,458 46	
77,515 18	128,515 37	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1902.	1901.	
	REPORT. fr.	525,750 77	574,548 96	
<i>Forêts.</i>	Prix de vente de coupes de bois	587,500 88	608,881 77	
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	105,927 25	114,748 84	
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages	200 "	2,417 "	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	18,702 52	16,618 26	
	— du droit de chasse	28,181 73	28,147 37	
	— — de pêche (baux et licences).	635 50	575 "	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	3,481 45	2,508 15	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	19,445 28	18,741 58	
	Indemnité pour carbonisation	"	"	
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	21,474 64	19,590 55	
	— de bâtiments	146,251 93	50,952 25	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	2,912 63	3,545 38	
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	2,068 66	3,167 53	
	Argent non réclamé	3,366 86	3,940 40	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	27,206 56	51,265 64	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	14,756 14	29,276 "	
	— d'objets non réclamés.	24,092 52	26,775 40	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	10,409 36	19,244 40	
	<i>Établissements et services régis par l'État.</i>	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	11,549 55	12,555 20
{ Produit des ventes d'objets divers.		608 64	784 55	
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		100 50	67 95	
Bénéfices de la fonderie de canons		"	"	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,702 "	15,804 "	
Institut agricole — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		"	"	
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,200 "	5,160 "	
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		250 "	250 "	
		A REPORTER fr.	1,571,642 77	1,589,230 05

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
77,515 18	128,315 57	
„	21,580 89	
»	11,521 50	
»	»	
»	2,217 »	
2,174 06	»	
54 56	»	Produits variables.
60 50	»	
1,085 50	»	
701 90	»	
»	»	
1,884 09	»	
115,299 70	»	Location des bâtiments acquis en vue de l'aménagement des gares de Bruxelles et de la jonction Nord-Midi.
»	430 75	
»	1,098 87	
»	575 65	
»	24,057 28	
»	14,519 86	
»	1,782 88	
»	8,855 04	
»	1,205 65	Produits variables
»	175 91	
52 55	»	
»	»	
»	102 »	
»	»	
40 »	»	
»	»	
198,825 44	216,412 72	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1902.	1901.
	RUBRIQUE fr	1,571,642 77	1,589,250 05
	Produit des examens universitaires	57,265 50	45,526 50
	— — et visa des diplômes	77,197 50	70,289 50
	— des brevets d'invention	620,780 0	615,740 0
	— du quart des salaires sur transcriptions	60,885 91	61,007 61
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	5 62	12 45
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	0	20 0
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	8,410 0	7,820 0
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires</i>	Restitutions volontaires	0	0
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	555 0	55 0
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	0	5 25
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	0	0
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	39,746 38	75,966 85
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,067 95	1,205 78
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	0	0
	Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat	908 53	4,706 94
	De toute autre nature	752 92	0
	Abonnement de la province de la Flandre orientale du chef d'analyses bactériologiques au laboratoire de l'Université de Gand	5,000 0	5,000 0
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	260,282 11	165,517 40
	Domaine de Tervueren. { Fermages	15,975 38	7,026 24
	{ Vente d'arbres	7,852 96	21,050 0
	{ Menus produits	4,485 0	2,792 70
	Génie militaire { Location de biens-fonds et de bâtiments	54,418 55	55,598 11
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	52,921 72	51,101 80
	{ Fermages de pêche et de chasse	9,250 77	9,500 17
	Arrérages de rentes	292 56	359 65
	Relevances pour concessions de prises d'eau	17,721 54	9,419 72
	Abbaye de Villers { Droits d'entrée	2,944 50	3,758 55
	{ Menus produits	546 0	177 0
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	0	0
	— — de créances ordinaires	0	0
	Produits de la calamité	0	0
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	255 21	0
	Relevances sur les mines — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	6,262 52	12,218 05
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	75,357 91	61,977 65
	{ Routes	25,751 95	15,767 54
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc { Rivières et canaux	103,691 01	109,997 08
	{ Routes	154,794 45	503,556 05
	Droits de pêche (rivières et canaux)	21,892 45	20,471 46
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	55 55	55 55	
Loyer de matériel appartenant à l'Etat	524 38	207 77	
	TOTAUX fr	5,175,066 60	5,294,673 52

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*effectués avec ceux de l'exercice antérieur.*

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
198,825 44	216,412 72	
"	8,065 "	
908 "	"	
7,040 "	"	
"	121 70	
"	6 85	
"	20 "	
590 "	"	
"	"	
500 "	"	Produits variables.
"	5 23	
"	"	
"	56,220 45	
"	156 55	
"	"	
"	5,797 01	
752 52	"	
"	"	
96,964 71	"	Location d'immeubles acquis au nord d'Anvers en exécution de l'article 8 de la loi du 10 mai 1900.
8,940 14	"	
"	15,197 04	
1,692 50	"	
"	1,179 56	
1,819 92	"	
"	269 40	
"	47 07	
8,301 62	"	
"	795 75	
169 "	"	
"	"	
"	"	Produits variables.
"	"	
255 21	"	
"	5,955 71	
11,580 26	"	
7,984 41	"	
"	6,506 07	
"	168,741 58	
"	4,579 01	
"	"	
516 61	"	
546,246 84	463,855 56	
119,606 72		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1902.	1901.	
Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		24,151 42	24,715 99	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		26,944 .	27,108 .	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		9,428 .	9,705 .	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>		25,679 76	26,055 94	
Postes. Services régis par l'État.	— — au <i>Recueil des actes des Sociétés mutualistes</i>	987 54	1,061 75	
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	592 .	584 .	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	235 50	205 .	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,155 .	1,155 .	
	— — au <i>Recueil des actes des Unions professionnelles</i>	181 50	255 05	
	Produit de la vente des permis de pêche		143,591 .	152,901 .
	TOTAUX. fr.		252,023 52	225,701 65

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	582 57	Sans explications.
»	164 »	
»	367 »	
»	354 18	
»	74 21	
8 »	»	
30 50	»	
»	»	
»	54 65	
10,690 »	»	
10,728 50	1,596 61	
9,131 89		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Produits divers des prisons.	444,198 26	409,674 59

NUS. — PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
54,525 87	.	Cette différence provient d'une majoration du produit du travail et d'une augmentation du nombre des détenus dont l'entretien n'incombe pas à l'État (militaires, mendiants et vagabonds de passage dans les prisons).

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,628,052 87	2,628,880 53
Produits des droits de chancellerie	10,557 20	11,229 80
Produits des actes des commissariats maritimes	106,040 56	157,546 92
Produits des droits de pilotage	5,572,325 27	5,557,711 25
Produits des droits d'écluse	8,083 54	8,567 60
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	255,402 15	225,260 16
Produits des établissements de bienfaisance de l'Etat	154,518 60	146,034 05
Produits des laboratoires d'analyses de l'Etat	105,555 78	132,832 45
Part réservée à l'Etat, par la loi du 26 mars 1900, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique	2,260,452 75	2,606,922 21
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique	1,695,856 08	1,575,557 98
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,127,865 .	1,288,220 .
Dividende de 29,942 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	910,155 .	1,207,525 .
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	1,290,415 43	1,159,145 14
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	180,786 85	174,141 40
TOTAUX. fr.	14,325,825 08	14,657,353 75

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	827 06	Différence peu importante.
	692 60	Produit variable.
8,494 54	"	Progression du mouvement de la navigation sur Anvers, légèrement atténuée par une diminution dans les autres ports.
214,614 04	"	
	484 06	Diminution résultant du ralentissement dans le mouvement du port d'Ostende.
10,141 99	"	Cette différence provient :
		1° Des augmentations suivantes :
		a) Produit des annonces fr. 6,001 85
		b) — de la vente au numéro fr. 405 45
		c) — des tirés à part fr. 10,919 76
		23,325 04
		2° De la diminution sur le produit des insertions au <i>Recueil des actes des sociétés commerciales</i> fr. 13,185 05
		SOIT EN PLUS. fr. 10,141 99
	11,515 43	Diminution sur les produits des ateliers et les produits divers fr. 15,325 15
		Augmentation sur les produits de la ferme et du potager fr. 4,009 72
		DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 11,515 43
	29,478 65	Cette différence résulte de la diminution du nombre des échantillons de betterave présentés à l'analyse.
	546,489 46	La diminution résulte de ce que, en dehors de sa participation dans les bénéfices nets de la Banque, l'État a touché, en 1901, une somme d'environ 588,000 francs du chef de la différence entre l'intérêt de 3 1/2 p. c. et le taux d'intérêt perçu par la Banque. Pendant toute l'année 1902, l'escompte a été de 5 p. c.
122,518 10	"	L'augmentation correspond au développement de la circulation fiduciaire : l'encours moyen des billets de la Banque Nationale a été, en 1902, de 621,568,640 francs, contre 599,265,950 francs en 1901.
	160,555 "	La moyenne des fonds placés en 1902 a été sensiblement égale à celle des placements de 1901 : 54,754,400 francs en 1902, contre 55,196,560 francs en 1901. Le taux moyen des placements en 1902 n'a été que de fr. 2.06 p. c., alors qu'en 1901 il avait atteint fr. 2,53 p. c.
	297,570 "	Différence provenant de la diminution sensible du dividende attribué aux actions ordinaires.
151,270 29	"	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement du trafic.
6,645 45	"	Le nombre de journées payées pour 1902, en exécution de l'article 1 ^{er} , A, de la loi du 28 juin 1899, présente, par rapport à l'année 1901, une augmentation de 40,725 unités pour les hommes et 10,734 unités pour les chevaux.
515,684 21	847,212 86	
535,528 05		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Frais de perception des centimes provinciaux	149,704 .	162,472 85
— — communaux	532,969 31	516,044 57
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	249,842 05	181,518 32
TOTAUX fr.	932,515 54	860,035 74

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	12,768 85	Diminution provenant principalement de la suppression, en 1902, des additionnels perçus dans le Hainaut en matière de redevance sur les mines; ces additionnels ont été remplacés par une taxe spéciale pour 1902 seulement.
16,924 74	.	Augmentation résultant de la progression des impôts directs
68,525 71	.	Conséquence de l'augmentation des non-valeurs.
85,248 45	12,768 85	
+ 72,479 60		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1902.	1901.		
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	°	°		
	Actes de chargement de divers chefs	1,292 41	1,231 18		
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	19,002 50	5,214 27		
	— divers	5,509 68	519,450 07		
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances	206 92	528 95	
		Remboursement et dégrèvement de contributions	1,497 10	101 80	
		5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	3,738 67	2,713 58	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	°	°	
		Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	°	°	
		Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,654 50	2,416 °	
		Rétributions des surnuméraires	53,657 50	53,791 16	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés	11,992 °	12,492 °	
		— d'entretien de routes concédées	°	°	
		Restitution de droits	10 45	220 °	
		Remboursements divers	6,461 25	5,711 02	
		Ministère de la Guerre.	Restitution de droits	759 80	°
			Remboursements divers	605 20	958 32
		Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls		°	°
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	Frais de justice en matière de garde civique	11,456 04	12,840 °
Remboursement de subsides	175 °		17,572 62		
Restitution de bourses d'études	°		°		
Ministère de la Justice.	— de droits	°	°		
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	123,418 19	117,827 50		
	— — de simple police	150,152 66	145,246 93		
	— — de faillites	324 65	459 55		
	— militaire	1,759 96	1,148 80		
Ministère de l'Agriculture.	Frais de poursuites en matière forestière	9,751 06	343 75		
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,307 34	6,622 33		
	Restitution de droits	25 95	3 40		
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	264,132 44	346,578 51		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits	°	°		
	Remboursements divers	°	°		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		86 70	434 41		
TOTAUX. fr.		671,025 77	1,053,906 13		

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
61 25	"	L'année 1901 a été marquée par une recette d'une importance exceptionnelle; le fait a été signalé l'an dernier.
15,788 23	.	
.	515,940 59	
.	322 01	
1,505 50	"	
1,025 09	.	
.	.	
.	.	
258 50	"	
"	155 86	
"	500 "	
"	"	
.	200 55	
750 93	.	
750 80	"	
"	555 12	
.	.	
"	1,583 96	Frais de surveillance de bois - une portion notable des frais afférents à l'exercice 1902 n'a pu être recouvrée avant la clôture de l'exercice
"	17,397 62	Frais de justice - Les recouvrements suivent la progression signalée au chapitre des impôts, sous la rubrique - Amendes de condamnation, etc.
"	"	Pour le surplus, produits accessoires dont le rendement est essentiellement variable
.	.	
5,590 69	"	
4,905 73	"	
.	154 90	
611 16	"	
9,407 51	.	
.	4,224 90	
22 53	"	
.	82,446 07	
.	.	
.	.	
"	347 71	
58,535 82	421,416 18	
382,880 56		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984

— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1902.	1901.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	117,594 30	348,951 15
Recettes diverses et accidentelles	2,402,100 07	1,858,945 55
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,500 »	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	4,500 »	4,841 56
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	12,024 55	19,910 40
Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de trésorerie.	250,000 »	250,000 »
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,580 »	31,505 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,783,047 90	1,735,678 65
Établissements de bienfaisance	540,466 65	559,049 18
Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Viroux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	20,000 »
TOTAUX. . . . fr.	4,042,675 54	4,570,219 47

TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1902		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1902.
EN PLUS.	EN MOINS	
	251,556 85	Ainsi qu'il a été expliqué l'année précédente, les recouvrements de l'exercice 1901 comprennent un remboursement exceptionnel effectué par la province de Brabant, du chef de cotisations au droit de patente admises en non-valeurs pour l'exercice 1898.
565,156 54	•	Les intérêts payés par le Gouvernement des Pays-Bas sur le prix de rachat des sections Néerlandaises du réseau Grand-Central belge, ainsi que les intérêts bonifiés sur les capitaux provenant de l'emprunt, sont inférieurs d'environ 400,000 francs aux recouvrements de même nature effectués en 1901. D'autre part, une somme de 94,910 francs, représentant la valeur des billets de banque appartenant aux émissions antérieures à l'année 1869 et qui restaient encore à rembourser, a été attribuée au Trésor en 1902.
•	•	
•	541 56	Diminution résultant de mutations dans le personnel du service de la masse d'habillement
•	7,885 87	Produit variable.
•	•	
75 •	•	Redevance payée par le receveur des amendes et frais de justice.
47,500 54	•	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions
1,417 47	•	Augmentation dans les frais d'entretien fr. 2,619 58 Diminution dans les frais de pension 1,202 11
•	•	Soit EN PLUS fr. 1,417 47
612,018 55	253,564 28	
572,454 07		

(162)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

DÉPENSES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1900.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
				Intérêts du capital amorti.	Dotations de l'amortissement		
I.		EXERCICE 1902. (Compte définitif.)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Première section. — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite.					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.					
		1 Dette à 2 1/2 %	5,498,900 78	•	•	5,498,900 78	5,498,900 78
		2 Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo. a)	•	•	•	•	80,655 76
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.					
		3 Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	•	•	•	•	125,586 24
		4 Rachat des droits de fanal.	•	•	•	•	21,164 02
		5 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
		5 Dette à 5 % (1 ^{re} série).	10,609,845 •	85,272 •	719,007 80	11,504,124 80	11,504,124 80
		6 — (2 ^e série)	56,008,922 46	488,075 •	5,770,506 56	60,528,101 82	60,528,101 82
		7 — (5 ^e série).	6,074,592 •	41,640 •	407,749 40	6,525,990 40	6,525,990 40
	TOTAUX. fr.	78,342,550 24	615,504 •	4,897,265 56	83,855,207 80		
				5,512,857 56			
	A REPORTER. fr.	•	•	•	•	84,080,305 82	

a) Le crédit primitif de l'article 2 de fr. 80,034.03 a été augmenté d'une somme de fr. 1.73 par l'article 7 de la loi du 12 août 1905. *Moniteur* du 10 août 1905 n° 251.

PUBLIQUE

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES SÉRIÉLISÉES <small>Données en francs 100 000 000 500 000 000 le 1^{er} état</small>	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU AJUSTIFIER		CREDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS
	En 1902	En 1903, jusqu'au 31 octobre	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 d. la loi sur la comp- tabilité	
5,498,990 78	2,740,405 59	2,740,405 59	5,498,990 78	"	"	"	"	"
80,655 76	80,654 05	1 73	80,655 76	"	"	"	"	"
121,257 15	"	121,257 15	121,257 15	"	"	2,140 11	"	"
20,795 59	"	20,795 59	20,795 59	"	"	568 65	"	"
11,504,121 70	5,752,060 90	5,752,060 80	11,504,121 70	"	"	3 10	"	"
60,528,101 82	60,528,101 82	"	60,528,101 82	"	"	"	"	"
6,523,990 40	6,523,990 40	"	6,523,990 40	"	"	"	"	"
84,077,872 98	75,434,282 54	8,643 590 44	84,077,872 98	"	"	2,520 84	"	"

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	84,080,395 82	84,077,872 98	75,454,282 54	8,643,590 44
1		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
8		Intérêts à 3½% de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Ecloo à Gand.	1,500 »	1,500 »	1,500 »	»
9		Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1901 et 1902 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du trésor en circulation. (Crédit non limitatif)	4,800,000 »	6,870,074 71	6,202,690 50	667,384 21
10		Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés	65,085 85	65,085 85	65,085 85	»
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
11		Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	500,000 »	150,000 »	150,000 »
12		Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 »	219,600 »	219,600 »	»
13		Annuité à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
14		Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,857 »	8,471,857 »	8,356,857 »	115,000 »
15		Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350 »	672,350 »	672,350 »	»
16		Annuité à payer jusqu'en 1907 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condruz (ligne de Landen à Ciney)	850,000 »	858,287 69	858,287 69	»
17		Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,000 »	188,000 »	188,000 »	»
18		Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,575 »	8,575 »	5,687 50	4,887 50
19		Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokren	160,365 »	160,365 »	50,932 50	109,432 50
20		Annuités à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	64,610 »	64,610 »	24,555 »	40,055 »
21		Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	34,495 »	34,120 »	29,747 50	4,372 50
22		Annuités à payer jusqu'en 1955, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,505 »	760,250 »	449,052 50	310,597 50
		A REPORTER. fr.	101,300,096 65	103,362,508 21	93,517,188 56	10,045,319 65

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU JUSTIFIÉ		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
84,077,872 98	"	"	2,520 84	"	"	
1,500 >	"	"	"	"	"	
6,870,074 71	"	"	"	"	2,070,074 71	
65,085 85	"	"	"	"	"	
500,000 >	"	"	"	"	"	
219,600 >	"	"	"	"	"	
612,000 >	"	"	"	"	"	
8,471,837 >	"	"	"	"	"	
672,330 "	"	"	"	"	"	
858,287 09	"	"	712 51	"	"	
188,000 >	"	"	2,000 >	"	"	
8,575 >	"	"	"	"	"	
160,565 >	"	"	"	"	"	
64,610 >	"	"	"	"	"	
54,120 >	"	"	375 >	"	"	
760,250 >	"	"	2,055 >	"	"	
105,562,508 21	"	"	7,663 15	"	2,070,074 71	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des rezerchers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	101,500,096 05	103,562,508 21	95,517,188 56	10,045,519 65
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830 (suite).</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	23	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge fr.	960,077 50	960,077 50	960,077 50	.
	24	Annuité à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	16,740 .	16,740 .	16,740 .	.
	25	Annuités à payer jusqu'en 1966, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,995 .	978,995 .	978,995 .	.
	26	Annuités à payer jusqu'en 1951, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	157,655 .	157,655 .	53,077 50	84,577 50
	27	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,287 50	152,287 50	70,750 .	55,557 50
	28	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,400,000 .	1,588,696 .	1,588,696 .	.
	29	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 70	62,514 79	17,685 48	44,829 51
	30	Sixième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,544 74	688,544 74	688,544 74	.
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	31	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.) fr.	59,794 91	59,794 91	59,794 91	.
	32	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 .	45,000 .	45,000 .	.
	33	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	150,000 .	150,828 12	65,000 61	86,018 51
	34	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 177,000 .				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 .	184,500 .	149,914 16	18,899 76	151,014 40
		A REPORTER. fr.	100,090 000 00	108,115,355 93	97,665,159 00	10,448,190 87

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À RÉPÉTER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
105,562,308 21	•	»	7,683 15	•	2,070,074 71	
960,077 50	•	•	•	•	•	
18,740 »	•	•	•	•	•	
978,095 »	•	•	•	•	•	
157,655 •	•	•	•	•	•	
152,287 50	•	•	•	•	•	
1,388,696 •	•	•	11,504 »	•	•	
62,514 79	•	•	•	•	•	
688,544 74	•	•	•	•	•	
59,794 91	•	•	•	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
150,528 12	•	•	•	•	828 12	
149,914 16	•	•	54,585 84	•	•	
108,115,555 95	•	•	53,552 99	•	2,070,002 85	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	106,096,006 09	108,113,355 93	97,665,159 06	10,448,196 87
II.		Rémunérations et Pensions.				
	35	Rémunération en matière de milice. Exercice 1902 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (<i>Credit non limitatif</i>).	9,200,000 00	9,763,476 50	0	9,763,461 50
	36	Pensions diverses	12,674,114 00	12,506,913 35	5,716,109 94	6,764,229 54
	37	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	18,311 75	17,674 25	15,324 78	4,270 61
	38	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	3,318,000 00	3,213,994 53	1,948,074 19	1,260,874 70
	39	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances	564,000 00	564,000 00	564,000 00	0
III.		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	40	A. Intérêts à 5 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . fr. 1,250,000 »	1,253,000 00	1,304,146 81	349,440 31	945,072 70
		B. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 00				
	41	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050 00	2,972 45	0	2,972 45
	42	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.	850,000 00	909,811 98	170,418 36	725,737 00
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)				
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	133,076,481 84	136,506,345 78	106,420,526 64	29,914,815 55

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A AFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
108,115,555 95	•	•	53,552 99	•	2,070,002 83	
9,765,461 50	15 •	•	•	•	565,476 50	
12,480,339 48	26,575 87	•	167,200 65	•	•	
17,595 39	78 86	•	637 50	•	•	
5,208,948 89	5,045 64	•	104,005 47	•	•	
564,000 •	•	•	•	•	•	
1,294,513 01	9,635 80	•	•	•	51,146 81	
2,972 45	•	•	77 57	•	•	
896,155 56	15,656 62	•	•	•	59,811 98	
156,541,341 99	55,005 79	•	525,474 18	•	2,745,338 12	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1902 a été fixé, par l'article unique de la loi du 24 avril 1902, *Moniteur* du 26, n° 116, à la somme de fr. 133,976,480 11

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire. 1 73

TOTAL. fr. 133,976,481 84

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1902 (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	255,000	252,685 10	215,895	16,792 10
III.	4	Chambre des représentants	1,156,079 34	1,155,996 98	1,120,188 10	15,802 88
IV.	Cour des Comptes.					
	5	Traitement des membres de la Cour	77,700	76,591 31	76,591 51	•
	6	— du personnel des bureaux	264,600	264,600	254,092 71	10,507 29
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	21,542 79	15,757 02	5,585 77
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif).	1,200	1,085 50	1,085 50	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	770	645	125
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	3,500	•	•	•
Total des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.			5,244,679 34	5,252,865 68	5,184,052 64	48,813 04

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,500,000	°	°	»	°	°	
200,000	°	°	°	°	°	
232,685 10	°	°	2,314 90	°	°	
1,135,990 98	°	°	88 56	°	°	
76,591 31	°	°	1,508 69	°	°	
264,600	°	°	°	°	°	
21,542 70	°	°	5,657 21	°	°	
1,085 50	°	°	114 50	°	°	
770	°	°	850	°	°	
°	°	°	5,500	°	°	
5,252,865 68	°	°	11,815 66	°	°	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1902 a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145, à la somme de fr. 5,244,679 54

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1901. *)				
		<i>Report de l'exercice 1901 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XIII.	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. Achat de terrains. Plans	61,350 50	61,350 50	25,000 00	56,350 50
		EXERCICE 1902. (COMPTE DÉFINITIF. **)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 00	21,000 00	21,000 00	00
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service a)	524,900 00	524,891 42	524,675 17	216 25
	3	Matériel (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) b)	90,200 00	90,042 36	58,571 77	51,670 59
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la commission pénitentiaire internationale	9,000 00	8,251 55	2,840 78	5,410 77
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . c)	15,750 00	15,729 85	12,645 55	1,086 50
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel	288,000 00	284,074 80	260,928 98	25,145 82
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 00	4,955 00	4,955 00	00
	8	Cours d'appel. — Personnel	1,552,000 00	1,506,562 32	1,248,141 75	58,420 59
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes d)	50,200 00	50,145 26	24,786 50	5,558 96
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	5,116,000 00	5,097,855 62	2,852,686 43	265,082 12
	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	57,000 00	55,155 76	52,815 10	2,518 66
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,028,800 00	2,017,528 27	1,702,790 25	224,758 02
	15	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) . . . e)	55,500 00	55,216 29	50,483 00	2,544 00
		A REPORTER. . . . fr.	7,549,550 00	7,487,564 50	6,867,097 86	619,995 18

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES ACTUELLES LES CREDITS	Observations
	RESTANT AFFECTER OU A JUSTIFIER		ENLEVAANT LES DEPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant (art. 43 de la loi sur le régime des crédits)		
61,530 50	•	•	•	•	•	*) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 17 octobre 1902 n° 552879
21,000 •	•	•	•	•	•	***) Par l'article 7 de la loi du 12 Jout 1905, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de 205,100 francs à répartir entre les articles 41, 60 ¹ (nouveau), 62 et 65
524,891 42	•	•	8 58	•	•	Par l'article 6 de la même loi les crédits primitifs des articles 22, 25 et 57 ont été diminués d'une somme de 156,800 francs portée en augmentation aux articles 2, 5, 5, 9, 13, 43, 46, 49, 50, 52, 53, 54, 55 et 60
90,042 56	•	•	157 61	•	•	a) Crédit primitif fr 525 000 » Augmentation 1,900 »
8,251 55	•	•	748 45	•	•	b) Crédit primitif fr 80,000 » Augmentation 10,200 »
15,729 85	•	•	20 15	•	•	c) Crédit primitif fr 15,500 » Augmentation 250 »
284,074 80	•	•	3,925 20	•	•	
4,955 •	•	•	267	•	•	
1 506,502 52	•	•	25,457 68	•	•	
50,145 26	•	•	54 74	•	•	d) Crédit primitif fr 27,000 » Augmentation 3,200 »
5,017,768 75	87 07	•	18,144 58	•	•	
55,155 76	•	•	1,866 24	•	•	
2,017,528 27	•	•	11,271 73	•	•	
55,029 90	186 59	•	283 71	•	•	e) Crédit primitif fr 52,000 » Augmentation 1,500 »
7,487 011 04	275 46	•	62,185 50	•	•	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	7,549,350	7,487,364 50	6,867,097 86	619,995 18
III.		Justice militaire.				
	14	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	59,600	59,250 12	59,250 12	"
	15	<i>Cour militaire.</i> — Matériel	2,000	1,579 45	1,500 "	79 45
	16	<i>Conseils de guerre.</i> — Personnel	96,900	95,324 48	93,782 84	1,541 64
	17	Id. Matériel	8,000	6,627 58	6,500 "	527 58
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (<i>Credit non limitatif</i>). (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	2,500,000	2,617,358 53	270,790 50	2,538,249 59
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000	999 96	990 96	"
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000	12,700 01	12,700 01	"
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre	107,000	100,501 71	75,294 59	26,994 83
VI.		Publications officielles. — Commissions et jurys.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> a)	205,200	249,501 89	171,527 70	77,864 19
	25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires b)	115,000	102,073 92	81,157 19	20,956 73
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du département de la justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel	8,000	7,871 11	3,209 51	4,616 "
		A REPORTER fr.	10,503,250	10,720,825 26	7,621,589 88	5,090,603 19

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS RACÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	
7,487,091 04	275 46	•	62,185 50	•	•	
59,250 12	•	•	349 88	•	•	
1,579 45	•	•	420 55	•	•	
95,524 48	•	•	1,575 52	•	•	
6,627 58	•	•	1,572 42	•	•	
2,609,059 89	8,298 64	•	•	•	517,558 55	
999 96	•	•	0 04	•	•	
12,700 01	•	•	299 99	•	•	
100,289 22	12 49	•	6,698 20	•	•	
249,591 89	•	•	15,808 11	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 Diminution 26,800
102,075 02	•	•	12,926 08	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 195,000 Diminution 80,000
7,825 51	45 60	•	128 89	•	•	
10,712,193 07	8,650 12	•	99,765 27	•	517,558 55	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,505,250	10,720,825 26	7,621,589 82	5,090,605 19
VI. (suite)		Publications officielles. — Commissions et jurys (suite).				
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	9,000	8,991 57	7,112 95	1,878 44
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	10,000	9,174 71	5,199 96	3,974 75
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos) (<i>Crédit non limitatif</i>).	20,000	21,028 10	16,722 20	4,305 81
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	10,000	8,282	6,828	1,454
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	7,000	6,499	5,798	701
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	"
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique.	519,500	518,200	238,525	79,675
	32	Clergé inférieur du culte catholique	5,696,000	5,659,758 23	5,914,979 04	1,745,279 18
	33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. (<i>Y com- pris une somme de 350,000 francs en charge tem- poraire.</i>)	1,050,000	1,050,000	1,005,825 12	44,074 88
	34	Culte protestant et anglican. Personnel.	87,000	86,592 20	64,095 90	22,296 30
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,670 21	6,361 09	2,309 12
	36	Culte israélite. Personnel	20,500	19,867	15,669	4,198
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	6,000	6,000	3,128	2,872
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1902 et aux exercices clos) (<i>Crédit non limitatif</i>).	16,000	16,685 98	6,970 75	3,713 23
	40	Secours à des ministres des cultes	34,000	34,000	32,658 50	1,341 50
		A REPORTER. fr.	17,805,250	17,975,370 06	12,036,463 46	5,000,676 40

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LPS DEPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférées à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,712,193 07	8,630 19	°	99,765 27	°	317,538 53	
8,991 37	°	°	8 65	°	°	
9,174 71	°	°	825 29	°	°	
21,028 10	°	°	°	°	1,028 10	
8,282	°	°	1,718	°	°	
6,499	°	°	501	°	°	
4,000	°	°	°	°	°	
318,200	°	°	1,300	°	°	
5,638,258 22	1,500 01	°	30,241 77	°	°	
1,049,900	100	°	°	°	°	
86,592 20	°	°	007 80	°	°	
8,670 21	°	°	1,329 79	°	°	
19,807	°	°	653	°	°	
1,000	°	°	°	°	°	
6,000	°	°	°	°	°	
10,685 98	°	°	5,310 02	°	°	
51,000	°	°	°	°	°	
17,965,130 80	10,230 20	°	148,246 87	°	318,566 63	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES PAIS. Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,803,250	17,975,370 06	12,956,463 46	5,006,676 40
IX.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>) a)	5,400,000	5,699,424 03	1,055,672 52	2,031,111 45
	42	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre	130,000	130,000	88,283 35	41,716 65
	43	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles . b)	14,500	14,227 50	3,183 40	10,054
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	555,500	550,075 02	504,235 51	45,859 51
	45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Éléves mis à la disposition du gouvernement	760,000	755,050 29	599,015 74	155,002 90
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles c)	276,000	270,493 85	216,252 09	54,153 74
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	58,600	33,600	5,000
	48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	4,631 73	3,000 04	1,105 05
X.		Prisons.				
	49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . d)	1,033,500	1,032,185 97	802,932 76	169,251 71
	50	Salaires des détenus e)	182,800	182,581 21	139,870 44	22,710 77
	51	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel	23,000	21,193 59	20,841 27	352 12
	52	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés f)	19,800	19,649 47	12,723 42	6,926 05
	53	Traitements des fonctionnaires et employés g)	1,323,500	1,325,488 74	1,298,803 31	26,685 73
	54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés h)	11,050	11,016 87	10,266 87	750
	55	Frais d'impression et de bureau i)	17,200	17,071 79	11,613 84	5,457 95
	56	Patronage des condamnés libérés.	50,000	30,000	7,500	22,500
	57	Mobilier. — Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . j)	245,000	205,266 73	161,048 07	54,138 29
		A REPORTER. fr.	26,802,100	26,278,316 63	18,506,205 80	7,058,297 30

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,965,159 86	10,250 20	•	148,246 57	•	318,566 63	
3,686,785 75	12,640 28	•	•	•	290,424 05	a) Crédit primitif . . . fr. 5,500,000 Crédit supplémentaire . . . 100,000
130,000 •	•	•	•	•	•	
14,157 49	90 10	•	272 50	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 15,000 Augmentation 1,500
550,075 02	•	•	5,424 98	•	•	
752,918 61	151 65	•	6,949 71	•	•	
270,405 85	88 •	•	5,448 67	57 50	•	c) Crédit primitif . . . fr. 251,500 Augmentation 24,500
58,600 •	•	•	21,400 •	•	•	
4,105 69	526 64	•	568 27	•	•	
1,052,184 47	1 50	•	1,514 03	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 990,000 Augmentation 45,500
182,581 21	•	•	218 79	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 160,000 Augmentation 22,800
21,193 59	•	•	1,806 61	•	•	
19,649 47	•	•	150 53	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 18,000 Augmentation 1,800
1,525,454 04	54 70	•	11 26	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 1,511,500 Augmentation 14,000
11,016 87	•	•	53 13	•	•	
17,071 79	•	•	128 21	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 10,600 Augmentation 450
50,000 •	•	•	•	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 14,000 Augmentation 5,200
205,186 56	70 57	•	59,743 27	•	•	j) Crédit primitif . . . fr. 275,000 Diminution 30,000
26,254,503 14	23,815 44	•	251,516 53	57 50	617,790 66	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre
		Report. fr.	25,892,100	26,278,316 65	18,596,205 89	7,658,297 50
XI.		Frais de police.				
	58	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	•
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment	36,500	36,086 06	34,865 60	1,220 46
	60	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	24,000	23,812 46	15,977 10	7,787 56
XII ^{bis} .	60 ¹	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos et périmés. b)	9,500	8,280 85	•	8,270 13
		TOTAUX pour les dépenses ordinaires. fr.	26,022,100	26,406,495 98	18,707,048 50	7,675,575 25
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	100,000	•	•	•
	62	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement . . . c)	790,200	645,630 09	15,313 41	553,905 15
	63	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État d)	115,400	101,773 99	2,550	99,223 99
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,005,600	747,410 08	17,863 41	653,127 14
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	27,027,700	27,153,906 06	18,724,912	8,328,702 39

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A PERCEVOIR OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations .
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
26,254,505 19	23,815 44	*	251,516 55	57 50	617,790 66	
60,000 *	*	*	*	*	*	
36,086 06	*	*	415 94	*	*	
23,764 46	48 *	*	187 54	*	*	a) Crédit primitif . . . fr. 16,000 *
8,270 15	10 70	*	1,219 17	*	*	Augmentation 8,000 *
26,582,623 84	23,872 14	*	253,557 13	57 50	617,790 66	b) Le crédit de l'article 60 ^a a été alloué par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251.
*	*	*	100,000 *	*	*	
569,216 56	76,419 53	*	2,915 06	141,647 95	*	c) Crédit primitif . . . fr. 700,000 *
101,773 99	"	"	0 *	13,017 01	"	Crédit supplémentaire . . . 90,200 *
670,990 55	76,419 53	*	102,924 06	155,264 96	*	d) Crédit primitif . . . fr. 110,000 *
7,053,614 30	100,291 67	*	336,282 14	155,322 46	617,790 66	Crédit supplémentaire . . . 5,400 *

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1901. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	61,330 50	61,330 50	25,000	36,330 50
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1902	27,027,700	27,153,906 06	18,724,912	8,328,702 39
		TOTAUX. fr.	27,089,030 50	27,218,236 56	18,749,912	8,568,032 89

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
61,330 50	
27,053,614 39	100,291 67	.	336,262 14	155,522 46	617,790 66	
27,114,944 89	100,291 67	.	336,262 14	155,522 46	617,790 66	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1902 a été fixé par l'article unique de la loi du 25 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 25,912,600 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	109,500 »
TOTAL pour le service ordinaire.	fr. 26,022,100 »
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 910,000 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	95,600 »
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1901 au Budget de l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	61,330 50
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles.	fr. 1,066,930 50
ENSEMBLE.	fr. 27,089,030 50

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1900. a)				
		<i>Report de l'exercice 1900 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
IX.	24	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople.	13,097 05	•	•	•
		EXERCICE 1902. (COMPTE DÉFINITIF) b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours	424,555 »	424,555 »	410,943 50	13,611 70
	5	Matériel c)	68,500 »	68,283 72	44,991 03	22,750 22
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	4,000 »	9,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	20,000 »	20,000 »	•
		Légations.				
II.	6	Traitements des chefs de mission :				
		<i>A</i> Allemagne	58,000 »			
		<i>B</i> Autriche-Hongrie	58,000 »			
		<i>C</i> Brésil	50,000 »			
		<i>D</i> Chine	50,000 »			
		<i>E</i> Danemark, Suède et Norvège	25,000 »			
		<i>F</i> Espagne	30,000 »			
		<i>G</i> États-Unis	58,000 »			
		<i>H</i> France	58,000 »			
		<i>I</i> Grande-Bretagne	58,000 »			
		<i>J</i> Grèce	25,000 »			
		<i>K</i> Italie	38,000 »			
		<i>L</i> Japon	38,000 »			
		A REPORTER fr.	540,855 »	540,858 72	500,935 23	43,361 92

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RHSYANT A EFFECTUERS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
.	.	.	.	13,097 05	.	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 14 novembre 1902, n° 554749.
21,000 »	»	.	»	»	.	b) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251, le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été augmenté d'une somme de fr 173,301.25 à répartir entre les articles 3, 9, 11, 12, 14, 16, 17, 18, 24 (nouveau) et 25 (nouveau).
424,555	
67,742 15	541 57	.	16 28	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 58,000 » Crédit supplémentaire . . . 10,300 »
15,000	
20,000	
546,297 15	541 57	.	16 28	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	546,855	546,858 72	500,935 25	45,561 92
II.		Légations (suite).				
(suite.)	6	Traitements des chefs de missions (suite) :				
(suite.)		M. Grand-Duché de Luxembourg 15,000				
		N. Mexique 30,000				
		O. Pays-Bas 38,000	827,000	827,000	826,791 66	208 34
		P. Perse 30,000				
		Q. Portugal 25,000				
		R. Roumanie. 25,000				
		S. Russie. 58,000				
		T. Saint-Siège 30,000				
		U. Serbie. 25,000				
		V. Suisse. 15,000				
		W. Turquie 30,000				
	7	Traitements des conseillers et secrétaires	212,000	212,000	180,566 88	31,433 12
III.		Consulats.				
	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi.	945,000	945,876 44	765,808 61	180,067 85
IV.		Frais de voyage.				
	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	201,104 89	199,408 73	119,879 79	78,424 05
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000	14,000	14,000	"
	11	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences b)	119,081 70	118,443 85	89,173 91	28,084 34
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels c)	225,000	220,445 93	69,714 76	102,900 68
	13	Frais de chancellerie; allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service extérieur en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	53,000	44,000	42,666 67	1,333 53
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget d)	70,252 35	79,252 35	61,083 15	4,240 52
	15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700	362 10	362 10	"
		A REPORTER. fr.	3,223,893 94	3,207,628 12	2,070,982 76	472,060 13

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
546,297 15	541 57	°	16 28	°	°	
827,000 °	°	°	°	°	°	
212,000 °	°	°	°	°	°	
945,876 44	°	°	23 56	°	°	
198,503 84	1,104 89	°	1,696 16	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 200,000 ° Crédit supplémentaire . . . 1,104 89
14,000 °	°	°	°	°	°	
117,258 25	1,186 60	°	637 85	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 110,000 ° Crédit supplémentaire . . . 81 70
172,615 44	47,830 49	°	4,554 07	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 135,000 ° Crédit supplémentaire . . . 90,000 °
44,000 °	°	°	9,000 °	°	°	
65,529 67	13,922 68	°	°	°	°	d) Crédit primitif . . . fr. 65,000 ° Crédit supplémentaire . . . 14,252 35
382 10	°	°	337 90	°	°	
5,145,042 80	64,585 23	°	16,265 82	°	°	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902	En 1903, jusqu'au 31 octobre
		REPORT	fr. 3,223,895 94	3,207,623 12	2,670,982 76	472,060 15
VII		Commerce, émigration.				
	16	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie a)	107,957 01	101,402 89	82,077 19	11,915 70
	17	Musée commercial (échantillons, mobiliers et matériel, publications, bibliothèque. b)	20,155 54	16,927 78	10,841 29	6,086 49
	18	Service de l'émigration c)	29,159 74	29,086 74	25,851 50	691 24
	19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers .	6,853 »	6,833 »	6,833 »	»
	20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international .	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
VIII		Pensions, secours et créances arriérées				
	21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Credit non limitatif</i>)	2,000	1,501 50	»	1,501 50
	22	Secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse .	5,000 »	5,000 »	2,450 »	550 »
	25	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000 »	1,000 »	502 75	697 25
		TOTALS pour le service ordinaire	fr. 3,403,979 23	3,377,270 03	2,809,338 49	493,502 31
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles d)				
IX		Services divers				
	24	Appropriation de l'hôtel de la légation de Belgique à Constantinople	24,400	»	»	»
	25	Construction d'un hôtel pour le consulat général de Belgique à Seoul	29,000 »	»	»	»
		TOTALS pour les dépenses exceptionnelles	fr. 53,400 »	»	»	»
		TOTALS des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères	fr. 3,457,379 23	3,377,270 03	2,809,338 49	493,502 31

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES caréant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
5,145,042 89	64,585 25	.	16,285 82	.	.	
95,992 89	7,500 .	.	6,464 12	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 107,000 . Crédit supplémentaire . . . 957 01
16,927 78	»	.	5,227 76	»	.	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 . Crédit supplémentaire . . . 155 54
26,542 74	2,544 .	.	55 .	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 . Crédit supplémentaire . . . 5,139 74
6,855	
10,000	
1,501 50	.	.	698 50	.	.	
5,000	
1,000	
5,502,640 80	74,629 25	.	26,709 20	.	.	
.	.	.	.	24,400 .	.	d) Les crédits des articles 24 et 25 ont été alloués par la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251.
.	.	.	.	20,000 .	.	
.	.	.	.	55,400 .	.	
5,502,640 80	74,629 25	.	26,709 20	55,400 .	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des fois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	13,097 05	.	.	.
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1902.	3,457,370 23	3,377,270 03	2,809,338 49	493,302 31
		TOTAUX. . . . fr.	3,470,468 28	3,377,270 03	2,809,338 49	493,302 31

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
				15,097 05	"	
3,302,640 80	74,629 25	"	26,709 20	55,400 .	"	
5,502,640 80	74,629 25	"	26,709 20	66,497 05	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 avril 1902, *Moniteur* du 1^{er} mai, n° 121 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 3,285,088 .
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 110,091 25

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 3,403,970 25

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 55,400 .
(Loi du 12 août 1905, *Moniteur* du 19, n° 251.)

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1900,
conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de
l'État fr. 15,097 05

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 66,407 05

ENSEMBLE. fr. 3,470,476 28

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1901 a). — <i>Report de l'exercice 1901 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i> Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles. Services divers.				
XV.	115	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, aménagement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	12,377 20	12,377 20	11,477 20	900 »
		EXERCICE 1902 (COMPTE DÉFINITIF. b) DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. — Première section. — Dépenses ordinaires. I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire) (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)	589,050 »	589,041 37	538,771 51	50,269 86
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du ministère</i> (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	75,000 »	72,993 20	57,619 53	15,373 67
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque (y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire) c)	6,700 »	6,699 99	4,071 91	2,628 08
	5	Frais de route et de séjour; missions. d)	5,149 15	5,149 15	4,386 55	762 60
II.		II. Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1902 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif).	80,000 »	102,474 66	40,143 34	61,477 08
		A REPORTER. fr.	774,899 15	797,358 37	665,992 84	130,511 20

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur l'écomptabilité	LES CRÉDITS	
12,377 20	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 28 octobre 1902. n° 555609
21,000	b) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 10, n° 231, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été augmenté d'une somme de fr. 1,597,771 97 à répartir entre les articles 4, 5, 19, 21, 28, 29, 52, 64, 71, 115, 118, 120 et 128 (nouveau). Par l'article 6 de la même loi, les crédits primitifs des articles 58, 62, 65, 66, 69, 95, 104, 105 et 109 ont été diminués d'une somme de fr. 121,695.46 portée en augmentation aux articles 50, 52, 63, 67, 68, 97, 101, 105 et 110.
589,041 37	.	.	8 63	.	.	
72,993 20	.	.	6 80	.	.	
6,890 99	.	.	0 01	.	.	
5,149 15	c) Crédit primitif . . . fr. 5,500 . Crédit supplémentaire . . . 1,200 .
101 620 42	854 24	.	.	.	22,474 66	d) Crédit primitif . . . fr. 4,700 . Crédit supplémentaire . . . 440 15
796,504 15	854 24	.	15 44	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	774,899 15	797,358 57	665,992 84	150,511 29
		Pensions et secours (suite).				
II (suite)	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 51 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1902	100,000 •	180,844 29	144,032 78	56,528 91
	8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1902	150 •	150 •	•	150 •
	9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres, constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 •	16,887 •	16,887 •	•
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1851). . . .	47,000 •	47,000 •	46,839 24	160 76
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	1,796 •	1,046 75	•	1,046 75
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	85,000 •	75,455 •	64,705 •	10,750 •
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	3,700 •	1,948 •	1,842 •
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux — Traductions	400 •	•	•	•
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 •	3,451 05	1,402 01	4,049 04
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire)	6,500 •	6,409 01	4,703 55	1,703 40
		A REPORTER fr.	1,144,845 15	1,154,481 47	940,510 42	186,834 21

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

RUBES	PAYEMENTS RESTANT A EMPLOYER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la cons- tabilité	
796,504 15	854 24	»	15 44	•	22,474 66	
180,561 69	282 60	»	15,155 71	•	•	
150	•	•	•	•	•	
16,887 •	•	•	3,113 •	•	•	
47,000 •	•	•	•	•	•	
1,046 75	•	•	740 25	•	•	
75,455 •	•	•	9,545 •	•	•	
3,790 •	•	•	710 •	•	•	
•	•	•	400 •	•	•	
5,451 05	•	•	3,148 95	•	•	
6,490 01	•	•	0 00	•	•	
1,133,341 63	1,130 84	•	32,858 34	•	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,144,845 15	1,134,481 47	946,510 42	186,854 21
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	446,800	445,883 16	425,083 16	22,800
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers. fr. 126,570				
		— de Brabant. 177,870				
		— de la Flandre occidentale . 142,875				
		— de la Flandre orientale. . 148,010				
		— de Hainaut. 151,550	1,185,700	1,185,062 47	1,172,862 47	12,200
		— de Liège 134,625				
		— de Limbourg 89,960				
		— de Luxembourg 94,350				
		— de Namur 109,878				
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 10,012				
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers fr. 27,000				
		— de Brabant. 27,000				
		— de la Flandre occidentale . 27,000				
		— de la Flandre orientale. . 27,000				
		— de Hainaut. 31,000	(a) 237,942	957,917 93	169,027 10	66,149 50
		— de Liège. 31,500				
		— de Limbourg 22,700				
		— de Luxembourg 20,700				
		— de Namur 24,000				
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires . . fr. 213,500				
		Frais de bureau 43,800	488,120	485,332 15	467,636 36	17,695 78
		Traitements des employés 250,820				
		À REPORTER. fr.	3,503,407 15	3,488,677 18	3,180,919 51	305,679 49

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,133,344 63	1,136 84	.	32,838 34	.	22,474 66	
445,883 16	.	.	916 84	.	.	
1,185,062 47	.	.	637 53	.	.	
236,076 60	1,841 33	.	24 07	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 237,900 . Crédit supplémentaire, . 42 .
485,332 14	0 01	.	2,787 85	.	.	
3,485,090 .	2,978 18	.	37,204 63	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	3,503,407 15	3,488,677 18	3,180,019 51	305,679 49
IV.		Affaires provinciales et communales (suite).				
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais de bureau du commissaire chargé d'administrer avec le commissaire de S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. a)	70,170 81	70,054 69	51,460 55	17,921 20
	22	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles (un semestre).	100,000	100,000	100,000	"
V.		Affaires électorales.				
	23	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1902. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	55,000	28,106 25	27,410 25	696
	24	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000	16,194	"	16,158
	25	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	16,000	12,592 22	6,495 16	6,097 06
	26	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 140 du Code électoral. (<i>Credit non limitatif</i>).	170,000	155,839 60	144,724	8,972 60
	27	Remboursement au département des chemins de fer, postes et télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Credit non limitatif</i>).	85,000	65,962 05	65,817 05	145
		A REPORTER. fr.	3,996,577 06	3,925,425 07	3,665,926 50	355,660 44

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES exédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,485,699 .	2,978 18	.	37,204 65	.	22,474 66	
89,581 84	672 85	.	116 12	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 . Crédit supplémentaire . . 10,170 81
100,000	
28,106 25	.	.	6,893 77	.	.	
16,158 .	36 .	.	1,800 .	.	.	
12,592 22	.	.	2,407 78	.	.	
155,095 60	143 .	.	16,160 40	.	.	
55,962 05	.	.	29,057 95	.	.	
5,921,595 94	5,850 03	.	43,626 03	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,996,577 96	3,925,425 97	3,565,926 50	555,669 44
VI.		Milice.				
	28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacances des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions a)	131,948 *	129,921 51	61,075 91	68,569 *
	29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses b)	20,615 70	20,557 21	18,813 95	1,591 56
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. c)	266,184 17	265,058 63	217,792 54	46,599 43
	31	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	12,000 *	11,610 25	11,610 25	*
	32	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision. Vacances des médecins. Frais de correspondance d)	66,464 49	66,464 49	52,774 49	55,580 *
	33	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	10,000 *	9,965 41	9,965 41	*
	34	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	50,000 *	29,999 78	19,589 87	10,609 91
	35	Tir national: personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	23,850 *	23,648 25	22,818 23	850 *
	36	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340 *	7,340 *	7,340 *	*
	37	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	40,000 *	40,000 *	37,556 51	2,643 49
	38	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province e)	62,351 54	56,342 70	25,862 *	52,480 70
		A REPORTER. . . . fr.	4,667,129 66	4,586,112 18	4,028,721 66	552,373 83

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
3,921,595 94	3,850 05	•	95,626 65	•	22,474 66	
129,642 91	278 60	•	2,026 49	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Crédit supplémentaire. . . 8,048 »
20,205 51	131 70	•	276 49	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. . . 615 70
264,591 97	666 66	•	1,125 54	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 260,000 » Augmentation 6,184 17
11,610 25	•	•	589 75	•	•	
66,554 40	110 »	•	•	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Augmentation 6,461 40
9,965 41	•	•	56 59	•	•	
23,999 78	•	•	0 22	•	•	
25,648 25	•	•	1 77	•	•	
7,540 »	•	•	•	•	•	
40,000 »	•	•	•	•	•	
56,542 70	•	•	6,008 64	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Diminution 12,048 66
4,581,095 19	5,916 99	•	103,492 14	•	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr	4,667,129 66	4,586,112 18	4,028,721 66	552,573 55
VII (suite)		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers (suite)				
	39	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'ornévreine, trophées-prix de tir	20,000 »	19,859 »	10,859 »	»
	40	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices, réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune (Credit non limitatif)	25,000 »	17,627 70	14,947 81	2,679 89
	41	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	9,600 »	9,600 »	»
	42	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000 »	20,000 »	18,900 »	1,100 »
VIII		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	43	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 42 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899)	23,000 »	22,996 25	22,991 25	5 »
	44	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000 »	4,278 »	5,795 »	485 »
IX		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	45	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864, subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles	220,000 »	219,774 04	181,585 97	57,483 33
		A REPORTER. fr	4,990,129 66	4,900,248 07	4,500,400 69	594,124 75

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,581,095 19	5,016 99	.	105,402 14	.	22,474 66	
19,859 .	.	.	141 .	.	.	
17,627 70	.	.	7,572 30	.	.	
9,600 .	.	.	400 .	.	.	
20,000	
22,906 25	.	.	3 75	.	.	
4,278 .	.	.	722 .	.	.	
219,009 30	705 64	.	225 00	.	.	
4,804,625 44	5,722 63	.	112,356 25	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profits des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,000,129 66	4,900,248 07	4,500,400 69	594,124 75
X.		Sciences et lettres.				
	46	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 29 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses.	213,900	213,899 72	138,202 98	58,796 74
	47	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	110,300	109,616 29	75,462 55	54,153 74
	48	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	31,000	31,899 72	31,180 62	719 10
	49	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service	97,400	97,400	89,899 33	7,500 67
	50	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (Y compris une somme de 13,300 francs en charge temporaire).	53,400	53,390 80	37,822 83	13,191 66
	51	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	120,160	120,159 05	118,385 03	1,776 90
		A REPORTER. fr.	5,017,189 66	5,528,014 53	4,791,352 03	710,203 56

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
4,894,525 44	5,722 65	.	112,356 25	.	22,474 66	
196,999 72	16,900 .	.	0 28	.	.	
109,616 29	"	"	683 71	.	.	
51,899 72	.	"	0 28	"	"	
97,400 .	"	"	.	"	"	
51,014 49	2,376 31	.	9 20	.	.	
120,159 93	.	"	0 07	.	"	
5,501,015 59	24,998 94	.	113,049 79	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF ET PAR DES LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,617,180 66	5,526,614 55	4,701,352 05	710,263 56
		Sciences et lettres (suite).				
X.	52	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire) . a)	109,448 66	109,448 44	104,225 50	5,222 94
	53	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,500 "	96,300 "	92,249 60	4,050 40
	54	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	62,250 "	62,242 50	46,595 23	15,647 27
	55	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	81,202 "	81,201 93	79,349 93	1,942 "
	56	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200 "	10,197 36	5,762 19	4,415 17
	57	Archives de l'État dans les provinces : personnel	80,725 "	80,719 48	80,299 48	420 "
	58	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,700 "	14,698 50	9,562 12	5,136 38
	59	Échanges littéraires internationaux	15,700 "	15,700 "	11,872 55	1,827 45
		Enseignement supérieur.				
XI.	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	1,000 "	1,000 "	1,000 "	"
	61	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 "	1,411 25	411 85	999 40
		A REPORTER. fr.	6,088,805 32	5,997,623 09	5,222,700 48	740,024 57

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECYGER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,501,615 59	24,998 94	•	115,049 79	•	22,474 66	
109,448 44	•	•	0 22	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 107,150 • Crédit supplémentaire. . . 2,298 68
96,500 •	•	•	•	•	•	
62,242 50	•	•	7 50	•	•	
81,201 93	•	•	0 07	•	•	
10,197 56	•	•	2 64	•	•	
80,719 48	•	•	5 52	•	•	
14,638 50	•	•	1 50	•	•	
13,700 •	•	•	•	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,411 25	•	•	588 75	•	•	
5,972,625 05	24,998 94	•	113,655 09	•	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	6,088,805 52	5,997,625 99	5,222,700 48	749,924 57
		Enseignement supérieur (suite).				
XI (suite).	62	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire . . . a)	1,590,550	1,590,195 51	1,187,575 75	402,819 78
	63	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'université de Liège b)	488,500	487,965 89	289,415 92	194,599 52
	64	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses . . . c)	116,000	110,210 80	86,155	24,075 80
	65	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys d)	56,400	56,371 60	35,909 90	20,461 70
	66	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers e)	4,289 20	3,920 65	1,871 25	2,049 40
	67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894 f)	10,120 80	10,120 80	9,425 20	695 60
	68	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale g)	1,090	1,089 40	725	364 40
	69	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission h)	3,500	3,497 55	1,455 80	2,045 75
	70	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis	1,000	1,000	1,000	0
	71	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités i)	13,800	13,717 05	11,580 22	1,741 21
	72	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . .	21,000	21,000	7,000	12,400
	73	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat	2,500	2,511 24	2,511 24	0
		A REPORTER fr.	8,597,355 52	8,299,022 46	6,856,899 74	1,410,975 55

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1903.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
5,972,625 05	24,098 04	"	113,655 90	"	22,474 66	
1,590,193 51	"	"	556 49	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 1,610,550 Diminution 20,000
485,815 24	4,152 05	"	534 11	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 462,200 Augmentation 26,100
110,210 80	"	"	5,789 20	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 111,000 Crédit supplémentaire. . . 5,000
56,571 60	"	"	28 40	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 Diminution 3,600
5,920 65	"	"	568 55	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 5,000 Diminution 710 80
10,120 80	"	"	"	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 9,500 Augmentation 620 80
1,089 40	"	"	0 60	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 1,000 Augmentation 90
3,497 55	"	"	2 45	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 6,000 Diminution 2,500
1,000 "	"	"	"	"	"	
13,521 45	595 60	"	82 97	"	"	i) Crédit primitif . . . fr. 12,000 Crédit supplémentaire. . . 1,800
19,460 "	1,600 "	"	"	"	"	
2,311 24	"	"	188 76	"	"	
8,267,875 27	31,147 10	"	120,807 52	"	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,597,555 52	8,299,022 46	6,858,899 74	1,410,975 53
XII.		Enseignement moyen.				
	74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 .	1,700 .	1,700 .	•
	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordon- nés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 .	1,868 41	163 92	1,704 49
	76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	56,400 .	50,863 50	50,863 50	•
	77	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 .	14,373 10	10,331 40	4,041 70
	78	Traitements ou indemnités du personnel des sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 .	83,952 58	78,797 58	5,155 .
	79	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	10,533 43	4,474 22	6,059 21
	80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	42,000 .	39,848 30	33,794 40	6,053 90
	81	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	2,500 .	2,494 03	766 68	1,727 55
	82	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domes- tique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 .	3,898 54	3,860 04	38 50
	83	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de miné- ral, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,888,170 .	3,888,131 20	3,417,917 62	404,421 06
		A REPORTER. . . . fr.	12,513,845 32	12,396,685 35	10,459,568 90	1,840,176 74

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,267,875 27	31,147 19	.	120,807 52	.	22,474 66	
1,700 .	.	.	300 .	.	.	
1,868 41	.	.	1,051 50	.	.	
50,865 30	.	.	5,536 70	.	.	
14,375 10	.	.	5,126 90	.	.	
83,952 58	.	.	4,047 42	.	.	
10,563 45	.	.	466 57	.	.	
30,848 50	.	.	2,151 70	.	.	
2,494 05	.	.	5 97	.	.	
3,898 54	.	.	101 46	.	.	
5,822,538 68	65,702 52	.	38 80	.	.	
12,290,745 64	96,930 71	.	180,634 03	.	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,515,845 52	12,596,685 35	10,459,568 90	1,840,176 74
		Enseignement moyen (suite).				
	84	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	34,500	31,900	30,000	1,900
	85	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	178,398	177,862 88	131,640 60	46,222 28
	86	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	45,900	59,055 85	30,699 50	7,975 10
	87	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950	26,043 16	24,606 51	2,217 25
	88	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du 1 ^{er} degré sans emploi.	2,000	2,000	2,000	"
	89	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	95,000	70,652 56	59,576 59	11,189 90
	90	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	11,200	11,192 75	9,178 20	2,004 55
		Enseignement primaire.				
	91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	2,000	1,958 26	41 74
	92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	4,500	4,204 73	1,086 01	3,117 82
		A REPORTER fr.	12,012,295 32	12,762,477 08	10,750,175 47	1,014,845 58

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget

TRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,209,745 64	96,039 71	"	139,854 65	"	22,474 66	
51,900	"	"	2,000	"	"	
177,862 88	"	"	555 12	"	"	
38,674 60	381 25	"	4,844 15	"	"	
26,883 76	59 40	"	6 84	"	"	
2,000	"	"	"	"	"	
70,566 49	65 87	"	24,567 64	"	"	
11,182 75	10	"	7 25	"	"	
2,000	"	"	"	"	"	
4,204 75	"	"	205 27	"	"	
12,665,020 85	97,456 23	"	172,200 90	"	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES PAIS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
REPORT. . . . fr.			12,912,293 52	12,762,477 08	10,750,175 47	1,014,845 38
Enseignement primaire (suite).						
XIII. (suite).	93	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	436,500	424,024 12	410,707 28	13,316 84
	94	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire.	202,300	202,289 38	150,318 28	51,771 10
	95	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite. a)	110,400	108,850	108,025	625
	96	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.	856,650	821,226 88	797,260 71	23,966 17
	97	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frebeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne b)	20,151	20,155 11	10,952 31	180 80
	98	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,998 11	4,529 57	1,468 74
	99	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	78,000	75,651 06	51,686 40	23,828 98
	100	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000	300,000	208,445	1.246
	101	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers. c)	166,900	166,898 22	13,578 62	151,719 60
A REPORTER. . . . fr.			15,069,177 32	14,887,347 96	12,604,878 44	2,182,088 61

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
12,665,020 85	97,456 23	•	172,290 90	•	22,474 66	
424,024 12	•	•	12,475 88	•	•	
202,288 58	•	•	10 62	•	•	
108,650 •	•	•	1,750 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 111,200 • Diminution 800 •
821,226 88	•	•	15,425 12	•	•	
20,135 11	•	•	0 80	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Augmentation 134 •
5,998 11	•	•	1 89	•	•	
75,515 38	135 68	•	2,348 94	•	•	
299,691 •	309 •	•	•	•	•	
165,298 22	1,600 •	•	1 78	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 154,800 • Augmentation 12,100 •
14,787,847 05	99,500 91	•	204,304 02	•	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	15,060,177 32	14,887,347 96	12,604,878 44	2,182,968 61
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	102	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000	100,000	23,760 90	70,748 10
	103	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . a)	9,979,000	9,060,140	9,402,261	563,683
	104	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office (dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné b)	900,000	896,164	875,613	20,545
	105	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées, ou privées subsidiées pour garçons c)	13,566	12,183	10,826	1,357
	106	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	690,000	547,952 43	2,583 32	545,025 02
	107	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	111,509 84	24,217 11	84,023 63
	108	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	220,000	200,362 49	147,580 33	52,787 16
	109	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial d)	5,000	4,261 07	.	4,261 07
	110	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 110 à l'article 103 et vice versa.) e)	1,991,000	1,991,000	1,112,267	877,285
	111	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	9,200	8,925	8,000	925
	112	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	4,298 62	1,530 55	2,768 07
		A REPORTER. fr.	28,996,245 82	28,752,944 41	24,213,317 65	4,406,376 66

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
14,787,847 05	99,500 91	•	204,504 02	•	22,474 66	
94,509 •	5,491 •	•	•	•	•	
9,065,944 •	5,196 •	•	9,860 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 9,075,000 • Augmentation 40,000 • A déduire une somme de 50,000 francs transférée à l'article 110 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de ce dernier article.
896,158 •	6 •	•	3,858 •	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 950,000 • Diminution 50,000 •
12,183 •	•	•	1,383 •	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Diminution 6,454 •
547,608 54	344 09	•	42,047 57	•	•	
108,240 74	3,069 10	•	3,600 16	•	•	
200,167 49	195 •	•	10,657 51	•	•	
4,261 07	•	•	738 95	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 30,000 • Diminution 25,000 •
1,989,552 •	1,448 •	•	•	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 1,925,000 • Augmentation 30,000 •
8,995 •	•	•	275 •	•	•	Une somme de 36,000 francs a, en outre, été transférée de l'article 103 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 110.
4,298 62	•	•	1 38	•	•	
28,610,694 31	113,250 10	•	285,773 57	•	22,474 66	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	28,906,245 52	28,752,944 41	24,213,317 65	4,400,376 66
XIII (suite)		Enseignement primaire (suite)				
	113	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	58,250 »	59,109 55	25,172 65	13,936 90
XIV.		Dépenses diverses et imprévues.				
	114	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau) — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 »	5,518 27	4,058 90	929 37
	115	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département . . . a)	56,620 65	56,620 65	56,620 65	»
	116	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. — Subside à l'administration communale de Bruxelles	56,000 »	55,002 50	55,001 50	1 »
		TOTALS pour le service ordinaire. fr.	29,119,113 97	28,846,995 58	24,312,151 55	4,421,245 93
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	117	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux d'Anvers de la Flandre occidentale, de Liège et du Luxembourg	25,940 »	25,854 05	20,252 35	5,601 70
	118	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires b)	1,042,275 »	1,042,159 67	514,927 59	454,486 62
	119	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	17,662 25	»	11,992 75
	120	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires c)	2,500,000 »	2,300,000 »	624,249 60	1,479,172 25
	121	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. — Achat de harnachements; Transformation des objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000 »	109,098 98	17,559 85	91,524 08
	122	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	297,000 »	288,246 33	228,583 00	57,431 59
		A REPORTER. fr.	3,795,215 »	3,783,921 28	1,435,172 45	2,100,208 97

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
28,619,604 51	113,250 10	.	285,773 57	.	22,474 66	
39,109 55	.	»	140 45	»	»	
4,968 27	350 .	»	5,681 73	»	»	
36,620 65	.	»	»	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 36,200 . Crédit supplémentaire . . 420 65
33,002 50	.	»	2,907 50	»	»	
28,733,395 28	113,600 10	.	294,593 25	.	22,474 66	
25,854 05	.	»	85 95	»	»	
999,414 21	42,745 46	.	115 53	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 983,670 . Crédit supplémentaire . . 58,605 .
11,992 75	5,069 50	»	2,337 75	»	»	
2,103,421 85	196,578 17	»	.	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 800,000 . Crédit supplémentaire . . 1,500,000 .
108,883 93	1,115 05	»	1 02	»	»	
285,814 65	2,431 68	»	8,753 67	»	»	
3,535,381 42	248,539 86	.	11,293 72	.	.	

* MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	5,795,215	5,785,921 28	1,455,172 45	2,100,208 97
		Services divers (suite)				
XV (suite)	123	Subside à la commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge.	45,000	45,000	15,000	15,000
	124	Musée royal d'histoire naturelle. — Acquisition de la collection de fossiles recueillis par M. Malaise	9,000	9,000	9,000	.
	125	Musée royal d'histoire naturelle. — Travaux d'agrandissement	554,000	544,618 14	80,270 62	264,547 52
	126	Subside au comité organisateur de l'exposition des primitifs flamands et d'art ancien, à Bruges	5,000	5,000	.	5,000
	127	Bibliothèque royale. — Acquisition de trente-huit monnaies romaines	56,169 10	56,169 10	56,169 10	.
	128	Académie royale flamande. — Ameublement. (a	8,224	.	.	.
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	4,452,608 10	4,225,708 52	1,575,612 17	2,584,546 49
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	29,119,118 97	28,846,995 58	24,512,151 35	4,421,245 93
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	33,571,722 07	33,070,703 90	25,887,763 52	6,805,800 42
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1901. (Art 30 de la loi de comptabilité.)	12,377 20	12,377 20	11,477 20	900
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1902.	33,571,722 07	33,070,703 90	25,887,763 52	6,805,800 42
		TOTAUX fr.	33,584,099 27	33,083,081 10	25,899,240 72	6,806,700 42

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS PRÉVANT AFFECTATION OU A JUSTIFIÉS		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	existant LES CRÉDITS	
TOTAL						
5,535,381 42	248,539 86		11,293 72		.	
50,000	15 000	.			.	
9,000 .	»	
344,618 14	.	.	194,811 78	14 570 10	.	
5,000	
58,169 10	a) Le crédit de l'article 128 a été alloué par la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231.
.	.	.	.	8,224	.	
3,060,168 66	263,539 86	.	206,105 48	22,794 10	.	
28,733,395 28	113,000 10	.	294,593 25	.	22,474 66	
32,603,563 04	377,139 96	.	500,608 73	22,794 10	22,474 66	
12,377 20	.	.			.	
32,693,563 04	377,139 96	.	500,608 73	22,794 10	22,474 66	
32,705,941 14	377,139 96	.	500 608 73	22 794 10	22,474 66	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145

A	Pour le service ordinaire, à la somme de	fr	29,088,171 .
	A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires		30,942 97
	TOTAL pour le service ordinaire	fr	29,119,113 97
B	Pour les dépenses exceptionnelles à la somme de	fr	2,885,779 10
	A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires		1,560,820
	2 La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1901 au Budget de l'exercice 1902, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat		12,377 20
	TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr	4,464,985 30
	ENSEMBLE	fr	33,584,099 27

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)				
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1902, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
IV.		Eaux et forêts				
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat.	574 45	574 45	•	574 45
VIII.		Beaux-Arts.				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	4,285 •	•	•	•
		TOTAL pour le service ordinaire . . . fr	4,850 45	574 45	•	574 45
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
XI.		Services divers.				
		<i>Hygiène publique</i>				
	71	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende.	1,264 28	1,264 28	•	1,264 28
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1900 fr	6,125 71	1,858 71	•	1,858 71

L'AGRICULTURE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS RESTANT A RÉPÉRICTION OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
574 43	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 21 no- vembre 1902, n° 555143
.	.	.	.	4,285 .	.	
574 43	.	.	.	4,285 .	.	
1,264 28	
1,838 71	.	.	.	4,285 .	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET ouvert primitif et par des lois spéciales.	RESULTANT DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1902.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
IV.	20	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	10,962 18	10,404 68	10,404 68	•
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Beaux-arts</i>				
	72	Ruines de l'abbaye de Villers	34,281 69	34,281 69	34,281 69	•
	73	Ruines de l'abbaye d'Aulne	2,500 •	2,500 •	2,500 •	•
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	56,781 69	56,781 69	56,781 69	-
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	10,962 18	10,404 68	10,404 68	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901 fr.	47,743 87	47,186 37	47,186 37	•
		EXERCICE 1902 (COMPTE DÉFINITIF) *.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires				
		Administration centrale.				
		<i>Personnel.</i>				
	1	Traitement du Ministre	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	288,000 •	287,180 57	265,900 74	21,279 83
		<i>Matériel.</i>				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . .	55,000 •	54,909 67	59,366 82	15,542 85
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	8,250 •	4,490 19	5,808 19	691 •
		<i>Honoraires des avocats.</i>				
	5	Honoraires des avocats du département	3,000 •	2,500 •	1,500 •	1,000 •
		A REPORTER. fr.	378,250 •	370,080 43	331,576 75	38,513 68

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,404 68	"	"	"	557 50	o	
54,281 69	"	"	"	"	"	
2,500 .	"	"	"	"	"	
36,781 69	"	"	"	"	"	
10,404 68	"	"	"	557 50	"	
47,186 37	"	"	"	557 50	"	
21,000 .	"	"	"	"	"	
287,180 57	"	"	819 45	"	"	
54,908 67	"	"	90 33	"	"	
4,488 19	"	"	3,750 81	"	"	
2,500 .	"	"	500 .	"	"	
570,089 43	"	"	5,160 57	"	"	

*) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, *Moniteur* du 19, n° 231, le Budget du Ministère de l'Agriculture a été augmenté d'une somme de fr 169,157.41 à répartir sur les articles 8, 13, 19, 21, 24, 25, 20, 31, 52 et 55.

Par l'article 6 de la même loi, les crédits primitifs des articles 37, 42, 44, 50, 42 et 65 ont été diminués d'une somme de 57,000 francs, portée en augmentation à l'article 47.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	375,250 .	370,089 45	331,575 75	38,515 68
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).	7,000 .	5,800 87	1,604 25	4,188 30
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	5,450 .	5,100 .	5,100 .	"
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel a)	180,059 05	180,055 80	167,885 47	12,116 35
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses (<i>Y compris, en charge temporaire, une somme de 10,000 francs destinée à récompenser éventuellement l'inventeur d'un remède préventif contre la stomatite aphteuse</i>)	1,710,000 .	1,387,407 58	1,003,654 48	383,354 10
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 .	184,842 33	147,158 19	36,606 44
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques	18,000 .	17,851 82	12,466 80	5,385 02
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers	610,000 .	600,002 08	266,216 23	287,390 80
		A REPORTER. fr.	3,088,739 05	2,750,099 91	1,935,659 16	767,654 76

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
TOTAL						
370,089 43	°	°	3,160 57	°	°	
5,702 62	8 25	°	1,109 13	°	°	
5,100 °	°	°	550 °	°	°	
179,999 80	56 °	°	4 15	°	°	a) Crédit primitif . fr. 180,000 ° Crédit supplémentaire 59 95
1,387,008 58	300	°	322,582 42	°	°	
185,744 63	1,097 70	°	157 67	°	°	
17,831 82	°	°	168 18	°	°	
553,607 05	50,385 05		7 92	°	°	
2,701,173 91	57,920 °	°	529,640 04	°	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,038,759 95	2,759,099 91	1,955,659 15	767,554 76
		Agriculture (suite).				
III (suite)	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsides. Location d'un matériel de concours a)	202,000 .	201,994 85	176,784 88	25,209 95
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole: subsides pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.	85,000 .	84,066 40	75,695 .	7,450 40
	15	Recensement agricole annuel	56,000 .	56,000 .	5,725 65	52,051 25
		Enseignement vétérinaire.				
	16	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements de disponibilité	115,100 .	115,099 92	115,641 67	1,458 25
	17	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	78,700 .	78,700 .	55,470 04	25,229 96
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	18	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité	195,400 .	195,555 14	179,955 55	15,577 61
	19	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys. b)	85,524 46	85,524 46	75,850 55	11,494 11
	20	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	20,000 .	20,000 .	6,835 .	11,250 .
	21	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture c)	582,000 .	581,945 76	550,001 54	51,152 52
		Jardin botanique de l'Etat.				
	22	Jardin botanique de l'Etat. Traitements du personnel.	45,200 .	41,410 57	35,260 57	6,150 .
	25	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier.	55,200 .	55,200	55,200 .	
		A REPORTER. fr.	4,404,664 41	4,075,074 99	3,060,037 36	950,358 79

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
2,701,175 91	57,926 »	»	320,640 04	»	»	
201,994 85	»	»	5 17	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 190,000 » Crédit supplémentaire. . . 12,000 »
83,143 40	1,823 »	»	33 60	»	»	
55,776 86	223 14	»	»	»	»	
115,099 02	»	»	0 08	»	»	
78,700 »	»	»	»	»	»	
195,535 14	»	»	66 86	»	»	
85,524 46	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 85,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,524 46
18,085 »	1,915 »	»	»	»	»	
581,154 06	791 70	»	54 24	»	»	c) Crédit primitif . . . fr. 357,000 » Crédit supplémentaire. . . 25,000 »
41,410 57	»	»	1,780 43	»	»	
55,200 »	»	»	»	»	»	
4,010,596 15	62,678 84	»	351,589 42	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	4,404,664 41	4,073,074 99	3,060,057 36	950,558 79
IV.		Eaux et forêts.				
	24	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses. a)	652,110 40	652,080 91	542,066 14	110,009 77
	25	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers b)	50,993 »	50,992 28	23,751 46	7,090 82
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 »	100,694 49	56,650 47	45,568 63
	27	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	65,000 »	64,994 67	27,688 30	37,306 37
	28	Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitement, frais d'études et d'enquête	11,500 »	11,499 24	9,017 99	2,481 25
	29	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses c)	44,448 »	44,447 »	57,561 48	4,921 52
V.		Laboratoires d'analyses.				
	50	Institut chimique et bactériologique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsidés aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais.	246,200 »	246,181 61	217,781 29	28,400 32
VI.		Service de santé.				
	31	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsidés; dépenses diverses d)	455,210 »	454,877 72	354,685 16	97,099 66
	32	Académie royale de médecine	33,500 »	33,500 »	28,253 75	5,246 25
		A REPORTER fr.	6,044,625 81	5,712,342 91	4,357,473 40	1,286,482 78

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Paiements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
4,010,596 15	62,678 84	.	531,589 42	.	.	
652,075 91	5 .	.	29 49	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 652,065 . Crédit supplémentaire. . . 45 40
30,842 28	150 .	.	0 72	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 29,000 . Crédit supplémentaire. . . 1,935 .
100,109 10	495 39	.	131 24	174 27	.	
64,994 67	.	.	5 33	.	.	
11,499 24	.	.	0 76	.	.	
42,483 .	1,064 .	.	1 .	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 . Crédit supplémentaire. . . 4,448 .
246,181 61	.	.	18 59	.	.	
451,784 22	5,095 50	.	352 28	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 455,000 . Crédit supplémentaire. . . 210 .
33,500	
5,645,956 18	68,386 73	.	532,108 63	174 27	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,044,625 81	5,712,342 91	4,557,475 40	1,286,462 78
VII.		Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	33	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et pour l'assainissement des fanges. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	5,950,000	5,949,917 85	5,686,756 29	265,161 54
	34	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine, du service des tramways et des messageries et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspection. Service hydraulique de l'assainissement des fanges. Traitements, indemnités et dépenses diverses. Frais d'études et d'expériences	115,000	95,634 41	57,454 84	58,189 57
	35	Frais de route et de séjour de l'inspection ainsi que du personnel du service hydraulique de l'assainissement des fanges	22,000	15,865 92	10,425 69	5,442 25
	36	Frais de bureau et matériel de l'inspection ainsi que du service hydraulique de l'assainissement des fanges	6,000	1,588 40	3,095 60	1,492 80
VIII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	37	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés . . . a)	245,000	244,983 66	233,069 46	11,895 40
	38	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	99,951 48	96,651 48	2,600
		A REPORTER fr.	10,482,625 81	10,123,284 61	8,444,004 78	1,600,264 32

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	FOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
5,643,956 18	68,386 73	.	352,108 63	174 27	.	
3,949,917 85	.	.	82 17	.	"	
95,624 41	10 "	.	19,365 59	"	.	
15,865 92	.	.	6,134 08	"	.	
4,588 40	"	.	1,411 60	.	"	
244,964 86	18 80	.	16 34	"	.	a) Crédit primitif fr. 275,000 . Diminution 50,000 .
99,251 48	700 "	"	48 52	"	.	
10,054,169 08	69,115 55	"	359,166 93	174 27	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,482,025 81	10,123,284 61	8,444,904 76	1,609,264 32
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	39	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	153,405	153,405	153,405	•
	40	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	255,500	255,499 40	250,515 75	2,085 65
	41	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures, et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	19,079	17,978 60	1,102 40
	42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin a)	•	•	•	•
	43	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	15,950	13,175	2,650
	44	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome b)	53,500	28,614 08	9,300 68	14,813 40
	45	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000	19,999 14	19,405 20	503 85
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	46	Musées royaux de peinture et de sculpture: personnel et frais de surveillance. — Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	57,000	55,148 96	50,065 64	4,483 32
	47	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus c)	176,700	176,699 69	51,989 27	124,689 02
	48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: personnel et frais d'études des collections	75,250	75,245 41	71,337 08	800
	49	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses. (Y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire.)	116,200	116,199 99	94,065 92	21,960 82
		<i>Monuments publics</i>				
	50	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables d)	55,000	54,828 37	•	24,000
		A-REPORTER. fr.	11,419,180 81	11,040,953 05	9,156,828 99	1,807,252 78

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,054,169 08	69,115 55	.	350,160 93	174 27	.	
155,405	
255,499 40	.	.	0 60	.	.	
19,079	.	.	1,921	.	.	
.	a) Crédit primitif . . . fr. 3,000 . Diminution 3,000 .
15,825	125	.	1,050	.	.	
24,114 08	4,500	.	4,885 92	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 45,500 . Diminution 10,000 .
10,999 14	.	.	0 86	.	.	
55,148 96	.	.	1,851 04	.	.	
176,678 29	21 40	.	0 51	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 119,700 . Augmentation 57,000 .
72,157 08	1,108 35	.	4 59	.	.	
116,026 74	173 25	.	0 01	.	.	
24,000	10,828 57	.	171 63	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 . Diminution 11,000 .
10,964,081 77	85,871 88	.	369,052 89	174 27	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,419,180 81	11,049,955 65	9,156,828 99	1,807,232 78
VIII (suite)		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000	86,000	55,574 88	9,882 04
	52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.) a)	272,878	272,878	150,468 17	55,702 73
	53	Commission royale des monuments: personnel.	16,100	15,800	15,600	200
	54	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,200	25,155 70	17,010 75	8,122 95
	55	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission b)	5,718 60	5,694 40	879 60	2,657
	56	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500	2,480 52	500	2,189 52
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	57	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel — Cours élémentaire de musique	174,000	174,000	174,000	
	58	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	90,000	90,000	90,000	
	59	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	60,000	60,000	60,000	
	60	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	47,051 25	47,051 25	47,051 25	
		A REPORTER. fr.	12,190,608 66	11,826,980 52	9,746,895 64	1,886,047 02

L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget

LES TOTAL	PAYEMENTS IMPORTEMENT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CREDITS	
10,964,081 77	85,871 88		569,052 89	174 27	.	
63,456 92	22,545 08	.	"	"	.	
186,230 90	86,647 10	a) Crédit primitif . . . fr 150,000 . Crédit supplémentaire . . 122,878 .
15,800 .	.	.	500 "	"	"	
25 135 70	.	.	66 30	.	.	
5,516 60	177 80	.	24 20	.	.	b) Crédit primitif . . . fr 5,500 . Crédit supplémentaire . . 218 60
2,489 52	.	.	10 48	"	.	
174,000	.	.	"	"	.	
90,000	.	.	.	"	.	
60,000	.	.	.	"	.	
47,031 25	.	.	.	"	.	
11,631,740 66	196,239 86		569 453 87	174 27		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr	12,196,608 66	11,826,980 52	9,745,693 64	1,886,047 02
VIII (suite)		Beaux-arts (suite). <i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	61	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses	170,000	169,954 04	150,675 52	15,578 52
	62	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales a)	10,000	7,435 56	7,167 56	268 .
	63	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture b)				
IX.		Traitements de disponibilité.				
	64	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000	6,943 05	6,943 05	
X.		Dépenses imprévues.				
	65	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000	4,012 19	3,857 19	175
	66	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500	1,750	1,537 50	212 50
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr	12,401,108 66	12,017,075 16	9,915,854 26	1,902,281 04

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- tabilité		
11,651,740 66	195,259 86	"	369,453 87	174 27	"	
166,264 04	3,700 "	"	45 96	"	"	
7,455 56	"	"	2,564 64	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 11,000 " Diminution 1,000 "
"	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 " Diminution 2,000 "
6,943 05	"	"	5,056 95	"	"	
4,012 19	"	"	3,987 81	"	"	
1,750 "	"	"	750 "	"	"	
11,818,135 30	198,059 86	"	383,850 23	174 27	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	67	Travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux de l'école d'horticulture de Vilvorde	70,000 »	69,998 89	35,000 »	56,450 14
		<i>Eaux et forêts.</i>				
	68	Érection d'un pavillon forestier sur les terrains de l'ancienne citadelle de Namur	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
		<i>Beaux-Arts.</i>				
	69	Ruines de l'abbaye de Villers	40,000 »	39,095 77	21,984 24	18,011 53
	70	Ruines de l'abbaye d'Aulne	20,000 »	12,809 02	10,371 89	2,437 13
	71	Conservatoire royal de musique de Liège. Construction d'un buffet d'orgue.	7,554 80	7,554 80	»	7,554 80
	72	Troisième part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts . . .	50,000 »	40,000 »	»	40,000 »
	73	Musée des beaux-arts de Liège (deuxième et dernier subside).	41,750 »	41,750 »	»	41,750 »
	74	Aménagement et restauration des remparts de Binche . . .	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	270,504 80	262,108 48	115,356 13	140,203 60
	TOTAUX pour le service ordinaire	12,401,108 06	12,017,075 16	9,915,854 26	1,002,281 04	
	TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr.	12,680,413 46	12,279,183 64	10,031,210 59	2,048,484 64	

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
69,450 14	548 75	.	1 11	.		
25,000		
39,995 77	.	"	4 23	.		
12,809 02	.	"	0,440 98	750 .		
7,554 80		
40,000 .	.	.	10,000 .	.		
41,750		
25,000		
261,550 75	548 75	.	16,446 52	750 .		
11,818,155 50	198,959 86	.	383,859 28	174 27		
12,079,695 03	199,488 01	.	400,305 55	924 27		

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		RECAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	6,123 71	1,838 71	•	1,838 71
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	47,743 87	47,186 37	47,186 37	•
		TOTAL des transferts des exercices précédents fr.	53,867 58	49,025 08	47,186 37	1,838 71
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1902. . . .	12,680,413 46	12,279,183 04	10,051,210 30	2,048,484 64
		TOTAUX fr.	12,734,281 04	12,328,208 72	10,078,396 76	2,050,323 35

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
	1,838 71	.	.	.	4,285 .	.
	47,186 37	.	.	.	357 50	.
	49,025 08	.	.	.	4,842 50	.
	12,070,695 05	199,488 61	.	400,305 55	924 27	.
	12,128,720 11	199,488 61	.	400,305 55	5,766 77	.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145

A	Pour le service ordinaire, à la somme de	fr	12,231,951 25
	A Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires.		109,157 41
	2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900 et 1901		15,821 61
	TOTAL pour le service ordinaire	fr	12,416,950 27
B	Pour les dépenses exceptionnelles à la somme de	fr	279,304 80
	A Y AJOUTER Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900 et 1901		38,045 97
	TOTAL pour les dépenses exceptionnelles	fr	317,350 77
	ENSEMBLE . . .	fr	12,734,281 04

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1902. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 °	21,000 °	21,000 °	°
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	390,500 °	374,047 28	503,059 91	10,407 57
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 °	50,217 08	25,727 85	29,620 43
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour	18,500 °	14,623 15	11,977 90	2,645 25
II		Pensions et secours.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>)	6,000 °	1,497 50	1,497 50	°
	6	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse.	5,000 °	3,100 °	1,600 °	1,500 °
III.		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
	7	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Trai- tements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses. a)	91,667 61	91,554 62	78,844 47	12,407 66
	8	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	74,000 °	67,457 50	67,450 °	7 50
		A REPORTER. . . . fr.	660,667 61	629,497 15	571,757 63	50,588 21

ET DU TRAVAIL.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	
374,047 28	.	.	16,452 72	.	.	
55,548 28	868 80	.	5,782 92	.	.	
14,625 15	.	.	3,876 85	.	.	
1,497 50	.	.	4,502 50	.	.	
3,100 .	.	.	1,900 .	.	.	
91,252 13	502 40	.	112 90	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 88,000 . Crédit supplémentaire . . . 3,067 61
67,457 50	.	.	0,542 50	.	.	
628,525 84	1,171 20	.	57,170 48	.	.	

*) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, *Moniteur* du 19, n° 251, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail a été augmenté d'une somme de fr. 71,552,34 à répartir sur les articles 7, 9, 10 et 22
Par l'article 6 de la même loi le crédit primitif de l'article 25 a été diminué d'une somme de 20,000 francs portée en augmentation aux articles 16 et 40.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	666,667 61	629,497 15	571,757 63	56,588 21
III (suite)		Industrie et enseignement industriel et professionnel (suite).				
	9	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le ministère de l'industrie et du travail. — Dépenses diverses — Enquête sur la situation des classes moyennes. a)	1,310,000 »	1,300,999 05	1,156,351 06	152,554 99
	10	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie et de la direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses — Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les petits commerçants, les petits industriels et les ouvriers b)	29,332 10	28,011 80	10,228 28	7,566 22
	11	Propriété industrielle	15,200 »	8,556 97	1,036 83	7,520 14
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	9,200 79	6,848 04	2,352 76
IV.		Poids et mesures.				
	13	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection.	111,700 »	109,088 58	106,822 05	2,266 53
	14	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	64,300 »	64,299 99	62,056 31	2,243 68
	15	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000 »	19,915 72	5,369 93	14,520 39
V.		Travail.				
	16	Office du travail: statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses. c)	89,500 »	88,798 63	72,586 99	16,401 64
	17	Comités de patronage: dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	45,000 »	32,573 83	30,898 89	1,674 94
	18	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions — Subsides pour achat de drapeaux — Dépenses diverses.	350,000 »	340,531 32	69,488 61	227,756 71
		A REPORTER. fr.	2,713,999 71	2,040,471 81	2,102,224 62	491,440 20

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
628,325 84	1,171 29	°	57,170 48	°	°	
1,308,906 05	1,095 "	°	0 95	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 1,250,000 ° Crédit supplémentaire . . . 60,000 °
26,794 50	1,217 50	°	1,520 50	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 24,000 ° Crédit supplémentaire . . . 5,332 10
8,556 97	°	°	6,645 03	°	°	
9,200 70	°	°	5,209 21	°	°	
109,088 58	°	°	2,611 42	°	°	
64,299 99	°	°	0 01	°	°	
19,890 52	23 40	°	86 28	°	°	
88,788 65	10 "	°	501 37	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 80,300 ° Augmentation . . . 8,300 °
32,575 85	°	°	12,426 17	°	°	
297,245 32	43,286 "	°	9,468 68	°	°	
2,593,670 82	46,800 99	°	73,527 99	°	°	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,713,999 71	2,640,471 81	2,102,224 62	491,446 20
		V (suite.)				
		Travail (suite).				
	19	Conseils de prud'hommes — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	53,400	51,028 76	26,772 85	4,255 91
	20	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000	27,550 67	25,338 42	2,201 25
	21	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	220,000	208,284 72	188,360 70	19,924 02
	22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation: matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses. a)	17,532 63	17,306 09	10,545 63	6,946 78
		VI.				
		Participation de l'Etat à la constitution des pensions de vieillesse.				
	23	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (art. 11 de la loi du 10 mai 1900).	12,000,000	12,000,000	12,000,000	.
	24	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900) <i>Credit non limitatif</i>).	400,000	601,406	373,384	227,180
	25	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de la dite loi b)	179,100	179,009 10	141,516 99	37,492 11
		VII.				
		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	32,000	31,800 08	28,150 08	3,650
	27	Matériel	1,500	1,500	775 25	724 75
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou	400,700	381,149 35	341,689 05	39,460 32
	29	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000	71,072 01	63,795 68	8,176 33
	30	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500	2,877 50	67	2,810 50
	31	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	15,000	14,906 70	11,452 35	3,564 35
		A REPORTER. fr.	16,136,732 34	16,209,341 79	15,313,832 00	847,832 32

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu dell'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
2,595,670 82	46,800 99	•	73,527 90		•	
31,028 76	•	•	2,371 24	•	•	
27,559 67	•	•	2,460 53	•	•	
208,284 72	•	•	11,715 28	•	•	
17,292 41	15 68	•	226 54	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 » Crédit supplémentaire. . . 2,532 63
12,000,000 •	•	•	•	•	•	
600,544 •	362 •	•	•	•	201,406 •	
179,009 10	•	•	90 90	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 200,000 » Diminution 20,900 •
31,800 08	•	•	199 92	•	•	
1,500 •	•	•	•	•	•	
581,149 35	•	•	19,550 65	•	•	
71,972 01	•	•	18,027 99	•	•	
2,877 50	•	•	622 50	•	•	
14,996 70	•	•	3 30	•	•	
16,161,665 12	47,676 67	•	128,706 55	•	201,406 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	16,136,732 54	16,209,541 79	15,315,852 60	847,852 52
VII (suite).		Mines (suite).				
		§ 3 — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	52	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses.	6,000 "	5,689 90	5,224 76	405 20
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	33	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 "	15,000 "	60 "	44,940 "
		§ 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	54	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole — Traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	100,000 "	99,545 10	86,235 80	15,311 50
VIII.		Commissions.				
		§ 1 ^{er} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	35	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau	500 "	"	"	"
		§ 2 — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	36	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . .	2,000 "	1,407 25	794 50	612 05
		§ 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS VINIERS				
	37	Frais de déplacements des membres, frais d'expériences, de publications, etc. Frais d'installation d'un laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines (Charge temporaire)	50,000 "	14,700 90	3,090 05	11,610 25
IX.		Traitements de disponibilité				
	38	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés	8,000 "	3,455 50	3,255 50	200 "
X		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget	5,000 "	494 25	400 "	94 25
		TOTAUX pour le service ordinaire fr	16,353,232 54	16,379,634 75	16,412,891 01	919,006 47

ET DU TRAVAIL. (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902*Payements effectués par année et par article du Budget*

LIEUX	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
16,161,665 1	47,676 67	•	128,796 55	•	201,406 •	
5,689 90	•	•	310 04	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
99,515 10	•	•	454 90	•	•	
•	•	•	500 •	•	•	
1,407 25	•	•	502 75	•	•	
14,700 90	•	•	15,299 10	•	•	
3,455 50	•	•	4,544 50	•	•	
414 25	•	•	4,505 75	•	•	
16,531,958 08	47,676 67	•	155,005 59	•	201,406 •	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
XI		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	40	Recensement industriel. a)	62,100	61,044 17	49,841 07	12,103 10
	41	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000	110,000	110,000	.
	42	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	15,000	14,965 55	4,375 10	1,130 20
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	187,100	186,909 72	164,216 17	13,233 30
		TOTAUX pour le service ordinaire	16,333,232 34	16,379,634 76	15,412,891 61	919,066 47
	TOTAUX des crédits et dépenses pour le budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	16,520,332 34	16,566,544 47	15,577,107 78	932,299 77	

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
61,944 17	•	•	155 85	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 • Augmentation 12,100 •
110,000 •	•	•	•	•	•	
5,505 30	9,460 25	•	34 45	•	•	
177,449 47	9,460 25	•	190 28	•	•	
16,531,958 08	47,676 67	•	155,005 50	•	201,406 •	
16,509,407 55	57,136 92	•	155,195 87	•	201,406 •	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 30 mai 1902, *Moniteur* du 31, n° 151 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 16,273,800 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 71,532 34

16,345,332 34

A DÉDUIRE : La somme transférée aux dépenses exceptionnelles 12,100 •

RESTE pour le service ordinaire. fr. 16,333,232 34

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 175,000 •

A Y AJOUTER : La somme transférée du service ordinaire 12,100 •

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 187,100 •

ENSEMBLE. fr. 16,520,332 34

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1901 a).				
		<i>Report de l'exercice 1901 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire)	2,053	•	•	•
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	26	Frais d'exploitation	5,551 10	4,445 77	•	4,445 77
		TOTAUX des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901 fr.	7,404 10	4,445 77	•	4,445 77
		EXERCICE 1902 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	•	21,000	•
	2	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	140,476 87	140,476 87	138,985 87	1,491 •
	5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500	•	4,442 60	1,494 35
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150	•	27,128 74	26,374 74
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses b)	54,161 82	47,980 72	35,887 30	12,102 42
	6	Honoraires des avocats du département c)	47,838 18	47,338 18	59,500	7,838 18
		A REPORTER. fr.	295,106 87	288,376 11	265,242 26	25,135 85

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement		
				2,053		a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 7 novem- bre 1902, n° 534205.
4,445 77			337	570 33		
4,443 77			337	2,623 33		
21,000						* Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté d'une somme de fr 4,722,891.66 à répartir sur les ar- ticles 15, 21, 27, 28, 52, 54 et 57. Par l'article 6 de la même loi les crédits pri- mitifs des articles 5, 16, 17, 22, 25, 24, 32, 34, 55, 37, 40, 42 et 4b, ont été diminués d'une somme de fr 921,408 18 portée en augmentation aux articles 6, 8, 11, 19, 20, 21, 25, 27, 54, 56 et 57.
140,476 87						a) Crédit primitif . . fr. 135.100 . Une somme de fr 5,376.87 a été transférée de l'article 23, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57
4,442 60			57 40			
27,128 74			1 26			
47,989 72			6,172 10			b) Crédit primitif . . fr. 60,000 . Diminution 5,858 18
47,558 18			500			c) Crédit primitif . . . fr. 44,000 . Augmentation 3,858 18
288,376 11			0,730 76			

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES MAINTS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	295,106 87	288,576 11	263,242 26	25,153 85
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	573,600	571,673 81	18,559 77	553,134 04
	8	Salaires des agréés et des ouvriers b)	165,852	165,852	22,201 86	143,650 14
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	887,500	878,794 99	740,539 98	138,199 80
	10	Subside à la caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand-Central belge . . .	88,000	88,000	88,000	"
	11	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration c)	824,740	824,749	790,720	34,029
	12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000	149,926 51	105,109 15	44.817 16
	15	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer. d)	14,468 94	12,637 51	6,810	5,847 51
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	2,517,274 67	2,517,124 67	65,427 69	2,451,696 98
	15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route	7,552,255	7,552,255	1,208,569 27	6,343,610 93
	16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des fournitures de rails à effectuer pendant l'année en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.) f)	6,185,769	6,159,110 58	4,874,424 13	1,284,086 45
	17	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au budget extraordinaire ainsi qu'une charge temporaire de 45,000 francs.) g)	11,357,546	11,185,566 79	5,511,000 46	7,665,288 53
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	2,592,137 40	2,589,139 58	44,942 72	2,543,802 22
	19	Salaires des agréés et des ouvriers i)	22,020,000	22,019,994	5,546,350 35	18,473,643 65
	20	Primes d'économie et de régularité j)	1,169,839	1,169,517 78	17,145 17	1,152,574 61
	21	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois k)	18,126,694 40	18,126,694 40	15,401,867 21	2,724,827 19
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel l)	23,226,900	23,137,470 20	14,432,205 45	8,697,519 65
		A REPORTER fr.	97,747,692 28	97,436,702 59	46,136,893 45	52,280,070 69

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
288,376 11	.	"	6,730 76	.	.	
571,673 81	"	"	1,926 19	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 600,600 .
165,852 "	"	"	.	"	.	Une somme de 27,000 francs a été transférée aux articles 14 et 30 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
878,550 78	255 21	.	8,705 01	"	.	b) Crédit primitif . . . fr. 148,752 . Augmentation 17,100 .
88,000 "	"	"	"	.	.	
824,749 "	.	.	.	"	.	c) Crédit primitif . . . fr. 700,720 . Augmentation 34,020 .
149,926 31	.	"	73 69	.	.	
12,657 51	.	.	1,811 45	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 14,000 . Crédit supplémentaire . . . 468 94
2,517,124 67	.	"	150 "	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 2,400,200 .
7,552,189 20	65 80	"	.	"	.	Une somme de fr. 18,074 67 a été transférée de l'article 7 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
6,159,110 58	"	"	1,441 75	25,216 67	.	f) Crédit primitif . . . fr. 6,360,769 . Diminution 175,000 .
11,174,288 99	11,077 80	.	152,640 27	19,558 94	.	g) Crédit primitif . . . fr. 11,547,546 . Diminution 190,000 . h) Crédit primitif . . . fr. 2,423,929 . Une somme de fr. 168,208.40 a été transférée de l'article 23 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
2,588,744 94	594 44	"	2,998 02	.	.	i) Crédit primitif . . . fr. 21,805,711 . Augmentation 214,280 .
22,019,094 "	.	"	6 "	.	.	j) Crédit primitif . . . fr. 1,056,733 . Augmentation 113,106 .
1,169,517 78	.	.	321 22	.	.	k) Crédit primitif . . . fr. 16,300,000 . Crédit supplémentaire . . . 1,289,198 40 Augmentation 477,496 .
18,126,694 40	.	"	.	.	.	
35,129,525 06	7,945 20	.	57,261 48	32,168 26	.	l) Crédit primitif . . . fr. 23,335,770 . Diminution 108,870 .
97,416,964 14	19,738 46	"	234,065 82	76,925 87	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	97,747,692 28	97,436,702 50	45,136,895 45	52,280,070 69
II (suite.)		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	14,481,702 68	14,476,261 06	285,828 95	14,192,145 79
	24	Salaires des agréés, des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux b)	12,081,861 .	12,081,812 15	2,667,220 14	9,415,580 98
	25	Primes pour encourager la marche régulière des convois. c)	609,253 .	600,828 45	"	600,768 73
	26	Frais d'exploitation	3,745,540 .	3,717,605 56	2,972,816 48	741,625 84
	27	Publicité commerciale d)	273,642 96	271,462 06	120,817 40	148,220 02
	28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende- Douvres e)	4,548,113 .	4,546,745 24	988,394 97	3,501,679 58
	29	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclara- tions relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000 .	4,952 25	"	4,952 25
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	30	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	2,461,530 55	2,461,530 55	55,842 52	2,427,688 25
	31	Salaires des auxiliaires et des ouvriers	169,161 .	169,161 .	16,012 85	153,148 15
	III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.			
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS.				
32		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. g)	145,854 45	145,854 45	36,940 59	108,915 86
33		Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	188,550 .	179,066 93	620 .	179,046 93
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. h)	305,000 .	304,999 63	207,202 02	97,797 61	
		A REPORTER. fr.	136,762,880 02	136,397,570 92	52,464,380 26	83,849,647 66

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSULTANT AFFECTUERS OU A JUSTIFIER		RÉSULTANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS.	
97,416,964 14	10,758 45	»	254,065 82	76,925 87	.	
14,475,974 74	286 52	»	5,441 62	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 14,949,815 » Diminution 155,500 » A déduire, en outre une somme de 512,012 fr. 32 centimes transférée aux articles 2, 18, 30, 32, 35 et 48 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
12,080,810 12	1,002 03	»	48 85	»	»	
600,768 75	59 72	»	8,404 55	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 12,117,561 » Diminution 35,700 »
5,714,442 52	5,165 24	»	19,270 62	8,065 82	.	c) Crédit primitif . . . fr. 590,333 » Augmentation 18,900 »
260,057 51	2,424 55	»	2,180 90	»	.	d) Crédit primitif . . . fr. 260,012 » Crédit supplémentaire. . . 10,580 96 Augmentation . . . fr. 5,050 »
4,400,074 55	56,668 69	»	1,500 76	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 1,176,115 » Crédit supplémentaire . . . 5,572,000 »
4,952 25	.	.	47 75	.	.	
2,461,550 55	f) Crédit primitif . . . fr. 2,269,202 » Une somme de fr. 192,328.55 a été transférée des articles 7, 25, 35 et 42 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
169,161	
145,854 45	g) Crédit primitif . . . fr. 145,840 » Diminution 15,000 » Une somme de fr. 17,014.45 a été transférée des articles 23 et 35 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
170,666 95	.	.	8,885 07	.	.	
504 999 65	.	.	0 37	.	.	h) Crédit primitif . . . fr. 550,000 » Diminution 25,000 »
150,314,256 02	83,345 .	»	279,715 51	85,587 69	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			PAR LE BUDGET ouvert primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. fr.	156,762,880 92	156,597,579 92	52,464,589 26	85,849,647 66	
III (suite)		Postes, Télégraphes et Téléphones (suite).					
		SECTION 2. — POSTES.					
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	5,772,904 50	5,772,904 50	465,280 69	5,307,528 43	
	36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	6,460,620 "	6,460,589 57	1,516,098 06	5,144,454 86	
	37	Transport des dépêches b)	321,635 "	321,635 "	35,805 05	285,829 07	
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Credit non limitatif)	120,000 "	108,937 04	78,837 04	30,100 "	
	39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Credit non limitatif)	10,000 "	44,051 54	461 60	45,444 59	
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou familles d'agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service c)	1,205,180 "	1,185,271 51	485,351 90	609,859 61	
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	5,250 "	2,865 "	"	2,865 "	
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.					
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	4,530,046 10	4,537,721 90	1,032,124 62	3,505,597 28	
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,550,063 "	1,511,878 37	6,787 "	1,505,091 57	
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. e)	890,761 63	890,761 63	465,431 29	424,001 18	
	45	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	9,000 "	5,900 68	3,490 92	2,598 61	
	46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne f)	2,000 "	1,980 02	"	1,980 92	
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges g)	4,738 37	4,738 37	"	4,738 37	
		(Les crédits portés aux articles 44 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)					
	IV.		Marine.				
		48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	1,487,849 69	1,487,849 69	1,209,162 18	278,666 76
		49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	320,452 "	312,003 90	179,824 30	132,269 60
50		Remises (Credit non limitatif)	2,522,000 "	2,765,357 61	1,747,474 47	1,017,778 00	
51		Subsides	99,735 "	99,735 "	83,418 24	16,316 76	
52		Traction et matériel i)	2,538,376 "	2,538,376 "	2,075,706 92	461,194 08	
	A REPORTER. fr.	164,827,492 30	164,450,228 24	61,640,844 12	102,714,643 14		

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
156,314,258 92	85,345	•	279,713 31	85,587 60	•	
5,772,809 12	95 47	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 5,872,545 • Diminution 50,000 •
6,460,553 52	56 05	•	30 43	•	•	Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de 9,585 francs transférée des articles 23 et 42; 2° diminué d'une somme de fr. 39,025.41 transférée aux articles 30, 32 et 48, par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
521,035	•	•	•	•	•	
108,057 04	•	•	11,062 96	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 351,635 • Diminution 30,000 •
43,906 19	145 35	•	•	•	34,051 54	
1,185,211 51	60	•	17,908 49	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 1,248,180 • Diminution 45,000 •
2,865	•	•	385	•	•	
4,557,721 90	•	•	1,524 20	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 4,633,935 • Diminution 85,000 •
1,511,878 57	•	•	47,184 63	•	•	Une somme de fr. 29,888 90 a, en outre, été transférée aux articles 30 et 35, par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
890,332 47	429 16	•	•	•	•	
5,889 53	11 15	•	3,099 32	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 855,500 • Transfert de l'article 47 . . . 55,261 65
1,980 92	•	•	19 08	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 2,500 • Diminution 500 •
4,738 37	•	•	•	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • Transfert de l'article 44 . . . 55,261 65
1,487,828 94	20 75	•	•	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 1,469,911 •
312,093 90	•	•	8,558 10	•	•	Une somme de fr. 17,938.69 a été transférée des articles 23 et 35 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
2,765,252 56	105 05	•	•	•	243,357 61	
99,735	•	•	•	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 2,508,376 • Crédit supplémentaire . . . 50,000 •
2,336,901	1,475	•	•	•	•	
104,304,487 26	85,740 98	•	369,085 52	85,587 69	277,409 15	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des redevanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	164,627,492 50	164,450,228 24	61,649,844 12	102,714,645 14
V.		Comité mixte de législation.				
	53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 »	1,524 30	900 »	624 50
VI.		Traitements de disponibilité.				
	54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . . a)	199,700 75	188,115 51	20,939 55	167,175 06
VII.		Pensions.				
	55	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif.)	50,000 »	56,423 15	33,802 48	22,010 48
VIII.		Secours.				
	56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse b)	72,100 »	72,100 »	51,415 »	20,585 »
IX.		Dépenses imprévues.				
	57	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article précédent c) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 30, 52, 35, 42 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	31,092 65	30,118 02	10,655 21	19,462 81
		TOTALS pour le service ordinaire fr.	164,985,585 08	164,798,509 20	61,767,536 56	102,944,501 69
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	58	Marine. Traction et matériel. b)	65,000 »	62,788 85	»	60,858 85
		TOTALS des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	165,050,585 08	164,861,298 05	61,767,536 56	103,005,340 54

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
164,364,487 26	85,740 98	.	369,085 52	85,587 69	277,409 15	
1,524 50	.	.	3,475 70	.	.	
188,115 51	.	.	11,585 22	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 183,000 . Crédit supplémentaire. . . 9,700 73 Augmentation 37,000 .
55,812 06	610 17	.	.	.	6,423 15	
72,000	100	b) Crédit primitif . . . fr. 71,500 . Augmentation 600 .
30,118 07	.	.	974 61	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 18,150 . Crédit supplémentaire. . . 10,942 63 Augmentation 2,000 .
164,712,058 03	86,451 15	.	585,121 05	85,587 69	285,852 28	
60,838 85	1,950 .	.	2,211 15	.	.	
164,772,896 91	88,401 15	.	587,332 20	85,587 69	285,852 28	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1901 (Art. 30 de la loi de comptabilité)	7,404 10	4,443 77	.	4,443 77
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1902	165,050,585 66	164,861,298 05	161,767,556 36	105,905,540 54
		TOTAUX fr.	165,057,789 76	164,865,741 82	161,767,556 36	105,909,784 31

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,445 77	.	.	337 .	2,023 35		
164,772,806 00	88,401 15	.	387,332 20	85,587 09	283,852 28	
164,777,540 67	88,401 15	.	387,669 20	88,211 02	283,852 28	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 30 mai 1902, *Moniteur* du 29 n° 140 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 160,262,494 .
 A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 4,722,891 66
 2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
 cice 1901 7,404 40

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 164,992,789 76

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 85,000 »

ENSEMBLE. fr. 165,057,789 76

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIS. Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1899.				
		<i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	285	285 .	•	285 .
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1902.</i>				
XI.		Dépenses exceptionnelles.				
	54	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	5,772 48	5,565 07	•	5,565 07
	42	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Neuse	48,892 50	48,892 50	•	27,162 50
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1900 fr.	54,664 98	54,457 57	•	52,727 57
		EXERCICE 1901.				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1902.</i>				
VI.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	252 40	120 92	•	120 92
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie	25,657 15	17,947 16	•	17,947 16
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	25,909 55	18,068 08	•	18,068 08
XI.		Dépenses exceptionnelles.				
	42	Amélioration du casernement	869,656 49	798,154 50	48,502 57	749,769 53
	43	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	42,482 87	42,282 87	•	42,282 87
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	912,139 36	840,437 37	48,502 57	792,042 40
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901	938,048 91	838,595 45	48,502 57	810,110 48

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	
285	.	»	.	.	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1902, n° 555376 ^{bis} et 23 décembre 1902, n° 557230
5,565 07	.	.	207 41	»	.	
27,162 50	21,730	»	»	.	.	
32,727 57	21,730	.	207 41	.	.	
120 92	.	.	131 48	»	»	
17,947 16	.	»	545 05	7,166 94	.	
18,068 08	.	.	674 53	7,166 94	»	
798,152 10	2 40	»	1,292 40	70,209 59	.	
42,282 87	»	.	200	»	»	
840,434 97	2 40	»	1,492 40	70,209 59	.	
858,503 05	2 40	»	2,166 93	77,376 53	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1902 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	— des fonctionnaires et employés civils b)	263,450	263,450	260,548 21	2,901 70
	3	Indemnité aux sous-officiers employés dans les bureaux du département de la guerre	16,200	16,200	16,140	60
	4	Matériel c)	75,200	75,200	58,315 20	16,884 80
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire) d)	176,250	175,033 58	150,117 44	24,916 14
II.		Traitements, solde et accessoires.				
		1^{re} SECTION. — Traitements des états-majors et des officiers sans troupe.				
	6	Traitements de l'état-major général. e)	870,290 58	870,274 58	48 25	870,226 33
	7	— des provinces et des places f)	250,609 55	250,609 55	456 35	250,155 20
	8	— du service de l'intendance g)	248,351 78	248,351 78	53 19	248,298 59
	9	— des officiers du service de santé des hôpitaux h)	396,541 81	396,541 81	1,600	394,941 81
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2^e SECTION. — Traitements, solde et accessoires des troupes.				
	10	Traitements et solde de l'infanterie. i)	11,778,530 72	11,778,263 86	.	11,778,263 86
	11	— de la cavalerie j)	3,443,556 74	3,443,298 23	.	3,443,298 23
	12	— de l'artillerie k)	5,325,435 55	5,325,232 46	400	5,324,832 46
	13	— du génie l)	1,438,196 78	1,437,863 98	.	1,437,863 98
	14	— du bataillon d'administration m)	710,373 10	710,267 86	.	710,267 86
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. n)	738,335	738,091 50	94,676 46	643,412 04
	16	Service pharmaceutique	200,000	199,992 91	199,866	113 91
		A REPORTER. fr.	26,951,330 61	26,949,672 10	803,231 10	26,146,433 60

LA GUERRE (suite).

DEVELOPPEMENTS
OU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
21,000	a) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 251, le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté d'une somme de fr. 152,074.05 à répartir entre les articles 23 et 24.
265,450	Par l'article 6 de la même loi, les crédits primitifs des articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 25, 27, 29, 33 et 36 ont été diminués d'une somme de fr. 221,745.70 portée en augmentation aux articles 2, 4, 5, 15, 19, 20, 22, 23, 30, 31, 32 et 41.
16,300	b) Crédit primitif . . . fr. 260,800 Augmentation . . . 2,650
75,200	c) Crédit primitif . . . fr. 58,900 Augmentation . . . 16,300
175,035 58	.	.	216 42	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 175,700 Augmentation . . . 1,550
870,274 58	.	.	25	.	.	e) Crédit primitif . . . fr. 870,682 50 Diminution . . . 6,382 92
210,609 55	f) Crédit primitif . . . fr. 256,361 75 Diminution . . . 5,752 20
248,351 78	g) Crédit primitif . . . fr. 287,883 50 Diminution . . . 39,531 72
396,541 81	h) Crédit primitif . . . fr. 403,700 Diminution . . . 7,158 19
11,778,263 86	.	.	266 86	.	.	i) Crédit primitif . . . fr. 11,998,250 72 Diminution . . . 25,060
5,443,298 23	.	.	258 51	.	.	A déduire, en outre, une somme de 194,040 fr. transférée aux articles 12 et 14 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 14.
5,325,252 46	.	.	203 00	.	.	j) Crédit primitif . . . fr. 3,462,456 74 Diminution . . . 18,900
1,437,863 98	.	.	332 86	.	.	k) Le crédit primitif de l'art. 12 de 5.151,735 fr. 55 centimes a été augmenté d'une somme de 193,700 francs transférée de l'article 10 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'art. 14.
710,267 86	.	.	105 24	.	.	l) Crédit primitif . . . fr. 1,442,890 78 Diminution . . . 4,700
738,089 10	2 40	.	243 50	.	.	m) Le crédit primitif de l'art. 14 de 709,433 fr. 10 centimes a été augmenté d'une somme de fr. 940 transférée de l'article 10 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
189,979 91	15	.	7 09	.	.	n) Crédit primitif . . . fr. 710,335 Augmentation . . . 28,000
25,949,656 70	15 40	.	1,658 51	.	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		Report fr.	25,051,330 61	25,940,672 16	805,221 10	25,146,435 60
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire a)	125,770	125,762 60	"	125,762 66
	18	— — de guerre b)	17,745	17,745 56	"	17,743 56
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire c)	60,190	60,185 66	53,994 34	26,191 32
	20	— — de l'École de guerre d)	8,650	8,649 85	5,991 55	2,323 60
V		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Personnel des établissements de l'artillerie	96,925	96,495 06	"	96,495 06
	22	Matériel de l'artillerie e)	1,813,019 05	1,813,019 05	757,816 72	1,055,195 75
VI.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie f)	1,613,213 09	1,588,311 90	1,142,316 47	458,860 97
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature g)	10,307,288 20	10,303,468 74	187,261 26	10,116,205 08
	25	Service du couchage h)	537,534	509,698 78	31,351 28	478,347 45
	26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	5,702,314 49	5,757,560 40	7,191 18	5,750,378 31
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche i)	885,029 66	884,906 85	567,851 40	316,954 20
	28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000	140,083 51	107,761 27	40,557 84
	29	Remonte j)	997,850	997,850	"	997,850
		Les crédits des articles 26 et 29 sont repartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
VIII.		Fraitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires k)	148,554 68	148,076 14	20,019 84	128,056 32
	31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représen- tation l)	342,200	341,380 15	16,685 22	324,705 93
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours m)	429,730	429,514 70	101,184	328,026 79
		A REPORTER fr.	49,277,323 78	49,181,397 15	3,782,645 63	45,300,088 42

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
25,940,656 70	15 40	.	1,658 51	.	.	
125,762 66	"	"	7 34	.	"	a) Crédit primitif . . . fr. 135,780 . Diminution 8,010 .
17,745 56	"	"	1 44	.	"	
60,185 66	"	"	4 34	.	"	b) Crédit primitif . . . fr. 19,925 . Diminution 1,480 .
8,315 15	354 68	"	0 17	.	"	c) Crédit primitif . . . fr. 55,620 . Augmentation 6,570 .
96,495 06	"	"	429 04	.	"	d) Crédit primitif . . . fr. 8,350 . Augmentation 300 .
1,815,012 45	6 60	"	.	.	"	e) Crédit primitif . . . fr. 1,795,019 05 Augmentation 20,000 .
1,581,177 44	7,154 46	"	5,905 51	18,905 88	"	f) Crédit primitif . . . fr. 1,585,000 . Crédit supplémentaire . . . 474 05 Augmentation 27,759 04
10,305,466 34	2 40	"	2,819 46	1,000 "	"	g) Crédit primitif . . . fr. 10,175,688 20 Crédit supplémentaire . . . 131,600 "
509,698 75	"	"	27,835 27	.	"	
5,757,569 49	"	"	1 94	54,745 06	"	h) Crédit primitif . . . fr. 569,450 . Diminution 31,916 .
884,805 60	101 25	"	122 81	.	"	i) Crédit primitif . . . fr. 907,020 60 Diminution 22,000 .
148,319 11	764 40	"	916 40	"	"	
997,850	"	"	.	.	"	j) Crédit primitif . . . fr. 1,007,850 . Diminution 10,000 .
148,076 16	"	"	458 52	.	"	k) Crédit primitif . . . fr. 127,754 68 Augmentation 20,780 .
341,589 15	"	"	810 85	.	"	l) Crédit primitif . . . fr. 500,000 . Augmentation 42,200 .
429,210 79	305 01	"	215 30	.	"	m) Crédit primitif . . . fr. 407,100 . Augmentation 22,650 .
49,172,754 05	8,663 10	"	41,187 09	54,738 04		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	49,277,323 78	49,181,397 15	3,782,645 63	45,399,088 42
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget a)	60,120 99	56,737 78	38,887 86	17,849 92
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	49,337,444 77	49,238,134 93	3,821,533 49	45,407,938 34
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	34	Appropriation de tirs à la cible	50,000 .	25 .	25 .	0
	35	Construction d'une église au camp de Beverloo	140,000 .	139,761 20	30,345 35	109,415 83
	36	Acquisition de terrain et érection de nouvelles constructions pour la commission centrale d'expertise à Etterbeek b)	266,973 25	217,217 79	4,807 25	212,408 14
	37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	287,576 88	105 05	100 .	3 03
	38	Agrandissement de la boucherie militaire d'Anvers	142,000 .	87,632 44	53,128 09	34,504 35
	39	Armement	1,335,300 .	808,641 80	22,155 82	786,485 98
	40	Achat du terrain nécessaire à l'érection d'un magasin des fourrages à Bruges	35,000 .	35,000 .	35,000 .	0
	41	Amélioration du casernement c)	4,054,086 07	2,586,982 04	606,057 32	1,518,437 95
	42	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés de la position d'Anvers.	14,000 .	11,450 .	0	11,454 20
	43	Acquisition d'un terrain pour servir de polygone de travaux de campagne pour l'infanterie à Liège	17,000 .	16,991 70	0	16,991 70
	44	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	42,000 .	42,000 .	18,967 71	23,032 29
	45	Artillerie de place	500,000 .	157,696 61	121,389 18	36,507 43
	46	Établissement au nord-ouest de Bruxelles d'une plaine destinée aux exercices de détail des troupes casernées à la caserne du Petit-Château.	160,000 .	141,673 50	80,000 .	61,654 34
	47	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	29,000 .	26,386 36	13,511 19	12,872 77
	48	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.	14,730 05	13,930 50	0	13,930 50
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	7,067,666 25	4,285,480 97	1,075,486 91	2,837,458 53
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	56,405,111 02	53,523,615 90	4,897,020 40	48,245,396 87

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant DES CRÉDITS.	
49,172,754 05	8,663 10	.	41,187 69	54,738 94	.	
56,737 78	.	.	5,383 21	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 67,949 » Diminution 7,828 01
49,229,471 83	8,663 10	.	44,570 90	54,738 94	.	
25 »	»	»	29,975 »	»	»	
139,761 20	»	»	338 80	»	»	
217,215 39	2 40	»	5,297 97	44,457 49	»	
103 03	»	»	287,473 85	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 500,000 » Diminution 33,026 75
87,852 44	»	»	51,877 56	2,490 »	»	
808,641 80	»	»	526,658 20	»	»	
55,000 »	»	»	»	»	»	
2,214,495 27	372,486 77	.	338,685 03	1,128,419 »	»	c) Crédit primitif . . . fr. 4,021,059 32 Diminution 33,026 75
11,454 20	4 80	.	2,561 »	»	»	
16,991 70	»	»	8 30	»	»	
42,000 »	»	»	»	»	»	
157,696 61	»	»	342,503 39	»	»	
141,634 34	59 16	»	18,526 50	»	»	
26,583 96	2 40	»	1,023 64	1,590 »	»	
13,930 50	»	»	799 55	»	»	
3,912,945 44	372,535 53	.	1,605,228 79	1,176,958 49	»	
53,142,417 27	381,198 63	.	1,649,799 69	1,231,605 43	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1899. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	285 .	285 .	.	285 .
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	54,664 08	54,457 57	.	52,727 57
		Transfert de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	938,048 91	858,505 45	48,392 57	810,110 48
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	992,998 80	913,248 02	48,392 57	843,123 05
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1902 fr.	56,405,111 02	53,525,615 90	4,897,020 40	48,245,396 87
		TOTALS fr.	57,398,109 91	54,456,863 92	4,945,412 97	49,088,519 92

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
285	"	"	"	"	"	
32,727 57	21,730 "	"	207 41	"	"	
858,605 05	2 40	"	2,106 93	77,376 53	"	
891,515 62	21,732 40	"	2,374 34	77,376 53	"	
53,142,417 27	381,198 63	"	1,849,709 69	1,251,695 43	"	
54,033,932 89	402,931 03	"	1,852,174 03	1,309,071 96	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article premier de la loi du 24 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145.

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 49,205,370 72

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 132,074 05

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1899 et 1901, conformément à l'article 30 de la loi
du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 26,194 55

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 49,563,639 32

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 7,067,666 25

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1900 et 1902 966,804 34

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 8,034,470 59

ENSEMBLE. fr. 57,598,109 91

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1901. *)				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'État</i>				
I.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	1	Traitements, solde et autres allocations et prestations . . .	1,376 91	1,203 87		1,263 87
II.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	2	Amélioration du casernement	204,712 78	200,127 92	23,921 27	176,204 25
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1901 fr	206,089 69	201,391 79	23,921 27	177,468 12
		EXERCICE 1902.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
	1	Traitements, solde et autres allocations et prestations a	6,549,439 99	6,519,121 62	3,004,695 02	2,612,542 26
II.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	2	Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier . . .	1,300,000 •	1,094,893 02	763,085 39	329,423 06
	3	Frais d'équipement et d'armement des hommes nommés aux emplois nouvellement créés	64,980 •	60,990 •	19,650 •	41,340 •
		TOTAL fr.	7,914,419 99	7,675,004 64	4,687,450 41	2,983,105 32
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	8,120,509 68	7,876,396 45	4,711,351 68	3,160,573 44

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,263 87	"	"	113 04	"	"	*) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1902, n° 555376 ^{bis} .
200,125 52	2 40	"	4,584 86	"	"	
201,389 39	2 40	"	4,697 90	"	"	
6,517,037 28	2,084 54	"	18,597 21	11,721 16	"	a) Crédit primitif . . . fr. 6,290,439 99 Crédit supplémentaire . . . 250,000 alloué par la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231.
1,092,508 45	2,384 57	"	3,118 20	201,988 78	"	
60,990 "	"	"	3,990	"	"	
7,670,555 75	4,468 91	"	25,705 41	213,709 94	"	
7,871,925 12	4,471 31	"	30,403 31	213,709 04	"	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	6,290,439 99
A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire	250,000 "
2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1901, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat	1,376 91
TOTAL pour le service ordinaire fr.	6,550,816 90
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	1,364,980 "
A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1901.	204,712 78
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,569,692 78
ENSEMBLE. fr.	8,120,509 68

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903. jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		— EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1902, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées.</i>				
XII.	88b	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	10,718 08	•	•	•
	98	Port de Nieupoort. Reconstruction d'une partie du musoir de l'estacade d'est	22,497 41	22,497 41	•	22,497 41
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899 fr.	33,215 49	22,497 41	•	22,497 41
		EXERCICE 1900.				
		<i>Reports de l'exercice 1900 à l'exercice 1902.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Pares publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés	68,349 09	52,997 06	•	52,997 06
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	6,950 41	•	•	•
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers	858 73	•	•	•
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris 30,000 francs en charge temporaire)	1,600 00	1,600 00	•	1,600 00
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1900 fr	77,738 23	54,597 06	•	54,597 06

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
.	.	.	.	10,718 08	.	
22,497 41	
22,497 41	.	.	.	10,718 08	.	
52,997 06	.	.	15,352 08	.	.	
.	.	.	41 41	6,880	.	
.	.	.	.	858 78	.	
1,600	
54,597 06	.	.	16,393 44	7,747 78	.	

a) Ces transferts ont été autorisés par déci-
sion de la Cour des Comptes du 23 dé-
cembre 1902.

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1901 à l'exercice 1902.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration des Ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
V	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise	26,240 *	23,397 79	"	23,397 79
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État entretien et réparations; achats d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrar- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques ? travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail) Impositions. Divers. . .	5,166 77	1,682 27	"	1,682 27
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances, entretien, amélio- ration, établissement	6,027 91	4,636 07	"	4,636 07
		TOTAL pour le service ordinaire fr	37,474 68	29,716 13	"	29,716 13
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>				
VIII.	54	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand; travaux de parachèvement et décoration intérieure.	18,861 30	18,795 86	"	18,795 86
	55	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt, travaux de parachèvement	19,863 55	18,594 29	"	18,594 29
	59	Haine Travaux d'amélioration	25,988 *	25,958 *	9,950 "	15,988 *
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr	64,712 85	63,328 15	9,950 "	63,328 15
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1901 fr	102,187 53	93,044 28	9,950 "	83,094 28

ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
TOTAL						
23,397 70	.	.	1,081 90	1,800 31	.	
1,682 27	°	°	.	3,484 50	°	
4,636 07	°	°	1,391 84	.	°	
29,716 15	°	°	2,473 74	5,284 81	°	
18,796 86	°	°	65 44	.	°	
18,594 29	°	°	711 43	557 83	°	
25,958 "	°	°	50 "	.	°	
63,528 15	°	°	826 87	557 83	°	
93,044 28	°	°	3,300 61	5,842 64	°	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1902. (COMPTE DÉFINITIF.) a)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
Première section. — Dépenses ordinaires.						
I. Administration centrale.						
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,658,000	1,583,500 58	1,539,833 80	43,666 78
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. b)	115,500	115,481 36	77,688 11	37,388 45
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonction- naires, employés et gens de service de l'administration centrale	34,050	18,766 96	12,575 42	6,101 54
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . . c)	472,500	468,234 54	359,683 76	98,526 15
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950	2,725	2,725	.
	7	Service de la monnaie	16,100	12,792 59	9,751 82	3,040 77
	8	Documents statistiques d)	20,500	20,369 34	14,261 47	6,107 87
II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.						
	9	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	177,200	175,398 62	175,398 62	.
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du trésor	58,800	58,700	58,700	.
III. Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.						
	11	Surveillance générale. — Traitements	482,500	450,502 74	8,999 85	441,502 89
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,030,500	956,750 70	19,732 99	937,017 71
	13	Traitements fixes	2,941,600	2,905,977 25	59,802 03	2,846,175 22
	14	Service des contributions directes, } Remises proportionnel- des accises et de la comptabilité. } les et indemnités (crédit non limitatif).	2,503,000	2,643,253 26	60	2,643,193 26
	15	Service des douanes et de la recherche maritime e)	6,540,200	6,525,164 82	136,123 83	6,389,040 99
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	3,500	3,499 92	"	3,499 92
	17	Service des laboratoires.	24,500	21,965 62	2,932 11	19,033 51
	18	Suppléments de traitement f)	325,000	293,101 79	68,189 05	224,836 07
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000	27,642 82	241 66	27,401 16
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000	85,064 38	36,062 38	40,002
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	750,500	716,482 77	5,191 31	711,096 46
	22	Police douanière.	5,000	1,346 31	1,346 31	.
	23	Matériel g)	281,425	256,803 07	80,243 88	170,160 18
A REPORTER. fr.			17,609,325	17,364,523 27	2,690,544	14,662,880 89

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
21,000	•	•	•	•	•	a) Par l'article 7 de la loi du 12 août 1903, <i>Moniteur</i> du 19, n° 231, le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902 a été augmenté d'une somme de fr. 10,725,489.72, à répartir entre les articles 3, 5, 8, 15, 18, 25, 30, 32, 35, 34, 35, 36, 39, 44, 51, 61, 62 et 65 (nouveau). Par l'article 6 de la même loi, le crédit primitif de l'article 25 a été diminué d'une somme de 1,000 francs, portée en augmentation à l'article 29.
1,585,500 58	•	•	74,490 42	•	•	
115,076 54	404 82	•	18 64	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 105,000 • Crédit supplémentaire. . . 10,500 •
18,766 06	•	•	15,285 04	•	•	
458,209 89	10,024 65	•	4,265 46	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 381,000 • Crédit supplémentaire. . . 91,500 •
2,725	•	•	11,225	•	•	
12,792 59	•	•	3,307 41	•	•	
20,369 34	•	•	130 60	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 16,500 • Crédit supplémentaire. . . 4,000 •
175,598 62	•	•	1,801 38	•	•	
58,700	•	•	100	•	•	
450,502 74	•	•	31,997 26	•	•	
956,750 70	•	•	75,749 30	•	•	
2,905,977 28	•	•	35,622 75	•	•	
2,643,253 20	•	•	•	•	140,253 26	
6,525,164 89	•	•	15,035 18	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 6,446,200 • Crédit supplémentaire. . . 94,000 •
3,499 92	•	•	0 08	•	•	
21,965 62	•	•	2,554 58	•	•	
293,025 79	76	•	51,898 28	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 228,000 • Crédit supplémentaire. . . 97,000 •
27,642 82	•	•	2,357 18	•	•	
85,064 38	•	•	18,955 62	•	•	
716,287 77	195	•	34,017 23	•	•	
1,546 31	•	•	3,053 09	•	•	
256,404 06	399 91	•	24,621 05	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 256,425 • Crédit supplémentaire. . . 46,000 •
17,355,424 80	11,100 38	•	385,052 90	•	140,253 26	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	17,609,325	17,364,525 27	2,690,544	14,662,880 80
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	665,000	662,051 71	515,576 42	547,575 29
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. a)	24,000	4,950	2,250	2,700
	26	Frais de bureau et dépenses diverses	34,100	35,000	32,000	1,000
	27	Traitements du personnel du domaine	99,255	95,307 20	45,168 27	50,139 02
	28	Remises des receveurs — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,400,000	1,499,741 65	"	1,499,741 65
	29	Matériel (y compris 3,000 francs en charge temporaire). b)	25,700	23,692 28	17,083 30	6,608 98
	30	Dépenses du domaine c)	47,479 55	46,255 21	7,653 64	58,207 14
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (Crédit non limitatif)	1,500	156 28	"	156 28
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de ma- tériel Fournitures diverses: instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées d)	47,000	46,660 62	30,666 30	6,994 32
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes: entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables: établissement et entretien. Frais d'expertise Subsidés e)	7,200,000	6,710,791 77	2,242,193 43	4,392,161 63
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise f)	230,037 40	183,253 11	53,073 11	130,180
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État: entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; tra- vaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agran- dissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles Cérémonies et fêtes publiques: travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers g)	1,309,952 38	1,220,755 22	743,535 44	474,395 53
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs: études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers: matériel, instruments, livres, etc. h)	90,000	90,000	52,692 74	22,650 53
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders irrigations de la Campine, plan- tations et lignes télégraphiques: entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,404,400	2,315,524 55	692,362 09	1,605,070 20
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances: entretien, amélio- ration, établissement	40,000	24,297 85	5,870 13	18,427 72
	39	Ports, côtes, phares, fanaux: entretien ordinaire et extra- ordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire) i)	805,000	805,000	272,820 16	532,179 84
		A REPORTER. fr.	32,025,740 33	31,126,862 61	7,212,480 03	23,788,878 02

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OÙ À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
17,353,424 89	11,100 38	•	385,052 99	•	140,253 26	
662,951 71	•	•	48 29	•	•	
4,950 •	•	•	19,050 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 25,000 •
53,000	•	•	1,100 •	•	•	Diminution 1,000 •
95,307 29	•	•	3,047 71	•	•	
1,499,741 65	•	•	•	•	99,741 65	
23,692 28	•	•	7 72	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 22,700 •
43,860 72	2,394 43	•	1,224 34	•	•	Augmentation 1,000 •
156 28	•	•	1,343 72	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 •
						Crédit supplémentaire. 7,470 55
46,860 62	•	•	339 38	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 46,000 •
						Crédit supplémentaire. . . 1,000 •
6,634,355 06	76,436 71	•	288,034 94	201,173 29	•	e) Crédit primitif . . . fr. 4,800,000 •
183,253 11	•	•	9,682 34	37,101 95	•	Crédit supplémentaire. . . 2,400,000 •
						f) Crédit primitif . . . fr. 85,000 •
						Crédit supplémentaire. . . 145,937 40
1,217,930 97	2,824 25	•	55,080 98	34,116 18	•	g) Crédit primitif . . . fr. 1,050,000 •
						Crédit supplémentaire. . . 259,952 38
75,352 27	14,647 73	•	•	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 70,000 •
						Crédit supplémentaire . . . 20,000 •
2,297,452 29	18,092 06	•	•	85,875 65	•	
24,297 85	•	•	15,702 15	•	•	
805,000	•	•	•	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 775,000 •
						Crédit supplémentaire. . . 30,000 •
51,001,367 05	125,495 36	•	780,614 56	358,267 07	239,094 91	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	52,025,740 53	31,126,862 61	7,212,480 03	25,788,878 02
V (suite)		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traite- ments, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,215,875	1,205,902 56	1,081,889 04	124,013 52
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indem- nités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers	1,365,225	1,317,124 17	1,157,351 49	159,738 04
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers. Gardiens de monuments : frais d'habillement	217,440	208,862 68	200,054 48	8,808 20
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	14,000	14,000	11,577 89	2,422 11
		<i>Traitements de disponibilité.</i>				
	44	Traitements temporaires de disponibilité a)	17,950	17,315 46	17,157 15	158 33
VI.		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif).	35,550	55,018 60	26,730 84	6,287 76
	46	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonction- naires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents.	41,500	30,710 16	36,915 96	2,794 20
VII.		Dépenses imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget	7,000	801 91	211 85	680 06
		TOTAUX pour le service ordinaire fr.	54,940,280 53	53,903,688 17	9,744,377 73	24,093,780 24

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
51,001,567 05	125,495 56	"	780,614 56	358,267 07	259,904 91	
1,205,902 56	"	"	9,972 44	"	"	
1,317,089 53	34 04	"	48,100 85	"	"	
208,862 68	"	"	8,577 52	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
17,315 48	"	"	634 52	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 12,050 "
33,018 60	"	"	2,531 40	"	"	Crédit supplémentaire. . . 5,000 "
89,710 10	"	"	1,789 84	"	"	
891 01	"	"	6,108 09	"	"	
55,838,157 07	125,530 20	"	858,520 "	858,267 07	259,904 91	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre.	
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.					
		Services divers.					
		<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>					
	48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	300,000	29,851 48	796 40	28,705 02	
		<i>Administration des ponts et chaussées.</i>					
	49	Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II	25,000	"	"	"	
	50	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. Restauration	125,000	70,074 82	1,049 82	75,325	
	51	Dépôt des archives de l'État à Gand : construction et appro- priations a)	120,000	110,308 67	24,215 50	92,095 17	
	52	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	50,000	35,432 00	1,014 "	34,418 09	
	53	Académie royale flamande, à Gand. Décoration	25,000	16 87	16 87	"	
	54	Observatoire royal, à Uccle Amélioration et appropriation.	156,000	6,007 66	"	7 26	
	55	Palais de Justice de Bruxelles. Construction d'un mur de soutènement; remplacement d'un perré provisoire par un mur; aménagement des abords	285,000	18,252 63	"	18,252 63	
	56	Escant Construction de portes d'écluses et renouvellement d'estacades de garde	350,000	23,846 91	20,527 31	3,319 60	
	57	Sambre canalisée. Amélioration Expropriations et travaux.	500,000	60,233 96	1,133 33	59,050 63	
	58	Dendre. Travaux d'amélioration	60,000	44,932 84	30,791 67	14,141 17	
	59	Canal de Bossuyt à Courtaî. Renouvellement d'une machine d'alimentation	100,000	9,500 "	"	9,500 "	
	60	Construction de maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Reconstruction et amélioration de maisons existantes	60,000	56,269 17	13,707 65	42,555 22	
	61	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses b)	310,000	290,080 09	115,080 09	175,000	
	62	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration Subsides c)	650,000	558,208 90	160,100 32	398,108 64	
	63	Reconstruction du château royal de Laeken — Procès De Waele. Indemnité transactionnelle aux héritiers de l'entrepreneur	110,500	110,340 60	"	110,340 60	
			TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	3,227,100	1,436,236 75	369,081 02	1,060,819 02
			TOTAUX pour le service ordinaire	34,040,289 33	33,903,688 17	9,744,377 73	24,093,780 24
			TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	38,167,389 33	35,399,924 92	10,113,458 75	25,154,599 26

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A AFFECTER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
20,501 48	530 .	.	270,168 52	.	.	
.	.	.	25,000 .	.	.	
76,974 82	.	.	24,006 02	25,929 16	.	
116,508 67	.	.	4,201 35	.	.	
35,452 04	.	.	14,567 91	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 100,000 . Crédit supplémentaire. . . 20,600 .
16 87	.	.	14,821 13	10,162 .	.	
7 25	6,000 41	.	142,992 54	.	.	
18,252 65	.	.	286,747 37	.	.	
25,846 91	.	.	326,153 00	.	.	
60,253 06	.	.	424,091 04	15,675 .	.	
44,032 84	.	.	15,067 16	.	.	
9,500 .	.	.	90,500 .	.	.	
56,262 87	6 50	.	3,750 85	.	.	
290,080 09	.	.	5,268 35	14,051 36	.	b) Crédit primitif . . . fr. 300,000 . Crédit supplémentaire. . . 10,000 .
558,208 96	.	.	.	91,791 04	.	c) Crédit primitif . . . fr. 600,000 . Crédit supplémentaire. . . 50,000 .
110,340 60	.	.	62 27	37 13	.	
1,429,900 04	6,330 71	.	1,634,557 36	156,505 80	.	
55,858,157 97	125,530 20	.	858,529 .	358,267 07	239,904 91	
55,268,058 01	131,866 91	.	2,492,886 56	514,572 96	239,904 91	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	55,215 49	22,497 41	•	22,497 41
		Transferts de l'exercice 1900. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	77,738 23	54,597 06	•	54,597 06
		Transferts de l'exercice 1901. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	102,187 53	93,044 28	9,950 •	83,094 28
		TOTAL des transferts des exercices précédents. . . . fr.	215,141 25	170,138 75	9,950 •	160,188 75
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1902.	58,167,389 35	53,399,924 92	10,113,458 75	25,154,599 26
		TOTAL. fr.	58,380,530 58	53,570,063 67	10,123,408 75	25,314,788 01

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,497 41	°	°	°	10,718 08	°	
54,597 00	°	°	13,395 44	7,747 73	°	
93,044 28	°	°	5,500 61	5,842 64	°	
170,138 75	°	°	18,604 05	24,308 45	°	
55,268,058 01	151,866 91	°	2,492,886 36	514,572 96	250,994 91	
55,438,196 76	151,866 91	°	2,511,580 41	538,881 41	250,994 91	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1902, a été fixé par l'article unique de la loi du 21 mai 1902, *Moniteur* du 25, n° 145 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 31,729,820 °
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 3,210,469 33

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1900 et 1901, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 115,212 91

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 35,055,502 24

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 3,036,000 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 191,100 °

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1899 et 1901 97,928 34

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 3,228,028 34

ENSEMBLE fr. 38,283,530 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profités des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1902.	En 1903, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1902.						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I. Non-Valeurs.						
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000	218,889 44	450 79	218,458 65
	2	— — personnelle	415,000	432,537 02	•	432,537 02
	3	— sur le droit de patente	150,000	1,468,094 23	15,852 15	1,452,242 10
	4	— sur les redevances des mines	5,000	5,692 59	•	5,692 59
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	8,016 68	•	8,016 68
II. Remboursements.						
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	450,000	1,155,781 82	221,516 10	952,244 92
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers.	600,000	647,586 70	105,545 89	540,042 77
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	40,000	10,343 44	4,848 74	5,494 70
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine	2,000	2,176 85	1,892 72	284 13
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursement des droits de pilotage	115,000	172,031 67	172,031 67	•
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	24,079 17	14,781 31	9,297 86
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.			2,076,000	1,141,229 61	556,899 35	5,602,511 42

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.		
218,880 44	"	"	31,110 56	"	"	
432,537 02	"	"	"	"	17,537 02	
1,468,004 23	"	"	"	"	1,318,004 23	
5,692 59	"	"	1,307 41	"	"	
8,016 68	"	"	983 32	"	"	
1,153,761 02	20 80	"	"	"	703,781 82	
645,588 66	1,998 04	"	"	"	47,586 70	
10,343 44	"	"	29,656 56	"	"	
2,176 85	"	"	"	"	176 85	
172,031 67	"	"	"	"	57,031 67	
24,079 17	"	"	15,920 83	"	"	
4,139,210 77	2,018 84	"	78,978 68	"	2,144,208 29	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du
26 avril 1902, *Moniteur* des 28-29, nos 118-119, à la somme de fr. 2,076,000 »

EXERCICE 1902. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dettes publiques	153,976,481 84	•	153,976,481 84	156,506,545 78
Dotations	5,244,679 34	•	5,244,679 34	5,232,865 68
Ministère de la Justice	26,022,100 •	1,066,950 50	27,089,050 50	27,215,256 56
— des Affaires Étrangères	3,403,979 25	66,497 05	3,470,476 28	3,377,270 03
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	29,119,113 97	4,464,085 30	33,584,099 27	33,085,081 10
— de l'Agriculture	12,416,950 27	317,350 77	12,734,281 04	12,328,208 72
— de l'Industrie et du Travail	16,333,232 34	187,100 •	16,520,332 34	16,566,544 47
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	164,002,780 76	65,000 •	164,067,780 76	164,865,741 82
— de la Guerre	19,365,659 32	8,034,470 59	27,399,129 91	24,436,863 92
Corps de la Gendarmerie.	6,550,816 90	1,569,692 78	8,120,509 68	7,878,396 43
Ministère des Finances et des Travaux publics	35,055,602 24	3,325,028 54	38,380,630 58	35,570,063 67
Non-Valeurs et Remboursements	2,076,000 •	•	2,076,000 •	4,141,229 61
TOTAUX GÉNÉRAUX	fr. 484,555,265 21	10,097,055 33	494,652,320 54	501,089,847 70

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1902.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1902.	En 1905, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
106,426,526 64	29,014,813 55	156,541,341 90	55,003 70	.	325,474 18	.	2,745,358 12	
5,184,052 64	48,813 04	5,232,865 68	"	"	11,813 66	.	.	
18,749,912 .	8,565,052 80	27,114,944 80	100,201 67	"	336,262 14	155,322 46	617,790 66	
2,809,538 40	495,502 51	5,502,640 80	74,629 23	"	26,700 20	66,407 05	.	
25,899,240 72	6,806,700 42	52,705,941 14	377,139 06	"	500,698 73	22,704 10	22,474 66	
10,078,596 76	2,050,523 55	12,128,720 11	199,488 61	"	400,505 55	5,766 77	"	
15,577,107 78	932,299 77	16,509,407 55	57,156 92	"	155,193 87	.	201,406 .	
61,767,556 50	103,000,784 51	164,777,340 67	88,401 15	"	387,660 20	88,211 02	283,852 28	
4,945,412 97	49,088,519 92	54,035,952 89	402,931 03	"	1,052,174 05	1,509,071 96	.	
4,711,351 88	3,160,575 44	7,871,925 12	4,471 51	"	30,403 51	215,709 94	.	
10,125,408 75	25,514,788 01	55,458,196 76	151,866 91	"	2,511,580 41	538,881 41	259,094 91	
530,809 35	5,602,311 42	4,159,210 77	2,018 84	"	78,078 68	.	2,144,208 29	
266,809,204 14	252,787,264 23	499,596,468 57	1,493,379 42	.	6,417,262 96	2,400,254 71	6,255,044 92	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1902, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1902.	
	1902.	1901.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	130,396,345 78	132,518,046 60	4,078,299 09	"
Dotations	5,232,865 68	5,062,447 65	170,418 03	"
Ministère de la Justice	27,215,256 56	26,976,322 85	238,933 71	"
— des Affaires Étrangères	3,377,270 03	3,301,809 81	75,460 22	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	33,083,081 10	31,343,090 63	1,739,990 47	"
— de l'Agriculture	12,328,208 72	12,580,897 65	"	252,688 93
— de l'Industrie et du Travail	16,566,544 47	16,885,503 68	"	318,959 21
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	164,865,741 82	169,876,220 12	"	5,010,478 30
— de la Guerre	54,438,863 02	54,671,354 76	"	234,490 84
Corps de la Gendarmerie	7,878,396 43	7,534,083 60	344,312 85	"
Ministère des Finances et des Travaux publics	35,570,063 67	34,525,053 39	1,045,010 28	"
Non-Valeurs et Remboursements	4,141,229 61	3,634,873 93	506,355 68	"
TOTAUX fr.	501,080,847 70	498,700,704 76	8,196,760 31	5,816,617 28
			EN PLUS fr.	2,380,143 03

TABLEAU Litt. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1901 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RESULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES	PREVISIONS				TOTAL
	EVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS	AUGMENTATIONS par des lois spéciales	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget (Montant effectif)	FONDS AFFECTÉS à des depenses spéciales (Montant effectif)	
1830 (4 ^m e trimestre)	26,502,221 36				26,502,221 36
1831.	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,942 41	74,502,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,037,082 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 73	13,374,165 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,308,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838.	94,606,320 "	"	44,835 30	25,778,033 70	120,429,195 "
1839	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1840	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 63	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,337,424 68	128,309,071 45
1843	109,650,053 "	30,000	18,536,755 36	1,699,765 61	127,916,571 97
1844	109,581,084 "	"	3,728,820 34	84,656,000 "	197,965,904 34
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	113,831,076 65
1847	115,473,050 "	"	83,705 12	100,000 "	115,657,353 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	16,347,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,332,350 "	450,000 "	255,145 39	85,139 45	118,122,834 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,433,390 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 53	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,913,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,230,000 "	36,067 62	726,631 15	144,905,488 77
1859	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,559 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 35	162,750,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,304,805 42	4,760,118 81	173,847,714 23
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,231 38	30,923,729 80	216,229,251 18
1868	169,100,780 "	"	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869.	174,691,700 "	"	3,662,227 06	22,220,034 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,510,989 10	191,630,107 47
A REPORTER	4,068,466,124 39	145,104,385 55	160,347,204 68	449,299,882 50	5,723,217,697 32

CLOS DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	•	•	
115,225,815 05	•	•	
152,464,505 97	•	•	
88,058,515 92	•	1,965,728 44	
96,701,557 76	•	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	•	
102,652,652 59	•	1,256,517 92	
101,715,250 24	•	3,494,915 99	
125,509,914 81	•	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	•	
169,576,255 86	1,596,820 41	•	
101,542,826 17	160,690 75	•	
126,766,936 55	1,542,114 90	•	
125,289,847 48	4,626,724 49	•	
198,810,508 75	•	844,604 59	
129,855,951 97	•	1,158,478 98	
114,061,045 57	•	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	•	
146,117,886 55	9,764,401 46	•	
115,871,457 58	5,749,882 48	•	
152,877,187 86	1,581,500 85	•	
119,545,651 94	•	1,220,817 10	
128,451,208 79	•	6,017,817 80	
159,468,270 19	•	4,063,675 59	
152,675,052 50	•	5,849,252 04	
144,502,166 65	•	8,821,605 50	
146,259,211 91	•	9,044,557 42	
149,145,925 95	•	5,026,452 01	
155,880,759 57 ½	•	10,977,250 60 ½	
158,549,645 85	•	7,905,286 70	
169,709,218 61 ½	•	4,621,745 26 ½	
172,254,411 84	•	5,815,516 92	
164,557,914 52 ½	•	6,501,849 51 ½	
168,925,520 49	•	6,194,851 14	
181,514,254 97 ½	•	5,666,540 74 ½	
178,086,951 17	•	8,626,870 28	
187,047,478 55	•	4,751,611 34	
225,404,895 42	•	7,175,642 24	
209,641,495 41	•	7,105,595 54	
211,092,455 85	•	10,509,472 59	
205,442,109 40	•	13,812,001 95	
5,847,511,965 25	29,814,272 00	155,908,638 53	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant affectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant affectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,068,466,124 50	145,104,385 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32
1871.	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,359,658 95	227,266,976 54
1872.	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,085,500 "	"	3,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874.	229,643,000 "	"	7,997,355 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,637 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878.	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,393 30	369,364,800 49
1879.	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	273,497,060 "	"	6,055,637 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881.	286,368,639 "	"	6,711,960 63	75,064,610 "	368,145,209 63
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	432,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,563 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,292 53
1886.	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	367,188,705 87
1887.	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,549 "	334,026,742 "
1888.	319,565,739 "	"	706,884 "	14,275,277 30	334,547,920 50
1889.	330,514,902 "	"	1,103,584 "	46,083,629 17	377,702,115 17
1890.	331,352,202 "	"	1,027,313 "	35,976,145 24	368,355,658 24
1891.	341,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	599,181,319 41
1892.	342,546,190 40	"	1,768,000 "	63,335,365 57	409,649,755 97
1893.	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,736 65	392,226,585 05
1894.	349,316,198 40	"	4,378,000 "	33,408,777 25	387,102,975 63
1895.	357,727,028 40	"	728,000 "	21,954,934 15	380,409,962 55
1896.	365,927,378 40	"	4,538,846 "	83,000,829 47	453,467,053 87
1897.	386,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,030,348 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,312 63	448,197,741 05
1900.	452,246,018 "	"	1,181,000 "	47,178,066 38	500,605,084 38
1901.	488,429,760 "	"	1,050,000 "	129,767,816 24	619,247,576 24
	14,740,477,119 19	145,104,385 55	292,463,984 27	2,463,196,315 34	17,641,241,004 35
	14,885,581,504 74				

CLOS DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS — RECouvreMENTS effectues	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements effectues	
5,847,511,965 25	20,814,272 60	153,008,638 55	
256,645,968 44	»	20,576,992 90	
259,940,437 90	»	24,438,689 40	
541,086,178 63	»	21,045,029 32	
315,915,640 21	»	13,811,192 39	
278,711,586 65	»	4,152,941 71	
526,620,745 66	»	5,376,439 21	
346,284,526 27	»	5,547,496 93	
567,590,461 93	1,794,358 56	•	
300,801,815 37	»	6,221,689 21	
594,215,931 71	»	17,454,281 72	
378,005,789 85	»	9,258,580 22	
436,506,919 84	»	3,512,452 70	
454,976,925 48	»	2,351,488 26	
550,022,132 10	25,449,973 90	•	
533,085,425 76	7,345,868 77	•	
571,291,105 14	»	4,102,399 27	
341,164,153 86	•	7,157,411 86	
346,666,785 94	•	12,318,865 44	
587,036,516 49	•	9,334,401 32	
378,404,519 26	»	10,048,661 02	
401,947,104 39	•	2,765,784 98	
414,044,662 21	•	4,394,906 24	
397,678,031 77	•	5,451,446 72	
405,184,400 55	»	16,081,424 88	
595,730,444 45	»	15,320,481 90	
480,959,935 56	»	27,472,881 69	
499,612,888 32	•	43,917,862 51	
679,986,220 84	»	1,837,022 61	
485,271,551 65	•	36,073,790 60	
542,778,103 55	•	42,172,419 17	
635,715,761 70	•	16,468,185 46	
18,129,168,408 69	62,404,453 83	550,331,858 17	
	487,027,404 3		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CREDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits afférents à l'exercice.
1830	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
(4 ^e trimestre)							
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 151,505,175 28	12,852,226 55	"	"	164,357,401 81	"	164,357,401 81
1833.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1834.	83,272,610 32	5,601,390 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,537 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	3,322,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,470 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,655,195 81	3,366,095 66	554,255 64	"	115,575,451 11	530,355 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	635,069 65	556,555 60	120,051,045 85	320,562 56	119,750,485 27
1851.	115,436,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,723,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 96	17,626,170 49	415,551 85	327,456 21	133,091,885 48	2,625,140 25	130,466,745 23
1853.	123,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,665 45	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	138,610,475 79
1856.	153,484,616 91	10,922,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	135,036,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	142,301,479 41	1,884,759 09	140,416,720 52
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,955,870 45	152,576,391 57
1860.	138,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,300,342 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,358,569 18	1,720,804 55	150,287,370 15	1,531,755 46	148,755,614 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 03	1,531,755 46	153,329,601 76	1,002,160 54	152,327,441 22
1863.	148,747,221 72	6,835,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,468 83
1864.	151,885,210 43	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 53	387,797 "	1,031,919 64	162,942,988 53	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,505 16	1,594,855 98	168,680,649 18
1867.	160,774,028 40	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	170,455,374 77	2,125,748 16	168,329,626 61
1868.	r) 171,550,239 14	5,821,729 79	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	175,943,312 96
1869.	178,511,641 05	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	186,425,604 25	2,035,586 24	184,390,018 01
1870.	176,812,857 01	24,935,662 98	815,800 35	2,035,586 24	204,599,086 58	2,465,554 28	202,133,532 30
A REPORTER.	5,020,759,068 50	287,741,804 41	17,752,080 15	33,901,720 64	5,360,155,273 70	36,567,274 92	5,323,588,000 78

CLOS DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DEPENSES.

SERVICES SPECIALS — CREDITS rattachés à l'exercice		FAITS RÉALISÉS — DEPENSES résultat des services faits	Excedents DE CREDITS à annuler	Observations.
TOTAL DES PREVISIONS de dépenses				
	27,981,168 79	27,981,168 79		
	117,306,850 65	112,417,965 51	5,392,867 14	a) Après deduction de fr 37,546,340 74 c ^t pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non revenues
	164,597,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
	94,140,875 37	91,904,974 94	2,244,860 59	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
10,000 000	98,874,000 45	96,515,600 96	2,360,599 47	d) Non compris fr 103,402 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique)
b) 1,490,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 32	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
c) 17,574,165 74	101,599,971 78	99,528,487 96	2,071,465 82	f) Y compris fr 114,682 66 c ^t , même objet que ci dessus
10,000 000	105,226,105 69	105,351,751 64	1,894,572 05	g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus
	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54	h) Y compris 20,000 francs, comme ci dessus
	128,589,912 85	124,196,508 51	4,395,404 54	i) Non compris fr 22,656 54 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	168,658,685 21	165,914,370 95	2,744,512 26	j) Non compris fr 4,572, annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86	k) Non compris fr 0 81 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 59 de la loi sur la comptabilité de l'État
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25	m) Non compris fr 120, 87 18 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37	n) Non compris fr 2,000,567 39 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,355 67	o) Non compris fr 5,359 311 80
	124,116,888 52	122,752,999 29	1,563,889 05	p) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 59 de la loi sur la comptabilité de l'État
	128,965,774 98	127,572,574 99	1,412,999 99	q) Non compris fr 5,359 311 80
g) 3,768,612 11	140,572,556 49	135,060,595 37	5,516,761 12	r) Non compris fr 120, 87 18 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
A) 8,024,490 68	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	s) Non compris fr 2,000,567 39 c ^t , annulés sur les crédits pour des services spéciaux
	122,290,216 56	118,750,904 76	5,539 311 80	t) Non compris fr 5,359 311 80
	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94	u) Non compris fr 5,359 311 80
	153,802,105 22	151,848,564 93	1,960,440 29	v) Non compris fr 5,359 311 80
	157,456,461 95	154,510,907 41	2,922,554 54	w) Non compris fr 5,359 311 80
	141,615,782 24	143,172,277 02	1,541,505 22	x) Non compris fr 5,359 311 80
	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	y) Non compris fr 5,359 311 80
	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51	z) Non compris fr 5,359 311 80
	150,508,628 12	146,991,158 91	4,017,439 21	aa) Non compris fr 5,359 311 80
	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20	ab) Non compris fr 5,359 311 80
	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	ac) Non compris fr 5,359 311 80
	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02	ad) Non compris fr 5,359 311 80
	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14	ae) Non compris fr 5,359 311 80
	180,278,760 55	177,082,280 60	5,196,279 95	af) Non compris fr 5,359 311 80
	191,765,615 85	187,069,522 17	4,701,291 68	ag) Non compris fr 5,359 311 80
	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59	ah) Non compris fr 5,359 311 80
	195,295,155 03	188,795,756 71	4,499,416 52	ai) Non compris fr 5,359 311 80
	206,605,462 01	205,206,671 94	5,398,790 07	aj) Non compris fr 5,359 311 80
	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57	ak) Non compris fr 5,359 311 80
	196,565,094 82	191,920,940 52	4,442,754 50	al) Non compris fr 5,359 311 80
	207,786,906 92	199,635,873 76	8,151,035 16	am) Non compris fr 5,359 311 80
	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	an) Non compris fr 5,359 311 80
643,742,846 94	5,975,850,845 72	5,831,386,720 74	142,144,124 98	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CRÉDITS accorés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. Déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au titre des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	
REPORT	5,026,759,608 50	287,741,804 41	17,752,080 15	53,901,720 64	5,366,155,273 70	50,567,274 92	5,520,787,998 78
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1875.	904,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,005 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	243,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,922,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	10,557,256 49	1,564,595 55	1,922,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	290,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,088,278 28	1,554,465 50	308,425,164 01	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	510,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,988,459 28	669,804 14	520,618,565 14
1885.	522,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	528,659,652 06	950,574 55	527,720,077 51
1884.	526,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	531,206,629 51	1,044,414 50	530,162,215 21
1885.	510,405,295 "	109,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 15	521,215,569 43
1886.	510,509,150 77	1,597,904 25	1,757,055 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	512,150,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,549,472 05
1888.	514,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	557,610 69	517,881,435 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	527,218,559 29	942,545 59	526,276,195 90
1890.	535,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	538,695,671 08	684,752 82	538,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	541,964,460 78	612,296 71	541,552,164 07
1892.	540,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 63	612,296 71	544,682,825 87	565,129 79	544,319,696 08
1895.	545,960,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
1894.	547,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	557,172,179 82	1,589,058 45	555,785,121 59
1895.	560,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	575,171,517 19	2,167,748 42	575,005,568 77
1896.	567,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	599,355,554 93	1,454,419 09	588,898,955 84
1897.	587,469,574 67	43,804,080 56	1,432,715 18	1,454,419 09	454,161,687 50	1,489,568 50	452,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,532 29	4,377,013 01	1,489,568 50	459,122,998 29	4,216,141 "	454,906,857 29
1899.	455,868,019 78	21,568,069 67	2,995,981 15	4,216,141 "	462,048,211 48	2,564,276 20	460,285,935 28
1900.	455,025,428 32	54,165,561 24	1,854,820 51	2,564,276 20	491,406,095 27	4,409,846 88	486,996,248 39
1901.	488,967,501 59	11,758,102 47	2,715,092 65	4,409,846 88	507,848,545 57	1,500,506 26	506,288,057 51
	14,840,438,152 48	595,065,450 48	72,572,938 25	85,118,566 61	15,597,192,947 82	86,678,672 87	15,510,514,274 95

DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPECIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	FAITS REALISES		Excedents DE CREDITS à annuler	Observations
		DEPENSES résultant des services faits			
645,742,846 94	1,075,570,845 79	5,851,386,720 74	142,144,124 98	v) Non compris fr 107,162 71 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
45,024,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	w) 5,577,642 25	w) Non compris fr 24,12 45 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
51,086,552 17	255,754,558 55	251,074,512 80	x) 5,759,825 55	x) Non compris fr 4,840 74 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
154,141,616 24	554,245,429 19	550,898,578 60	y) 5,547,050 52	y) Non compris fr 28,259 01 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	z) 4,549,656 55	z) Non compris fr 77,676 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	a') 4,767,710 42	a') Non compris fr 11,677,936 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux dont fr 31,285,825 02 c ^s , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875	
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	b') 4,505,427 68	b') Non compris fr 91,909 68 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
124,698,774 20	590,055,656 06	586,075,145 99	c') 4,862,492 07	c') Non compris fr 18,470 02 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	d') 5,251,169 58	d') Non compris fr 15,811 25 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	e') 5,564,141 55	e') Non compris fr 27,674 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	f') 4,779 092 46	f') Non compris fr 17,075 75 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
99,400 450 45	406,618,274 40	402,528,405 96	g') 4,529,868 44	g') Non compris fr 158,455 14 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	h') 4,294,666 08	h') Non compris fr 64,279,519 16 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
85 065,072 49	412,794,150 "	406,422,707 95	i') 6,571,442 05	i') Non compris fr 510 20 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
59,526,942 75	569 689,157 96	561,699,505 71	j') 7,989,852 25	j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux	
57,555,587 58	558,590,957 01	551,251,458 55	k') 7,299,518 48	k') Non compris fr 7,170,010 45 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
55 799,486 41	555 450,590 88	549,556,608 52	l') 5,894,282 56	l') Non compris fr 5,451,227 92 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
56,022,266 79	552 271,758 87	546,157,851 68	m') 6,155,887 14	m) Non compris fr 7,592,811 56 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	n') 5,596,944 68	n') Non compris fr 5,778,277 97 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
51,111,786 72	577,587,982 69	575,287,881 "	o') 4,100,101 62	o') Non compris fr 9,592,092 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895 620 09	p') 2,787,286 87	p') Non compris fr 6,499,524 14 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
65,445,199 20	404,797,565 55	402,167,955 94	q') 2,629,429 59	q') Non compris fr 2,506,351 22 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
64 906,072 95	409,225,769 06	405,910,417 90	r') 5,51 551 16	r') Non compris fr 499,785 47 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
49,858,505 54	596,977,191 17	594,529,146 07	s) 2,448,045 05	s) Non compris fr 2,565 554 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
49,218,904 75	405,005,076 11	402 558,551 29	t) 2 445,404 82	t) Non compris fr 2 007,479 95 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
45,564 25 76	418,567,804 55	410,585,401 42	u) 8,184,405 11	u') Non compris fr 5,446 590 24 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
55 055,985 91	443,952,921 75	437,008,281 89	v) 6,544,659 86	v) Non compris fr 1 955,817 70 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
86,559,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	w') 7,605,489 79	w') Non compris fr 4,401,644 51 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
266,444,251 95	701,551,059 21	695,625,188 05	x) 7,725,901 16	x') Non compris fr 4,725,428 88 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
119,011,862 61	579,295,797 86	570,442,110 68	y) 8 855,687 21	y') Non compris fr 1,267 620 52 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
95,102,409 55	582,018,657 74	574,158,192 21	z) 7,940,465 55		
104,919,454 88	611,207,472 10	605,629,159 64	a') 7,578,352 55		
5,008,082,315 52	18,518,590,590 27	18,216,252,186 62	502,564,405 05		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	En recette.
1850 (4 ^e trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	632,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,315 92	91,904,974 94	"
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,537 76	96,515,600 96	.
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1857.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"
1864.	110,425,688 59	110,520,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,592 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	.
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 70	151,848,564 95	"
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1856.	145,007,007 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,079 35	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	30,452,961 18	21,905,608 68	225,401,895 42	191,604,515 92	5,271,235 "
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 93	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 70
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 59	.
A REPORTER.	5,116,994,556 99	5,060,213,251 21	751,217,606 26	765,175,469 53	5,847,511,065 25	5,851,586,720 74	145,881,695 32

DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT. — RESULTATS GÉNÉRAUX

EXCÉDENTS					Observations
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
	de dépense	de recette	de recette	de dépense	
1,478,947 45	„	„	„	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846
„	78,248 61	„	811,851 52	„	Idem
6,096,512 78	60,099 80	„	„	6,056,412 98	Idem
5,901,264 50	54,605 48	„	„	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846
155,502 55	521,259 58	„	187,756 80	„	Idem
„	413,891 40	„	3,971,920 74	„	Idem
„	1,444,799 75	„	5,104,144 43	„	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847
5,925,117 65	2,508,656 25	„	„	1,616,481 40	Idem
„	44,855 50	„	5,511,556 57	„	Idem
8,510,794 19	151,714 65	„	„	8,559,079 54	Idem
2,281,564 75	5,745,247 64	„	5,461,882 91	„	Idem
15,672,812 86	59,052 92	„	„	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848
1,756,417 61	„	870,555 72	„	2,606,953 55	Idem
15,102,858 21	16,556,755 56	„	5,455,897 15	„	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849
105,968 90	5,725,820 54	„	3,624,851 44	„	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858
760 554 08	„	5,775,065 84	„	4,555,597 92	Idem
4,284,262 48	„	4,404,095 44	„	8,688,955 92	Idem
10,459,572 16	„	5,584,958 99	„	14,044,511 15	Idem
17,198,256 15	28,255,547 55	„	11,057,291 18	„	Idem
„	„	922,677 84	1,604,568 45	„	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1850
„	15,787,955 40	„	14,146,285 10	„	Idem
„	„	765,860 27	716,191 10	„	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 „	„	„	5,597,556 14	Idem
705,156 26	5,660,510 04	„	4,957,562 78	„	Idem
1,164,594 42	10,665,569 90	„	9,500,777 48	„	Idem
„	„	5,227,548 88	„	9,424,045 52	Idem
„	„	5,646,764 42	„	5,488,458 01	Idem
„	„	6,529,425 88	2,852,785 02	„	Idem
„	„	4,885,864 51	11,155,754 01 1/2	„	Idem
„	„	2,794,125 54	5,459,966 25	„	Idem
„	„	2,047,959 98	10,685 841 29 1/2	„	Réglé définitivement par la loi du 51 déc 1866
„	„	2,104,520 81	8,802,542 55	„	Idem
„	„	24,529,484 50	„	12,544,366 07 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868
„	„	50,282,265 67	„	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév 1869
„	„	15,242,526 46	„	4,708,874 60 1/2	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869
„	„	25,004,554 12	„	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870
„	„	19,518,527 54	„	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871
„	28,529,317 50	„	51,800,577 50	„	Réglé définitivement par la loi du 23 déc 1872
„	14,125,808 57	„	17,720,555 09	„	Réglé définitivement par la loi du 27 déc 1872
„	„	1,505,427 67	11,456,560 09	„	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873
1,506,924 44	„	10,158,766 66	„	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874
96,000,589 54	153,751,249 57	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876 712 71	

DE 1850 A 1901 INCLUSIVEMENT. — RESULTATS GENERAUX (SUITE)

EXCIDENTS					Observations
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense	de recette	de dépense	de recette	de dépense	
96,000,589 54	153,751,249 57	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876
"	"	20,085,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880
"	26,950,415 72	"	52,281,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil 1881
5,809,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	62,857,202 70	Idem
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem
6,000,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil 1885
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886
18,255,868 11	66,808,085 04	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem
74,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fev 1889
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc 1890
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc 1891
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 dec. 1893
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896
"	"	4,455,217 75	5,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897
"	"	6,654,527 10	2,675,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 3 aout 1899
"	57,228,567 11	"	65,551,655 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 aout 1901.
"	"	17,556,540 56	"	11,785,526 13	Idem
"	"	25,751,916 76	"	15,638,967 21	Réglé définitivement par la loi du 12 aout 1903.
"	"	104,771,755 47	"	87,170,579 05	Idem
"	"	46,450,078 65	"	51,580,088 06	
"	29,547,096 95	"	52,086,622 06	"	
166,208,440 49	601,076,906 70	665,126,785 99	145,202,624 50	152,266,402 25	
009 27	264,049,877 20		87,063,777 95		

(312)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à fr.	504,505,186 51
et pour les ressources extraordinaires, à	123,444,873 57
ENSEMBLE. fr.	627,750,060 08
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.	501,089,847 79
et les dépenses sur ressources extraordinaires, à	114,266,228 42
ENSEMBLE. fr.	615,356,076 21
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr.	12,393,983 87
Mais comme l'exercice 1901 a laissé un excédent de dépenses de fr. 87,063,777 93 c ^a qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	87,063,777 93
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1902, présente un excédent de dépenses de fr.	74,669,794 06

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1902.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1902, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	25,830,095 99
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	74,669,794 06
Soit une différence de fr.	98,499,890 05

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises	4,018,285 52	"
	Enregistrement et domaines	"	154,727 12
Péages	Enregistrement et domaines	634,712 96	"
	Chemins de fer, etc.	50,666 37	"
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	"	7,455,80
	Prisons	63,409 77	"
	Trésorerie générale, etc.	"	1,285,398 66
Remboursements	Contributions directes, etc.	13,059 50	"
	Enregistrement et domaines	161,743 51	"
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	211,123 14
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	8,900 "
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	162,113 27
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	1,951 70
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention/loi des 8 mars/9 mai 1898.)		"	688,732 50
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	400,000 "
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900		43,427 41	"
		4,985,305 04	2,920,400 19

Reste en augmentation de recettes. fr. 2,064,904 85

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique		2,745,339 85	"
Dotations		"	"
Ministère de la justice		822,890 66	"
— des affaires étrangères		173,301 23	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		1,620,246 63	"
— de l'agriculture		169,157 41	"
— de l'industrie et du travail		272,938 34	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		5,006,723 94	"
— de la guerre		132,074 05	"
Corps de la gendarmerie		250,000 "	"
Ministère des finances et des travaux publics		3,641,564 24	"
Non-valeurs et remboursements		2,144,203 29	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 5,340,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 6,417,262 96 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépenses de		"	1,077,262 96
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1899 à 1902 et dont le transfert à l'exercice 1903 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	2,400,354 71
Excédent de dépenses de l'exercice 1901		87,063,777 93	"
		104,042,312 57	3,477,517 67

Reste en augmentation de dépenses fr. 100,564,794 90

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1902. fr. 98,499,890 05

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1903, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1903, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1903 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	506,342,470	»
<i>Dépenses</i> , à		510,494,789	52
		<hr/>	
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr.	4,152,319	52
		<hr/> <hr/>	

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900		93,645	05
3° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		200,000	»
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000	»
5° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant. — 5 ^e annuité).		540,000	»
6° Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903		1,886,108	22
		<hr/>	
A REPORTER	fr.	2,997,753	27

REPORT. fr.	2,997,753 27
7° Prix de la cession à la ville d'Anvers de terrains acquis par l'État dans la zone visée à l'article 8 de la loi du 10 mai 1900, nécessaires à la création de bassins au nord d'Anvers et de leurs dépendances	1,200,000 »
8° Produit de la négociation d'un capital nominal de 125,224,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903. — Solde recouvré en 1903.)	408,705,570 72
9° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 septembre 1903. — Partie rattachée à 1903.)	7,577,596 23
ENSEMBLE. fr.	<u>420,480,920 22</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à fr.	510,108,489 52
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	386,300 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1899, 1900, 1901 et 1902 et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	2,400,254 71
ENSEMBLE. fr.	<u>512,895,044 23</u>

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1905 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) De l'exercice 1901. — Art. 5 de la loi du 24 août 1901 fr.	18,417,759 89
b) De l'exercice 1902. — Art. 7 de la loi du 24 mai 1902	98,634,242 56
	<u>117,051,982 45</u>
2° A titre de crédits nouveaux :	
a) Loi du 26 août 1903. { Art. 1 ^{er} fr. 124,160,000 »	
{ Art. 2 12,284,604 78	
b) Crédit complémentaire à solliciter de la Législature	1,103,000 »
	<u>137,547,604 78</u>
ENSEMBLE. fr.	<u>254,899,587 23</u>

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1904, effectué en conformité de l'article 11 de la loi du 26 août 1903, ci fr.	133.064,470 49	
2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 24 août 1901, ci	4,509,518 70	
		<u>137,573,989 19</u>
de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1903 s'élèvent à fr.		<u>117,025,598 04</u>

En réunissant le budget ordinaire au budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	506,542,470 23	}	626,823,390 22
— extraordinaires	120,480,920 22		

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	512,895,044 23	}	629,920,642 27
Services spéciaux	117,025,598 04		

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . . fr. 5,097,252 05

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.



§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.



En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1903, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1903 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	626,823,390 22
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	630,173,901 55
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1903 sont de	614,077,130 73
Au 1 ^{er} janvier 1904, il restait à recouvrer . . . fr.	<u>16,096,770 82</u>
Les droits constatés	<u>630,173,901 55</u>
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	<u>3,350,511 33</u>

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 629,920,642 27

Les dépenses liquidées et ordonnancées, jusqu'au 1^{er} janvier 1904, montent à fr. 451,385,988 55
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à 169,424,653 72

ENSEMBLE . . . fr. 620,810,642 27

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1903 n'ont été que de 397,814,312 59

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1904 fr. 222,996,329 68

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1903. 620,810,642 27

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de. fr. 9,110,000 27

§ 3.

RESULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903

La situation du budget de l'exercice 1903 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr. 630,173,901 55
Dépenses — — 620,810,642 27

Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice . . . fr. 9,363,259 28

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1903.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	26 août 1903 (Mon. n° 243 et 244.)	Budget primitif	143,544,548 85	°	143,544,548 85
<i>Dotations.</i>	27 déc. 1902. (Mon. n° 263 et 264.)	Budget primitif	5,298,058 °	°	5,298,058 °
<i>Ministère de la justice.</i>	17 août 1903. (Mon. n° 234.)	Budget primitif	20,854,550 °	°	20,854,550 °
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	50 avril 1903. (Mon. n° 130.) 12 août 1903 (Mon. n° 251.)	Budget primitif	5,541,815 °	°	5,728,115 °
		Augmentation	°	380,500 °	
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	14 août 1903. (Mon. n° 231.)	Budget primitif	51,878,049 10	°	51,878,049 10
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	12 août 1903. (Mon. n° 228.)	Budget primitif	12,753,424 25	°	12,753,424 25
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	20 août 1903. (Mon. n° 210.)	Budget primitif	10,696,500 °	°	10,696,500 °
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	20 août 1903. (Mon. n° 211.)	Budget primitif	165,157,850 °	°	165,157,850 °
<i>Ministère de la guerre.</i>	28 juill. 1903. (Mon. n° 210.)	Budget primitif	55,508,712 53	°	55,508,712 53
<i>Gendarmerie.</i>	28 juill. 1903 (Mon. n° 210.)	Budget primitif	8,598,771 99	°	8,598,771 99
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	12 août 1903. (Mon. n° 251.)	Budget primitif	35,419,832 °	°	35,419,832 °
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	17 janv. 1903. (Mon. n° 21.)	Budget primitif	2,276,000 °	°	2,276,000 °
TOTAUX . . . fr.			510,108,489 52	380,500 °	510,494,789 52

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1903,

AU 1^{er} JANVIER 1904.



BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	179,643,690 »
	Enregistrement et domaines	62,115,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	2,195,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	259,452,580 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	3,005,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	295,000 »
	Prisons	580,000 »
	Trésorerie générale, etc.	14,506,800 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	820,000 »
	Enregistrement et domaines	528,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	5,400,416 »
TOTAUX. fr.		506,342,470 »
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Annuité à verser par la Chine en amortissement de l'indemnité attribuée à l'État à la suite des troubles de 1900		95,645 05
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		200,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		250,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention du 8 mars 1898. Loi du 9 mai suivant — 5 ^e annuité.)		540,000 »
Soulte stipulée à charge de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles, dans l'acte d'échange de terrains du 22 juin 1903		1,886,108 22
Prix de la cession à la ville d'Anvers de terrains acquis par l'État dans la zone visée à l'article 8 de la loi du 10 mai 1900, nécessaires à la création de bassins au nord d'Anvers et de leurs dépendances		1,200,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes.)		»
Remboursement d'avances faites par l'État pour la construction d'égouts à Wenduynne.		»
A REPORTER. fr.		4,107,753 27

L'EXERCICE 1903.

recettes, au 1^{er} janvier 1904.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1903.	Observations
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer		
164,464,954 52	161,194,622 91	3,270,331 01	15,178,735 48	.	164,464,954 52	
62,706,402 58	62,242,725 56	463,677 02	.	595,402 58	62,706,402 58	
1,947,675 90	1,942,164 25	1,511 67	251,324 10	.	1,943,675 90	
249,125,154 51	244,869,590 70	4,255,563 81	.	0,602,554 51	249,125,154 51	
3,727,184 52	3,567,520 21	159,864 51	.	722,184 52	3,727,184 52	
256,316 76	256,316 76	.	58,683 24	.	256,316 76	
406,684 87	376,647 02	30,037 85	.	26,684 87	406,684 87	
16,200,593 02	10,415,270 01	5,785,117 01	.	1,693,593 92	16,200,593 02	
918,586 15	800,586 76	27,799 39	.	98,586 15	918,586 15	
454,913 88	347,928 95	106,984 93	73,086 12	.	454,913 88	
22,984 .	22,984	22,984 .	
11,094,706 88	10,592,550 52	502,156 36	.	7,694,290 88	11,094,706 88	
511,501,738 29	496,698,714 53	14,603,023 96	15,561,828 94	20,521,097 23	511,501,738 29	
28,000 .	28,000	28,000 .	
92,711 63	45,584 63	47,327 .	933 42	.	92,711 63	
350,750 84	166,261 28	184,489 56	.	150,750 84	350,750 84	
101,550 01	179,209 74	12,140 27	58,640 90	.	101,550 01	
1,262,839 92	213,049 89	1,049,790 03	.	722,839 92	1,262,839 92	
.	.	.	1,886,108 22	.	.	
.	.	.	1,200,000 .	.	.	
2,775 .	2,775 .	.	.	2,775 .	2,775 .	
25,031 25	25,031 25	.	.	25,031 25	25,031 25	
1,953,458 65	659,711 79	1,293,746 86	3,145,691 63	901,397 01	1,953,458 65	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	4,197,753 27
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	•
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	•
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	•
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1902, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	•
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	•
Remboursement de seize actions ordinaires et de trente-deux actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 125,224,200 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêtés royaux des 10 novembre 1902 et 12 juin 1903. — Solde recouvré en 1903)	108,705,570 72
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 10 septembre 1903. — Partie rattachée à 1903.)	7,577,506 23
TOTAUX fr.	120,480,920 22
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	506,342,470 •
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	626,823,300 22

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1903	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURUS et à recouvrer		
1,953,458 65	650,711 70	1,293,746 86	3,145,691 63	901,397 01	1,953,458 65	
1,951 70	1,951 70	•	•	1,951 70	1,951 70	
1,535 84	1,535 84	•	•	1,535 84	1,535 84	
400,000 •	200,000 •	200,000 •	•	400,000 •	400,000 •	
200,000 •	200,000 •	•	•	200,000 •	200,000 •	
250 12	250 12	•	•	250 12	250 12	
32,000 •	32,000 •	•	•	32,000	32,000 •	
108,705,570 72	108,705,570 72	•	•	•	108,705,570 72	
7,577,596 23	7,577,596 23	•	•	•	7,577,596 23	
118,872,163 26	117,578,416 40	1,493,746 86	3,145,691 63	1,536,934 67	118,872,163 26	
511,501,738 29	406,608,714 33	14,603,023 96	15,561,828 04	20,521,097 23	511,501,738 29	
650,173,901 55	614,077,130 73	16,096,770 82	18,707,520 57	22,058,031 90	650,173,901 55	
			3,550,511 53			

BUDGET DE

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1899

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Exercice 1900

Ministère des Affaires Étrangères

— de l'Agriculture

— des Finances et des Travaux publics

Exercice 1901.

Ministère de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

— des Finances et des Travaux publics.

Exercice 1902.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances et des Travaux publics.

Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1903 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1904.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et reconnus au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
10,718 08	•	•	•	10,718 08	
15,097 05	•	•	•	15,097 05	
4,285 •	•	•	•	4,285 •	
7,747 75	•	•	•	7,747 75	
25,129 78	•	•	•	25,129 78	
557 50	497 50	•	497 50	60 •	
2,625 55	•	•	•	2,625 55	
77,576 55	•	•	•	77,576 55	
5,842 64	•	•	•	5,842 64	
86,400 •	497 50	•	497 50	85,902 50	
155,522 46	55,975 •	55,975 •	•	101,547 46	
53,400 •	•	•	•	53,400 •	
22,794 10	•	•	•	22,794 10	
924 27	41 48	•	41 48	882 79	
85,587 69	35,451 09	18,911 50	16,559 50	50,156 60	
1,231,695 43	198,249 24	114,586 90	85,662 54	1,053,446 19	
215,709 94	48,404 91	26,087 52	92,517 59	163,505 05	
514,572 96	•	•	•	514,572 96	
2,278,006 85	556,121 72	215,561 01	122,560 71	1,941,885 15	
143,544,348 85	116,185,884 92	112,854,910 80	5,550,974 12	27,558,463 95	
5,298,058 •	5,241,454 51	5,255,072 05	9,562 51	55,605 46	
26,854,550 •	20,107,055 56	19,258,683 50	868,550 26	6,747,516 44	
5,728,115 •	5,225,643 77	2,861,838 05	561,805 74	504,469 25	
51,878,649 10	27,852,479 61	26,558,525 82	1,494,155 79	4,026,169 40	
12,753,424 25	9,881,554 04	8,815,009 55	1,066,524 69	2,852,090 21	
19,696,500 •	19,555,692 75	18,852,675 15	501,017 60	542,807 27	
165,157,850 •	64,766,879 85	65,259,061 95	1,526,917 90	100,390,970 15	
55,508,712 55	49,976,881 70	12,186,918 22	57,789,965 48	5,551,830 63	
8,598,771 99	7,252,720 28	5,986,069 49	5,266,650 70	1,546,051 71	
35,419,852 •	9,745,555 42	9,541,770 88	403,582 54	25,674,478 58	
2,276,000 •	435,452 87	429,705 17	5,729 70	1,812,567 15	
510,494,789 52	334,925,771 29	285,400,936 17	50,622,855 12	176,471,018 25	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 26 août 1905.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
1	2 ^a	°	Indemnités attribuées aux agents de l'État employés en Chine pour dommages subis à l'occasion des troubles de 1900; installation provisoire de la légation après la destruction de l'hôtel qu'elle occupait à Pékin; achat de terrains, construction et ameublement d'un nouvel hôtel avec dépendances; dépenses à faire en vue d'assurer la sécurité de la légation et des consulats belges en Chine; frais divers relatifs au règlement des indemnités revenant aux particuliers	°	°	2,257,992 16
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères. fr.	°	°	2,257,992 16
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.						
Eaux et forêts.						
2	°	2a	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vialage	49,153 58	°	°
2a	°	2b	Id. id.	°	100,000 °	°
2b	1	°	Id. id.	°	°	100,000 °
			TOTAUX. fr.	49,153 58	100,000 °	100,000 °
Voirie vicinale.						
3	°	3a	Voirie vicinale Travaux de construction	°	246,995 °	°
3a	2	°	Id. id.	°	°	3,000,000 °
			TOTAUX. fr.	°	246,995 °	3,000,000 °
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.						
				49,153 58	346,995 °	3,100,000 °
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
Domaines.						
4	°	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	°	300,000 °	°
4a	8	°	Id. id.	°	°	300,000 °
5	°	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	265,464 04	°	°
5a	°	6a	Id. id.	°	300,000 °	°
5b	11	°	Id. id.	°	°	300,000 °
			A REPORTER. fr.	265,464 04	600,000 °	600,000 °

CICE 1903 (suite).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS à annuler.
2,237,992 16	270,485 90	270,485 00	»	1,967,506 26	1,967,506 26	•
2,237,992 16	270,485 90	270,485 90	•	1,967,506 26	1,067,506 26	•
240,153 58	40,153 58 48,336 75 •	40,153 58 48,330 79 •	» 5 94 »	• 51,663 27 100,000 •	• 51,663 27 100,000 •	» • •
240,153 58	97,490 31	97,484 37	5 94	151,663 27	151,663 27	•
3,246,995 •	246,995 • 3,000,000 •	246,995 • 3,000,000 •	• •	• •	• •	• •
3,246,995 •	3,246,995 •	3,246,995 •	•	•	•	•
5,496,148 58	3,344,485 31	3,344,479 37	5 94	151,663 27	151,663 27	•
600,000 •	17,386 28 •	17,386 28 •	• •	282,613 72 300,000 •	282,613 72 300,000 •	• •
865,464 04	67,936 56 • •	67,936 56 • •	• • •	107,527 48 300,000 • 300,000 •	• 300,000 • 300,000 •	107,527 48 • •
1,465,464 04	85,322 84	85,322 84	•	1,380,141 20	1,182,613 72	197,527 48

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	PAR LA LOI du 26 août 1903.
			REPORT fr.	285,464 04	600,000 "	600,000 "
6	•	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	275,415 86	"	"
6a	•	5b	Id.	"	300,000 "	"
6b	•	•	Id.	"	"	300,000 "
7	•	7	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du « Grand-Bois », d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit « La Marchandise »	13,361 50	"	"
8	•	8	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Jalhay et Sart-lez-Spa	4,925 15	"	"
9	•	10	Acquisition de la forêt de Huqueny, d'une partie de la forêt de Freyr, de bruyères communales à Raevels et à Exel, et de terrains particuliers à vieux-Turnhout	"	"	610,000 "
10	•	10	Middelkerke — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghes	1,958 34	"	"
11	•	11	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, Schaerbeek, Evere, Neider-over-Heembeek et Haeren	69,359 48	"	"
11a	•	12	Id.	"	"	50,000 "
			TOTAUX. fr.	630,464 37	900,000 "	1,580,000 "
			Divers			
12	•	•	Avances destinées à indemniser les distillateurs agricoles. (<i>Credit non limitatif</i>) — Loi du 28 juillet 1902, <i>Moniteur</i> des 28-29, n° 209-210.	"	"	"
13	•	•	Subsides extraordinaires en faveur des villes d'Ostende et de Spa. — Loi du 24 octobre 1902, <i>Moniteur</i> des 22-25 décembre, n° 350-357	"	7,000,000 "	"
14	•	22b	Exécution de la convention conclue le 7 avril 1903 entre l'État et la ville de Bruxelles	"	"	5,000,000 "
			TOTAUX. fr.	"	7,000,000 "	5,000,000 "
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
15	•	12	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	605 68	"	"
15a	•	12a	Id.	"	1,833,996 50	"
15b	•	13	Id.	"	"	10,000,000 "
			A REPORTER. fr.	605 68	1,833,996 50	10,000,000 "

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903	CRÉDITS à annuler.
1,465,464 04	85,522 84	85,522 84	.	1,380,141 20	1,182,615 72	197,527 48
875,415 86	275,415 86	176,525 21	98,890 65	.	.	.
	182,386 10	.	182,386 16	117,613 84	117,613 84	.
	"	"	.	300,000 "	300,000 "	.
13,361 50	52 65	52 65	.	13,328 85	.	13,328 85
4,025 15	"	.	.	4,025 15	.	4,025 15
610,000 "	437,176 27	437,176 27	.	172,823 73	172,823 73	.
1,958 34	"	.	.	1,958 34	.	1,958 34
119,359 48	69,359 48	69,359 48
	50,197 28	20,759 20	457 07	19,802 74	10,802 74	.
3,090,464 37	1,070,870 52	798,135 74	281,734 78	2,010,593 85	1,792,854 03	217,759 82
.	1,103,000 "	1,103,000 "
7,000,000 "	1,445,340 93	1,096,589 33	348,951 60	5,556,659 07	5,556,659 07	.
5,000,000 "	"	.	.	5,000,000 "	5,000,000 "	.
12,000,000 "	2,546,340 93	2,199,589 33	348,951 60	10,556,659 07	10,556,659 07	.
11,854,602 18	605 52	605 52	.	0 16	.	0 16
	1,833,983 50	1,832,515 31	1,467 99	13 20	13 20	.
	4,850,458 02	4,307,268 02	523,189 70	5,109,541 38	5,160,541 58	.
11,854,602 18	6,605,047 44	6,140,589 75	524,657 60	5,169,554 74	5,109,554 58	0 10

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1907.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 26 août 1903.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	
			Report. fr.	605 68	1,855,996 50	10,000,000
16	•	13	Suppression du passage à niveau sur le chemin de fer de l'État, à Alost.	•	40,375	•
17	•	14	Pont du Val-Benoit sur la Meuse, à Liège. — Rempiètement des piles du pont	•	200,000	•
17a	14	•	Id. id.	•	•	400,000
18	•	16	Création d'une nouvelle route de grande voirie entre le quartier de Fragnée (Liège) et la gare d'Angleur, avec pont sur la Meuse et sur le nouveau lit de l'Ourthe	•	777,992 35	•
18a	15	•	Id. id.	•	•	1,250,000
19	•	17	Mont des Arts — Expropriations et travaux. Indemnité à la ville de Bruxelles	•	5,929,902	•
20	•	18a	École de médecine vétérinaire — Travaux de construction	114,007 75	•	•
20a	•	18b	École de médecine vétérinaire — Travaux de construction et de parachèvement	•	500,000	•
20b	16	•	Id. id.	•	•	300,000
21	•	19	Sénat. — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contiguë du Ministère des Affaires Étrangères	556,948 15	•	•
22	•	20	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation; parachèvement intérieur du rez-de-chaussée des pieds-droits.	46,865 05	•	•
23	•	21	Musées royaux des arts décoratifs et industriels	1,006,753 85	•	•
23a	17	•	Id. id.	•	•	1,000,000
24	18	•	Palais de Bruxelles et aménagement de la place des Palais	•	•	1,000,000
			TOTAUX. fr.	2,625,180 46	7,291,265 85	13,950,000
			Travaux hydrauliques.			
25	•	22a	Meuse. — Expropriations et travaux	700,000	•	•
25a	•	22b	Id. id.	•	1,000,000	•
25b	19	•	Id. id.	•	•	400,000
26	•	23a	Ourthe — Expropriations et travaux	•	3,500,000	•
26a	20	•	Id. id.	•	•	1,000,000
27	•	24a	Escaut. — Expropriations et travaux	1,018,232 20	•	•
27a	•	24b	Id. id.	•	2,000,000	•
27b	23	•	Id. id.	•	•	500,000
28	•	25a	Lys. — Expropriations et travaux	•	300,000	•
28a	24	•	Id. id.	•	•	150,000
			A REPORTER. fr.	1,718,232 20	6,800,000	2,050,000

CICE 1903 (suite).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL	DEPLUSES résultant DES SERVICES PAÏES DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des percepteurs de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RISER A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	BESOINS DISPONIBLES SUR LES CREDITS	CREDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903	CRÉDITS à annuler.
11,854,602 18	6,665,047 44	6,140,389 75	524,657 69	5,169,554 74	5,169,554 58	0 16
49,575 "	54,585 59	54,585 59	"	14,989 61	14,989 61	"
600,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
				400,000 "	400,000 "	"
2,027,992 35	458 670 95	458,045 95	625 "	319,321 40	319,321 40	"
	"	"	"	1,250,000 "	1,250,000 "	"
3,929,902 "	2,054,654 14	1,890,634 14	164,000 "	1,875,267 86	1,875,267 86	"
	114,007 75	114,007 75	"	"	"	"
914,007 75	88,856 26	88,486 26	550	411,165 74	411,165 74	"
	"	"	"	300,000 "	300,000 "	"
556,048 13	548,619 70	493,684 21	54,933 49	8,328 43	"	8,328 43
46,865 05	"	"	"	46,865 05	"	46,865 05
2,906,753 85	552,028 54	531,424 08	605 56	1,574,725 31	"	1,574,725 31
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
1,000,000 "	180 "	120 "	60	999,820 "	999,820 "	"
23,866,446 31	10,290,410 17	9,551,178 43	745,231 74	13,570,036 14	11,940,117 19	1,629,918 95
	267,714 91	265,470 93	2,243 98	452,285 09	"	452,285 09
2,100,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
4,500,000 "	1,342,121 78	1,340,494 28	1,627 50	2,157,878 22	2,157,878 22	"
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
3,518,232 29	1,018,232 29	1,014,563 02	3,669 27	"	"	"
	528,650 53	521,715 28	6,941 05	1,471,343 67	1,471,343 67	"
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
450,000 "	39,420 56	39,420 56	"	260,579 64	260,579 64	"
	"	"	"	150,000 "	150,000 "	"
10,568,232 29	3,100,145 67	3,181,663 87	14,481 80	7,372,086 02	6,959,801 53	412,285 00

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1905	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 16 août 1903.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	
			REPORT fr.	1,718,232 20	6,800,000	2,050,000
20	•	26	Ruisseau de l'Espierres. — Frais d'études, expropriations et travaux.	298,140	•	•
30	•	27	Rupel. — Expropriations et travaux	•	248,044	•
31	•	28a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	•	1,000,000	•
31a	25	•	Id. id.	•	•	400,000
32	•	29	Canal de la Lys à l'Yperlée — Expropriations et travaux	•	250,000	•
33	•	30a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	•	100,000	•
34	•	31a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	•	150,000	•
34a	28	•	Id. id.	•	•	100,000
35	•	33	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	499,000	•	•
35a	26	•	Id. id.	•	•	500,000
36	•	32a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	•	7,008,693 21	•
36a	27	•	Id. id.	•	•	3,000,000
37	•	34a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	789,083 59	•	•
37a	•	34b	Id. id.	•	1,000,000	•
37b	22	•	Canaux de Liège à Anvers et embranchements — Expropriations et travaux	•	•	3,300,000
38	•	35b	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	•	3,479,089 71	•
38a	33	•	Id. id.	•	•	4,500,000
39	•	36a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	1,995,000	•	•
39a	•	36b	Id. id.	•	3,000,000	•
39b	21	•	Id. id.	•	•	1,500,000
40	•	37a	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux. — Dragages	1,730,897 92	•	•
40a	•	37b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. Etablissement de l'avenue d'accès aux nouvelles installations maritimes. Etablissement et exploitation d'un passage d'eau public entre les deux rives du port	•	4,500,000	•
40b	31	•	Id. id.	•	•	3,000,000
41	•	38a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	3,000,000	•	•
41a	•	38b	Port d'escale de Heyst — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs. Honoraires.	•	3,000,000	•
41b	32	•	Id. id.	•	•	6,000,000
			A REPORTER. . . . fr.	10,030,355 80	31,135,826 02	24,350,000

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES PAÏES. --- DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS A JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art 41 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS à annuler.
10,568,232 29	3,196,145 67	3,181,665 87	14,481 80	7,372,086 62	6,950,801 53	452,285 09
298,140 .	2,682 35	1,855 .	827 35	295,457 65	"	295,457 65
248,044 .	"	"	"	248,044 .	248,044 .	"
1,400,000 .	169,067 86	163,910 67	5,151 19	850,952 14	850,952 14	"
250,000 .	"	"	"	400,000 .	400,000 .	"
100,000 .	"	"	"	250,000 .	250,000 .	"
100,000 .	2,065 59	2,065 59	"	97,956 41	97,956 41	"
250,000 .	1,815 75	1,815 75	"	148,184 27	148,184 27	"
	"	"	"	100,000 .	100,000 .	"
999,000 .	60,176 18	60,001 18	175 .	458,825 82	"	458,825 82
	"	"	"	500,000 .	500,000 .	"
10,608,605 21	5,725,021 03	5,705,925 86	17,095 17	1,885,072 18	1,885,672 18	"
	"	"	"	5,000,000 .	5,000,000 .	"
	789,085 59	789,085 59	"	"	"	"
5,089,085 59	904,477 81	898,574 09	6,105 72	95,522 19	95,522 19	"
	"	"	"	5,300,000 .	5,300,000 .	"
7,979,089 71	3,479,089 71	3,479,089 71	"	"	"	"
	895,234 12	894,368 46	865 66	5,604,765 88	5,604,765 88	"
	1,027,551 44	975,691 48	51,859 66	967,468 56	"	967,468 56
6,495,000 .	"	"	"	5,000,000 .	5,000,000 .	"
	"	"	"	1,500,000 .	1,500,000 .	"
	1,730,897 92	1,730,897 92	"	"	"	"
9,250,897 92	1,198,547 13	1,198,195 88	155 25	5,501,652 87	5,501,652 87	"
	"	"	"	5,000,000 .	5,000,000 .	"
	5,000,000 .	2,995,707 61	4,292 39	"	"	"
12,000,000 .	1,177,514 53	1,149,885 63	27,628 70	1,822,485 67	1,822,485 67	"
	"	"	"	6,000,000 .	6,000,000 .	"
66,516,180 72	25,357,148 46	25,228,534 27	128,614 19	42,150,032 26	40,024,997 14	2,134,035 12

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 26 août 1903.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	
			REPORT. fr.	10,030,353 80	51,135,826 92	24,550,000
42	°	39b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux. — Dragages	°	10,283,765 86	°
42a	20	°	Id. id.	°	°	9,900,000
43	50	°	Expérience à faire en vue de déterminer la nature des travaux à exécuter à l'aval d'Anvers	°	°	100,000
44	°	40a	Côtes. — Expropriations et travaux.	1,000,000	°	°
44a	34	°	Id. id.	°	°	1,500,000
			TOTAUX. fr.	11,030,353 80	41,419,592 78	35,850,000
			TOTAUX POUR le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	14,285,998 63	56,610,858 63	56,560,000
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.						
45	°	41a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	20,777 27	°	°
45a	°	41b	Id. id.	°	21,243,070 03	°
45b	3	°	Id. id.	°	°	51,999,500
46	28°	°	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand.	°	°	50,000
47	°	43a	Chemins de fer. — Traction et matériel	2,295,464 58	°	°
47a	°	43b	Id. id.	°	9,518,899 46	°
47b	4	°	Id. id.	°	°	52,908,700
48	°	44	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	25,068 80	°	°
49	°	45	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	122,284 27	°	°
40a	°	45a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux, matériel, etc.	°	2,499,850	°
49b	5	°	Id. id.	°	°	1,500,000
50	°	46a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,103,397 66	°	°
50a	°	46b	Id. id.	°	4,627,400	°
50b	6	°	Id. id.	°	°	3,062,000
51	°	47a	Marine	°	116,281 38	°
51a	7	°	Id.	°	°	250,000
			TOTAUX POUR le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	3,577,992 58	58,005,506 87	69,750,000

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903.	CRÉDITS à annuler.
65,516,180 72	23,357,148 46	23,228,554 27	128,614 19	42,159,052 26	40,024,097 14	2,154,055 12
20,183,705 86	7,671,744 40	7,553,768 06	137,976 34	2,612,021 46	2,612,021 46	.
100,000 .	"	"	"	9,900,000 .	9,900,000 .	.
2,500,000 .	1,000,000 .	1,000,000 .	"	100,000 .	100,000 .	.
	233,954 93	233,399 70	555 25	"	"	.
				1,266,045 05	1,266,045 05	.
88,299,940 58	32,262,847 81	31,995,702 05	267,145 78	56,037,008 77	53,903,063 65	2,134,055 12
127,236,857 26	46,185,469 43	44,544,405 53	1,641,063 90	82,174,387 85	78,192,693 94	3,981,693 80
	29,777 27	29,777 27	"	"	"	"
53,272,153 30	21,151,070 11	21,012,857 77	138,812 34	91,405 92	91,405 92	.
	3,575,041 47	2,911,884 10	663,157 37	28,424,258 53	28,424,258 53	.
50,000 .	"	"	"	50,000 .	50,000 .	.
	2,293,464 58	2,286,344 97	9,119 61	"	"	"
44,723,004 04	9,378,546 28	9,251,972 02	126,574 26	140,353 18	140,353 18	.
	25,852,608 61	25,785,774 19	66,834 42	7,056,091 39	7,056,091 39	"
25,068 80	"	"	"	25,068 80	"	25,068 80
	122,284 27	122,284 27	"	"	"	"
4,122,134 27	993,703 21	946,100 83	47,602 38	1,508,146 79	1,508,146 79	"
	"	"	"	1,500,000 .	1,500,000 .	"
	1,105,397 66	1,105,397 66	"	"	"	"
8,794,797 66	1,580,087 93	1,485,069 33	95,018 60	3,047,312 07	3,047,312 07	"
	"	"	"	3,062,000 .	3,062,000 .	"
	108,244 30	108,244 30	"	8,037 08	8,037 08	"
346,281 38	"	"	"	230,000 .	230,000 .	"
111,333,499 45	66,192,825 69	65,045,700 71	1,147,118 98	45,140,673 76	45,116,604 96	25,068 80

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1903.	Articles de l'arrêté royal du 24 mai 1902.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LA LOI du 16 août 1903.
				de l'exercice 1901.	de l'exercice 1902.	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
52	°	48	Nouvelle école militaire. — Travaux de construction et de parachèvement	°	2,990,718 »	°
53	°	49	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	°	431,526 28	°
54	2°	°	Fortifications d'Anvers.	°	°	4,906,612 62
55	°	51	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	1,565 71	°	°
56	°	52	Achat de coupoles	448,097 57	°	°
57	°	53	Ligne avancée d'Anvers.	54,225 72	°	°
58	°	54	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	°	248,637 78	°
59	°	55	Interruption des voies ferrées	706 10	°	°
Totaux pour le Ministère de la Guerre. fr.				504,595 10	3,670,882 06	4,906,612 62
RÉCAPITULATION.						
Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères				°	°	2,237,992 16
— — de l'Agriculture				49,153 58	346,995	3,100,000 °
— — des Finances et des Travaux publics				14,285,998 63	56,610,858 63	56,560,000 °
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				3,577,992 58	38,005,506 87	69,750,000 °
— — de la Guerre				504,595 10	3,670,882 06	4,906,612 62
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires fr.				18,417,739 89	98,634,242 56	156,444,604 78

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art. 11 de la loi du 26 août 1903	CRÉDITS à annuler.
2,990,718 .	756,496 86	756,496 86	.	2,234,221 14	2,234,221 14	.
431,526 28	4,148 27	4,148 27	.	427,378 01	427,378 01	.
4,996,612 62	205,161 49	167,583 86	37,577 63	4,791,451 13	4,791,451 13	.
1,565 71	1,565 71	1,565 71
448,097 57	.	.	.	448,097 57	.	448,097 57
54,225 72	.	.	.	54,225 72	.	54,225 72
248,637 78	64,686 .	64,686 .	.	183,951 78	183,951 78	.
706 10	273 38	257 20	16 18	432 72	.	432 72
9,172,089 78	1,032,331 71	994,737 90	37,593 81	8,139,758 07	7,637,002 06	502,756 01
2,237,992 16	270,485 90	270,485 90	.	1,967,506 26	1,967,506 26	.
3,496,148 58	3,344,485 31	3,344,479 37	5 94	151,663 27	151,663 27	.
127,256,857 20 ⁽¹⁾	46,185,469 45	44,544,405 53	1,641,063 90	82,174,387 83	78,192,693 94	3,981,093 89
111,333,499 45	66,192,825 69	65,045,706 71	1,147,118 98	45,140,673 76	45,115,604 96	25,068 80
9,172,089 78	1,032,331 71	994,737 90	37,593 81	8,139,758 07	7,637,002 06	502,756 01
253,496,587 23	117,923,508 04	114,199,815 41	2,825,782 63	137,573,939 19	133,064,470 49	4,509,518 70

⁽¹⁾ 1,103,000 francs, montant des dépenses excédant le crédit alloué par la loi du 28 juillet 1902.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

		Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1899				
		—	—	—	1900	
SERVICE ORDINAIRE.	}	—	—	—	1901	
		—	—	—	1902	
		—	propres à l'exercice			

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1903 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 26 août 1903 et à l'arrêté royal du même jour

TOTAUX. fr.

CICE 1903 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1904 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESIE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1904, en vertu de l'art 11 de la loi du 26 août 1903	CRÉDITS à annuler
10,718 08	.	.	.	10,718 08	.	.
25,129 78	.	.	.	25,129 78	.	.
86,400 .	497 50	.	497 50	85,902 50	.	.
2,278,006 85	336,121 72	213,561 01	122,560 71	1,941,885 13	.	.
510,494,789 52	334,023,771 29	283,400,936 17	50,622,835 12	176,471,018 23	.	.
253,406,587 23	117,025,598 04	114,100,815 41	2,823,782 63	137,573,089 19	133,064,470 49	4,509,518 70
706,591,631 46	451,385,088 55	397,814,312 59	53,571,675 90	316,108,642 91	133,064,470 49	4,509,518 70

(342)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1898 A 1902.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1898 A 1902.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. -- Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la Caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la Caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2° Les versements effectués à la Caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition ;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1898 à 1902 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1903 pour l'apurement final de l'exercice 1898, périmé depuis le 31 décembre 1902, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1904, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1898.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1902, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899)
étaient de fr. 2,255,852 77

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin
de 1902. fr. 2,239,314 10

Il a été versé, en 1903, à la Caisse des dépôts et consignations, du chef
des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 1,486 53

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1903,
pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 15,052 14

SOMME ÉGAL. fr. 2,255,852 77

EXERCICE 1899.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1903, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1900). fr.	1,463,245 61
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1900 à 1903	1,401,615 47
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1904. fr.	<u>61,630 14</u>

EXERCICE 1900.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1904, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1901). fr.	1,698,800 01
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1901 à 1903	1,588,483 »
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1904 fr.	<u>110,317 01</u>

EXERCICE 1901.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1905, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1902). fr.	1,234,455 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1902 et 1903.	1,140,719 85
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1904 fr.	<u>93,735 33</u>

EXERCICE 1902.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1906, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1903). fr.	1,693,638 18
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1903	1,311,655 26
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1904 fr.	<u>381,982 92</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1898.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1899.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1899 (novemb. et déc.).	EN 1900.	EN 1901.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1897.				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	7,632 59	7,632 59	•	•
			Ministère des Finances	2,993 74	2,993 74	•	•
				10,626 13	10,626 13	•	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	28,576 28	5,714 24	8,288 49	2,842 46
			Dotations	2,353 53	•	•	•
			Ministère de la Justice	95,590 04	88,503 58	5,581 20	681 10
			— des Affaires Étrangères	78,366 59	78,547 78	1 50	•
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	243,684 09	229,307 30	8,353 05	1,542 •
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	725,621 53	671,933 16	51,508 96	449 42
			— de l'Industrie et du Travail	75,347 54	74,273 41	911 10	32 48
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	874,223 86	869,656 28	2,748 56	96 77
			— de la Guerre	81,524 09	66,632 18	13,165 80	1,405 •
			— des Finances	18,101 84	9,139 32	8,794 85	•
			Non-Valeurs et Remboursements	3,509 38	1,070 75	99 05	7 02
				2,226,676 97	2,004,557 80	99,432 54	7,056 25
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
1a	•	2b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	127 80	•	•	•
1b	2	•	Id. id.	50 •	•	•	•
			A REPORTER. . . . fr.	177 80	•	•	•

RIMÉ DE 1898.

à l'époque du 1^{er} janvier 1903.

ÉTAT DES DÉBITES CIRCULATION		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1903)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE			Observations.
EN 1902	TOTAL		ORDONNANCES frappées de sursis arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la Caisse des de- pôts et consignations	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1903	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1903	
•	7,652 30	•	•	•	•	
•	2,995 74	•	•	•	•	
•	10,626 15	•	•	•	•	
1,794 91	18,640 10	9,755 18	a) 295 57	9,459 81	9,755 18	a) Y compris 1 ^{er} fr. 18 12 pour intérêts de cautionnements prescrits, payés erronément en 1905 et restitués au Trésor dans le courant de la dite année, 2 ^e 12 francs pour intérêts de même nature payés pendant le mois de décembre 1902 et dont il n'a été justifié qu'en janvier 1903
2,535 55	2,555 55	•	•	•	•	
706 50	95,471 98	118 06	•	118 06	118 06	
17 11	78,566 50	•	•	•	•	
2,570 24	241,761 59	1,922 50	66 67	1,855 85	1,922 50	
495 78	724,587 52	1,254 01	50 •	1,184 01	1,254 01	
114 40	75,551 59	15 95	•	15 95	15 95	
795 41	875,275 02	948 84	•	948 84	948 84	
45 75	81,248 75	275 56	•	275 56	275 56	
97 •	18,051 17	70 67	•	70 67	70 67	
1,511 77	2,688 57	820 81	•	820 81	820 81	
10,480 •	2,211,555 59	15,141 58	412 04	14,729 54	15,141 58	
16 66	16 66	111 14	100 •	11 14	111 14	
50 •	50 •	•	•	•	•	
66 66	66 66	111 14	100 •	11 14	111 14	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1899 (nov. et déc.).	EN 1900	EN 1901.
			REPORT. fr	177 80	.	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
4a	.	5b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccourcissements. Construction de ponts ou sub- sides pour semblables constructions Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	10,276 20	.	75 .	10,200 .
4b	1	.	Id. id.	1,078 33	37 73	122 50	899 .
			<i>Travaux hydrauliques</i>				
9b	7	.	Escaut — Expropriations et travaux	682 08	.	.	.
21	.	24a	Canaux houillers — Expropriations et travaux. — Honoraires	48 45	.	48 45	.
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.</i>				
25	.	29a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,760 79	.	.	404 59
25a	.	29b	Id. id.	2,409 33	38 15	103 26	.
25b	17	.	Id. id.	2,006 99	.	344 67	356 88
35a	.	37b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	50 50	50 50	.	.
			Ministère de la Guerre.				
40	.	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établis- sement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	59 20	.	.	.
				18,549 67	146 38	893 88	11,840 47
			RÉCAPITULATION.				
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés.	10,626 13	10,626 13	.	.
			ORDINAIRE. { Dépenses propres à l'exercice	2,228,076 97	2,094,557 80	90,432 54	7,056 25
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 20 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898.	18,549 67	146 38	893 88	11,840 47
			TOTAUX. fr.	2,255,852 77	2,105,330 31	100,326 42	18,896 72

RIME DE 1898 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1903 (suite).

ET JUSTIFIÉS (CUIRATION.)		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1903)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
FN 1902.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la Caisse des dépôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du budget de l'exercice 1903.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1903	
06 66	66 66	111 14	100 »	11 14	111 14	
1 »	10,276 »	0 20	»	0 20	0 20	
17 20	1,076 43	1 90	»	1 90	1 90	
682 08	682 08	»	»	»	»	
»	48 45	»	»	»	»	
581 71	786 30	974 49	974 49	»	974 49	
1,997 56	2,158 97	250 56	»	250 56	250 56	
1,125 44	2,006 99	»	»	»	»	
»	50 50	»	»	»	»	
»	»	59 20	»	59 20	59 20	
4,271 65	17,152 38	1,397 29	1,074 49	522 80	1,397 29	
»	10,626 15	»	»	»	»	
10,489 »	2,211,535 59	15,141 38	412 04	14,729 34	15,141 38	
4,271 65	17,152 38	1,397 29	1,074 49	522 80	1,397 29	
14,760 65	2,239,314 10	16,538 67	1,486 53	15,052 14	16,538 67	

(352)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1899 A 1902

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1904.

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1900)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1899.	de l'arrêté royal du 9 mai 1898.		EN 1900 (novemb. et déc.).	EN 1901.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
—					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1898.					
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,000 »	2,000 »	»
		— de la Guerre	585 60	585 60	»
			2,585 60	2,585 60	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique.	83,815 40	2,091 61	54,010 »
		Ministère de la Justice	25,421 91	9,008 07	15,748 25
		— des Affaires Étrangères	19,984 35	17,476 83	2,000 »
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	279,055 20	223,221 91	56,882 85
		— de l'Agriculture et des Travaux publics	365,877 25	282,532 21	59,046 50
		— de l'Industrie et du Travail	8,104 17	5,980 82	1,399 30
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	559,430 18	555,736 89	1,456 86
		— de la Guerre	55,897 99	53,455 35	800 »
		Corps de la Gendarmerie	32 50	32 50	»
		Ministère des Finances	50,852 18	47,968 45	2,254 50
		Non-Valeurs et Remboursements	2,060 99	1,011 21	207 97
			1,449,439 10	1,199,115 85	151,814 79
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
—					
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>					
<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
1a	»	1b Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	100 02	»	»
A REPORTER. fr.			100 02	»	»

1899.

à payer au 1^{er} janvier 1904.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	OBSERVATIONS.
EN 1902.	EN 1903	TOTAL.		
•	•	2,000 •	•	
•	•	585 60	•	
•	•	2,585 60	•	
3,262 62	1,018 86	60,992 09	22,821 31	
1,771 56	667 80	25,195 66	226 25	
•	487 50	19,064 33	20 •	
1,547 89	6,595 05	268,248 28	10,806 02	
17,798 04	702 06	340,078 61	23,798 64	
347 85	240 20	7,977 17	127 •	
751 58	543 40	558,468 73	970 45	
0 03	1,233 04	85,497 42	400 57	
•	•	32 50	•	
25 •	128 43	50,576 18	476 •	
5 •	804 79	2,028 07	932 02	
25,498 57	12,430 73	1,338,850 94	60,579 16	
100 •	•	100 •	0 02	
100 •	•	100 •	0 02	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901.)	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1899.	de l'arrêté royal du 9 mai 1898.			EN 1900. (novemb. et déc.)	EX 1901.
			REPORT. fr.	100 02	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics. — Routes et bdtiments civils.			
17a		4b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	5 18	"	"
17b	14	"	Id. id.	1,414 32	68 94	82 78
			Travaux hydrauliques.			
37	"	21a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	137 20	102 92	"
40a	"	24b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages.	3,005 79	"	2,906 53
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
42a	"	25b	Chemins de fer. — Voies et travaux	3,908 60	"	2,129 46
42b	3	"	Id. id.	2,636 02	399 09	1,782 82
			Ministère de la Guerre.			
56a	24b	"	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	15 78	"	15 78
				11,220 91	570 95	0,915 37
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	2,585 00	2,585 60	"
			{ — propres à l'exercice	1,440,459 10	1,199,115 85	151,814 79
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899	11,220 91	570 95	0,915 37
			TOTAUX. fr.	1,405,245 61	1,302,272 40	158,730 16

1899 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TUES ET JUSTIFIES			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	OBSERVATIONS.
EN 1902	EN 1903	TOTAL.		
100 °	°	100 °	0 02	
°	°	°	5 18	
285 °	740 °	1,176 72	237 60	
°	°	102 92	34 28	
°	°	2,906 53	09 26	
746 40	307 66	3,245 52	665 08	
375 05	69 50	2,626 46	9 56	
°	°	13 78	°	
1,506 45	1,177 16	10,169 93	1,050 98	
°	°	2,585 60	°	
25,498 57	12,430 73	1,388,859 94	60,579 16	
1,506 45	1,177 16	10,169 93	1,050 98	
27,005 02	13,607 89	1,401,615 47	61,630 14	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901.)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1900.	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.			EN 1901 (novemb. et déc.)	EN 1902.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1897.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	588 77	588 77	•
			EXERCICE 1898.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	5,827 89	282 10	•
			EXERCICE 1899.			
			Ministère des Finances et des Travaux publics	18,205 42	16,350 •	•
				24,622 08	17,220 87	•
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	132,087 43	48,541 73	12,202 83
			Dotations	427 50	•	427 50
			Ministère de la Justice	16,848 72	12,289 68	2,957 42
			— des Affaires Étrangères	1,805 61	125 05	1,599 56
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	204,136 18	177,727 35	14,206 87
			— de l'Agriculture	446,950 44	133,562 99	242,201 62
			— de l'Industrie et du Travail	108,623 20	99,821 50	7,876 •
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	100,023 51	98,984 70	422 14
			— de la Guerre	77,853 92	73,733 63	1,151 65
			Corps de la Gendarmerie	23,512 74	23,503 74	0 •
			Ministère des Finances et des Travaux publics	528,520 46	523,587 19	1,876 72
			Non-Valeurs et Remboursements	17,745 03	16,220 74	447 21
				1,684,554 74	1,208,078 30	285,458 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
1a	•	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	23 34	•	•
1b	2 ^a	•	Id.	13 32	•	•
			A REPORTER. . . . fr.	36 66	•	•

1900.

à payer au 1^{er} janvier 1904.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	OBSERVATIONS.
EN 1903.	TOTAL.		
•	588 77	•	
•	282 10	5,545 79	
•	16,550 •	1,855 42	
•	17,220 87	7,401 21	
55,208 46	116,073 02	16,014 41	
•	427 50	•	
453 29	15,680 39	1,168 33	
•	1,724 61	141 •	
2,877 60	194,811 82	9,324 36	
10,550 95	386,315 56	60,614 88	
297 40	107,094 90	628 30	
3,298 85	102,705 49	3,318 02	
2,650 •	77,535 28	298 64	
•	23,512 74	•	
415 62	525,879 53	2,640 93	
14 •	16,681 95	1,063 08	
75,825 97	1,569,542 79	95,211 95	
•	•	23 34	
•	•	13 32	
•	•	36 66	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1901)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1900.	de l'arrêté royal du 14 sept. 1899.			EN 1901 (novemb. et déc.).	EN 1902.
			REPORT. fr.	36 66	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>			
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>			
17a	•	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	144 85	•	56 •
17b	9	•	Id. id.	565 61	189 •	189 50
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
20	•	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège; rempliement des piles du pont	2 •	•	•
27a	•	26a	Escaut. — Expropriations et travaux	213 18	•	106 70
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
42a	•	42b	Chemins de fer. — Voies et travaux	7,626 08	106 48	55 03
42b	2	•	Id. id.	1,055 02	•	1,055 02
47a	•	47b	Id. Traction et matériel	181 81	•	181 81
				9,623 19	293 48	1,623 86
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	24,622 08	17,220 87	•
			{ — propres à l'exercice	1,664,554 74	1,208,078 50	285,438 52
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	9,623 19	293 48	1,623 86
			TOTAUX. fr.	1,698,800 01	1,225,594 65	287,062 38

1900 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1904 (suite).

TUES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904	OBSERVATIONS.
EN 1903	TOTAL		
•	•	36 66	
•	56 »	88 83	
•	258 30	5 31	
•	•	2 •	
•	106 70	106 48	
•	161 51	7,404 87	
•	1,055 02	•	
•	181 81	•	
•	1,919 34	7,703 85	
	17,220 87	7,401 31	
75,825 97	1,560,342 79	95,211 95	
•	1,019 34	7,703 85	
75,825 97	1,588,483 •	110,317 01	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.			EN 1902. (novemb. et déc.)	EN 1903.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1899.			
			Dettes publiques	14,200	•	•
			EXERCICE 1900.			
			Ministère de la Guerre	25,572 20	14,707 20	10,865 •
			Corps de la Gendarmerie	2 40	2 40	•
			Ministère des Finances et des Travaux publics	2,115 33	1,382 06	735 27
				41,889 93	16,091 06	11,598 27
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dettes publiques	58,246 77	7,270 08	21,170 51
			Dotations	1,026 67	1,000 •	•
			Ministère de la Justice	10,540 98	5,185 53	4,473 70
			— des Affaires Étrangères	5,001 78	69 40	4,556 16
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	281,504 16	245,672 47	14,540 26
			— de l'Agriculture	540,359 75	142,058 13	185,703 21
			— de l'Industrie et du Travail	15,985 90	13,017 15	1,875 75
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	55,802 34	33,026 17	682 37
			— de la Guerre	543,831 08	210,073 88	133,090 00
			Corps de la Gendarmerie	48,502 71	56,468 22	12,034 40
			Ministère des Finances et des Travaux publics	22,469 43	17,426 61	2,343 34
			Non-Valeurs et Remboursements	3,832 84	349 39	2,904 14
				1,166,094 41	713,416 87	383,184 53
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
1a	•	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	26 68	•	•
			A REPORTER fr.	26 68	•	•

1901.

à payer au 1^{er} janvier 1904.

ET JUSTIFIES.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	14,200 •	
25,572 20	•	
2 40	•	
2,115 55	•	
27,689 95	14,200 •	
28,440 57	29,806 20	
1,000 •	26 07	
9,659 03	881 95	
4,625 62	576 16	
260,018 75	21,285 45	
328,361 54	11,008 41	
14,890 90	1,005 •	
54,508 54	1,535 80	
545,770 48	60 60	
48,502 71	•	
19,769 95	2,099 48	
3,255 53	579 51	
1,096,601 40	70,595 01	
•	26 08	
•	26 68	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1902.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1901.	de l'arrêté royal du 10 mai 1900.			EN 1902. (novemb. et déc.)	EN 1903
			Report. fr.	20 68	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			—			
			<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>			
			<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>			
15a	•	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	285 67	•	•
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
28	•	28a	Lys. — Expropriations et travaux.	166 50	•	•
38	•	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	190 »	•	150 »
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
45	•	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,120 35	500 47	•
43a	•	42b	Id. id.	14,043 83	5 04	11,472 84
43b	5	•	Id. id.	6,521 »	•	4,227 26
46a	•	47b	Id. Traction et matériel.	2,544 »	•	•
49a	•	40b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	72 81	•	72 81
				25,570 84	505 51	15,923 01
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE { Dépenses sur des crédits transférés	41,880 93	16,091 06	11,598 27
			{ — propres à l'exercice	1,166,094 41	713,416 87	583,184 55
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	25,570 84	505 51	15,923 01
			Totaux. fr.	1,234,455 18	730,014 04	410,705 81

1901 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1904 (suite).

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	26 68	
•	285 87	
•	166 50	
150 •	40 •	
500 47	619 88	
11,477 98	3,105 85	
4,227 26	2,203 74	
•	2,544 •	
72 81	•	
16,428 52	9,142 32	
27,089 93	14,200 •	
1,090,601 40	70,393 01	
16,428 52	9,142 32	
1,140,719 85	93,736 33	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice. (31 octobre 1903.)
SERVICE ORDINAIRE.				
—				
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
EXERCICE 1900.				
			Ministère de la Guerre	21,730 00
EXERCICE 1901.				
			Ministère de la Guerre	2 40
			Corps de la Gendarmerie	2 40
				21,734 80
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	55,003 70
			Ministère de la Justice	100,291 67
			— des Affaires Étrangères	74,029 23
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	377,130 06
			— de l'Agriculture	199,488 61
			— de l'Industrie et du Travail	57,156 92
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	88,401 15
			— de la Guerre	581,198 63
			Corps de la Gendarmerie	4,468 91
			Ministère des Finances et des Travaux publics	151,866 91
			Non-Valeurs et Remboursements	2,018 84
				1,471,644 62
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
—				
<i>Ministère des Finances et des Travaux publics.</i>				
<i>Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.</i>				
12		15b	Routes et raccords : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés ; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	64 61
12a	12	•	ld. id.	6,873 03
A REPORTER.				6,937 64

1902.

à payer au 1^{er} janvier 1904.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1903. (novemb et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restantencore à payer au 1 ^{er} janvier 1904.	OBSERVATIONS.
•	21,730 •	
2 40	•	
2 40	•	
4 80	21,730 •	
4,457 16	50,546 63	
06,739 62	3,552 05	
69,018 64	5,010 59	
333,647 34	43,402 62	
179,769 74	19,718 87	
52,559 67	4,797 25	
80,796 62	7,604 53	
379,728 29	1,470 54	
3,328 91	1,140 •	
100,571 70	31,295 21	
212 51	1,806 53	
1,301,210 20	170,434 42	
•	84 61	
22 52	6,850 71	
22 32	6,915 32	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1902.	Articles de l'arrêté royal du 24 août 1901.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1903)	
			REPORT. fr	6,957 64	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).		
			<i>Travaux hydrauliques.</i>		
22	25a		Meuse. — Expropriations et travaux	5,015 94	
24a	27b		Escaut. — Expropriations et travaux	2 •	
37a	39a		Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	129 •	
59a	41a		Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages.	21 60	
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marins.</i>		
41	43a		Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,815 10	
41a	43b		Id. id.	186,969 31	
41b	3		Id. id.	1,365 77	
46a	40b		Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	2 40	
				200,258 76	
			RÉCAPITULATION.		
			—		
			SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses sur des crédits transférés	21,754 80
				— propres à l'exercice.	1,471,044 62
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1902 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 24 mai, 28 juillet et 24 octobre 1902 et à l'arrêté royal du 24 mai 1902		200,258 76
			TOTALS fr	1,695,638 18	

1902 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1904 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1903. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1904	OBSERVATIONS.
22 32	6,915 32	
5,015 04	•	
»	2 •	
•	129 •	
•	21 60	
•	1,815 10	
7,402 •	179,567 31	
•	1,365 77	
»	2 40	
10,440 26	180,818 50	
4 80	21,720 •	
1,501,210 20	170,454 42	
10,440 26	180,818 50	
1,511,655 20	381,982 02	

(370)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1903.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1903.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1903, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1903; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1903.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	190,590,858 47
		Encaisses au 31 décembre 1902	2,123,485,173 15
			2,314,076,031 62
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	2,314,076,031 62
			2,314,076,031 62

Situation au 1^{er} janvier 1904.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	179,385,064 48
		Encaisses au 31 décembre 1903	2,015,014,495 72
			2,194,399,560 20
PASSIF fr.	2,194,399,560 20
			2,194,399,560 20

Les opérations de l'année 1903 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	9,070,289,848 60
Dépenses		9,178,760,526 03

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 108,470,677 43

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1902	fr.	2,123,485,173 15
— au 31 décembre 1903		2,015,014,495 72

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 108,470,677 43

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations de l'année 1903,
et la situation au 1^{er} janvier 1904.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1902.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	7,250,575 18	28,276,151 88	35,526,705 06		
— de l'enregistrement et des domaines	1,361,892 76	1,640,467 51	3,002,360 07		
Comptables de l'administration des chemins de fer. — de l'administration des postes et télé- graphes	4,858,545 24	4,008,071 65	8,866,614 89		
— de l'administration de la marine.	50,857,222 14	17,098,192 89	47,955,415 05		
— de l'administration des prisons	17,889 25	186,737 54	204,626 50		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	46,434 95	132,030 61	178,515 56		
— des écoles de bienfaisance de l'État.	48,178 43	50,436 34	107,614 77		
— des laboratoires d'analyses de l'État.	•	•	•		
— des laboratoires d'analyses de l'État.	582 66	•	582 66		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	23,872 22	•	23,872 22		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	1,359 25	•	1,359 25		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	1,246 52	•	1,246 52		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements	10,977,855 48	•	10,977,855 48	
	S/C portefeuille du Trésor	37,346,514 99	•	37,346,514 99	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,167,512 50	1,784,449,059 50	1,785,616,572 •	
Agents du Trésor dans les provinces	•	43,479,541 59	43,479,541 59		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	150,196,196 49	150,196,196 49		
	93,959,507 55	2,029,525,605 60	2,123,485,173 15	2,123,485,173 15	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1902.	87,063,777 93	224,830,018 66
— — 1903.	•	•

b. Opérations sur les budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1898.	•	16,558 67
— — — 1899.	•	76,238 03
— — — 1900.	•	186,142 98
— — — 1901.	•	504,441 14
— — — 1902.	•	1,093,638 18
	87,063,777 93	227,108,017 66

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	»	51,091,287 12
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	»	6,186,095 55
Fonds provinciaux	»	9,203,841 •
Fonds commun	»	461,611 46
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	»	5,436,524 82
Excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres, fixé par l'article 6 de la loi du 6 janvier 1902 modifiant celles du 11 septembre 1895 et du 9 août 1897	»	9,033,095 63
Réserve du fonds communal (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862)	»	12,432,607 12
Fonds spécial des communes (Loi du 19 août 1889.)	»	2,329,009 •
Fonds locaux — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	»	163,745 38
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	854,483 30	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	»	123,147 13
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	»	250 •
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	»	121,852 24
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	5,588,255 24	•
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	»	1,591,088 86
— des veuves et orphelins du département des finances	»	280,030 08
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	»	507,791 70
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	»	98,989 93
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères	»	28,510 03
— des veuves et orphelins du département de la justice	»	99,775 70
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	»	150,841 13
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	»	674,486 33
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	»	17,140 01
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	»	131,931 47
A REPORTER . . . fr.	6,442,738 54	100,254,658 01

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
18,905,167 41	22,748,357 75	•	3,843,190 34	•	47,248,096 78	
3,835,602 32	4,033,014 37	•	817,322 05	•	5,368,773 50	
21,537,582 65	21,056,801 14	•	319,418 51	•	8,974,422 49	
3,244,807 47	3,440,508 33	•	204,700 86	•	256,910 60	
40,917,862 99	31,904,230 02	9,013,632 97	•	•	14,450,157 79	
36,280 51	9,069,376 16	•	9,033,095 65	•	•	
434,322 50	66,017 04	368,305 46	•	•	12,800,912 58	
6,845,263 •	6,606,259 •	149,004 •	•	•	2,478,013 •	
522,932 87	447,946 19	74,986 68	•	•	238,732 06	
10,549,718 90	11,117,825 22	•	568,104 32	1,422,587 62	•	
487,010 68	545,007 10	•	58,086 42	•	65,060 71	
18,892 46	18,742 46	150 •	•	•	400 •	
1,013,528 89	993,554 25	19,774 64	•	•	142,626 88	
410,018,479 27	405,580,023 07	6,438,456 20	•	•	850,200 96	
6,677,514 38	6,109,530 27	567,984 11	•	•	2,159,072 97	
1,959,461 71	1,693,916 48	265,545 23	•	•	545,575 31	
2,912,249 44	2,917,109 37	•	4,859 93	•	502,931 77	
336,782 60	541,763 33	15,019 31	•	•	114,009 24	
161,747 04	160,750 69	1,016 35	•	•	29,855 38	
454,083 43	424,333 84	29,729 59	•	•	129,503 29	
819,238 63	741,007 45	77,331 18	•	•	228,172 31	
2,231,711 68	2,438,188 10	•	206,476 42	•	468,010 11	
52,163 14	52,088 63	74 51	•	•	17,214 52	
635,544 74	621,364 90	14,179 84	•	•	146,111 31	
554,627,638 75	552,647,703 18	17,035,190 07	15,055,254 50	1,422,587 62	97,214,443 56	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT fr.	6,442,738 54	100,254,658 91
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	222,348 49
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	•	43,559 42
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	•	110,200 48
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	73,524 58	•
Caisse de remplacement par le département de la guerre	•	1,718,597 97
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	100,574 02	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de remploi	•	1,101,726 42
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	•	599 69
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	•	1,005,140 06
Fonds pour l'encouragement du service militaire	•	6,842 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	•	3,629,498 41
Encaissement des effets de commerce par la poste	•	27,291,941 33
Remise des correspondances par exprès	•	•
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	7,000 •
Fonds spécial de rémunération des miliciens	•	109,974 29
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	•	242,757 67
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	•	100 •
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	•	12 32
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	•	17,692 05
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	•	•
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	•	3,551,419 68
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	•	•
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	•	52,467 09
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	145,634 81	•
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	•	3,309 86
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	47,950 •
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	•	10,662,220 20
Fondation d'un prix dit de la « Belgica » à décerner par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique	•	6 19
Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres	•	•
	6,700,492 85	150,070,893 47

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1905, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1905.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
554,627,658 75	552,647,705 18	17,055,190 07	15,055,254 50	1,422,587 62	97,214,443 56	
995,275 48	1,045,692 92	"	48,417 44	"	175,931 05	
252,329 24	266,559 06	"	14,009 82	"	29,549 60	
422,198 01	366,541 05	55,856 36	"	"	186,146 84	
1,955,452 60	1,936,507 88	18,924 78	"	54,599 80	"	
4,571,951 54	4,426,661 49	145,270 05	"	"	1,865,868 02	
2,888,171 92	3,072,551 95	"	181,580 01	284,054 95	"	
5,146,529 85	5,187,259 68	"	40,709 85	"	1,061,016 59	
3,040,942 09	3,041,542 68	"	599 69	"	"	
1,890,622 54	1,974,704 37	"	84,081 85	"	921,058 83	
12,000 "	10,265 "	1,755 "	"	"	8,577 54	
380,752 60	3,961,606 25	"	3,580,853 65	"	48,644 76	
668,552,088 15	668,498,601 25	55,486 90	"	"	27,545,428 25	
21,288 21	21,288 21	"	"	"	"	
70,000 "	67,000 "	3,000 "	"	"	10,000 "	
3,299 19	"	3,299 19	"	"	115,275 48	
2,972 45	784 67	2,187 76	"	"	244,925 45	
"	"	"	"	"	100 "	
1,218 "	1,199 08	18 92	"	"	31 24	
218,518 61	218,694 70	"	176 09	"	17,515 96	
6,716,580 "	6,716,580 "	"	"	"	"	
228,066 80	76,726 98	151,559 82	"	"	3,702,759 50	
894 60	894 60	"	"	"	"	
121,679 52	122,662 40	"	985 08	"	51,484 01	
452,564 11	271,561 01	161,203 10	"	"	17,548 29	
11,009 60	12,252 08	"	1,242 48	"	2,067 58	
26,680 "	21,975 "	4,705 "	"	"	52,655 "	
15,001,591 50	8,525,347 60	6,676,045 90	"	"	17,358,264 10	
1,881 "	1,109 15	681 87	"	"	688 06	
22,000 "	15,154 70	6,865 50	"	"	6,865 50	
1,247,615,757 10	1,242,506,457 50	24,519,808 02	10,010,508 42	1,762,142 35	150,390,842 57	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

		SITUATION	
		au 1 ^{er} janvier 1903.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	•		185,810 61
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	•		812,061 56
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	•		25,870,564 79
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	•		381,569 11
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	•		413 55
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	•		587,490 64
Amendes et frais de justice en matière forestière	•		12,581 06
Consignations de toute nature	•		28,857,453 61
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>			
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débourrés et remboursements)	•		129,524 90
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	•		•
Compte pour ordre.	•		•
Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	•		294,905 •
<i>B. Administration des postes.</i>			
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	•		7,548,268 95
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	•		3,581,777 62
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	•		1,718,507 88
Encaissement et paiement de coupons	•		2,129 08
<i>C. Administration des télégraphes.</i>			
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	•		427,004 07
<i>D. Administration de la marine.</i>			
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	•		•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	•		549 34
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	•		178,515 56
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	•		44,887 19
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	•		44,906 51
Institution royale de Messines	•		17,821 07
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	•		23,872 22
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	•		1,330 23
	•		70,301,643 15

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,684,870 04	1,621,400 18	63,469 86	•	•	249,280 47	
259,146 83	158,563 24	80,583 59	•	•	892,644 95	
27,922,858 63	27,238,035 56	685,023 07	•	•	26,554,287 86	
2,674,295 87	2,644,077 84	30,216 03	•	•	411,785 14	
886 15	886 50	•	0 15	•	415 20	
507,845 50	506,459 80	1,405 70	•	•	588,896 54	
6,669 55	389 75	6,279 80	•	•	18,660 86	
11,991,745 96	12,860,201 47	•	868,457 51	•	27,968,996 10	
77,052,184 11	77,065,486 40	•	13,302 35	•	116,222 55	
182,428 58	182,428 58	•	•	•	•	
4,314,654 75	4,314,654 75	•	•	•	•	
168,604 •	147,676 •	20,928 •	•	•	315,835 •	
520,693,675 23	520,280,745 27	408,931 96	•	•	7,755,200 91	
263,601,640 95	263,532,641 16	69,005 79	•	•	3,050,783 41	
2,452,665 53	2,590,391 86	42,271 47	•	•	1,780,779 35	
1,212,527 16	1,209,870 64	2,656 52	•	•	4,785 60	
81,327 50	55,326 35	26,001 15	•	•	455,095 22	
34,112 16	34,112 16	•	•	•	•	
7,475 10	7,162 57	310 59	•	•	859 95	
440,764 65	427,422 18	13,342 45	•	•	191,858 01	
2,758,662 82	2,784,481 71	•	25,818 89	•	19,068 30	
1,700,668 86	1,079,479 02	21,189 84	•	•	66,096 35	
179,214 12	174,645 15	4,568 97	•	•	22,390 04	
71,435 17	66,711 14	4,712 03	•	•	28,584 25	
55,405 •	54,009 15	•	694 15	•	645 08	
719,813,750 06	719,244,206 29	1,477,796 82	908,273 05	•	70,871,166 92	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.		
CHAPITRE 1^{er}. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	°	1,545,928 59
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	°	104,948 46
Id. pour entretien et amélioration des routes.	°	5,804 80
Id. id. des bâtiments civils.	°	4,624 75
Id. id. des prisons	°	10,500 »
Id. id. des canaux et rivières	°	506,040 28
Part d'intervention de la ville d'Ostende dans le coût de la construction d'un bâtiment annexe à la caserne en cette ville, destinée à couvrir des dépenses d'amélioration et d'ameublement des casernes, hôpitaux et autres établissements militaires. (Art 9 de la loi du 22 mai 1902.)	°	»
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	°	370 47
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	°	10,389 00
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser.	°	10,601 22
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	°	1,436,481 56
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélioration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	°	500,000 »
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways Bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervuren, par Boitsfort et Auderghem	°	710,826 64
CHAPITRE II. — FONDS DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	°	2,701 81
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	°	251,720 49
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	°	361 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	°	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	°	59,820 01
Produit des taxes d'expertise des viandes.	°	94,609 47
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	°	1,086 60
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	°	641 85
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	°	46,564 51
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	°	538 90
Expositions générales des beaux-arts.	°	»
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	°	1,444 66
Produit du Jardin botanique.	°	200 »
École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand.	°	»
— — — à Vilyorde	°	»
— — — d'agriculture de l'État, à Huy	°	»
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées	°	920 »
A REPORTER. fr.	°	5,104,808 55

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
44,726 47	•	44,726 47	•	•	1,588,654 86	
289,049 15	184,942 45	104,106 70	•	•	209,655 16	
28,538 40	15,514 31	14,824 09	•	•	20,628 89	
•	5,257 84	•	5,257 84	•	1,586 91	
16,000 •	10,500 •	5,500 •	•	•	16,000 •	
19,169 55	166,585 45	•	147,215 88	•	158,824 40	
25,125 •	•	25,125 •	•	•	25,125 •	
329 15	•	329 15	•	•	699 60	
81,896 61	25,029 92	59,866 69	•	•	70,256 59	
•	10,409 46	•	10,409 46	•	191 76	
282,657 02	114,916 91	167,720 11	•	•	1,604,201 07	
•	•	•	•	•	500,000 •	
•	377,176 65	•	377,176 65	•	335,649 99	
14,014 07	14,215 15	•	201 08	•	2,500 75	
•	115,009 04	•	115,009 04	•	158,711 45	
1,450 •	1,550 •	•	120 •	•	241 46	
•	•	•	•	•	81 72	
164,171 09	170,768 66	•	6,597 57	•	55,025 04	
51,289 95	38,584 98	•	7,295 05	•	87,314 42	
570 •	194 90	175 10	•	•	1,261 70	
532 55	754 49	•	401 94	•	259 91	
45,799 50	56,254 85	9,544 65	•	•	55,009 16	
575 •	515 50	•	140 50	•	598 60	
25,297 25	•	25,297 25	•	•	26,297 25	
20,068 55	21,432 66	•	1,564 51	•	80 55	
6,000 •	4,749 65	1,250 57	•	•	1,450 57	
997 48	•	997 48	•	•	997 48	
5,000 •	1,000 •	2,000 •	•	•	2,000 •	
1,450 •	•	1,450 •	•	•	1,450 •	
•	•	•	•	•	920 •	
1,105,866 55	1,509,122 63	461,913 04	667,169 12	•	4,890,552 47	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	•	5,104,808 55
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	1,765,929 25
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	151,135 03
Service de la traction et du matériel	•	1,571,557 08
Service des transports	•	459,150 10
Services en général.	•	346,361 59
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	181 40
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	•	526,680 52
Id. id. de Gand à Eecloo	•	62,495 36
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Services communs	•	10,812 54
Service des postes	•	71,770 20
Service des télégraphes et des téléphones	•	1,352,952 53
<i>C. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	•	108,946 41
<i>D. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	•	56 05
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	408,864 06
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	53,179 72
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	6,642 50
Service de la remonte spéciale des officiers	•	72,756 81
École militaire. — Pension des élèves.	•	28,152 01
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	•	30,181 81
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	•	7,625 59
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	•	772 98
Fonds spécial et temporaire institué par l'article 4 de la loi du 28 juillet 1902. — Indemnités allouées aux distillateurs agricoles	•	902,821 90
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	9,856 78
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	"
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	•	65,679 35
Création d'un établissement d'études médicales sous la dénomination d'institut Rommelaere (Fondation Arthur Renier.)	•	16,474 53
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	•	100,405 96
FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	•	278,551 51
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	•	114,089 84
"	•	13,327,918 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,103,866 55	1,300,122 63	461,913 04	667,169 12	"	4,899,552 47	
947,025 32	250,260 47	687,762 85	"	"	2,455,602 10	
259,211 40	213,556 06	25,654 42	"	"	176,807 45	
2,884,625 49	1,288,426 64	1,596,198 85	"	"	2,907,755 95	
133,299 94	107,179 46	26,120 48	"	"	485,270 58	
273,852 02	224,520 84	51,331 18	"	"	307,602 57	
65,000 "	65,000 "	"	"	"	181 40	
"	326,680 52	"	326,680 52	"	"	
"	62,495 36	"	62,495 36	"	"	
5,327 91	4,180 87	1,147 04	"	"	20,950 38	
36,657 35	9,708 91	26,858 44	"	"	98,628 64	
242,025 25	154,602 81	87,422 44	"	"	1,440,374 97	
25,827 64	20,613 20	5,214 44	"	"	114,100 85	
"	"	"	"	"	56 65	
656,204 87	671,288 08	"	54,993 21	"	463,870 85	
46,060 87	48,928 31	"	2,867 44	"	50,512 28	
77,505 70	77,818 16	"	312 46	"	6,329 00	
249,517 "	254,750 "	14,767 "	"	"	87,523 81	
107,977 90	106,754 79	1,223 11	"	"	29,376 12	
5,444 56	33,487 99	"	28,043 43	"	2,138 38	
10,993 13	13,694 24	"	2,701 11	"	4,024 48	
"	"	"	"	"	772 98	
1,103,000 "	2,005,116 88	"	902,116 88	"	705 02	
483 73	483 73	"	"	"	9,856 78	
667 92	667 92	"	"	"	"	
60 90	65,740 23	"	65,679 33	"	"	
"	"	"	"	"	16,474 53	
108,189 98	101,756 35	6,433 63	"	"	106,839 61	
"	256,647 63	"	256,647 63	"	21,003 68	
"	76,885 31	"	76,885 31	"	37,204 53	
8,304,913 43	7,739,458 20	2,992,040 94	2,426,591 80	"	13,805,373 94	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les		
} inscriptions nominatives	•	34,112,164 57
} titres au porteur en circulation	•	2,756,527 16
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour les dispositions du trésor et le paiement des intérêts de la dette publique	1,082,256 77	"
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	5,092 81	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations	•	2,908,858 29
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	"	164,221 "
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins-Houillers)	•	518,501 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	2,781,626 05
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	2,700,238 78
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	17,365 92	"
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	3,450 "
Bons du trésor en circulation	"	14,659,000 "
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Écclou à Gand	"	39,000 "
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois	•	555,500 "
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht	•	1,000 "
Amortissement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse	•	500 "
	1,105,295 50	60,778,587 35

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
48,887,799 39	48,030,811 69	856,987 70	.	°	34,060,152 27	
40,758,548 76	40,904,335 .	.	165,784 24	°	2,590,742 92	
22,687,740 .	22,809,700 .	°	121,060 .	1,204,205 77	°	
11,403 18	15,150 64	°	3,657 46	7,350 27	°	
167,765,329 92	168,442,573 03	.	677,243 11	°	2,231,615 18	
421,124 .	432,750 50	.	11,626 50	°	152,594 50	
190,876 .	281,500 .	.	90,424 .	°	228,077 50	
6,087,424 20	6,185,581 35	.	98,157 15	°	2,683,468 90	
1,574,412 80	2,328,800 .	.	754,447 20	°	1,945,791 58	
1,335 84	.	1,335 84	.	16,050 08	°	
1,200 .	1,200 .	°	.	°	3,460 .	
75,050,000 .	67,113,000	7,937,000 °	.	°	22,576,000 °	
74,000 .	66,000 .	8,000 °	.	°	47,000 .	
664,000 °	626,000 .	38,000 °	.	°	391,500 °	
31,500 °	27,500 .	4,000 .	°	°	5,000 .	
52,000 .	52,000 °	°	°	°	500 °	
364,238,784 00	357,316,769 21	8,845,323 54	1,923,508 06	1,227,586 12	67,824,802 85	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	80,901,112 67	•
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	12,432,567 55	•
— — — pour le compte d'établissements publics	•	74,350 67
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	•	•
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	841,192 90	•
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	800,300 •	•
Subsides des comptables entre eux	•	•
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	•	1,785,616,572 •
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	•	200 92
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	•	1,110,606 97
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	•	2,682,642 88
Trésor public, S/C de placements	•	1,201,752 49
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	•	17,565 92
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	52 29
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	97,044 95	•
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	•	•
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	581,175 52	•
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	30,000 •	•
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	7,849 •
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	•	85 55
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	•	1,679,048 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	101 82	•
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	•	612 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899.	•	822 50
	95,863,292 19	1,792,481,971 10

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
156,276,524 84	160,568,450 01	"	4,291,126 07	85,193,258 14	.	
"	368,351 .	"	368,351 .	12,800,718 35	.	
5,899,211 17	5,902,479 06	"	3,267 89	"	71,091 78	
3,152,006 89	3,145,599 49	6,407 40	"	"	6,407 40	
4,751,856 12	5,444,241 59	"	712,585 47	1,553,578 37	.	
120,645,547 76	121,173,047 76	"	527,500 "	1,527,800 "	.	
497,227,854 58	497,227,854 58	"	"	"	.	
751,795,798 35	870,071,371 85	"	118,275,573 50	"	1,667,340,998 50	
417 98	200 92	"	217 06	"	417 98	
2,154,962,421 81	2,155,302,200 83	"	330,779 02	"	770,827 95	
1,373,035,169 58	1,372,584,886 21	650,283 17	"	"	3,332,020 03	
1,018,064,226 63	1,018,108,501 15	"	44,274 48	"	1,247,478 01	
"	1,335 84	"	1,335 84	"	16,030 08	
2,052 .	2,005 21	"	45 21	"	9 06	
1,753,124 08	1,753,124 06	"	"	"	.	
63,118 64	407,963 23	"	344,844 59	411,889 52	.	
"	27,410 .	"	27,410 .	27,410 .	.	
3,202,207 85	3,021,757 63	180,450 22	"	380,723 10	.	
172,016 36	142,016 36	30,000 .	"	"	.	
"	"	"	"	"	7,849 .	
"	"	"	"	"	85 55	
4,704,201 "	4,669,990 50	34,210 50	"	"	1,713,259 .	
41,170 90	41,253 76	"	83 85	184 47	.	
"	"	"	"	"	612 50	
"	15 "	"	15 "	"	807 50	
0,093,728,726 32	6,217,764,146 89	901,568 35	124,030,988 92	101,725,541 95	1,074,508,800 38	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1903, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1902.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.		
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,385,287 57	29,085,224 28	35,470,511 85		
— de l'enregistrement et des domaines	1,327,505 45	1,635,812 86	2,963,318 29		
Comptables de l'administration des chemins de fer	5,072,908 70	5,674,250 83	8,747,159 55		
— de l'administration des postes et télégraphes	31,430,506 98	23,493,135 91	54,929,642 89		
— de l'administration de la marine	22,028 76	185,900 50	208,535 26		
— de l'administration des prisons	54,611 12	157,246 89	191,858 01		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	28,554 32	70,000 37	107,554 69		
— des écoles de bienfaisance de l'État	•	•	•		
— des laboratoires d'analyses de l'État	4,504 47	•	4,504 47		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	28,584 25	•	28,584 25		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	645 08	•	645 08		
— de la régie du Montleur	163 67	2,156 42	2,310 09		
{ S/C de recettes et de paiements	14,878,934 79	•	14,878,934 79		
{ S/C portefeuille du trésor	39,646,679 84	•	39,646,679 84		
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,091,454 •	1,666,240,504 50	1,667,340,098 50		
Agents du trésor dans les provinces		41,669,704 23	41,669,704 23		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes		148,823,755 95	148,823,755 95		
	99,978,756 98	1,015,035,758 74	2,015,014,495 72		
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.					
Service des recettes et dépenses de l'État			87,063,777 93	227,106,017 66	
Service des recettes et dépenses pour ordre.	{	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	6,760,492 85	150,079,893 47	
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	•	70,501,643 15	
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	13,327,918 80	
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique			1,103,295 50	60,778,587 35	
Opérations diverses en dehors du service des budgets			95,663,292 19	1,702,481,971 10	
			190,590,858 47	2,314,076,031 62	
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1903			2,123,485,173 15	•	
			2,314,076,031 62	2,314,076,031 69	

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1903, et la situation au 1^{er} janvier 1904 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1903.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
				2,015,014,495 72		

RÉCAPITULATION.

636,587,937 60	634,589,487 85	216,262,818 14	214,064,568 39	74,669,794 06	216,910,483 54
1,247,615,757 10	1,242,306,457 50	24,319,808 02	19,010,508 42	1,762,142 35	150,399,842 57
719,815,730 06	719,244,206 20	1,477,796 82	908,273 05	•	70,871,166 92
8,504,913 43	7,739,458 20	2,992,046 04	2,426,591 80	»	13,893,373 94
564,238,784 09	357,316,769 21	8,845,325 54	1,923,308 66	1,227,586 12	67,824,802 85
6,003,728,726 52	6,217,764,146 89	901,568 35	124,936,988 92	101,725,541 95	1,674,308,800 38
9,070,289,848 60	9,178,760,526 03	254,799,361 81	363,270,039 24	179,385,064 48	2,194,399,560 20
108,470,677 43		108,470,677 43			
				2,015,014,495 72	•
				2,194,399,560 20	2,194,399,560 20

(392)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1903.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1903.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.
—

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.
—

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2½ p. c.

2° Dette à 3 p. c., 1^{re} série.

3° Dette à 3 p. c., 2^e série.

4° Dette à 3 p. c., 3^e série.

5° Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

6° Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.
—

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.
—

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Cinq inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^s, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième, d'une rente annuelle de 492 francs, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

La quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^s, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Et la cinquième, d'une rente annuelle de fr. 3 47 c^s, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1902, conformément à la convention du 4 janvier 1902.

Les arrérages de ces trois dernières inscriptions sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre.

Les cinq inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,637 50 c^s.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire	fr.	24,475,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c ^s , divisé comme il suit :			
<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges			
		7,266,666	66
<i>C.</i> {	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798	»
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194	80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005	08
<i>A REPORTER.</i>	fr.	33,862,431	74
			100

	REPORT. fr.	33,862,431 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.		146,000 »
		<u>169,458,000 »</u>
	RESTE. fr.	<u>219,959,631 74</u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	fr.	8,000,000 »
34,000 — 2,000 —		68,000,000 »
8,000 — 1,000 —		8,000,000 »
6,000 — 200 —		1,200,000 »
		<u>85,200,000 »</u>
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	fr.	<u>85,200,000 »</u>

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1904, se montait à 416,746,300 francs, elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,916,000 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de 275,830,300 »

ENSEMBLE fr. 416,746,300 »

ÉMISSIONS	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
			nominal négocié	d'émission	effectif
Loi du 27 juin 1897 (Arrêté royal du 21 déc 1897.)	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand Société anonyme du chemin de fer d'Eccloo à Gand	1 ^{er} juill 1897	francs 0,293,800	p. % pair.	francs. 0,293,800 »
		Id.	2,554,000	pair	2,554,000 »
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge. Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liegeois-Limbourgeois	1 ^{er} janv. 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 »
		Id	10,234,500	pair	10,234,500 »
Loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	1 ^{er} juill. 1899	922,800	97.25 à 97.75	800,350 25
		1 ^{er} janv. 1900	2,261,700	96. . . à 96.70	2,173,063 90
		1 ^{er} juill 1900	7,356,800	94.75 à 95.30	6,902,090 80
		1 ^{er} janv 1901.	1,427,900	95.40 à 95.65	1,364,784 50
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900) .	Divers	1 ^{er} janv 1901	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
		Id	3,728,800	96.25 à 96.55	3,504,124 07
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} juil. 1901.	1,722,500	96.50 à 99. . .	1,685,790 90
		Id.	4,994,400	98.80 à 99.50	4,938,146 90
Lois des 14 septembre, 5 et 7 oct. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} janv 1902.	7,505,500	99.25 à 99.50	7,314,464 90
		Id.	732,500	99.50 à 99.70	728,856 87
Loi du 10 mai 1900 (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903)	Divers	1 ^{er} juill 1902	4,923,500	99.65 à 99.70	4,907,129 60
		Id.	500,000	99.70	498,500 .
Loi du 24 août 1901 (Arrêtés royaux du 10 sept 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	1 ^{er} janv. 1903.	3,591,500	99.75 à 99.80	3,583,043 01
		1 ^{er} juill. 1903.	12,526,800	99.65 à 99.80	12,486,746 40
		Id.	34,000	99.80	33,932 »
TOTAL des emprunts.			fr. 275,830,300		

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr.	50,000,000	»
66,000 — 2,000 —		132,000,000	»
120,000 — 1,000 —		120,000,000	»
28,000 — 500 —		14,000,000	»
21,000 — 200 —		4,200,000	»
34,465 — 100 —		3,446,500	»
<u>274,465 obligations.</u>	<u>fr.</u>	<u>523,646,500</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,916,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour un capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1903, s'élèvent d'après les contrats d'emprunts à fr. 83,969,532 49 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1901.	fr. 54,547,247 47	3,784,811 12	58,132,058 59
Année 1902	11,784,012 »	934,703 20	12,718,717 20
— 1903	12,110,055 »	1,008,701 70	13,118,756 70
	<u>Fr. 78,241,314 47</u>	<u>5,728,218 02</u>	<u>83,969,532 49</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1903 s'élevait donc, au 31 décembre 1903, à fr. 5,728,218 02 c^s, dont fr. 4,513,094 94 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 4,569,100 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 705,016 96 c^s; une somme de fr. 32 62 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 510,073 50 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 2,475,848 74 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 2,490,100 francs (Voir page 411).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1904, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 7,059,200 francs, et le capital en circulation, à 409,687,100 francs.

5° DETTE A 5 P. C. — 2^e série.

La dette à 5 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1903, se montait à fr. 2,146,269,382 22 c^t ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,185,779,700 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 13 février 1893 (*Moniteur* n° 47) 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 2,146,269,382 22

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.
			francs.	P. %.	francs.
Loi du 29 avril 1873.	Convent ^l du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers	100,000,000	81. "	81,000,000 "
	—	—	65,000,000	77.20	50,180,000 "
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873.	Souscription publique	65,000,000	81. "	52,650,000 "
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	15,250,000	75.25	9,970,625 "
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	55,000,000	72.15	25,809,500 "
	—	—	6,855,000	75.15	22,500,485 50
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	15,670,000		
	—	—	10,104,000		
	Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes. (Convention du 25 janv. 1878.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	64,000,000	75. "	60,000,000 "
	Lois des 26 et 27 avril, 25 et 25 mai, 25, 26 et 27 août 1880, des 4 janvier, 2 et 20 avril, 18 juin, 30 juillet, 14 et 25 août 1881, et des 5 avril, 17, 22 et 24 mai 1882. (Convention du 20 juin 1882 et arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	96,585,500	82. "	109,060,000 "
—	—	56,414,700			
Lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885, 24 et 26 mai et 19 novembre 1886, 27 juin et 14 août 1887, 28 mai 1888, 29 juillet et 19 août 1889. (Arrêté royal du 27 avril 1891.)	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98. " à 98.75	25,484,181 51
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Loi du 19 août 1889. (Arrêté royal du 22 déc. 1891.)	Divers	Id.	29,511,600	98. " à 98.75	29,025,155 74
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 29 février 1892.)	Divers	Id.	11,956,600	98. " à 98.70	11,754,349 10
		1 ^{er} mai 1892.	15,045,400		
Loi du 27 mai 1890. (Arrêté royal du 13 juillet 1892.)	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,155 74
		1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 avril 1893.)	Divers	1 ^{er} mai 1893.	16,259,300	100.95 à 101.45	16,458,804 07
		1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700		
A REPORTER. fr.			660,567,700		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des Intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		REPORT. fr.	660,367,700		
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 31 janvier 1894).	Divers	{ 1 ^{er} nov. 1893. 1 ^{er} mai 1894.	9,316,500 10,683,500	101.70 à 102. " à 101.90 à 102.12	9,495,748 52 10,892,846 87
Lois des 27 mai et 4 août 1890 et 21 août 1891. (Arrêté royal du 17 juillet 1894).	Divers	{ Id. 1 ^{er} nov. 1894.	500,000 19,225,500	102.40 101.90 à 103.25	512,000 " 19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894	Divers	{ Id. Id.	920,400 2,413,700	100.55 à 100.75	926,102 20
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 14 mars 1895.)	Divers	{ Id. 1 ^{er} mai 1895.	8,452,900 14,153,400	102. " à 102.50 100.90 à 102. "	2,468,525 35 8,512,034 50
Lois des 16 et 24 mai 1892. (Arrêté royal du 27 février 1896.)	Divers	{ 1 ^{er} nov. 1895. Id.	19,037,200 12,145,500	100.90 à 102. " à 100.50 à 100.90	14,187,069 82 19,106,943 45
Loi du 11 septembre 1895.	Divers	{ 1 ^{er} mai 1896. 1 ^{er} nov. 1895.	738,000 17,411,700	100.60 à 101.05 100.50	12,230,941 80 740,214 "
Loi du 1 ^{er} sept. 1893. (Arrêté royal du 9 juin 1896.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1896. 1 ^{er} nov. 1896.	23,911,900 263,100	100.75 à 101.25 100.75 à 101.80	17,552,955 " 24,229,995 50
Loi du 26 juin 1896	Divers	{ Id. Id.	16,421,200 14,358,000	101.50 101.10 à 101.72 ^s	267,046 50 16,647,877 92
Lois des 31 mai et 30 juin 1894. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1897. 1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900 11,070,500	100. " à 101.70 101.40 à 101.50	14,566,309 77 5,207,717 40
Loi du 29 juin 1895. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	Divers	{ Id. Id.	5,955,400 12,340,600	101.45 à 101.60 101.50 100.90 à	11,851,842 20 6,044,731 "
Loi du 27 juin 1897. (Arrêté royal du 21 déc. 1897.)	Divers	{ Id. Id.	5,156,800 15,934,700	100.90 à 101.63 100.05 à 101.55	12,531,895 76 5,204,372 05
Loi du 11 septembre 1895. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1898. 1 ^{er} nov. 1898.	1,052,000 4,422,300	100.05 à 101.55 99.75 à 100.25	1,030,850 " 4,252,798 25
		{ 1 ^{er} mai 1899. 1 ^{er} nov. 1899.	4,173,900 18,368,200	97.75 et 98. " à 98. " à 97.75	3,972,940 07 17,167,081 05
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1900. Id.	17,877,400 55,206,500	95.50 95.25 à 95.25 à 95.70	17,026,173 25 33,794,853 85
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc. 1900.)	Divers	{ Id. Id.	403,500 40,510,200	96.25 96.25 à 96.50 96.50 à	388,564 50 39,343,445 65
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1901. Id.	8,983,600 32,586,900	99.10 98.00 à 99.30 99.25 à	8,895,496 95 32,374,480 67
Lois des 9 mai et 29 décem- bre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	{ 1 ^{er} nov. 1901. Id.	22,825,800 26,135,300	99.50 99.50 à 99.60 99.62 ^s à	22,688,731 10 26,063,643 57
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octob. 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	{ 1 ^{er} mai 1902. 1 ^{er} nov. 1902.	5,550,700 38,847,100	99.80 99.70 à 99.80 99.80 à	5,519,467 79 38,760,301 32
Loi du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1903.)	Divers	{ Id. 1 ^{er} mai 1903.	41,850,200 300,000	99.65 à 99.80 99.77 ^s à 99.80	41,775,456 60 299,250 "
Loi du 24 août 1901. (Arrêtés royaux du 10 sept. 1903 et du 31 mars 1904)	Divers	{ Id. Id.			
Total des emprunts. fr.			1,185,779,700		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,553,473,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

14,000 obligations de 10,000 francs	fr.	140,000,000	»
8,800 — 5,000 —		44,000,000	»
589,000 — 2,000 —		778,000,000	»
510,984 — 1,000 —		510,984,000	»
69,000 — 500 —		34,500,000	»
60,000 — 200 —		12,000,000	»
339,890 — 100 —		33,989,000	»
<u>1,391,674 obligations.</u>		<u>fr. 1,553,473,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1875 à 1903, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT	TOTAL.
Années 1875 à 1901.	fr. 650,787,928 99	48,189,303 84	698,977,232 83
Année 1902	60,680,478 96	4,731,250 86	65,411,729 82
— 1903	62,893,573 96	5,025,966 46	67,919,542 42
	<u>Fr. 774,361,983 91</u>	<u>57,946,521 16</u>	<u>832,308,505 07</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1903 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1903, à fr. 57,946,521 16 c^s, dont fr. 28,168,349 06 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 29,962,300 francs, ce qui a réduit à fr. 2,116,507,282 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1903; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1903, une somme de fr. 322,128 29 c^s a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 322,000 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1903, un total de fr. 27,224,627 22 c'. Le complément, soit fr. 2,231,416 59 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4° DETTE A 5 P. C. — 3° série.

La dette à 5 p. c., 3° série, créée au 1^{er} août 1903, se montait à 224,795,200 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3° série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 24,755,200 »

ENSEMBLE. fr. 224,795,200 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.
Loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 oct. 1899.)	Divers	1 ^{er} août 1899 .	francs. 14,000	p. %. 97.75	francs. 13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900 .	3,179,300	95.10 à 96.20	3,050,056 40
Loi du 26 juin 1896. (Arrêté royal du 26 déc 1900.)	Divers	1 ^{er} août 1900 .	754,600	95 » à 95.65	718,887 60
		Id.	99,000	95.65	94,695 50
Loi du 9 août 1897. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	Divers	1 ^{er} févr. 1901 .	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,984 80
		Id.	1,131,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
Lois des 9 mai et 29 décembre 1898. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)	Divers	1 ^{er} août 1901 .	895,900	98.80 à 99 »	885,357 30
		Id.	264,500	99.10 à 99.50	262,739 »
Lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899. (Arrêté royal du 18 février 1902.)	Divers	1 ^{er} févr. 1902 .	577,300	99.10 à 99.50	573,217 10
		Id.	878,800	99.50 à 99.70	875,590 70
Lois du 10 mai 1900. (Arrêtés royaux du 10 nov. 1902 et du 12 juin 1905.)	Divers	1 ^{er} août 1902 .	853,700	99.80	851,092 60
		Id.	685,400	99.70 à 99.80	683,922 12
		1 ^{er} févr. 1903 .	13,662,600	99.65 à 99.80	13,627,416 25
TOTAL des emprunts . . . fr.			24,755,200		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 40,000 francs	fr.	50,000,000	»
25,000 — 2,000 —		50,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
8,000 — 500 —		4,000,000	»
6,000 — 200 —		1,200,000	»
15,000 — 100 —		1,500,000	»
<u>99,000 obligations.</u>	fr.	<u>146,700,000</u>	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement, pour les années 1895 à 1903, s'élèvent, d'après les contrats d'emprunts, à fr. 55,768,840 40 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1901.	fr. 37,641,063 »	2,487,036 20	40,128,119 20
Année 1902	6,198,189 »	482,889 10	6,681,078 10
— 1903	6,449,131 50	310,311 60	6,959,643 10
	<u>Fr. 50,288,383 50</u>	<u>3,480,456 90</u>	<u>53,768,840 40</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1903 s'élevait donc, au 31 décembre 1903, à fr. 3,480,456 90 c^s. A la date du 1^{er} août 1903, une somme de fr. 2,113,660 56 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 2,143,200 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1903, une somme de fr. 238,084 60 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 257,000 francs.

Au 31 décembre 1903, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,108,637 24 c^s; le complément, soit fr. 74 30 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 963,333 76 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 991,900 francs (Voir page 419).

Il en résulte que, au 1^{er} août 1903, le capital amorti de la dette à 3 p. c., 3^e série, s'élevait à 3,135,100 francs, et le capital en circulation, à 221,660,100 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c^s.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; depuis 1896, ces sommes qui étaient auparavant portées en recette au Budget ordinaire, sont inscrites au Budget extraordinaire en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1902, à fr. 147,797 50 c.; ceux de l'exercice 1903 se montent, au 31 décembre 1903, à fr. 19,704 62 c.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 15 avril 1875.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c^s, et correspondent à un capital de fr. 83,098 54 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 15 avril 1902, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,794 91 c^s, correspondant à un capital de fr. 1,326,536 61 c^s.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur	représente par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires	Nombre.	Montant des rentes annuelles
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1904	219,959,631 74	39,648,600 "	180,311,031 74	4,052	4,507,775 78
5 p. c (1 ^{re} série)	1 ^{er} janvier 1904	409,687,100 "	192,804,225 "	216,882,875 "	5,524	6,506,486 24
3 p. c (2 ^e série)	1 ^{er} novembre 1903.	2,116,307,282 22	1,005,435,650 "	1,110,871,632 22	35,750	33,326,148 96
3 p. c (3 ^e série)	1 ^{er} août 1903	221,660,100 "	55,772,200 "	165,887,900 "	3,896	4,976,657 "
3 p. c (servitudes militaires Loi du 2 avril 1875)	15 avril 1903	1,326,536 61	°	1,326,536 61	922	39,794 91
3 p. c (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1903.	1,500,000 "	°	1,500,000 "	2,557	45,000 "
TOTAUX	fr.	2,970,440,650 57	1,293,660,675 "	1,676,779,975 57	52,481	49,401,842 89

6° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1 ^{er} janvier 1903, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de	fr. 14,639,000 »
Pendant l'année 1903, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de	75,050,000 »
TOTAL.	fr. 89,689,000 »
Le capital des bons remboursés pendant la même année est de	67,113,000 »
De sorte que le capital des bons en circulation au 1 ^{er} janvier 1904, se monte à	fr. 22,576,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1903). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

2° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1903, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

3° Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877 (Art. 13 du Budget de l'exercice 1903.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1902, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1903, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DESIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR	DATE		DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877	ANNUITES correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre	
		le	l'EXPIRATION DES CONCESSIONS			
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1940, art 35, litt C		Ans Mois jours 69 8 27	148,654	
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874	646.351	31 décembre 1948, id D .	de la convention du 1 ^{er} juin 1877	72 " "	7,158,910	
Dour à Quévrain	4.459	Id. id D, n°5		72 " "		
Luttre à Gosselev	6.827	31 décembre 1964, id G .		88 " "		
Gilly à Châtelineau	2.647	Id id G		88 " "		
Gilly à Lambusart	1.497	Id id G		88 " "		
Noir-Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus	10 285	Id id G .		88 " "	523,930	
Raccordement du Petit-Iry	497	Id id G		88 " "		
Fleurus à Nivelles	21.985	Id id G		88 " "		
Blaton à Bernissart	3 896	Id. id. G .		88 " "		
Berzée-Thuillies à Beaumont	16.885	31 décembre 1965, id H .		89 " "	526,394	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich	21.180	Id. id. H. .		89 " "		
Picton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H .		89 " "		
Alost à Burst	10.359	31 décembre 1966, id. I. .		90 " "	113,949	
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre fr.	8,471,837	

4° *Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne.* (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1903.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5° *Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).* (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1903). fr. 859,000 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900 ; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocédé ; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour chacune des annuités de 1900 à 1903, une somme de fr. 858,287 69 c^t à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6° *Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.* (Article 16 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1903). fr. 190,000 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 113) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant ; par le fait du rachat, elle doit recevoir, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui doit être égale au produit net moyen des cinq dernières années

d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé à la Société concessionnaire une somme de 188,000 francs, pour l'année 1903.

7° *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1903.			Observations.	
	Article du Budget.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Grande Compagnie du Luxembourg . . .	17	7,525 »	1,200 »	8,525 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	18	100,110 »	61,000 »	161,110 »	
Eecloo à Gand	19	48,645 »	16,000 »	64,645 »	
Tongres à Bilsen	20	8,370 »	25,000 »	33,370 »	
Liégeois-Limbourgeois	21	619,095 »	140,000 »	759,095 »	
Est-Belge	22	682,440 »	276,500 »	958,940 »	
Charleroi à Louvain	23	7,555 »	8,000 »	15,555 »	
Anvers à Rotterdam	24	765,725 »	214,500 »	978,225 »	
Liège à Maestricht	25	105,210 »	52,500 »	137,710 »	
Entre-Sambre et Meuse	26	79,752 50	53,000 »	132,732 50	
		2,421,087 50	827,700 »	3,240,687 50	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines.* (Article 28 du Budget de l'exercice 1903.) fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand | |
| 4. Verviers | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |
| 8. Louvain | |
| 9. Mons | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| | |
| | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884). |
| | |

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1893, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 31
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41
	SOIT ENSEMBLE	fr. 62,514 79

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2^o *Septième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 29 du Budget de l'exercice 1903) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la *Compagnie belge du téléphone Bell*, onze annuités de fr. 758,888 27 c., et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 55 c^e et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^e.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 ³/₈ p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^e, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,295,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	<u>fr. 8,260,136 84</u>

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^e, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la septième fois en 1903.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 3 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1903, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.						
Montant des six premiers douzièmes (1897 à 1902).						fr. 4,150,068 44
Septième douzième. (Article 29 du Budget de l'exercice 1903.)						688,344 74
ENSEMBLE.						fr. 4,818,413 18
B. — EMPLOI DES FONDS.						
ÉPOQUE DES RACHATS.	RACHATS EFFECTUÉS EN DETTE				TOTAL des sommes dépendées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi.
	à 5 % 1 ^{re} série.		à 3 % 5 ^e série.			
	Capital nominal racheté	Sommes dépendées.	Capital nominal racheté.	Sommes dépendées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1903	1,840,300 °	1,821,272 69	958,600 °	951,878 54	2,753,151 25	1,376,834 40
Pendant l'année 1903 . . .	649,800 °	654,576 05	33,300 °	33,677 22	688,253 27	82 81
ENSEMBLE. . . fr.	2,490,100 °	2,475,848 74	991,900 °	965,555 76	3,441,404 50	1,376,917 21
Solde disponible au 31 décembre 1902, à reverser au Trésor					4,818,321 71	91 47
TOTAL ÉGAL . . . fr.					<u>4,818,413 18</u>	

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles.* Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* -- Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 25), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151), 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185) et 24 août 1901 (*Moniteur* n° 237).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* n° 120-121).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139), du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109) et du 25 août 1901 (*Moniteur* n° 243).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1903 et au 1^{er} janvier 1904, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1903, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,657 50
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,417,651 74	169,458,000 "	219,959,651 74	5,498,000 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série.</i>	416,746,300 "	7,059,200 "	409,687,100 "	12,200,615 "
<i>— 2^e série.</i>	2,146,269,582 22	29,962,300 "	2,116,307,282 22	63,480,218 46
<i>— 3^e série.</i>	224,795,200 "	3,135,100 "	221,660,100 "	6,640,803 "
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
<i>a) Loi du 2 avril 1875</i>	1,409,654 95	85,008 34	1,326,556 61	50,794 91
<i>b) Loi du 19 août 1893.</i>	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
<i>Fr.</i>	3,180,138,348 91	200,607,698 34	2,970,440,650 57	88,394,057 65
<i>Dette flottante.</i>	89,680,000 "	67,113,000 "	22,576,000 "	452,080 "
<i>Fr.</i>	3,269,827,348 91	276,810,698 34	2,993,016,650 57	88,846,137 65
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
<i>1^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				219,600 "
<i>2^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>3^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 "
<i>4^o Ligne de Mons à Manage</i>				672,530 "
<i>5^o Ligne de Landen à Ciney</i>				858,287 69
<i>6^o Ligne de Landen à Hasselt</i>				188,000 "
<i>7^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liégeois-Limbourgeois, du Grand Central, de Liège à Maestricht et de l'Entre-Sambre-et-Meuse</i>				5,249,687 50
<i>Fr.</i>				14,271,742 19
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines Fr.</i>				62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature Fr.</i>				(1) 16,624,741 78

(1) Y compris 3,488,351 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/3 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(414)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1903



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1902 et 1903.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1902	40,888,000 »	179,071,631 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1903	40,768,400 »	179,191,231 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} juillet 1903	39,111,000 »	180,848,631 74	219,959,631 74	
	1 ^{er} janvier 1904	39,648,600 »	180,311,031 74	219,959,631 74	
3 p. c — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1902	200,475,425 »	180,968,275 »	390,443,700 »	
	1 ^{er} janvier 1903	197,300,925 »	197,836,175 »	395,137,100 »	
	1 ^{er} juillet 1903	198,495,325 »	199,154,575 »	397,649,900 »	
	1 ^{er} janvier 1904	192,804,225 »	216,882,875 »	409,687,100 »	
3 p. c — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1902	940,470,850 »	1,070,202,932 22	2,010,673,782 22	
	1 ^{er} novembre 1902	951,499,950 »	1,083,101,532 22	2,034,601,482 22	
	1 ^{er} mai 1903	975,562,450 »	1,101,055,332 22	2,076,617,782 22	
	1 ^{er} novembre 1903	1,005,435,650 »	1,110,871,632 22	2,116,307,282 22	
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1902	54,277,400 »	151,747,900 »	206,025,300 »	
	1 ^{er} août 1902	54,993,800 »	152,193,500 »	207,187,300 »	
	1 ^{er} février 1903	55,004,700 »	153,277,500 »	208,282,000 »	
	1 ^{er} août 1903	55,772,200 »	165,887,900 »	221,660,100 »	
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	13 avril 1902	»	1,326,536 61	1,326,536 61
		13 avril 1903	»	1,326,536 61	1,326,536 61
Loi du 19 août 1895	1 ^{er} septembre 1902	»	1,500,000 »	1,500,000 »	
	1 ^{er} septembre 1903	»	1,500,000 »	1,500,000 »	

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1902 et 1903.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1902	511,100 »	2,238,305 39	2,749,405 39	»
	1 ^{er} janvier 1903	509,605 »	2,230,890 50	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1902	1,020,705 »	4,478,285 78	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1903	488,887 50	2,260,607 89	2,749,495 39	»
	1 ^{er} janvier 1904	495,607 50	2,253,887 89	2,749,495 39	»
	Charges de l'année 1903	984,495 »	4,514,495 78	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1902	5,007,131 38	2,840,524 12	5,856,655 50	457,978 »
	1 ^{er} janvier 1903	2,939,513 88	2,067,842 62	5,027,556 50	470,727 20
	Charges de l'année 1902	5,966,645 26	5,817,306 74	11,784,012 »	934,705 20
	1 ^{er} juillet 1903	2,977,429 88	2,987,518 62	5,964,748 50	498,628 20
	1 ^{er} janvier 1904	2,392,063 38	5,253,243 12	6,145,306 50	510,073 50
	Charges de l'année 1903	5,869,493 26	6,240,561 74	12,110,055 »	1,008,701 70
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1902	14,107,062 75	16,054,593 98	50,161,456 75	2,320,687 08
	1 ^{er} novembre 1902	14,272,499 25	16,246,522 98	50,519,022 25	2,410,503 78
	Charges de l'année 1902	28,379,562 »	32,300,916 96	60,680,478 06	4,731,250 86
	1 ^{er} mai 1903	14,633,436 75	16,515,529 98	51,148,966 73	2,472,421 58
	1 ^{er} novembre 1903	15,081,534 75	16,663,074 48	51,744,609 23	2,553,544 88
	Charges de l'année 1903	29,714,971 50	33,178,604 46	62,893,575 96	5,025,966 46
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1902	844,161 »	2,276,218 50	3,090,579 50	238,638 70
	1 ^{er} août 1902	824,907 »	2,282,902 50	3,107,809 50	244,230 40
	Charges de l'année 1902	1,659,068 »	4,559,121 »	6,198,189 »	482,889 10
	1 ^{er} février 1903	825,070 50	2,209,159 50	3,124,230 »	252,532 50
	1 ^{er} août 1903	836,583 »	2,488,318 50	3,324,901 50	258,159 10
	Charges de l'année 1903	1,661,653 50	4,787,478 »	6,449,131 50	510,511 60
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873.				
	15 avril 1902 (une année)	»	39,794 91	39,794 91	»
	15 avril 1903 (une année)	»	39,794 91	39,794 91	»
	Loi du 19 août 1893.				
	1 ^{er} sept. 1902 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»
	1 ^{er} sept. 1903 (une année)	»	45,000 »	45,000 »	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1903.	MOUVEMENT pendant l'année 1903.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1904.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1903.	MOUVEMENT pendant l'année 1903.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiques	1	*	*	1	318	*	*
Ordre de Léopold	80	2	8	74	8,000	200	800
Marine (Militaires de la)	4	*	*	4	4,954	*	*
<i>Ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice.	418	65	66	417	442,352	79,589	78,469
— de la Guerre.	2	1	1	2	4,520	2,300	2,300
Militaires	3,078	191	164	3,105	5,202,535	319,027	294,421
<i>Civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,381	150	108	1,432	2,007,062	246,588	140,056
— de la Justice.	331	45	31	345	1,005,090	162,885	107,908
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,703	224	123	1,804	2,212,605	387,715	178,202
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	691	55	54	692	1,257,331	92,914	101,098
— de l'Agriculture	156	24	17	163	145,652	31,868	26,767
— des Affaires Étrangères	13	3	*	16	54,559	18,542	*
— de la Guerre.	44	3	7	40	81,777	4,962	5,677
— de l'Industrie et du Travail	16	*	2	14	58,694	*	11,250
— de la Cour des Comptes	6	*	*	6	15,054	*	*
Pensions civiles, reprises du chemin de fer d'Anvers à Gand	39	*	1	38	17,201 75	*	365
Professeurs et instituteurs communaux (*).	3,050	553	154	3,420	3,157,772	488,527	177,948
TOTAUX	11,013	1,305	736	11,582	15,823,265 75	1,835,717	1,154,241
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
560 pensions.				fr. 701,476			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1904.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1904.	ACCOISSMENTS			DECREISSEMENTS			Observations
	Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
	nouvellement	par suite de révision	pour d'autres causes	par suite de décès	par suite de révision	pour d'autres causes	
318	0	0	0	0	0	0	
7,400	2	0	0	8	0	0	
4,054	0	0	0	0	0	0	
445,452	61	2	2	62	2	2	
4,320	1	0	0	1	0	0	
5,287,741	190	1	0	156	1	7	
2,194,614	158	1	0	108	0	0	
1,058,067	42	2	1	28	2	1	
2,422,118	224	0	0	123	0	0	
1,240,147	54	0	1	53	0	1	
150,753	23	1	0	16	1	0	
73,101	3	0	0	0	0	0	
81,062	3	0	0	7	0	0	
47,444	0	0	0	2	0	0	
15,054	0	0	0	0	0	0	
16,856 75	0	0	0	1	0	0	
5,468,351	318	15	0	130	14	1	
16,524,741 75	1,279	22	4	704	20	12	
		1,305			730		

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1875 sont payées $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.